

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CHRONIQUE TRIFLUVIENNE

CXXXII

Le 5 juin 1664, le Père Le Mercier baptise Marguerite, fille de Pierre Couc, dit La Fleur de Cognac et de Marie Mite8anig8k8e; parrain et marraine : Jean Peré et Jeanne Crevier, femme de M. Boucher, gouverneur. Cette enfant épousa, après 1681, Jean Fafart, des Trois-Rivières, qui, vers 1720, alla s'établir au Détroit.

Le parrain ci-dessus était probablement le sieur Peré, employé à la découverte et à l'examen des mines du Canada. Ainsi que nous le verrons bientôt, les commencements de l'histoire des forges Saint-Maurice remontent à cette époque.

La mention fréquente d'ouvriers arquebusiers et taillandiers que le lecteur a pu observer dans ces notes, s'explique facilement. Les premiers métiers que les Canadiens connurent furent ceux du charpentier et de l'artisan qui confectionne ou répare les outils en fer. L'entretien des armes, surtout, qui étaient alors d'un emploi journalier, exigeait des aptitudes et des connaissances spéciales chez ceux qui étaient chargés d'y voir. Arquebusiers, serruriers, forgerons, taillandiers, exerçaient des métiers élevés, par les circonstances, à la hauteur d'une profession. En 1660-61, nous ne trouvons pas moins de sept de ces ouvriers (1) aux Trois-Rivières. La matière première, le fer, leur manquait, il est vrai ; on l'obtenait de France, et, selon toute probabilité, ils étaient plus souvent appelés à exécuter des réparations d'instruments de labour et d'armes de guerre qu'à en fabriquer à neuf, néanmoins, la connaissance des mines de fer (2) des Trois-Rivières suivit de près l'année où nous sommes parvenus, et nous pouvons croire que ces artisans, anxieux

(1) Urbain Baudry, Barthelemy Bertaut, Barthelemy Croteau, Jérôme Langlois, Jean de Noyon, Jean Badeaux, Pierre Jovial.

(2) Le Cap et Batiscan d'abord. Les "Vieilles-Forges" actuelles, qui devraient s'appeler les "Forges-Nouvelles" ne furent exploitées qu'une trentaine d'années après celles de la côte Champlain.

de tirer du pays même leurs matériaux, ne furent pas étrangers aux origines de cette industrie locale. Dès l'année 1661, la Mère de l'Incarnation écrit que des mines de fer sont signalées en plusieurs endroits du pays.

CXXXIII.

Un contrat d'Ameau, en date du 20 juin 1664, nous fait connaître le partage d'une terre de feu Jacques Hertel sieur de la Fresnière ; l'acte fut passé au logis du sieur de Saint-Quentin qui avait épousé la veuve Hertel. Pierre Dizy dit Montplaisir et Laurent Philippe dit Lafontaine sont les arbitres. La propriété en question était située en dehors de la bourgade, près du ruisseau de la hauteville ; elle porte encore le nom de fief Hertel. Sur cette terre, à peu de distance du fleuve, était la maison de Jacques Hertel, laquelle passait à son fils François avec l'étendue de terrain qui va " jusqu'à une butte de sable où ont été mis des piquets pour servir de borne. " Ensuite, tirant au nord-ouest est une espace de vingt-cinq arpents carrés qui se divise en trois morceaux d'égale grandeur, les lignes courant de l'est à l'ouest. Jean Crevier, marié à Marguerite Hertel, reçoit celui de ces tiers qui est le plus rapproché du bourg. Louis Pinard, marié à Marie-Madeleine Hertel, prend le lot du milieu. Le troisième échoit à Quentin Moral époux de la veuve Hertel. Moral, Pinard et Crevier consentent à ce qu'un chemin coupe ces terres, allant à peu près du sud au nord, ce qui prolongeait la rue Notre-Dame à partir de la palissade (vers la rencontre des rues Saint-Louis et Saint-Paul) jusqu'au cap Métaberoutin. Restait de la succession Hertel une autre pièce de terre de vingt-cinq arpents carrés au nord-ouest des autres ; elle fut accordée toute entière à Quentin Moral à cause de sa femme. Hertel paraît avoir concédé ce fief en 1636.

CXXXIV.

Au dos de l'acte du 16 mai (Grefte d'Ameau, cahier C.) au sujet du terrain de l'église, se lit la commission de Quentin Moral comme juge au cap de la Madeleine, datée du 20 juin 1664. Singulier endroit pour ce document !

La paroisse du Cap commençait à faire parler d'elle. En général, les officiers des seigneuries, notamment ceux du Cap, disait-on, exigeaient un salaire des plaideurs, et ce contre l'intention du roi. Par suite des plaintes qui furent faites, un ordre enjoignit aux seigneurs de payer les appointements des juges et des procureurs-

fiscaux par eux nommés. Quant aux greffiers, notaires et sergents-huissiers, ils devaient être taxés par les juges royaux en cas de contestations (*Edits et Ordonnances* II. 22).

Une source fréquente de procès était la vente de boissons enivrantes aux Sauvages qui avait toujours été prohibée parce que, dit un récit du temps, la furie les gagne lorsqu'ils sont sous l'influence des spiritueux, car il est notoire qu'ils ne boivent que pour s'enivrer et qu'une fois ivres ils sont portés aux plus grands excès. En 1657, un règlement avait été promulgué pour empêcher la traite des boissons avec les indigènes, mais les abus n'en continuaient pas moins et allaient même en s'aggravant. Le 28 septembre 1663, le Conseil Supérieur de Québec rendit un arrêt défendant à quelque personne que ce fût de vendre des liqueurs aux Sauvages sous aucun prétexte, "pas même un coup," sous peine d'une amende de trois cents livres pour la première contravention, et du fouet ou du bannissement en cas de récidive. Les Sauvages chrétiens, qui faisaient pour l'ordinaire leur demeure aux Trois-Rivières, se retirèrent au cap de la Madeleine afin de se soustraire aux occasions de s'enivrer qui leur étaient offertes par suite de leurs rapports avec les blancs—surtout dans le commerce des fourrures. Les Révérends Pères Jésuites les guidaient dans cette démarche qui, pourtant, ne produisit pas tous les résultats qu'on en attendait, car les traiteurs allèrent bientôt relancer les malheureux ivrognes jusque dans la nouvelle mission, comme le font voir les registres des Audiences de la justice des Trois-Rivières. "Je ne veux pas décrire les malheurs que les désordres de la boisson ont causé à cette église naissante, dit l'auteur de la relation de 1663, mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leurs couleurs; il faudrait du fiel de dragon pour couler ici les amertumes que nous en avons ressenties." Plus loin il ajoute que dans le fort que les Pères Jésuites leur ont fait bâtir au cap de la Madeleine, les Sauvages des Trois-Rivières trouvent moyen d'éviter ces excès et que les pratiques de la vie religieuse y sont suivies avec la régularité de celles des monastères.

En fondant la mission du Cap, les Pères Jésuites espéraient renouveler au Canada ce que les Religieux de leur Ordre avaient exécuté au Paraguay : des *résidences* ou *réductions*, sortes de petites républiques disciplinées dont on connaît l'histoire. Ils ne tardèrent pas à se convaincre de l'impossibilité de ce plan, tant à cause du mauvais exemple que les blancs donnaient aux Sauvages qu'en raison de l'esprit d'extrême indépendance de ces peuples, chasseurs, nomades, vagabonds avant tout.

L'état moral du Canada était excellent, du reste. M. Bœcher

écrivait alors : " Jusqu'à cette heure, on a vécu assez doucement parce que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des hommes de bien ; et d'ailleurs, nous avons ici les Pères Jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde, de sorte que tout y va paisiblement ; on y vit toujours dans la crainte de Dieu et il ne se passe rien de scandaleux qu'on y apporte remède aussitôt."

CXXXV

M. de Maisonneuve, fondateur et gouverneur de Montréal, ayant reçu ordre de repasser en France, fut remplacé, au mois de juin 1664, par M. Pezard de la Touche, seigneur de Champlain, que nous avons vu exerçant des emplois aux Trois-Rivières.

Pezard était de ces officiers comme il y en a dans tous les temps, qui, jeunes, énergiques et comptant sur eux-mêmes, s'étaient jetés dans la Nouvelle-France pour y faire honneur à leur nom. L'esprit de Colbert les animait. Ils entraient tête baissée dans le " grand siècle ", avec l'espérance de fonder au milieu du Canada sauvage un groupe de familles seigneuriales, comme celles que les Francs avaient établies dans la Gaule, à demie barbare. Nous retrouvons la même pensée chez Godefroy, Hertel, les deux LeNeuf, Boucher, Bécancour, Crevier, Gauthier de Varennes et autres, tous des Trois-Rivières, qui se préoccupaient bien moins de leur bien-être personnel que de l'avenir de leurs enfants, et qui aujourd'hui pourraient retrouver leurs noms et ceux de leurs descendants parmi nos meilleurs souvenirs.

Si le lecteur remonte par la pensée à deux siècles en arrière, il se plaira sans doute à voir se dérouler sous ses yeux les humbles notes dont est composée cette chronique et à suivre les événements en apparence très-ordinaires mais si importants qui marquaient la vie des personnages de ce temps reculé.

Le 20 juin 1664, à Montréal, Etienne Pezard (1) de la Touche, fils de Claude Pezard et de Marie Masson, natif de Saint-Honoré, ville de Blois, épouse Madeleine Mulois de Laborde, fille de Thomas Mulois et de Sébastienne Hébert, aussi de Saint-Honoré de Blois. Mademoiselle Mulois sortait de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Le 2 septembre, à Montréal, François Hertel, fils de Jacques Hertel et de Marie Marguerie, épousa Marguerite Josephite de Thauvenet, native de Bourges en Berri, fille de Raymond de Thauvenet, capitaine au régiment de Brimon et d'Elizabeth de Mancelin. Mademoiselle de Thauvenet était venue au Canada avec

(1) Le 30, Pezard de la Touche est aux Trois-Rivières, parrain d'Antoine Desrosiers.

madame de la Peltrie pour se consacrer à l'éducation des jeunes Sauvagesses.

Le même jour, au même lieu, Michel Godefroy sieur de Lintot, des Trois Rivières, épouse Perrine Picoté de Bellestre, fille de Pierre-François Picoté de Bellestre, marchand, et de Perrine Lambert. Elle était venue au Canada par l'entremise de Mademoiselle Mance, et était novice à la Congrégation lorsqu'elle se décida à renoncer à la vie religieuse pour épouser M. Godefroy.

Pierre Boucher cumulait les charges de gouverneur et de juge royal, ce qui avait paru convenable et utile sous l'ancien régime, celui sous lequel on gouvernait sans texte de loi, "en bon père de famille", mais par suite des changements survenus dans l'administration du pays, il fallait séparer ces deux fonctions. Le 29 octobre 1664, M. Boucher se démit de sa charge de juge qui passa à Michel Le Neuf de Hérisson, appelé à ce poste pour la deuxième fois. La famille LeNeuf vivait toujours aux Trois-Rivières. On voit par le greffe d'Ameau que, en 1664, un fils de Jacques LeNeuf de la Potherie, Michel Le Neuf de la Vallière, possédait une maison située près du fort ; il la vendit en 1670.

CXXXVI

Des institutions municipales plus étendues devenaient nécessaires au Canada. La tutelle exercée par les compagnies de traite et autres ne pouvait suffire raisonnablement aux besoins des gens établis. Mais on sait combien il a été difficile, de tous temps, à une forme nouvelle d'autorité de se faire reconnaître. La colonie, quoique jeune, était en proie aux spéculateurs de tous grades. L'odieux système de traiter les habitants des colonies comme des êtres sans intelligence, inhabiles à se gouverner, même dans les plus petites choses, existait ici comme ailleurs. Pour administrer une bourgade, une simple commune, il fallait aller prendre l'avis de quelque dignitaire né dans un coin de la France et qui n'en était jamais sorti. Advenant des circonstances favorables, on pouvait tout au plus rencontrer, ça et là, un fonctionnaire installé à Québec qui finissait par entrevoir une lueur de vérité dans notre situation. C'était un peu mieux que de recevoir des oracles de petits protégés de grands seigneurs ; cependant s'il s'en rencontrait un qui mit quelque intelligence à comprendre nos affaires, la cabale le réduisait bientôt à néant. Les gens du pavé de Paris nous ont gouvernés et sucés durant tout le régime français ; puis est venu le régime anglais qui a fait la même chose pendant quatre-vingts ans. La patience n'est pas la moindre vertu des Canadiens, quoiqu'on en dise.

Un maire et deux échevins ou adjoints avaient été élus à Québec. Il s'en suivit des débats déplorables. Ceux à qui le développement des institutions municipales portaient ombrage, firent en sorte que l'on revînt à l'ancien système de nommer un syndic pour chaque localité importante, et le 3 novembre, "sur la remontrance de plusieurs habitants des Trois-Rivières qu'il serait à propos d'y faire élection d'un syndic pour conserver leurs droits" le Conseil Souverain ordonna qu'il en serait élu un "par devant le juge du lieu, où les dits habitants se pourvoiroient pour le nommer, toutefois avec la permission du gouverneur des Trois-Rivières" (*Edits et Ordonnances* II. 19).

CXXXVII

La guerre des Iroquois se continuait par de petites embuscades, quelques assassinats à droite et à gauche, mais non par expéditions en règle. Aux Trois-Rivières, une fille de douze ans fut prise, cette année. Les soldats promis par Louis XIV, deux ans auparavant, n'étaient encore arrivés qu'en très-petit nombre. Les Canadiens vivaient toujours de courage et d'espérance.

Depuis trente ans que le poste des Trois-Rivières était fondé, il avait subi les plus rudes assauts et rien de ce qui était venu fondre sur la colonie en général, sous forme de guerre, de disette, de travaux inattendus, ne lui avait été épargné. Une grande partie de l'histoire du Canada dans ces temps mémorables se rattache à cette ville.

Comme en 1646 après l'organisation de la compagnie des Habitants, nous remarquons en 1664 une reprise d'activité en tous genres, ce qui s'explique par les promesses faites en haut lieu de s'occuper du pays et d'en finir avec les abus du passé, principalement les courses désastreuses des Iroquois, la "petite guerre" habile et redoutable organisation, perfectionnée à l'extrême, et qui tenait constamment les colons sur le qui-vive.

Un habitant de Montréal, pris par les bandes qui battaient la contrée, s'étant échappé de leurs mains, arriva aux Trois-Rivières, vers le commencement du mois d'avril 1665, et vraisemblablement sur ses rapports, on envoya une escouade, ou parti de guerre, pour repousser les maraudeurs.

Des pronostics fâcheux se manifestaient, entre autres une comète — ce qui portait à croire à des calamités prochaines.

Cent cinquante guerriers Sauvages partirent des Trois-Rivières le 7 mai pour aller rencontrer l'ennemi.

CXXXVIII

Les troupes de France, sur lesquelles on comptait plus que jamais, n'étaient attendues qu'à la fin de l'été, mais dès le 19 juin 1665 débarquèrent à Québec quatre compagnies du beau régiment de Carignan-Salières. Le 30, quatre autres compagnies suivirent, avec M. de Tracy, vice-roi, et le Père François Dupéron.

M. de Mézy, gouverneur-général, était mort le 5 mai, quelques jours après avoir donné à Jacques LeNeuf de la Potherie une commission pour le remplacer jusqu'à l'arrivée du vice-roi. Mézy et LeNeuf étaient de Caen, à peu près du même âge et devaient avoir été liés dans leur jeunesse.

Quatre compagnies des troupes laissèrent Québec, le 23 juillet, sur des bateaux légers propres à la navigation de la rivière des Iroquois, et commencèrent à remonter le fleuve. Avant d'arriver aux Trois-Rivières, ce corps fut rejoint par une compagnie de volontaires canadiens sous les ordres de M. de Repentigny. Ce ne fut pas sans à propos, car la place était menacée par les ennemis; un retardement dans la marche des troupes eut pu occasionner des malheurs plus grands que les meurtres de quelques habitants et la captivité de certains autres—toutes choses qui venaient de se produire aux portes du fort.

Selon leur coutume, les ennemis se retirèrent pour aller couper le fleuve en amont des Trois-Rivières.

Cette retraite marquait le terme des cruelles invasions dont les pauvres Trifluviens avaient tant souffert depuis un quart de siècle.

Avec quels transports de joie ne dûrent pas être accueillis les défenseurs du nom français! "Les voilà donc ces soldats si longtemps promis, devaient s'écrier tous les colons. Les Iroquois qui nous massacrent, gênent le commerce et empêchent de cultiver nos terres, vont enfin disparaître! Les promesses que l'on nous fit avant que de quitter la France se réalisent après bien des épreuves, mais que tout soit oublié pour la gloire du roi, le repos de chacun de nous et l'agrandissement de la Nouvelle-France devenue notre patrie, celle qui sera chère à nos enfants."

Songez un moment au spectacle qu'offraient ces troupes défilant sur le grand fleuve et présentant aux regards étonnés et ravis des Français nés au Canada un déploiement de force qu'ils n'avaient jamais vu. Ces *Canadiens* avaient été élevés dans l'espérance de voir la Couronne prendre pitié du jeune et vaillant peuple qui, à plus de mille lieues de la France, se sacrifiait au bénéfice de l'idée française; chaque enfant de ce groupe de héros, avait appris, hélas! graduellement, jour par jour, à perdre confiance

dans la cœur et le bras de la mère-patrie. Mais le sort allait tourner ; la plus fidèle des colonies recevait des secours ; une fois les féroces ennemis abaissés ou anéantis, un jour nouveau—le soleil de Louis XIV — devait luire sur la Nouvelle-France ! Faut-il s'étonner maintenant d'avoir vu tant de fils de colons canadiens se faire soldats de profession, gagner leurs épauettes dans les armées françaises et revenir au pays commander nos incomparables milices qui surent lutter avec adresse, bravoure, patience et succès contre les meilleurs régiments anglais.

Et les soldats de Carignan ! Victorieux dans les plaines de la Hongrie, vétérans basanés par le climat brulant de l'Italie, songeaient-ils, en abordant ici au milieu de la saison chaude, que bientôt leur courage ayant dispersé les Iroquois, aurait à s'exercer contre les glaces et les intempéries des hivers canadiens—plus que cela ! qu'ils resteraient eux-mêmes parmi nous et qu'ils contribueraient largement à fonder la nation la plus vigoureuse que jamais race européenne ait transplantée sur un sol étranger.

CXXXIX

Les réjouissances furent encore augmentées par l'apparition de la flottille de traite des grands lacs. Les Outaouais, au nombre de plus de quatre cents, montés sur cent canots bien chargés de pelleteries, étaient assez mal armés ; néanmoins, ils avaient repoussé deux attaques des Iroquois, et mirent pied à terre, aux Trois-Rivières, le 3 août, où ils furent réconfortés par l'aspect des troupes qui y attendaient un vent favorable pour traverser le lac Saint-Pierre. La situation rappelait les événements du mois d'août 1642, mais beaucoup en mieux. Les Outaouais ramenaient un Français parti avec eux l'automne précédent. Ces Sauvages appartenaient à quatre tribus ou nations du lac Supérieur.

La traite, le commerce en général auguraient une ère de prospérité par suite des changements apportés dans les affaires de la colonie.

CXL

En octobre, la Mère de l'Incarnation, parlant de l'arrivée des troupes, disait : " L'argent, qui était rare en ce pays, y est à présent fort commun, ces messieurs y en ayant apporté beaucoup. Ils payent en argent tout ce qu'ils achètent, tant pour leur nourriture que pour les autres nécessités, ce qui accommode beaucoup nos habitants. "

Pourquoi n'a-t-on pas continué ce système, si profitable aux

colon et à la mère-patrie? La monnaie de carte nous a mis plus d'une fois aux portes de la ruine, sans autre avantage que d'enrichir des gens dont le nom seul est une honte pour la nation. Pourquoi a-t-on recommencé, et si vite, l'infâme administration des monopoles qui a poussé le Canada dans la main des Anglais après lui avoir fait suer le sang.

Au mois de mai 1664, le roi avait concédé à la Compagnie dite des Indes Occidentales, toute la colonie pour l'espace de quarante années. M. de Tracy avait été nommé vice-roi. Dans le rapport que celui-ci envoya à Colbert, l'automne de 1665, il dit clairement que cette nouvelle compagnie agit à l'encontre des intentions du roi, et qu'il faut lui retirer le pays si on ne veut le perdre. Les habitants avaient été indignés de la première déclaration de la compagnie qui supprimait la liberté du commerce, leur défendant de rien importer de France même pour leur subsistance. (*Edits et Ordonnances I, 40.*)

Ces sages représentations furent écoutées. Dès le mois d'avril 1666, le conseil du roi accorda à la colonie la liberté du commerce avec les Sauvages et la France. Il ne laissa à la compagnie que le droit du quart sur les castors, du dixième sur les originaux, et la traite de Tadoussac. (Garneau I. 192.)

CXLI

Après avoir terminé leurs ventes et leurs achats au magasin des Trois-Rivières, les Outaouais se hâtèrent de reprendre le chemin de leur pays afin d'éviter les Iroquois, tant les nations outaouaises, devenues plus tard fort aguerries, se défiaient encore de leurs forces. (Ferland *Cours d'Hist.* II. 38.)

L'année précédente, comme ces peuples n'avaient fait qu'une apparition fortuite à Montréal, le Père Allouez n'avait pu exécuter son projet de les rejoindre en ce lieu et partir en leur compagnie, pour aller au-delà des grands lacs continuer les missions interrompues par la mort du Père Ménard. Il s'embarqua donc avec eux, cette année 1665, ainsi que six Français destinés à parcourir le pays et à y nouer autant de relations que possible. Le départ des Trois-Rivières eut lieu le 7 août.

Pendant que la partie orientale du Canada voyait la population française s'asseoir à peine sur les rivages du Saint-Laurent, les vastes contrées de l'ouest s'ouvraient aux hardis aventuriers qui, chaque année, allaient faire de nouvelles découvertes géographiques afin de se mettre en rapport avec des peuples encore inconnus. Généralement peu instruits, ces coureurs de bois, comme on les

nommait, ne pouvaient dresser des rapports de leurs voyages et des pays par eux visités, mais à leur suite, et souvent avec eux, marchaient les missionnaires, qui décrivaient ces contrées nouvelles.

Disons aussi un mot des voyages au nord, pour indiquer à grands traits quelques-uns des événements les plus remarquables de la fin des "temps héroïques." La ville des Trois-Rivières a été, depuis plus de deux siècles, la pépinière des voyageurs et des découvreurs. C'est pourquoi nous consignons dans ce travail ce qui concerne les courses et les entreprises lointaines de ses enfants et de ses citoyens. Il y aurait un volume à faire sur les explorations des trifluviens au nord, à l'ouest et au sud de ce continent. La passion des voyages qui s'est manifestée de si bonne heure parmi ce groupe de colons, lui prête un caractère particulier dans l'histoire du Canada. De nos jours, en relevant les noms des familles de race française établies au-delà des lacs, sur le Mississipi, au Manitoba et aux Montagnes-Rocheuses, on est surpris de voir que le nombre de ceux des Trois-Rivières paraît dominer partout. Ces choses sont cependant toutes naturelles : l'esprit aventureux ne pouvait se manifester nulle part avec plus de chance de succès que dans le groupe trifluvien tiré du pays classique des coureurs de mers, des conquérants de territoires, de cette race normande enfin qui a si souvent étonné le monde par ses entreprises hardies et bien conduites.

Au printemps de 1661, les Pères Druillètes et Dablon avaient tenté de se rendre à la baie d'Hudson, mais sans succès. Les jésuites étaient vivement sollicités par les Sauvages de la baie de les aller voir, et les Français du Canada, tant prêtres que laïques, ne demandaient qu'à prendre possession de ces contrées, dans l'espoir d'y porter l'Évangile ou de découvrir la route de la Chine et du Japon, outre l'avantage du grand trafic de fourrures qu'il était possible d'y faire par mer et par terre.

"Nous savons, écrit un missionnaire, que nous avons à dos la mer du nord, habitée par quantité de Sauvages qui n'ont jamais eu connaissance des Européens ; que c'est cette mer qui est contiguë à celle de la Chine, et qu'il n'y a plus que la porte à trouver ; que c'est là que se voit cette fameuse baie large de soixante et dix lieues et profonde de deux cent soixante, découverte pour la première fois par Hudson qui lui a donné son nom sans qu'il en ait reçu d'autre gloire que d'avoir le premier frayé un chemin qui se termine à des empires inconnus. C'est en cette baie que se trouve en certain temps de l'année quantité de nations circonvoisines comprises sous le nom général de Kilistinons."

Le Père Jérôme Lalement écrit dans le *Journal des Jésuites* :
 “ Je partis de Québec le 3 mai 1662 pour les Trois-Rivières (le 12 il était de retour à Québec). Je rencontrai des Groseillers qui s'en allait à la mer du nord. Il passa la nuit devant Québec avec dix hommes, et étant arrivé au cap Tourmente, il écrivit à M. le gouverneur. ”

Un émule de Chouart des Groseillers, le sieur Noël Jérémie dit Lamontagne, habitant du district des Trois-Rivières et qui fut, vers 1710, gouverneur du port Nelson dans la baie d'Hudson s'exprime ainsi dans la relation si intéressante qu'il a laissée :
 “ De Groseilleiz, homme haut et entreprenant, qui avait parcouru presque tous ces pays, poussa à la fin ses découvertes si loin qu'il atteignit la côte de la baie d'Hudson, en venant des colonies françaises par terre. ”

Jusqu'en 1659, nous n'avons pas perdu les traces de Chouart. En 1660, il est constaté que, par suite de son voyage au lac Supérieur, il tenait des Indiens certaines informations assez amples sur la baie d'Hudson, mais il ne l'avait pas visitée. Si c'est en 1662 qu'il s'y rendit par terre, il faut qu'il soit descendu par le fleuve jusqu'à Tadoussac et qu'il ait remonté le Saguenay, à l'instar des Pères Druillètes et Dablon qui, l'année précédente, avaient tenté cette voie, assez praticable à tout prendre.

“ A son retour, continue Jérémie, il encouragea quelques-uns de ses compatriotes à équiper un navire pour perfectionner cette découverte par mer. On le fit. ”

Le lecteur remarquera l'activité de Chouart, un type des anciens voyageurs. Tantôt sur les bords du St Laurent, tantôt en Acadie, ensuite explorant les pays de l'ouest, son existence est aux frontières, partout où il y a des découvertes à faire, de nouvelles connaissances géographiques à acquérir. Non content de voir la traite des pelleteries s'étendre des rivages de la terre acadienne au bassin des grands lacs, il rêve de visiter la baie d'Hudson et d'annexer ces territoires à la Nouvelle-France. Pauvre et sans protection, il ne doute cependant pas de la réussite. Découragé d'un côté, il reprend de l'autre avec une égale vigueur. En 1662, le Canada ne renfermait qu'un commencement de population, et n'offrait presque aucun aide pécuniaire aux explorateurs, pourtant ce simple sergent-major de la garnison des Trois-Rivières avait déjà parcouru nos quatre plus grandes provinces actuelles. Quand il lui faudra de plus risquer des voyages en France, il les entreprendra sans balancer. Amour de l'argent ou esprit d'aventure, il eut l'étoffe d'un homme d'initiative, résolu, clairvoyant et infatigable. Pour paraître avec honneur aux yeux de l'histoire, il lui a manqué, dans un moment solennel, de se rappeler qu'il était Français et qu'il se devait à sa patrie.

CXLII

Le 8 août (1) 1665, les quatre compagnies du régiment de Carignan et celle de volontaires canadiens, mirent à la voile et se dirigèrent vers le site de l'ancien fort Richelieu (bâti en 1642, détruit en 1647) où elles élevèrent de nouvelles fortifications—fondant ainsi une ville qui prit le nom de M. de Sorel, l'un de leurs capitaines.

En même temps, d'autres troupes étaient parvenues de Québec aux Trois-Rivières sous les ordres du capitaine de Chambly. C'est la date à laquelle dût être baptisé Zacharie-François, fils de François Hertel et de Marguerite-Josephite de Thauvenet. Il n'y a pas d'acte au registre (2) de l'église, mais l'âge de l'enfant indiqué au recensement de 1666, et le don que M. de Chambly fit plus tard à la mère de sa seigneurie de Chambly semblent autoriser la conjecture qu'il avait été parrain de l'enfant. Ce dernier prit le surnom de Lafrenière qu'avait porté son grand-père, devint officier dans l'armée française, et se maria, aux Trois-Rivières, avec Charlotte Godefroy.

Les troupes se remirent en marche dès le 10 août, et ayant dépassé le fort Sorel, remonté la rivière des Iroquois, elles commencèrent, au pied des rapides, le fort qui a porté le nom de M. de Chambly, nom qui reste à cette localité. Au mois d'octobre, un autre fort fut placé trois lieues plus avant dans la direction du pays des Iroquois, de manière à n'avoir qu'un pas à faire pour atteindre ceux-ci.

Le Père François Dupéron, qui, des Trois-Rivières, avait suivi M. de Chambly, mourut dans le fort Chambly au mois de novembre (3).

Le 12 août, dit le *Journal des Jésuites*, le Père Fremin arrive à Québec, avec M. Boucher (4) que Monseigneur de Tracy a très bien reçu.

(1) Le 6 août est enregistrée aux Trois-Rivières la sépulture de... dit Lafleur, soldat de la compagnie du capitaine Fromont, tué par la décharge accidentelle d'une arme à feu. Cet individu n'est pas Pierre Couc dit Lafleur habitant des Trois-Rivières.

(2) Pour avoir une idée exacte du nombre des naissances, il ne faudrait pas s'en rapporter aux registres de l'église. Ainsi, dans la seule année 1665, il est né aux Trois-Rivières neuf garçons et huit filles qui nous sont connus par le recensement de 1666 mais dont le registre de la paroisse ne garde pas de trace—soit qu'on ait oublié de les inscrire, soit que les feuilles qui contenaient ces actes aient été perdues.

(3) *Relations* 1663, p. 18 ; 1664, p. 6, 28 ; 1665, p. 7, 9, 10, 25 ; 1667, p. 4. *Journal des Jésuites*, p. 332-33. Nicolas Perrot, p. 94.

(4) Le 20 juillet, aux Trois-Rivières, M. Boucher "gouverneur" est présent au mariage de Jean de Noyon.

Le registre de la paroisse indique, le 13 août, les sépultures (1) de deux Algonquins tués par les Iroquois et de la fille du défunt grand Charles, Algonquin.

Ces meurtres étaient le résultat d'attaques isolées qui se continuèrent longtemps encore après le passage du régiment de Carignan.

Malgré la destruction de leurs villages en 1666, les Iroquois ne cessèrent de rôder aux abords du fleuve et des rivières, et, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, ils commirent des assassinats et des vols partout où ils en trouvèrent l'occasion. Ce n'était pourtant rien de comparable au régime de terreur auquel ils avaient assujéti le Canada de 1640 à 1665.

Le Père Fremin paraît avoir été à la tête de la mission du Cap de la Madeleine de 1663 à 1665, parce que le *Journal des Jésuites* dit, le 17 août de cette dernière année, qu'il " remonte (de Québec) supérieur au Cap de la Madeleine, où le temporel est en bon état. Comme il est délivré de tout soin d'aucune traite, il doit s'appliquer à l'instruction tant des Montagnets que des Algonquins, en telle manière, néanmoins, que le Père Charles Albanel (2) saura qu'il est toujours chargé du principal soin de cette mission. "

Le 19 août, Monsieur de Salieres, colonel du régiment de Carignan, arrive de France à Québec avec quatre autres compagnies. Le 20, quatre nouvelles compagnies débarquent au même endroit. En septembre, huit autres compagnies, avec M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays, et M. Talon intendant.

Le Canada pouvait se regarder comme débarrassé des Iroquois.

Grâce à la présence des troupes et à l'accroissement de la population, on entreprit bientôt d'asseoir des paroisses de proche en proche, le long du fleuve, de manière à former, entre Québec et Montréal, une série d'habitation ininterrompues.

Le 15 septembre, sépulture d'Etienne Lafond. Il était établi aux Trois-Rivières depuis au-delà de vingt ans et avait traversé les plus mauvais jours des commencements de cette ville. Sa descendance, nombreuse et respectée, n'est pas indigne de lui et de la famille de Pierre Boucher son parent le plus considérable.

Le 1er octobre, quatre compagnies (3) partent de Québec pour aller attendre M. de Tracy aux Trois-Rivières. (*Journal des Jésuites.*)

(1) Le 3 décembre, sépulture de Nicolas Gouard, âgé de cinquante-cinq ans. Après cet acte, il manque un ou deux feuillets au registre des sépultures; ce qui nous amène à 1672. Toutefois, il se rencontre plus loin des actes de ce genre qui se rapportent aux années 1666, 1667, 1668.

(2) Curé des Trois-Rivières.

(3) Au sujet des troupes qui arrivèrent aux Trois-Rivières au mois de janvier 1666, voir le *Journal des Jésuites* et Ferland, *Cours d'histoire*, II, p. 46.

CXLIV

Le Père Louis Nicolas, arrivé de France au mois de mai 1664, avait été envoyé aux Trois-Rivières. Le 13 octobre 1665, on le ramena à Québec, malade d'une fièvre lente. On prit quatre jours à le transporter. (*Journal des Jésuites.*)

Le 16 novembre, M. Boucher et le Père Druillètes montent de Québec aux Trois-Rivières—le Père pour aller au cap de la Madeleine prendre la place du Père Albanel destiné au fort Saint-Louis (Chambly) privé de chapelain depuis la mort du Père Dupéron. (*Journal des Jésuites.*)

Vers le 17 novembre, le Père Lemoyne, qui était au cap de la Madeleine (1), tomba malade de la fièvre avec accompagnement de rhume. Le Père Albanel aurait voulu partir des Trois-Rivières pour se rendre auprès de lui, mais pendant plusieurs jours, l'état de la rivière et du fleuve l'en empêchèrent. Enfin, le 24, à cinq heures du matin, le Père Lemoyne mourut. En même temps, les Pères Fremin, Bailloquet et Druillètes étaient tombés malades ; restait à la cure des Trois-Rivières le Père Albanel qui avait instruction de se rendre à Chambly dès qu'il le pourrait. (*Journal des Jésuites.*)

Une ambassade d'Agnières était venue vers ce temps aux Trois-Rivières, puis s'était rendue à Québec conférer avec M. de Tracy au sujet de la situation. Ces barbares ne pouvaient voir sans alarmes la marche des troupes françaises qui échelonnaient des forts en s'avancant vers leur pays. Le 8 décembre, ils repartirent de Québec ne doutant plus du sort qui était réservé à leurs cantons. La route devait être fort difficile puisqu'ils mirent neuf jours à franchir les trente lieues qui les séparaient des Trois-Rivières. (*Journal des Jésuites.*)

Le 17 décembre, aux Trois-Rivières, le Père Charles Albanel baptise Charles, fils de Sévérin Ameau et de Madeleine Beaudouyn. Parrain et marraine : Laurent Philippe et Madeleine Benassis. Ni cet enfant ni son aîné Louis ne paraissent avoir fait souche dans le pays. Le vénérable notaire Ameau n'a survécu ici dans sa descendance que par sa fille Marguerite, mariée au juge Godefroy de Tonnancourt.

Le 20 décembre, le même Père baptise Philippe, fils de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier. Parrain et marraine : Philippe de la Fouille capitaine au régiment de Carignan et Jeanne Jalot. Cet enfant fut ordonné prêtre en 1689 ; il n'appartient aux Trois-Rivières que par sa naissance et le nom de son père.

(1) Le 19 novembre, Pierre Lefebvre fonde une messe perpétuelle au cap de la Madeleine. (*Greffe d'Ameau.*)

CXLV

C'est en 1665 que M. du Hérisson passa à son neveu Joseph Godefroy sieur de Vieux-Pont le titre des terres de la Banlieue : une lieue de front au fleuve en remontant à partir de la Troisième Rivière, sur cinq lieues de profondeur dans la contrée. Au fameux procès en revendication, qui eut lieu cinquante-sept ans plus tard, les enfants de Joseph de Vieux-Pont alléguèrent que celui-ci avait été empêché, après 1665, de prendre possession de la seigneurie et d'y établir des colons, "à cause de la guerre des Iroquois." Or, à partir de 1665, précisément, la guerre des Iroquois fut terminée ; l'excuse ne vaut rien. Les juges et les procureurs de 1722 ne paraissent pas avoir connu cela, néanmoins le jugement porté par Bégon est juste, car il prive de son titre sur ces terres une famille qui n'avait rien fait pour remplir les obligations y attachées.

Un nouvel habitant, vraisemblablement arrivé de France cette année, a laissé de nombreux descendants dans le district des Trois-Rivières. Nous voulons parler de Michel Baboir dit Rochereau et de sa femme Marie Bigot. Ils étaient mariés depuis un an ou deux, puisque François, leur fils aîné, naquit au commencement de 1665. Rien ne nous indique l'endroit de France d'où venait Michel Rochereau, non plus que Vivien Rochereau établi à Sainte-Anne de la Pérade et Bernard Rochereau habitant de Charlebourg, qui paraissent être arrivés au Canada vers la même époque. Quant à Marie Bigot, elle devait être fille ou nièce de François Bigot dit Lamothe et de sa femme Marguerite Drapeau que nous trouvons aussi au Cap en 1665. François Rochereau enfant de Michel, né cette année, épousa Marguerite Provencher et demeura au Cap.

Un autre colon, Etienne Gelinas, établi aux Trois-Rivières cette année, sinon avant, était veuf, si l'on s'en rapporte aux recensements de 1666 et 1667. A cette dernière date, il possédait une terre au Cap. Son fils Jean, habitant du Cap, épousa vers 1670, Françoise De Charmenil. La descendance de ceux-ci est répandue partout dans le district des Trois Rivières et dans plusieurs endroits du Bas-Canada.

CXLVI

Au moment où cette *Chronique* va passer aux mains de l'imprimeur, nous lisons dans une Revue anglaise bien posée que les Français fondateurs de la colonie canadienne étaient pour la plupart des condamnés que la justice expédiait sur les bords du Saint Laurent, comme de nos jours on transporte les mauvais sujets à la Nouvelle-Calédonie.

Rien de plus faux que cette assertion. Le Canada français possède une histoire écrite, l'une des plus complètes qui existent ; ceux qui veulent se donner la peine de la consulter ne tombent pas dans des erreurs aussi graves que celle-là.

Ce n'est pas ici le lieu de soumettre la question au public, car elle est jugée depuis assez longtemps, mais il est toujours opportun de présenter aux lecteurs quelques notes sur ce sujet.

De 1632 à 1662, il s'établit à peu près deux milles âmes sur les bords du fleuve en remontant jusqu'à Montréal. Nous avons sur ces premiers habitants les détails les plus amples. C'était une population d'une rigoureuse moralité.

En 1662, arriva de France un groupe de trois cents colons à peu près, choisis par Pierre Boucher, ce qui dissipe tout doute relativement à leur caractère.

Au mois de mai 1663, le sieur Gaudais-Dupont fut envoyé au Canada en qualité de commissaire, comme il a été dit plus haut. Dans les instructions que lui donna Louis XIV, il lui est enjoint de "s'enquérir s'il manque dans le pays des femmes ou des filles" voulant, dit la pièce en question, y en envoyer le nombre nécessaire l'année suivante. Cet officier n'était pas encore de retour en France lorsque le 28 novembre, même année, le Conseil Supérieur de Québec porta défense à toutes personnes, de quelque condition qu'elle fût, "d'empêcher les filles de se marier quand bon leur semblerait."

Jusqu'à 1661, le nombre des hommes avait été triple de celui des femmes dans la colonie.

L'immigration des filles à marier commença deux ou trois années après.

On prit des mesures, de sages et louables précautions, pour contrôler et diriger à bien ce mouvement.

Sans jeter la pierre aux autres colonies, le Canada peut réclamer l'honneur d'avoir été seul à se prémunir contre l'absurde et déplorable système que l'Europe avait adopté de peupler les possessions d'outre-mer de criminels et de repris de justice.

Les écrivains qui, de nos jours, disent que la Nouvelle-France fut établie de cette manière sont tout simplement de braves gens qui ont compris en lisant les chroniques des pays nouveaux que ceux-ci ont été d'abord traités comme des colonies pénales. Ils ne savent pas que le Canada fait exception à cette règle.

Le *Journal des Jésuites* du 2 octobre 1665 dit : "Le vaisseau de Normandie arrive à Québec avec quatre-vingt-deux, tant filles que femmes, entr'autre cinquante d'une maison de charité de Paris où elles ont été très-bien instruites. Aussi cent cinquante hommes de

travail, tous en bonne santé." Ceci ne s'applique qu'à un seul arrivage.

En 1663, le Canada renfermait 2,500 âmes dont 800 à Québec. Le nombre des personnes venues de France l'année 1665 était à peu près d'un tiers aussi considérable que toute la population déjà résidant dans le pays, aussi le recensement de la Nouvelle-France en 1666 donne-t-il 3,215 âmes, ce qui ne comprend pas l'immigration de cette année. (1)

Sauf quelques exceptions, on peut affirmer que toutes les familles cultivaient la terre. Ce n'est pas là une occupation de gens dépravés. D'ailleurs on sait que ces premiers colons étaient une "marchandise choisie."

L'année 1665, il vint de France cent filles ; en 1666, deux cents ; un nombre plus considérable encore en 1667 et 1668, et cent cinquante dans chacune des années 1669, 1670. La population des deux sexes se trouva de part et d'autre à peu près au même chiffre.

CXLVII

Le roi donnait ordinairement aux jeunes ménages une maison et huit mois de vivres. Les mariages se célébraient par trentaine à l'arrivée des navires.

Le régiment de Carignan fut licencié au Canada dans les années 1670-2 et les soldats reçurent des terres dans les seigneuries nouvelles. On envoya de France un excellent choix de filles qui épousèrent ces militaires devenus cultivateurs et d'où est sortie la moitié de la race canadienne. Les dépêches de Frontenac et de Colbert font voir avec quel soin on présidait à tous ces arrangements. Vers 1675, si nous avons bonne mémoire, le gouverneur écrivait au ministre de ne plus envoyer des filles parce qu'il en restait une vingtaine à marier. Attendez, dit-il, que nous en demandions. Il avait poussé la surveillance au point de faire dresser un relevé de toutes celles qui étaient arrivées et qui s'étaient mariées : savoir surtout combien d'enfants étaient nés de ces unions—le nombre en est prodigieux. Les Français n'ont pas tardé à devenir *Canadiens* !

Un écrivain spirituel mais méchant homme, observateur si l'on

(1) Québec renfermait 70 maisons. Aux Trois-Rivières on comptait 69 ménages sur une population totale de 455 personnes, dont 299 du sexe masculin et 156 du sexe féminin, qui se décompose comme suit : 75 hommes mariés, 66 femmes mariées, 2 veufs, 5 veuves, 222 garçons, 87 filles. En 1667 la population totale de la Nouvelle-France était de 3,918 âmes. Le recensement de 1667 qui fut pris dans le gouvernement des Trois-Rivières vers la fin de mai indique dans la ville même 37 ménages et sur la côte de Batiscan, Champlain et le Cap 57 ménages ; la population de ces endroits réunis s'élevait à 575 âmes.

veut mais superficiel, ignorant et partial, plus occupé de produire de l'effet que de chercher et de dire la vérité, la Hontan, a propagé à la légère une accusation grave contre la moralité des filles amenées de France au Canada. De temps à autre, les étrangers se plaisent à citer ce qu'il dit de nos aïeules mais ces mêmes étrangers se gardent bien d'avouer que la Hontan est seul de son avis et que nous avons des témoignages nombreux et irrécusables contre son dire. Voyons-en quelques-uns :

Pierre Boucher écrivait en 1663 : " Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles. Ceux qui en parlent de la façon se sont grandement mépris. Avant que de les embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes qui soient décriées ou qui pendant la traversée aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France. Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe c'est qu'on ne les connaît pas, et quand ils sont dans le pays ils sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages. "

D'après le Père C. Leclercq (1673-1690) : " Les chefs de familles qui ont passé au Canada étaient en France de bons bourgeois de ville, médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats, mais très-honnêtes gens de leurs personnes. On a examiné et choisi les habitants, et renvoyé en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses et marquées, aussitôt qu'on les a connues. "

Boucher et le Père Leclercq parlent de ce qu'ils ont vu.

Le bon LaFontaine qui ne savait probablement pas qu'il y eût un pays appelé la Nouvelle-France ou le Canada, écrivait le 18 décembre 1687, à son ami Saint-Evremond :

.....Le mieux est de me taire
Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,
Logeant dans mes vers les Chloris,
Quand on les chasse de Paris.
On va faire embarquer ces belles :
Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.
Que maint auteur puisse avec elles,
Passer la ligne pour toujours !

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours, confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans. Il

s'agirait de savoir dans quelle partie de l'Amérique étaient transportés ces sortes de gens. Tout nous porte à croire qu'il n'est pas ici question du Canada et que LaFontaine ne se trompe pas beaucoup lorsqu'il leur fait passer la ligne.

Le Père de Charlevoix était au Canada en 1720. Voyons ce qu'il dit : "Quant aux filles qu'on y envoyait pour les marier avec les nouveaux habitants, on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les envoyer,—et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi. La source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui est pure."

Après avoir dit que les Canadiennes et les Françaises qui épousèrent des soldats étaient des filles de bonnes mœurs, Le Beau, qui avait visité le pays en 1730, écrit que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées en Louisiane.

La France ne nous a guères fourni de colons après l'année 1700. Il faut s'arrêter à cette date et regarder en arrière pour juger de la source de notre peuple. Cette source est pure. Répétons-le : elle fait exception au système suivi par les pouvoirs européens dans l'établissement des colonies. Il est facile de s'en rendre compte en étudiant nos annales. Dans tout le 17^e siècle, on ne relève que deux ou trois cas d'enfants illégitimes. Cette moralité tient du mode de colonisation adopté. Les seigneurs canadiens venaient prendre des terres sur lesquelles ils s'établissaient et ils y amenaient des familles toutes prêtes à cultiver leurs domaines. Peu ou point d'aventuriers parmi ces fondateurs de notre pays. Tout le monde devait travailler et s'établir. Cela est bien différent de la manière d'opérer des seigneurs de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, qui engageaient des travailleurs pour leurs terres d'Amérique mais qui restaient chez eux à jouir de leur fortune. Les travailleurs se lassaient, se révoltaient, conduisaient les affaires de détail à leur guise. Un jour vint où ils furent plus incommodes qu'utiles, et alors on se procura des nègres, des esclaves. Quelle différence avec le seigneur canadien qui transplantait ici sa paroisse, le curé en tête, un contingent de jeunes ménages adonnés à l'agriculture, le charron, le charpentier et le médecin ! Le seigneur canadien était, selon l'expression de M. Rameau, le premier parmi les défricheurs, le premier parmi les colons. C'est encore lui qui veillait aux intérêts de la communauté. Quand la guerre éclatait, il était le chef et tous marchaient sous ses ordres avec un entrain, une ardeur, un courage dont les habitants de la Nouvelle-Angleterre ont gardé de cuisants souvenirs. Encore une fois, le

contraste est complet ; il est ridicule d'envisager notre passé d'après les idées généralement reçues à l'égard des colonies.

Nous sommes loin d'avoir épuisé la matière. Ceci est tout au plus le dessus du panier. Il est facile de consulter sur ce sujet une foule d'auteurs respectables, entre autres Boucher *Histoire de la Nouvelle-France, Edits et Ordonnances* III. 25, Langevin *Notice sur Mgr de Laval* 53, Ferland *Cours d'histoire* II. 11-45 36-7, Doutre et Lareau *Droit Civil* 139, Rameau, dans la *Revue Canadienne* 1873 ; la correspondance des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France déposée à Ottawa.

CXLVIII

Ici se termine l'époque que nous avons essayé de décrire en tant que les faits se rapportent aux Trois-Rivières. Pour le lecteur qui réfléchit sur ces événements déjà si loin de nous, mais qui ont tant marqués dans l'existence de nos pères, il est impossible de refuser à ceux-ci l'admiration que méritent le courage et le patriotisme tout chrétien de ces hommes d'élite. L'esprit se reporte avec jouissance vers leurs entreprises, vers les combats qu'ils soutinrent, vers leur noble détermination de fonder ici un empire français. Comme ces soldats intrépides qui, à l'heure de l'action, se précipitent en avant, le drapeau et le glaive à la main, sans s'occuper s'ils seront suivis ou soutenus par le gros de l'armée, nous les voyons pénétrer dans les forêts du Nouveau-Monde, et en dépit du climat, des Indiens hostiles et de l'indifférence de la mère-patrie, arracher à la barbarie le sol qui va devenir le berceau de leurs enfants. Avec des éléments en apparence si minces, ils créent sur les bords du St Laurent une nationalité vivace, généreuse et pénétrée de vues élevées qui traversera les âges et se conservera avec son caractère propre, au milieu des races étrangères civilisées comme celles qui viendront plus tard s'asseoir à ses côtés. Il en a été du Canada au 17ième siècle comme de l'Afrique aujourd'hui que l'Europe tente enfin de connaître et de s'approprier. Des peuples non moins féroces et non moins courageux que les Ashantis, les Abyssiniens et les Zoulous, s'opposaient à la découverte et à la conquête de ce pays ; des conditions climatiques, des difficultés inhérentes à la nature même des localités, les embarras d'une vie toute nouvelle étaient autant d'obstacles qui au Canada comme en Afrique à présent, paralysaient l'établissement de la race blanche. Pourtant cette marche victorieuse de la civilisation fut accomplie ici avec bien moins de ressources que n'en possèdent les pionniers du "continent noir" et c'est ce qui fera toujours

l'étonnement des historiens, car plus l'outillage de la civilisation se perfectionne, plus il devient facile de briser les entraves qui s'opposent aux développements de la puissance des fils de Japhet. On ne lira jamais sans émotion le récit des combats et des souffrances supportés par une poignée de colons perdus en quelque sorte au milieu des solitudes qu'ils ont fini par transformer en un beau et vaste pays, le Canada. Le type de cette société de défricheurs, de soldats et d'hommes libres se conserve intacte dans leurs descendants et impose à ceux-ci—car noblesse oblige et bon sang ne peut mentir—l'obligation de faire entrer dans le domaine de la réalité le rêve généreux que leurs pères formaient pour l'avenir de leur race. Si le ciel a voulu qu'un sort inattendu nous fût imposé et qu'au lieu de dominer dans toute l'Amérique du Nord il ne nous restât qu'une seule province en propre, n'en éprouvons pas de découragement, réparons cette sorte de décadence qu'on ne saurait nous imputer, en tâchant de faire honneur au nom français, de raviver les traditions de nos fondateurs, en un mot de faire aimer la patrie.

Liste des colons (1), avec la date de leur arrivée aux Trois-Rivières :

1634, sinon avant. Jean Godefroy, Thomas Godefroy, Jacques Hertel, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget, François Marguerie, Sébastien Dodier, Guillaume Isabel.

1635. Jean Nicolet, Pierre Blondel.

1636. Michel le Neuf du Hérisson.

1637. Bertrand Fafard.

1639. Christophe Crevier (2).

1640. Claude Poulin.

1641. Etienne Lafond.

1642. Pierre Garemand.

1643. Jean Pepin.

1645. Jacques Leneuf de la Potherie, Pierre Boucher, Antoine Desrosiers.

1646. Etienne Lessard, Marin Terrier de Repentigny, Jean Véron, Urbain Baudry, Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon, Jean, Gaspard et Guy Poutrel.

1647. Etienne Seigneuret, Gaspard Boucher, Elie Grimard.

1648. Etienne Vien, Emery Cailleteau.

(1) La population flottante n'entre pas dans cette liste.

(2) Des treize plus anciens colons des Trois-Rivières il ne restait en 1665 que Jean Godefroy, Guillaume Pepin et Michel du Hérisson.

1649. François Boivin, Jean Godin, Claude Houssard, Pierre Guillet, Mathurin Guillet, Mathurin Baillargeon, Jean Aubuchon, Nicolas Rivard, Maurice Poulin (2), Michel Pelletier (1), Claude David, Jean Poisson, Jacques Maheu.

1650. Marin Chauvin, Robert Drouin, Pierre Deschamps, Pierre Pineau, Elie Bourbeau, Pierre Baboir, Quentin Moral, Jules Trotier, Gilles Trotier, Nicolas Gatineau (3), Denis Métayer, François Fafard, M. Meunier, Pierre-Esprit Radisson.

1651. Jacques Loiseau, Paul Langlois, Mathurin Labat, Nicolas Poutrel, François Gouin, Jean Languetteau, Pierre Proust, Jacques Brisset, Nicolas Desprès, Sévérin Ameau, Claude Volant, Pierre Couc, Jacques Bertrand, Pierre Lepelé, Pierre Dandonneau, Jean Turcot, et — Gaillarbois.

1652. Philippe Foubert, Jean Parant, Jean-Baptiste Bourgerly, Claude Herbin.

1653. Barthelemy Bertaut, Lucas Lépine, François Lemaître, Antoine Lemaître.

1654. Médard Chouard, Charles Gauthier, Pierre le Boulanger, Louis Ozannes, Philippe Etienne, Jacques Lefol, Jean Pacaud, Michel Lemay (4), Pierre Pellerin, Barthelemy Croteau.

1655. Pierre Denis, Jean Desmarêt.

1656. Nicolas LePetit, Jean Cusson, Jean Carpentier, Nicolas Gaillou, Jacques Fournier, Jean Lemoine (5).

1657. Louis Pinard, Elie Hanctin, Claude Jutras, Jacques Ménard dit Lafontaine (6), Florent Leclerc, Jérôme Langlois.

1658. Adrien Joliette, Guillaume David, Michel Moreau, Pierre Potevin.

1659. Jean de Noyon, Jacques Rouillard, Pierre Dizi, Jean Beaudoin, Jacques Lemarchand, Jean Bellet.

1660. Benjamin Anceau, René Benard, Jacques Vaudry, Jacques Gratiot.

1661. Pierre Cailleteau, Michel Gamelin, Pierre Jovial, Jean Badeau, Etienne Pezard de la Touche, Mathieu Proteau, Massé Besnier, Jean Grimard.

1662. Louis Tétreau.

1663. Guillaume de la Rue, Guillaume Barret, Mathurin Gouin,

(1) C'est de lui que le Saint-Maurice a pris son nom.

(2) Sieur de la Pérade.

(3) Son nom a passé à la rivière Gatineau.

(4) Ancêtre du poète Léon-Pamphile Lemay.

(5) Ancêtre de l'historien J. M. LeMoine.

(6) Ancêtre de sir L. Hypolite Lafontaine.

François Pilet, François Chorel, Alexandre Raoul (1).

1664. Dominique Jutras, Rolin Langlois.

1665. Pierre Souillas, Pierre Couillard, Pierre Juin, Pierre Artaut, Pierre Niquet, Jacques Aubert, Charles Bonin, Charles Vaudry, Jacques Bergeron, Michel Baboir dit Rochereau, François Bigot, François Michelot, Sauveur Gouin, René Blanchet, René Houray, Louis Lefebvre, Laurent Lefebvre, Etienne et Jean Gélinas.

De ces 160 noms si l'on met de côté ceux des personnes qui n'ont pas fait un séjour de plusieurs années aux Trois-Rivières, comme Claude Poulin, Pierre Garemand, ou qui y sont morts sans laisser d'enfants, comme Thomas Godefroy, François Marguerie, il reste 150 colons bien constatés. que l'on peut considérer comme la source primitive de la population trifluviennneville, côte du Cap, de Champlain et Batiscan, de 1635 à 1665.

Soixante-quatre portaient des sobriquets qui, presque tous, se sont transmis à quelques branches de leur descendance.

Trente-trois étaient de la Normandie, et sur ce nombre il s'en trouve vingt-et-un avant l'année 1650 ; jusqu'à cette date, les Normands furent pour ainsi dire les seuls habitants des Trois-Rivières ; il arriva alors, en quelques mois, près de cinquante colons provenant de diverses provinces de France. Il nous semble, cependant, que le groupe venu de la Normandie garda sa prépondérance dans les affaires et que l'esprit normand s'imposa de suite à toute la colonie trifluviennne qui formait à cette époque le Canada central.

La plupart des cent cinquante chefs de famille ci-dessus n'étaient âgés que de vingt à trente ans à la date de leur arrivée au Canada. Ils appartenaient à la classe agricole. Très-peu exerçaient des métiers.

Cinquante-sept se sont mariés aux Trois-Rivières. Les années 1647, 1652-3, 1655-6 et 1662-4 sont celles où ont eu lieu le plus grand nombre de mariages. Les deux plus fortes années en ce genre, 1652 et 1663, en comptent chacune sept.

Sur ces cent cinquante personnes, il en mourut vingt-cinq avant l'année 1665 ; plus tard neuf autres se sont établies en dehors du district des Trois-Rivières—quelques-unes à Sainte-Anne de la Pérade et aux Grondines, mais le plus grand nombre à Boucherville. Il faut noter aussi que, de 1668 à 1700 et même plus tard, les enfants des Trois-Rivières se sont répandus dans les seigneuries de Chambly, Varennes et Boucherville, à

(1) Aujourd'hui Rho, Reau et Rheault.

la suite des fils des seigneurs Boucher, Niverville, la Vallière-Hertel, de Varennes, Crevier, Cournoyer, nés comme eux aux Trois-Rivières. Nous parlerons dans un autre ouvrage de ceux qui ont pris part aux établissements du Détroit, du Mississipi et aux découvertes du nord-ouest.

GOUVERNEURS ET COMMANDANTS (1) AUX TROIS-RIVIÈRES.

La Violette a exercé ces fonctions depuis le 4 juillet 1634 jusqu'au 17 avril 1636. Après cette date on ne le retrouve plus (2).

Marc-Antoine de Chateaufort est cité comme gouverneur depuis le 28 août 1636 (3) jusqu'au 6 février 1638.

André de Malapart est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635, et le 4 mars 1639, mais sans titre. Le 5 août 1639, il est qualifié de commandant.

François de Champflour est cité depuis le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, comme gouverneur.

Desrocher commande à partir de septembre 1642 à la fin de l'été 1643.

François de Champflour est cité comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

Jean Bourdon commande par *interim*, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

Jacques Le Neuf de la Potherie est cité comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648.

Charles Le Gardeur de Tilly est cité comme gouverneur le 4 décembre 1648. Il était arrivé de France le 13 septembre précédent.

Charles Cartel est cité comme commandant le 14 juillet 1649.

Jacques Le Neuf de la Potherie paraît agir comme gouverneur le 9 juin 1650 (4). Les 2 février et 21 août 1651 il est qualifié de gouverneur.

M. Duplessis-Bochart part de Québec le 10 novembre 1651 pour

(1) Nous appelons gouverneurs ceux que le registre des Trois-Rivières qualifie de *gubernatore*, et commandants ceux qui y sont nommés *moderatore*.

(2) Charlevoix (*Hist.* I, 199) donne à entendre que le chevalier de Lisle commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août.

(3) En comparant les pages 56 et 76 de la *Relation* de 1636, on peut supposer que M. de Chateaufort commandait aux Trois-Rivières même avant le 28 août. Il avait commandé à Québec jusqu'au 11 de juin.

(4) *Chronique Trifurviennne* LIII. Le 16 juin 1650, M. de Tilly assiste à la procession du St Sacrement à Québec. Le 2 novembre suivant il part pour la France

aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières ; il le conserve jusqu'à sa mort, 19 août 1652.

Pierre Boucher, nommé capitaine de la milice de la place le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement en chef entre le 19 août 1652 et le 8 septembre.

Jacques Le Neuf de la Potherie est envoyé de Québec le 8 septembre 1652 pour commander aux Trois-Rivières. Le ou avant le 16 juillet 1653 il est remplacé, d'abord temporairement, par Pierre Boucher. Celui-ci est nommé en titre vers la fin d'août.

Jacques Le Neuf de la Potherie succède à Boucher en juillet 1658.

Pierre Boucher remplace la Potherie vers le 1^{er} novembre 1662 et garde le gouvernement jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières.

Le capitaine Arnoult de Loubias est cité comme commandant le 8 avril 1668. Le 10 de juin, même année, René Gautier de Varenne est cité comme gouverneur. Le 7 juillet, Michel le Neuf du Hérisson paraît avoir fait un acte comme gouverneur ou commandant.

René Gautier de Varennes est cité comme gouverneur du 12 mai 1669 au 4 juin 1689, jour de sa mort.



Nous avons dit (paragrapes XXXIII, VLIV, XLVI) sur la foi de certains écrits publiés par la presse périodique, que Jean Godefroy succéda à Jacques Hertel au poste de syndic, en 1648. La pièce suivante, qui nous est communiquée par T. P. Bédard, écuyer, de Québec, fait voir que ce fut plutôt Michel du Hérisson :

“ Aujourd'hui, deuxième jour de septembre mil six cent quarante-huit, se sont présentés devant moi sieur de Lapoterye Le Neuf, commandant aux Trois-Rivières, tous habitants du dit lieu, pour procéder par scrutin à l'élection d'un syndic, ainsi qu'il est porté dans les articles donnés par le Conseil de Sa Majesté et suivant l'ordre à nous envoyé par monseigneur le gouverneur dont j'ai fait lecture en présence des dits habitants—lesquels ont donné chacun à part leur scrutin un billet où ils desnomment sous élection pour leur syndic la personne de Michel Le Neuf sieur du Hérisson, qu'ils prient (?) avoir la charge agréable, pour vaquer à leurs affaires et représenter au Conseil leurs intentions et nécessités—en témoin de quoi ont signé les personnes de Gaspard Boucher, Guillaume Isabel, Etienne Vien, Gilles Trottier, Hemery

Galtor (Cailleteau ?), Urban Baudri, Jean Sauvaget, Sébastien Dodier, Jean Houdan, Elie Grimard, Antoine Desrosiers, Jean Véron, Etienne de Lafont, Etienne Seigneuret,—tous habitants du dit lieu des Trois-Rivières, qui ont signé la présente le jour et an que dessus.”

Les signatures sont : Jq. Le Neuf, Boucher (1), Urban Baudri, J. Sauvaget.

Ont fait leurs marques : Desrosiers, Dodier, Galtor, Grimard, Isabel, Lafont, Seigneuret, Véron, Vien.

Dans cette pièce on ne voit pas les noms de Jean et Thomas Godefroy, Jean et Guillaume Pepin, Jacques Hertel, Bertrand Fafard, Marin Terrier de Repentigny, Pierre Lefebvre, et Jacques Aubuchon, habitants importants des Trois-Rivières à cette date. On pourrait aussi mentionner Pierre Boucher, Gaspard, Jean et Guy Poutrel qui résidaient aux Trois-Rivières, mais qui probablement n’y jouissaient pas du privilège d’électeurs. Quant à Christophe Crevier, il paraît avoir demeuré à Québec, entre 1644 et 1654.

Il faut donc croire que dans cette élection Michel Le Neuf avait la majorité des voix.

BENJAMIN SULTE.

(1) Ce doit être Gaspard Boucher, père de Pierre.

PRIMAVERA

PAR M. MARYAN

—Non, Maud elle-même a renoncé de traiter ce sujet avec moi.

—Ah ! dit la jeune femme avec chaleur, vous prétendez quelquefois que je suis éloquent ;—je voudrais l'être assez pour vous persuader de remonter sur la scène... Devez-vous rendre vos concitoyens victimes de vos chagrins particuliers en les privant de vos lumières ? Prenez votre rôle ; l'acteur pleure peut-être derrière son masque qui grimace ou sourit ; mais bientôt il s'oublie, sèche ses larmes et s'enivre des émotions du triomphe. Il y a une part de bonheur dans la lutte, dans l'écrasement des rivaux, dans les victoires de la parole... Les applaudissements sont une musique pour l'oreille, l'admiration est une pâture pour le cœur. Monter, s'élever toujours parce qu'on *sait*, parce qu'on *peut*, c'est la vie des natures d'élite ; elles gravitent vers le centre qui leur est assigné, au-dessus des autres !

Réginald resta immobile, sans répondre, et les yeux fixés sur les étoiles. Peut-être trouvait-il que leur scintillement ressemblait à un sourire moqueur, et que devant cette immensité calme, et brillante, œuvre d'une pensée divine, les desseins ambitieux des hommes n'étaient que l'œuvre d'une fourmilière agitée.

—Vous ai-je blessé ? reprit la jeune femme, passant d'un ton chaleureux à une douceur discrète ; ai-je en tort de faire allusion à des peines dont vous ne m'avez jamais fait la confidence ? Est-il possible qu'après tant de temps écoulé vous conserviez du passé un souvenir assez aigu pour paralyser votre force ? Ah ! félicitez-vous plutôt ; que fussiez-vous devenu près d'une femme indigne de vous, en constatant lentement, mais sûrement, jour par jour, heure par heure, que cette brillante idole n'avait point de cœur ?... Elle est liée aujourd'hui à un autre... Le saviez-vous ? demanda-t-elle avec hésitation.

—Naturellement, répondit-il avec une tranquillité parfaite. On ne fait point partie de la *fashion* sans voir sa vie jetée en pâture à la curiosité d'autrui ; et notre peuple anglais s'intéresse particulièrement aux faits et gestes de l'aristocratie dont il est fier, et à laquelle chaque ambitieux, chaque riche marchand caresse secrètement l'espoir de se rattacher par une alliance ou par un titre... Les journaux m'ont appris depuis longtemps le mariage de la personne à qui vous faites allusion ; mais il y avait plus longtemps encore, donna Vittoria, que mon cœur était libre de sa pensée.

—Pardonnez-moi d'avoir touché à cette corde, dit-elle. Mais tous vos amis s'étonnent de vous voir vivre seul, et ils craignaient qu'une douleur trop enracinée...

—Mes amis sont trop bons de me témoigner tant d'intérêt, répliqua-t-il avec ironie. Mais vous pouvez leur affirmer que, bien qu'aucun souvenir ne m'enchaîne, je ne me marierai jamais.

—Prenez garde ! Il ne faut jurer de rien ! dit-elle avec un rire contraint.

—Je suis plus vieux que mon âge, et n'ai plus d'illusions. D'ailleurs, un devoir sacré me lie à une infortune : je ne quitterai jamais ma sœur.

—Deux tendresses et deux devoirs sont-ils inconciliables ? Quelle femme ne consentirait à vivre près de cette douce créature ?

—Mais moi je ne risquerai point de placer à ses côtés une personne par qui, à la longue, elle souffrirait peut-être... Excusez-moi, donna Vittoria, je vous retiens loin de vous invités, et comme l'heure s'avance, je suis obligé de prendre congé de vous...

La jeune femme continua à faire les honneurs de son salon avec une grâce et un entrain sans pareils. Mais, lorsque ses hôtes furent partis, elle se laissa tomber sur un divan avec une expression de lassitude douloureuse, et éclata en sanglots convulsifs.

XIII

La contesse Presciani, orpheline dès son enfance, ne possédait pour tout patrimoine qu'un grand nom et une remarquable beauté. Si ce dernier don devait attirer les épouseurs, le premier en limitait le choix, car elle était trop orgueilleuse pour se résigner à une mésalliance. Vers sa vingt-deuxième année, lasse de vivre chez des parents auxquels sa nature altière et fantasque n'avait pas su inspirer d'affection, elle accueillit la recherche du comte Ludovico Presciani, possesseur d'une fortune ordinaire et d'une intelligence médiocre, mais aussi noble qu'elle-même, ce qui n'était pas peu dire.

Elle ne devait pas tarder à se repentir cruellement de ce mariage. Prématurément vieilli, blasé, aigri, le comte lui témoigna bientôt une indifférence complète, et en fit, avec un parfait égoïsme, le jouet de ses caprices de malade. Deux ans se passèrent, pendant lesquels souffrant, las de tout, il traîna à femme après lui à travers toute l'Europe, perdant à chaque étape un lambeau de sa santé et aussi une part de sa fortune, car c'était un joueur invétéré.

Sa mort, qui arriva à Bade, laissa à sa veuve liberté de recommencer la vie avec une expérience chèrement acquise, une beauté toujours éclatante, un esprit développé par les voyages, une réputation sans tache, et surtout une volonté arrêtée d'arriver à son but, fallût-il consacrer à cette fin les derniers débris de sa fortune.

Aimait-elle Réginald ? Il serait difficile de dire pour quelle part entraient une tendresse véritable dans le sentiment complexe qu'elle éprouvait pour lui. Il était riche ; son patrimoine, qui avait semblé mesquin à lord Pelham dans le milieu opulent où il vivait, constituait aux yeux de donna Vittoria un *desideratum* fort raisonnable. Elle n'ignorait pas non plus qu'il s'était jadis fait connaître par de remarquables brochures sur l'économie politique, et que les électeurs d'un important district irlandais, séduits par ses idées généreuses autant que par l'attachement bien connu de la famille Beaufort au catholicisme, lui avaient, tout récemment encore, offert de les représenter au Parlement. Enfin, n'importe quelle femme se fût enorgueillie d'un tel mari ; l'ancienneté de sa race, ses hautes alliances, son esprit incisif et brillant, ses manières distinguées et sa beauté physique même, en faisaient le type accompli du gentilhomme anglais.

De plus, il possédait quelques-unes des qualités de donna Vittoria, et surtout quelques-uns de ses défauts.

On a dit que les qualités qui nous manquent sont celles qui nous attirent le plus chez les autres, et que par un renversement de la même disposition, nous nous sentons particulièrement rebutés en trouvant chez eux nos laideurs,—comme ces enfants qui se détournent obstinément du miroir lorsqu'ils pleurent. Il est positif que les contrastes s'appellent ; mais ne nous y trompons pas : il s'agit alors souvent de contrastes purement superficiels.

Réginald et la comtesse étaient l'un et l'autre intelligents et artistes, l'un et l'autre, orgueilleux, irascibles, sceptiques. Mais ils différaient assez pour que leurs dispositions revêtissent un aspect dissemblable, et il suffit de cette légère transformation pour que nous sentions disposés à admirer nos qualités et même à carasser nos défauts chez autrui.

Cependant ces analogies elles-mêmes n'étaient pas profondes.

Il y avait dans le cœur du jeune homme des hauteurs que donna Vittoria n'était pas capable de mesurer. Malgré son adresse, son esprit, elle ne savait ni l'émouvoir, ni faire vibrer en lui aucune corde endormie, parce que ses peines, à lui, ses déboires et même seserreurs étaient le dérivé de la générosité méconnue, de la droiture froissée, de la foi trahie, et que ses aspirations, à elle, n'avaient qu'une portée profondément modaine et essentiellement personnelle.

— Pourquoi renoncerais-je à la lutte ? se dit-elle tout à coup en essuyant les larmes qui inondaient son beau visage. Pourquoi ne parviendrai-je pas à me faire aimer de lui ? Il le faut, le temps presse, ma vie n'est plus supportable ; encore quelques mois, et le rôle que je soutiens sera le secret de tous... Si j'échoue, je devrai renoncer à vivre dans le seul milieu où je puisse espérer contracter un mariage avantageux. Et quel enfer que la retraite, l'isolement, la pauvreté !

Soudain elle tressaillit.

Si Réginald restait insensible à sa beauté, à ses charmes, n'était-ce pas parce que son cœur n'était pas libre ? Peut-être, à son insu, s'était-il laissé prendre à une autre affection ?

Ses yeux tombèrent sur sa bague, et elle revit dans sa pensée l'image de Marcelle, si semblable à la sienne, moins éclatante, mais parée d'un charme peut-être plus délicat, que son instinct féminin ne lui permettait pas de méconnaître. Une vive jalousie la mordit au cœur, puis elle sourit avec dédain en haussant les épaules.

— Je suis folle ! murmura-t-elle. Je n'ai vu qu'une fois M. Beaufort près d'elle ; mais comme il l'a traitée orgueilleusement ! Ce n'est pas lui qui s'abaisserait jamais assez pour faire sa femme d'une demoiselle de compagnie !...

.....
Lorsque, le lendemain, Réginald entra chez sa sœur, celle-ci l'accueillit avec sa tendresse accoutumée, et lui demanda, avec l'intérêt qu'elle éprouvait pour tout ce qui le touchait, des détails sur la soirée de donna Vittoria.

— La soirée s'est passée en partie sur les balcons, dit-il en riant.

On étouffait, et il faut vraiment vous hâter de quitter Venise, ma chère Maud.

— C'est convenu pour lundi, et cousine Janet, j'en suis sûre, s'agite tant que le jour dure pour tout mettre en ordre aux Cèdres... Donna Vittoria, a-t-elle chanté ?

— Non, elle nous a dit une improvisation.

— Et sur quel sujet ?

—Elle a pris pour épigraphe le mot *Spes*... J'aimerais à savoir comment vous le définissez, Maud.

—J'ai deux sortes d'espérances, dit-elle avec un sourire plein de douceur. J'espère voir heureux ceux que j'aime, même ici-bas, et je me figure, peut-être est-ce une superstition, que Dieu voudra bien leur accorder ma part de joies terrestres.

Il se pencha vers elle et la baisa au front.

—Comme toujours, vous prétendez composer votre bonheur de celui d'autrui... Et l'autre espérance ? Ne vous regarde-t-elle pas personnellement ?

Elle jeta sur le ciel bleu foncé un regard profond qu'elle reporta ensuite sur son frère, toute imprégné de ferveur et de tendresse.

—J'attends un bonheur qui n'aura point de fin, murmura-t-elle.

—Maud ! oh ! Maud !...

Elle s'interrompit à l'accent désolé de Réginald, et lui tendit la main.

—Cher Réginald, c'est, vous le saurez un jour, j'en ai la confiance, la seule espérance qui ne trompe point. Les autres sont des mariages, des lueurs perfides ou vaines qui nous égarent souvent dans les ténèbres. Levons les yeux : elle est bien au-dessus de la terre, la lumière qui nous indique le but...

—C'est étrange... Quelques unes des paroles de la comtesse Presciani viennent sur vos lèvres ; mais combien le sens en est différent!...

—Nous ne voyons pas les choses sous le même jour.

Il se tourna vers Mercelle.

—Et vous, Mademoiselle, dit-il avec un faible sourire, ne me donnerez-vous pas votre avis ? J'avais demandé une définition, Maud m'a exprimé un sentiment. Donna Vittoria chante l'espoir, souvent trompeur, mais infatigable, de goûter le bonheur avant d'arriver à la tombe. Comment entendez-vous ce mot harmonieux : *Spes* ? Quel sens a-t-il pour votre esprit ?

Elle le regarda avec un mélange de gravité et de douceur :

C'est la confiance inébranlable que Celui qui voit nos efforts, nos luttes, nos larmes et nos bonnes œuvres, daigne les compter pour nous en donner un prix infini.

Il fit quelques pas dans la chambre, puis attacha sur sa sœur attentive un regard pensif.

—Je comprends, dit-il enfin, qu'une semblable croyance triomphe des lassitudes et des répulsions et encourage à faire le bien sans se laisser rebuter... Mais ce sentiment, tout en élevant l'âme au-dessus des ingratitude, des déboires et des déceptions, ne lui ôte-t-il pas quelques chose de sa sensibilité?... Pour traduire ma

pensée par un exemple : Maud recevra évidemment vos soins avec plus de joie s'il y entre une sympathie naturelle, *humaine*, et non pas seulement une idée sublime mais exclusive du devoir.

Marcelle sourit.

—Le devoir, qui triomphe des répugnances et des antipathies, n'empêche ni ne proscrit la tendresse que Dieu lui-même a mise en notre cœur. L'Évangile n'offre-t-il pas à chaque pape la preuve de cette tendresse, sentie et exprimée de la manière la plus touchante par le Sauveur ? ne se montre-t-il pas sensible à toutes les prières ? N'avez-vous jamais été ému, profondément ému en lisant la résurrection de Lazare ? Le Christ, en arrivant près de son tombeau, pleura celui qu'il appelait du nom d'ami, et les Juifs se dirent les uns aux autres : "*Voyez combien il l'aimait !*"

Réginald ne répondit rien et se mit à feuilleter des livres. Mais quelques instants après, il se trouva seul avec sa sœur, et lui dit :

—Savez-vous, Maud, que vous et votre amie me rapprochez parfois de la religion ? Quand on me la dépeint de cette manière, non pas s'attaquant brutalement aux sentiments légitimes, mais les élevant et les épurant, portant à s'oublier sans cesse, endurcissant le cœur seulement contre lui-même, mais l'amollissant pour les autres, je suis tenté d'essayer de cet apaisement suprême. Priez pour moi, Maud.

—Oh ! oui !... Tout en moi prie pour vous, non-seulement mes lèvres, mais mon âme, mais ma souffrance, et chaque battement même de mon cœur...

Ses yeux étaient brillants de larmes. Tout à coup, elle souleva à demi, et joint les mains avec ardeur.

—Réginald, voulez-vous me rendre heureuse?... Si je meurs, ce sera le calme de ma dernière heure, si je vis, le bonheur de mon existence.

—Dites ce que c'est, mon amie ; je voudrais vous donner une joie, quelle qu'elle fût.

—Eh bien..., épousez Marcelle !...

A cette parole inattendue, il pâlit et se leva brusquement.

Maud le suivit d'un regard anxieux tandis qu'il parcourait la chambre, essayant de vaincre son émotion soudaine.

—Vous n'y songez pas ! dit-il enfin d'une voix altérée. Je vous ai dit mille fois que je ne pourrais pas rendre une femme heureuse. Je n'ai plus d'illusions, et toute jeune fille en a ; il y a en moi des doutes, des orages, des luttes dont le contre-coup ferait cruellement souffrir une autre... Ne vous fiez pas à mes paroles de tout à l'heure ; demain, ce soir peut-être, je serai plus incrédule que jamais.

—Elle serait votre bon ange, et, si je vous quitte, elle vous

mènerait là où j'espère aller... Maud, vous me faites mal!... Je vous dis que c'est impossible. Ne comprenez-vous pas qu'il m'en coûte de vous affliger ?

—Dois-je attribuer votre résolution à l'orgueil de votre nom ? demanda-t-il faiblement.

—Non ; quelle que soit la position actuelle de votre amie, je sais qu'elle est une lady... Et si je pouvait aimer, reprit-il d'une voix émue et profonde, croyez-vous que je m'arrêteraï à une vaine distinction ? Maud, plaignez-moi, mais je souffrirai seul !

Le soir de ce jour, le comtesse Presciani vient faire ses adieux à Maud. Réginald parut vers dix heures, et la conversation se poursuivit pendant quelque temps sur différents sujets.

Le regard de donna Vittoria s'était à plusieurs reprise porté sur Marcelle, qui, silencieuse et réservée selon sa coutume, travaillait un peu à l'écart. Le même sentiment de vague jalousie qu'elle avait éprouvé la veille s'empara d'elle tandis qu'elle admirait involontairement le visage harmonieux de la jeune fille. Une légère et simple toilette de barége noir faisait ressortir la blancheur du teint de Marcelle ; ses épais cheveux bruns, divisés en deux nattes, formaient à sa tête fine une couronne à la fois lourde et soignée ; son attitude, enfin, était pleine d'une grâce austère et pudique. La comtesse redouta une fois de plus l'influence de cette femme dont la beauté égalait presque la sienne, dont le regard lumineux, en se levant de temps à autres, révélait l'intelligence, et elle éprouva une folle envie de l'écartier de la lutte en la rabaisant aux yeux de Réginald ;

—Mademoiselle Arny, dit-elle tout à coup, apportez-moi un verre d'eau, je vous prie.

Si ces paroles eussent été prononcées d'un ton gracieux, elles eussent pu passer pour la demande toute naturelle d'un léger service ; mais l'accent bref et impérieux qui les accompagnait ne pouvait laisser aucun doute sur l'intention blessante de la jeune femme.

Le visage de Maud peignit un étonnement pénible. Marcelle rougit, et se leva immédiatement, mais Réginald s'interposa aussitôt.

—Je ne souffrirai pas que vous vous dérangiez, Mademoiselle, dit-il froidement et d'un ton sans réplique ; ceci regarde John...

Il tira violemment le cordon de la sonnette : John se présenta en effet, et, sur l'ordre de son maître, apporta un plateau chargé de rafraîchissements.

Un silence glacial avait succédé à cette petite scène ; des émo-

tions de colère et de dépit se lisaient sur le visage mobile de la comtesse Presciani.

—Je vous demande pardon, Mademoiselle, dit-elle enfin, avec ironie; je ne pensais pas que ce service insignifiant fût tellement en dehors de vos attributions...

Des larmes involontaires montèrent aux yeux de Marcelle; comme elle allait ouvrir la bouche pour répondre, Réginald prit de nouveau la parole.

—Je suis en ceci le seul coupable, dit-il. Je me rappelle vous avoir présenté mademoiselle Arny d'une manière qui autorisait peut-être ce qui vient de se passer. Aujourd'hui, permettez-moi de vous la présenter de nouveau, comme l'amie de ma sœur.

La comtesse s'inclina, non sans un sourire moqueur, et se déganta pour boire. Maud, désireuse de changer un sujet de conversation qui l'agitait douloureusement, voulut essayer une diversion.

—Quelle bague curieuse vous avez là! dit-elle, se penchant légèrement vers la jeune femme.

Une expression indéfinissable passa aussitôt sur le visage de cette dernière. Elle ôta la bague et la remit à Maud, qui l'examina avec intérêt.

—Ne l'avez-vous donc jamais aperçue au doigt de mademoiselle Arny? dit la comtesse, jouant l'étonnement. C'est le bijoutier auquel elle l'a vendue qui me l'a cédée; j'aime tant les bijoux anciens!...

Maud regarda Marcelle avec surprise; la jeune fille était pâle et tremblante.

—Je ne la portais jamais, dit-elle d'une voix étouffée.

—C'est étrange! murmura donna Vittoria. N'est-ce pas un souvenir de famille?

—Oui.

—Il a fallu sans doute un motif vraiment impérieux pour vous décider à vous en séparer! On ne peut admettre que ce bijou ait été échangé contre un chiffon, ou pour la satisfaction d'un caprice.

Marcelle ne répondit rien, mais la sueur perlait sur son front et et ses tempes.

—Quoi! dit Maud d'un ton de doux reproche, vous teniez à cette bague, et vous vous en êtes dé faite? Ne pouviez-vous éviter ce sacrifice en vous adressant à moi?

—Je ne tenais pas à cette bague... Elle ne me rappelait que de cruels souvenirs.

Réginald n'avait rien dit, mais son regard ne quittait pas la jeune fille dont l'attitude, en effet, semblait étrange.

La comtesse, triomphante, se leva sur cette petite victoire d'une méchanceté toute féminine.

—J'ai brûlé mes vaisseaux, pensa-t-elle, comme, entraînée dans sa gondole sur les eaux silencieuses, elle exposait à l'air de la nuit son front brûlant. Mais, du moins, et quoi qu'il arrive, j'empêcherai qu'il ne l'épouse ! ..

Elle s'arrêta, honteuse du sentiment qui l'animait.

—Mais mon but est légitime, se dit-elle, comme pour s'habituer à l'idée qui surgissait dans son esprit. Si cette jeune fille a été ingrate envers ses parents, si... oh ! c'est peut-être cela !... si elle a été assez peu délicate pour tenter d'épouser son cousin, serait-elle une épouse tendre et désintéressée pour Réginald, une sœur dévouée pour cette pauvre miss Beaufort ?...

La veille du départ des deux jeunes filles arriva. Marcelle fit à la famille de Ternès des adieux pleins de tendresse et aussi d'espoir, car on formait le projet de se revoir à Noël.

Quelques jours après, Réginald alla, à son tour, prendre congé d'eux et leur serrer la main.

Jeanne se blottit sur ses genoux, et y resta immobile (ce qui n'était point dans ses habitudes), jusqu'au moment où, se levant pour partir, il la déposa doucement à terre. Alors elle tourna vers lui son petit visage, inondé de larmes silencieuses.

—Quoi ! as-tu donc tant de chagrin de me quitter !

—Oui, j'ai du chagrin, répondit-elle naïvement, mais c'est pour tante Marcelle que je pleure. Elle était si contente quand elle venait chez nous !... Maintenant, elle n'aura plus sa petite Jeanne chérie... Si encore elle avait voulu emporter ma belle poupée !...

Elle essuya rapidement ses yeux, puis dit à Réginald, avec une tendresse inquiète :

—Tu seras bien bon pour elle, n'est-ce pas ?

Le père et la mère ne purent s'empêcher de rire, mais le jeune Anglais, embrassant l'enfant à plusieurs reprises, lui répondit d'un ton grave et ému :

—Je te le promets, chère petite...

XIV

Le soleil couchant éclaire de ses derniers rayons un paysage harmonieux et doux. Ce ne sont plus le ciel foncé, végétation ardente, l'air embrasé de l'Italie. Au lieu d'un canal aux eaux sombres, bordé de merveilleux palais et sillonné de gondoles, la Tamise, à la fois calme et rapide, encadre ses flots bleus entre deux

rives verdoyantes, baignant des prairies d'émeraude et des champs dorés, tantôt se rétrécissant entre deux collines tantôt débordant largement en festons endoyants jusqu'à la lisière des bois dont elle reflète le mouvant feuillage. Le ciel, d'un gris doux, se colore à l'ouest des feux orangés du soleil qui descend ; le croissant d'or pâle de la lune nouvelle paraît lentement au-dessus des grands arbres d'où s'échappent mille chants d'oiseaux. Ça et là une villa, gracieuse et pimpante, est assise au bord du fleuve dans une masse fleurie, et le toit de chaume ou de tuiles éclatantes d'un cottage voilé de lierre se détache vivement sur un fond vert. Tout cela est enveloppé de ce quelque chose d'indéfinissable, de cette gaze impalpable et argentée que jette l'approche du crépuscule, et qui prête à chaque objet un charme plein de mystérieuse douceur.

Elle est profondément sensible à la beauté de ce soir d'été, celle qui, assise sur un banc de mousse, sous l'abri séculaire d'un majestueux groupe de vieux cèdres, attache un œil rêveur sur les flots qui glissent, toujours renouvelés, sans jamais revenir en arrière...

Elle n'est plus jeune. Elle a atteint cette période de la vie qui marque la dernière station avant la vieillesse, et pendant laquelle il est donné aux âmes méditatives de se recueillir, de regarder avec tranquillité les agitations passées, d'envisager avec résignation les épreuves à venir.

Peut-être n'existe-t-il rien de plus doux, rien de plus sympathique qu'une femme de cinquante ans, quand elle a su, en acquérant l'expérience, apprendre en même temps l'indulgence qui la fait accepter, quand son cœur a conservé assez de fraîcheur pour se souvenir qu'elle a été jeune, quand son esprit possède assez de raison pour comprendre qu'elle ne l'est plus. C'est l'ère un calme, du repos, c'est le soir de la vie avant que le soleil ait disparu de l'horizon ; il éclaire encore le paysage tandis qu'un autre astre plus doux se lève pour illuminer la nuit qui s'avance.

La dame assise en ce moment sous les cèdres a peut-être été jolie ; il est peu de visages qui n'aient emprunté à l'extrême jeunesse un éclat passager, mais séduisant.

Aujourd'hui, ses traits son flétris, son teint a pris une nuance d'ivoire, ses yeux d'un bleu clair se sont entourés d'un cercle de bistre, sa taille frêle s'est légèrement courbée. Cependant, en dépit des rides fines et multiples qui rayant son visage, et des boucles de cheveux gris qui encadrent ses joues sans couleur, elle a conservé quelque chose de réellement jeune. Cela est-il dû à la timidité, à l'incertitude de sa démarche et de ses mouvements, ou plutôt à l'expression douce, presque naïve de ses yeux pleins de

bonté ? Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer d'en être frappé, et les étrangers disent en la voyant : Cette femme a vieilli avant l'âge, mais l'âme et le regard sont à coup sûr restés jeunes.

Elle porte une robe de soie noire, son costume invariable : non d'une soie épaisse, aux reflets brillants, au bruissement continu, une étoffe terne, souple, dont les plis effleurent silencieusement le gazon. Sur sa tête est nouée une fanchon de dentelle, et ses doigts agitent par un geste nerveux et presque incessant une mince chaîne d'or, seul bijou qu'on lui ait jamais vu. Il est évident qu'elle ne se pique point de suivre les modes nouvelles ; sa robe, l'arrangement de ses cheveux, son col et ses manchettes de dentelle dénotent les traditions d'un autre âge, et lui donnent un certain air antique qui, d'ailleurs, ne lui messied point. A coup sûr, elle n'est point vulgaire ; c'est un sang aristocratique qui colore les veines bleuâtres de ses petites mains fines et transparentes, et ses manières son délicates et distinguées... Mais cette timidité, ce quelque chose d'inquiet qui les accompagne, révèle à l'observateur l'habitude d'une longue dépendance et d'une contrainte profonde.

Oui, miss Janet Lisle fait partie de cette nombreuse tribu des des parentes pauvres, qui revêt un caractère spécial au milieu d'une aristocratie où n'est point établi le partage égal des biens.

Loin de moi l'idée de discuter cette grave question du droit d'aînesse, dont on a tant célébré les avantages incontestables, et tant combattu les inconvénients non moins réels ; il faut reconnaître, en tout cas, qu'en Angleterre, les cadets et les filles de la noblesse en acceptent philosophiquement les conséquences, se faisant gloire et honneur de la puissance de leur maison. Les uns se frayent une carrière, les autres, s'ils n'ont reçu une part de biens non substitués, voient leur existence assurée par le chef de la famille.

Néanmoins, il est une chose profondément intéressante parmi les déshérités de l'aristocratie : on rencontre fréquemment en Angleterre des filles qui, trop pauvres pour trouver un mari dans leur caste, trop nobles pour se mésallier ou pour recourir à un travail salarié que proscrirait leur entourage, sont contraintes de recevoir toute leur vie les dons ou l'hospitalité de leurs opulents parents. Les unes, incapables de soutenir d'une manière constante les dépenses d'un train de maison, mènent une existence errante, allant de château en château, et réalisant de la sorte d'indispensables économies. Les autres s'établissent au foyer où l'on veut bien leur faire une place, s'effaçant le plus souvent, ou, parfois, s'imposant une pénible contrainte pour amuser leur hôtes et leur rendre service, *payant leur écot* en se chargeant des corvées de la maison,

de la surveillance fastidieuse des domestiques, vaillant au chevet des enfants malades, et, le plus souvent, sentant douloureusement qu'elles ne sont que *tolérées*, que le seul lien qui les rattache à ce *home* de hasard, ce n'est ni le respect des uns, ni l'affection des autres, mais tout simplement l'*habitude*.

Telle avait été pendant trente années la vie de Janet Lisle.

Jeune fille de vingt ans, le cœur saignant encore du deuil qui la vouait à la pauvreté, elle avait dû cacher ses larmes sous un sourire pour ne pas assombrir la demeure où elle trouvait un asile. Elle n'avait pour ainsi dire jamais eu de personnalité, et ceux qui riaient tout bas de sa timidité, de ses manières incertaines, n'avaient point songé à se demander ce qu'elle eût pu être si sa vie se fût développée dans des conditions normales de tendresse et d'indépendance.

Elle s'était vouée par instinct autant que par nécessité à ces dévouements silencieux qui, parce qu'ils s'exercent sur de petites choses, n'attirent ni la louange ni même l'attention, mais qui n'en exigent pas moins de l'âme un renoncement, une abnégation de tous les instants. A elle de veiller au bien-être des hôtes qui venaient passer chez son cousin de joyeux *Christmas* ; à elle d'organiser pendant l'hiver les tableaux vivants, les comédies de société, et de prendre les rôles ennuyeux, effacés ; à elle de tenir le piano pendant des heures entières, de voir les brillantes jeunes filles mêlées en de gais quadrilles, tandis que ses pauvres petits pieds s'agitaient instinctivement sous sa robe. A elle, enfin, de garder les enfants pendant les voyages sur le continent ou les excursions aux bains de mer.

Les années s'écoulèrent. Les enfants partirent pour le collège, les jeunes filles se marièrent. La grande loi s'accomplissait, la famille s'augmentait, l'arbre poussait ses rejetons et reflleurissait en des générations nouvelles. Janet restait isolée, à l'écart de tout ce qui fait la vie animée et joyeuse. Que ressentit-elle en se voyant ainsi entraînée, sans pouvoir s'y mêler, par le tourbillon de l'existence des autres ? Révait-elle ? Souffrait-elle ? Interrogeait-elle l'avenir pour savoir s'il lui réservait un faible rayon de joie ? Vraiment, nul n'en prenait souci.

—Janet et une créature extraordinairement passive et d'un naturel heureux, disait-on. Voyez comme elle accepte et recherche même ce qui ennuie les autres ! Réellement, sa sensibilité nerveuse est peu développé !

D'ailleurs, on était bon pour elle, on lui faisait un riche cadeau à son anniversaire et à Noël, ses cousines l'invitaient au baptême de leurs enfants, et la mère de Maud et de Réginald, jeune Fran-

gaise au cœur chaleureux, lui offrit même de tenir sur les fonts sa fille aînée, un baby blanc et frêle, d'une beauté idéale.

Comment cela arriva-t-il ? D'une manière fortuite, sans doute, car on ne peut penser que même cette jeune femme aimable et bonne eût tout d'abord songé à donner "cousine Janet" pour marraine à son enfant.

Quelle joie ce fut, cependant, pour la pauvre fille ! Elle rêva pendant des semaines au nom qu'elle choisirait ; elle tricota de chaudes couvertures, blanches et neigeuses, et des chaussons liliputiens ; elle usa ses yeux à broder une robe merveilleuse, digne d'une princesse... Hélas ! l'enfant naquit, jolie à ravir, mais pâle et souffreteuse. L'amour ardent, les prières suppliantes de Janet ne la retinrent pas ici-bas ; elle mourut au bout de peu de mois, laissant dans le cœur déshérité de sa maraine un regret qui ne devait jamais s'effacer.

—C'est le premier chagrin de Janet depuis qu'elle est avec nous, fit observer lady Lesley, la voyant, pâles et morne, recommencer vingt ébauches de la petite tête endormie qu'elle avait posée sur un lit de fleurs dans un blanc cercueil.

Le premier chagrin de Janet ! Qu'en savait-on ? Qui avait jamais sondé ce pauvre cœur silencieux ? Qui pouvait dire que la mort de l'enfant n'eût pas rouvert quelque autre blessure invisible, plus douloureuse encore ?...

Elle n'était plus jeune quand sir John Lesley, le dernier survivant du vieux couple, mourut sans testament. Une fois de plus, sa vie devenait incertaine ; Réginald la recueillit.

—Cousine Janet, dit-il, Maud vous demande de vouloir bien vous établir aux Cèdres. Vous vous occuperez un peu de la maison, et quand elle y viendra, elle ne la trouvera pas abandonnée.

La pauvre Janet pleura de reconnaissance.

La solitude lui semblait si enviable, si douce, à celle qui avait toujours vécu chez les autres ! Être presque chez elle, à la campagne, au milieu de ce site riant et calme, libre de penser, d'agir à sa guise !... Ne plus être obligée de mettre sur son visage un sourire de commande, sur ses lèvres des paroles de convention, pouvoir se recueillir, revoir en paix les années écoulées, laisser tomber en liberté les larmes, cette pluie du cœur, et tout cela sans entendre dire autour d'elle : Qu'a donc Janet aujourd'hui ? Elle n'a rien à raconter, elle est sombre et maussade !...

Ah ! vivre aux Cèdres, c'était le paradis de la terre !

Depuis deux ans elle menait cette paisible existence, remerciant Dieu du repos qu'il avait réservé à son âge mûr, prodiguant aux pauvres, à défaut d'argent, le temps et les soins qu'elle avait jadis

prodigés aux riches, et suivant d'une pensée pleine de tendresse ceux qui lui avaient donné ce doux et riant asile.

Un jour, elle reçut une lettre de Réginald. Elle déchira l'enveloppe d'une main tremblante, anxieuse d'apprendre des nouvelles de Maud, et lut les lignes suivantes :

Venise, 25 mai 18...

Chère cousine Janet, il nous prend l'envie de troubler votre solitude. La chaleur devient intolérable ; Maud est plus faible ces jours-ci, et comprenez l'amertume avec laquelle j'ajoute que je doute plus que jamais de sa guérison !...

Mais quelque envie qu'ait ma sœur de revoir les Cèdres, elle voudrait savoir de vous-même si la présence d'une malade ne vous effraie pas.

Êtes-vous disposée à nous recevoir ? Si oui, ma sœur arrivera dans les premiers jours de juin avec une jeune fille qui est auprès d'elle depuis quatre mois, John et Guillemette. Je vous rejoindrais une ou deux semaines plus tard, ayant quelques arrangements à terminer ici.

Je serais heureux, chère cousine Janet, de voir ma pauvre malade entre vos mains ; elle ne serait point, d'ailleurs, la première de notre famille que vous auriez tendrement soignée et veillée... Mais si nous nous revoyons, comme je l'espère, n'oubliez pas que je hais les remerciements que votre cœur affectueux croit, bien à tort, devoir nous adresser, et ne me répétez jamais que vous êtes chez nous. Les Cèdres sont bien votre *home*, c'est nous qui serons hôtes, chère cousine, des hôtes reconnaissants, et heureux de jouir de l'ordre et du bien-être que vous savez faire régner autour de vous.

Votre affectionné,

Réginald BEAUFORT.

Ceux qui ne connaissaient Réginald que superficiellement auraient refusé de croire que cette lettre était de lui. Marcelle elle-même, bien qu'elle eût eu le loisir de remarquer les contrastes et les anomalies de ce caractère en eût été profondément étonnée.

Mais Janet Lisle plia méthodiquement la feuille de papier, la mit dans l'enveloppe, et essuya une larme qui obscurcissait son regard.

— Qui dirait que c'est Réginald qui écrit ainsi ! murmura-t-elle ; lui, si hautain pour les riches et les heureux, lui qui prétend n'aimer personne, comme il sait remuer le cœur d'une pauvre vieille fille !

Elle s'assit devant sa table, ouvrit son buvard, puis, écrivit ce qui suit, d'une grande écriture élégante, quoique un peu tremblée :

Cher Réginald,

Arrivez vite aux Cèdres; plutôt au ciel que vous y restiez toujours ! Dieu vous bénisse pour les paroles que vous avez su trouver, et pour les douces larmes que votre bonté amène à de vieux yeux qui n'en avaient jamais versé que d'amères !... Je soignerai la chère Maud comme j'ai soigné votre mère et l'innocente enfant qui l'a précédée là-haut ; mais j'espère que mes efforts ne son pas-condamnés à être toujours stériles, et que cette belle fille si aimée ne restera pas languissante et infirme, tandis que la vieille cousine Janet donnerait de tout son cœur sa vie et sa santé pour elle !

Dites-moi le jour de votre arrivée. Et puisque vous n'aimez pas le mot de reconnaissance, laissez-moi le remplacer par celui de tendresse, et vous dire que vous avez tous deux les plus chères pensées de votre affectionnée,

Janet LISLE.

Cette lettre cachetée, miss Lisle ouvrit la porte d'un cabinet de toilette où travaillait sa petite servante, la fille du jardinier, et elle la chargea de la déposer à la poste. Puis, prenant ses clefs, elle commença l'inspection détaillée de toutes les chambres.

La maison n'était pas très-grande, et l'aspect en était plus riant que majestueux. C'était un de ces bâtiments en briques rouges, aux fenêtres cintrées, au toit d'ardoises moussues, qui remontent au siècle d'Elisabeth. La teinte crue de ces murailles était adoucie et voilée par un rideau de lierre, de clématite et de jasmin, qui s'accrochait aux corniches, jetait une guirlande verdoyante jusque sur le toit, et retombait en festons autour des fenêtres et du vieux porche, charment regard et dégageant un frais et suave parfum.

Une double rangée de peupliers d'Italie la protégeait au nord, agitant au-dessus des vieux pignons leur feuillage tremblant et argenté, et devant la façade, de vastes pelouses, coupées d'allées bien sablées et semées de corbeilles fleuries et de bouquets d'arbres, s'étendaient en pente douce jusqu'aux bords de Tamise. Le fleuve formait à cette endroit une sorte de baie aux rives ombreuses, où un batelet se balançait sous les massifs.

Cette villa de peu d'étendue, mais renommée pour la variété de ses fleurs et la beauté du site qui l'entourait, empruntait son nom à trois groupes de cèdres énormes, véritables merveilles, qui projetaient sur la pelouse d'émeraude l'ombre épaisse de leur masse noirâtre ; les autres se trouvaient à peu de distance de l'habitation.

La disposition intérieure de bâtiments était plutôt bizarre que commode ; la maison abondait en escaliers, en corridors, en petits retraits dont miss Lisle avait du reste tiré le plus heureux parti. Par ses soins infatigables, le mobilier antique qui lui avait été laissé s'était rajeuni sous des housses et des tentures en fraîche étoffe de perce ; partout où il se trouvait une table, une étagère, cheminée, de gros bouquet de fleurs réjouissait les yeux, et en ce moment même, elle ne pouvait retenir un sourire de satisfaction en jetant un regard minutieux sur les paquets brillants les meubles bien rangés, les vastes et massives armoires d'où s'échappait une bonne odeur de lavande et de feuilles de roses.

—Chère Maud !... murmura-t-elle avec tendresse, oui, elle peut venir ! La maison est prête à la recevoir, et le cœur... Oh ! comme il la chérira !...

Quelques jours s'écoulèrent, et la date de l'arrivée de Maud fut fixée. Le voyage se faisait par étapes ; la dernière journée devait se passer à Londres, et les voyageurs, choisissant de préférence l'heure la moins chaude, étaient attendus aux Cèdres entre dix et onze heures.

Et c'était ce soir-là même que miss Janet Lisle, anxieuse et émue, était assise sur le banc de mousse, évoquant dans sa pensée les ombres de tous ceux qu'elle avait vus disparaître à jamais sur le fleuve de la vie, enfants, jeunes gens, vieillards...

Lorsque le crépuscule eut enveloppé d'un voile toujours plus sombres les arbres immobiles, les vastes pelouses et le fleuve aux eaux bleues, et que la nuit s'approchant à son tour, les étoiles se montrèrent une à une et formèrent au ciel des myriades de points lumineux, miss Janet Lisle se leva enfin, et reprit lentement le chemin de la maison. Les fenêtres du salon étaient éclairées, et la lueur des lampes, filtrant à travers les stores de mousseline, projetait sur le gazon deux bandes de lumière pâle.

Elle franchit le porche cintré tout enguirlandé de merveilleux rosiers jaunes, et, pénétrant dans le salon, elle jeta autour d'elle un regard investigateur.

Rien n'était plus riant et en même temps plus recueilli que cette chambre, lieu de prédilection de miss Lisle.

Une étoffe fond chamois, semée de frais bouquets, revêtait les murs et recouvrait les vieux sièges jadis dorés, aujourd'hui ternis par l'âge. Les meubles, anciens, mais beaux et de lignes irréprochables, supportaient des livres, des albums, des gerbes de fleurs ; enfin, sur un piano de forme antique, il y avait des partitions dont le choix témoignait d'un goût sûr et sévère. Tout cela indiquait à quelles occupations avait recours miss Lisle pour remplir ses loisirs

prolongés et charmer sa solitude : la musique, le dessin, la lecture des historiens et des poètes ; enfin, dans une corbeille, sous une pile de petits objets de tissu grossier, mais chaud, et particulièrement soignés dans leur confection, il y avait un livre de prières, usé et jauni, qui avait dû être relu bien souvent.

XV

Un bruit de roues retentit dans le silence du chemin, et le cœur tendre et affectueux de miss Lisle se mit tout à coup à battre. Elle s'avança, tremblante, jusqu'à la porte, et un instant après, John déposait sur un divan, avec des précautions infinies, la forme svelte et légère de Maud,

—Ma chère enfant!...

—Chère cousine Janet!...

La vieille fille s'agenouilla près de la jeune malade, que Marcelle se hâta de débarrasser de son châle et de la mentille qui l'enveloppait.

Maud promena autour d'elle un regard plein d'une indicible émotion, puis serra la main de miss Lisle.

—Me voici donc *at home* ! y'ai pu décider Réginald à revenir en Angleterre!... Ah ! cousine Janet, croyez-moi, sa guérison morale est commencée. Puissé-je le voir heureux et utile, et alors, que Dieu fasse de moi ce qu'il voudra!...

Elle vit s'assombrir la douce figure de Janet, et ajouta en souriant :

—S'il me laisse à vous, je ne m'en plaindrai pas... Mais je ne vous ai pas encore présenté Marcelle... Chère amie, vous connaissez déjà presque ma bonne cousine Janet, et vous, cousine, vous aimerez Marcelle Arny avant qu'il soit longtemps.

Dès le lendemain, en effet, miss Lisle et la jeune fille, que prédisposait à la sympathie leur commune affection pour Maud, sentaient qu'elles deviendraient bientôt amies.

Toutes les trois s'assirent sous les cèdres ; tandis qu'elles causaient, l'œil ému de Maud suivait le courant du fleuve, sa poitrine se dilatait à cette douce brise de juin, et elle savourait avec d'inexprimables délices la beauté de "son cher vieux paysage anglais."

Ce fut environ dix jours après que Réginald arriva au Cèdres sans s'être annoncé, suivant son habitude.

Vers sept heures du soir, comme miss Lisle, le front abrité par un vaste chapeau de paille, arrosait les fleurs altérées du parterre qui donnait sur la route, elle releva brusquement la tête en s'entendant appeler par une voix douce et mâle.

Réginald, couvert de poussière, se tenait devant la grille.

—Est-ce vous? s'écria-t-elle tout émue, se hâtant de tirer les lourds verrous. Comment arrivez-vous à pied?

—Je viens de la station du chemin de fer; une demi-heure de marche n'est rien par ce beau temps. Comment va Maud?

—Elle repose dans le salon, près de la fenêtre ouverte... O! Réginald, si vous saviez comme nous la trouvons mieux depuis son arrivée!

—Sont-ce déjà vos soins, chère cousine Janet?

Il l'embrassa affectueusement, fit un pas vers la maison, puis sembla hésiter à formuler une question.

—Je voudrais croire que mes soins sont vraiment efficaces, dit miss Lisle, répondant à ses paroles; mais il faut faire honneur de ce mieux à l'air natal... Puis elle a une compagne si précieuse!

—Ah! vous aimez mademoiselle Arny? dit-il vivement, la regardant d'un air attentif.

—Qui ne l'aimerait? Les petits enfants du village la connaissent déjà, et courent à l'envi au-devant de *dear French lady*; le vieux Smith et Ann en raffolent, et il n'est pas jusqu'au père Strafford, venu hier pour voir Maud, qui ne m'ait dit que la bonté et la pureté sont peintes sur son visage.

Un sourire d'une douceur infinie animait les traits de Réginald Beaufort lorsqu'il passa devant Janet en disant:

—Et maintenant, cousine, je vais embrasser Maud.

Quelque indifférence qu'il prétendit éprouver pour son pays, quelque mépris qu'il professât pour tout ce qui était anglais, il ne peut se défendre d'une inexplicable émotion en pénétrant dans ce salon où il s'était assis, enfant, sur les genoux de la mère qu'il avait perdue, où chaque meuble, chaque recoin lui rappelaient quelque souvenir. Dans tous les détails de l'arrangement de la chambre régnait ce confort, dénué de luxe, mais essentiellement propre aux bien-être et à l'intimité de la famille,—un confort tout anglais,—et dans la baie de la large fenêtre cintrée près de laquelle avait été placé le divan de sa sœur, venait s'encadrer ce paysage familier et doux, riant et poétique..., un ciel pâle, des pelouses d'un vert unique au monde,—dont il n'avait nulle part vu les rivales,—les cèdres séculaires, et le fleuve où scintillaient les rayons du soleil couchant.

Quand Maud, se retournant aussitôt, poussa un cri de joie et lui tendit ses bras frères, quelque chose comme une larme vint humecter sa paupière.

La jeune fille avait apporté à sa toilette une sorte de recherche qui parut à son frère d'un heureux augure. Un nœud bleu pâle

fixait au col son peignoir de mousseline ; Marcelle avait attaché des rubans de même nuance aux longues nattes qui, encadrant son visage de leurs fils d'or, se repliaient jusque sur le châle de l'Inde qui recouvrait le divan.

—Dois-je en croire la couleur rosée de vos joues et vous faire compliment sur votre santé ? demanda-t-il tendrement, après l'avoir serrée dans ses bras.

—Je suis si heureuse d'être ici ! Vous savez que le moral est pour une part considérable dans les affections nerveuses ; c'est ce que me dit ma raison ; mais mon cœur devient superstitieux. Je m'imagine que le mieux physique que j'éprouve tient au mieux de votre âme... Le père Strafford sourit de mes idées, mais il ne me gronde pas trop... Il faut que votre esprit soit plus calme et moins amer pour que vous ayez enfin consenti à me ramener ici. Alors, je me sens plus de vie, je jouis jusqu'à l'ivresse de retrouver les vestiges du passé, d'entendre sans cesse ce cher langage familier, qui est pour mon oreille aussi doux qu'une musique.

Réginald sourit, tout en promenant un regard rapide sur la pelouse. Les yeux de Maud suivirent les siens.

—C'est Marcelle qui est là-bas sous les cèdres, dit-elle, répondant à sa pensée ; vous ne la reconnaissiez pas, avec sa robe blanche ?

Il se remirent à causer, puis Réginald se tut brusquement. Maud chercha de nouveau la direction de son regard, et aperçut Marcelle qui rentrait avec miss Lisle.

Quel contraste entre la démarche hésitante de celle-ci et le pas élastique et ferme de celle-là ! Marcelle avait la tête nue ; ses tresses brunes effleuraient les boucles grises de la vieille fille, sa robe de piqué blanc, ornée de quelques nœuds de velours noir, tranchait sur la soie terne et sombre qui revêtait sa compagne. Peut-être y avait-il dans le cœur de la plus jeune des deux une moindre part de paix et d'espérance ; peut-être le souffle de la douleur, qui ne fait point acception des âges, l'avait-il plus profondément ravagé. Mais à les voir ainsi, l'une était l'image vivante de de la jeunesse, de la force confiante, l'autre, la beauté, celle de la fatigue en même temps que de la résignation.

Elles vinrent s'asseoir dans le salon ; le jour baissait, mais personne ne songeait à demander des lumières. Le crépuscule était si doux, et sa lueur indécise si propice aux causeries !

—Marcelle, jouez-nous quelque chose, dit tout à coup miss Beaufort. Voici dix ou douze jours que vous êtes ici, et vous n'avez pas encore essayé le piano de Janet... Quelque chose de doux et de mélancolique, qui cadre avec cette heure charmante...

Marcelle prit au hasard un cahier de musique, et le lui apporta

en souriant. Maud s'éleva sur l'appui de la fenêtre pour profiter des dernières clartés, et le feuilleta quelques instants.

—Weber! Oui, j'aime ce poétique Allemand, Ceci, chère...

Marcelle se pencha, lut le titre, et ferma le cahier.

—Qui ne sait cette page par cœur? Qui ne l'a jouée mille fois sans s'en lasser? murmura-t-elle, refusant d'un geste Réginald, qui s'appropriait à allumer les bougies.

Elle s'assit devant le petit piano, et préluda instant pour l'essayer. Il était juste; mais quels sons frêles et argentins! On eût dit une harpe, il y avait dans l'écho de chaque note une vibration étrange et prolongée.

Maud s'appuya contre ses coussins, tandis que miss Lisle agitait son crochet dans l'ombre, et Marcelle commença la *Dernière pensée*, ce chef-d'œuvre immortel, tour à tour doux comme une plainte, nerveux et déchirant comme un regret, sublime comme la résignation.

Mais aux premières mesures, un accent étouffé l'interrompit:

—Pas cela!... Oh! pas cela!

Cousine Janet s'était levée toute droite, et tremblait convulsivement.

Maud se souleva vivement, et Réginald s'approcha.

—Non, certes, dit-il avec tendresse, ou ne jouera rien qui puisse vous émouvoir péniblement, ou réveiller en vous des souvenirs douloureux.

Miss Lisle passa sur son front moite de sueur une main frémissante et se laissa retomber sur sa chaise.

—Quoi! murmura-t-elle, comme se parlant à elle-même, est-ce là mon courage, après tant d'années?...

Elle garda pendant quelques secondes un silence que chacun respecta autour d'elle, et reprit d'un ton plus ferme:

—Jouez ce morceau, miss Arny; maintenant que la première surprise est passée, je sens qu'il me sera doux; je vous en prie, jouez-le.

—Donnez-moi votre main, cousine Janet...

Et tandis que Marcelle jouait, avec son expression ordinaire et son sens profond de la musique, le chef-d'œuvre qui empruntait aux sons du piano quelque chose d'étrangement mélancolique, de singulièrement vibrant, Maud sentit trembler entre ses doigts la petite main flétrie de miss Lisle.

—N'avez-vous rien à nous confier? lui dit-elle avec douceur quand Marcelle se fut levée, et que les dernières vibrations se furent lentement éteintes. Ne vous serait-il pas salutaire d'épancher dans des cœurs amis des peines dont le récit n'a peut-être

Jamais passé vos lèvres ? Vous savez combien nous vous aimons, cousine Janet !

Oui, elle sentait la sympathie, la compassion, la tendresse dans la pression délicate de la main qui n'avait point quitté la sienne. Elle étouffa le sanglot qui soulevait sa poitrine.

—Non pas les lampes,—pas encore ! dit-elle, comme Réginald se levait pour sonner.

Et, les yeux tour à tour fixés sur la blanche silhouette de Maud et sur le ciel brillant d'étoiles, cousine Janet raconta *son roman*.

C'était une courte histoire, et elle la dit en peu de mots.—Un jour sombre où un fugitif rayon de soleil n'avait lui-même brillé qu'à travers des larmes,—telle avait été sa vie.

Elle n'avait guère plus de vingt ans lorsque son cousin William Lesley vint passer un automne chez sir John ! Naturellement, une parenté plus ou moins proche établit entre elle et lui une douce familiarité. Ils lisaient ensemble, faisaient de la musique, et exploraient à cheval les environ du château.

—Je ne puis assurer qu'il m'aimât, dit-elle avec une naïve humilité, et moi, je ne lus dans mon cœur que le jour où lady Lesley, me voyant suivre d'un œil attentif mon cousin qui partait pour la chasse, me releva le menton en plaisantant, et me dit d'un ton léger :

—Prenez garde, Janet ! Il est vrai que William semble s'occuper de vous, mais ne laissez pas se prendre votre cœur, ils sont tous atteints de consommation dans cette famille.

La douleur aiguë, l'inquiétude mortelle qui déchirèrent tout à coup mon cœur me révélèrent à moi-même ce que j'avais rêvé. Voilà comment je connus ce sentiment qui, pour d'autres, est l'aurore d'une vie heureuse et d'une joyeuse union... Dès lors, mes jours et mes nuits furent hantés par une idée fixe et cruelle qui ne devait plus me quitter ; mon regard interrogea sans relâche ses yeux, trop brillants, hélas ! ses joues couvertes d'un éclat perfide... Il revint l'année suivante, et si j'avais essayé jusque-là de me faire illusion, je dus reconnaître, cette fois, des signes de destruction prochaine.

Il s'était courbé, ses yeux s'étaient agrandis et bordés d'un cercle d'insomnie, une toux fréquente déchirait sa poitrine, et je vis plusieurs fois se teindre de sang le mouchoir qu'il portait à ses lèvres. Il venait nous faire ses adieux avant de partir pour l'Italie, où on l'envoyait passer l'hiver... La veille de son départ il y eut un orage affreux ; il avait passé une nuit cruelle, agitée de fièvre, et il s'étendit sur un canapé, pâle, sans forces, mais toujours gai, et formant des projets qui me brisaient le cœur. Comme je me trouvai seule avec lui, il me parla de son retour au printemps prochain.

—Vous êtes une bonne petite garde-malade, cousine Janet, et vous vous hâtez de me guérir quand je reviendrai d'Italie. Je vous rapporterai de curieuses mosaïques, j'écrirai mes souvenirs... C'est dommage de faire ainsi son premier voyage sur le continent ; mais je veux croire qu'à peine là-bas je recouvrerai mes forces...

Il passa sa main sur son front, et resta quelques instants silencieux ; puis avec un air de gravité presque de majesté qui contrastait avec ses dernières paroles :

—Janet, dit-il, ouvrez le piano, je veux jouer quelque chose dont vous vous souviendrez en mémoire de moi.

J'obéis en silence, et il marcha lentement vers le piano. Quelques accords se firent entendre... je joignis les mains avec angoisse, car en ce moment, il était trop navrant de l'entendre jouer la *Dernière pensée*.

—Oh ! William !... par pitié !...

Il m'écarta doucement, et je me tins derrière lui, dans une agonie de douleur. Oh ! comme il la joua cruellement bien ! Les accords faiblirent sous ses doigts, puis il retourna vers le canapé.

—N'est-il pas étrange, Janet, que l'idée de ma mort prochaine se soit offerte à mon esprit pour la première fois cette nuit ?... J'ai d'abord soutenu un rude combat... Maintenant, je suis calme, et je pense au séjour où nous nous retrouverons tous... Allons, ne pleurez pas, ajouta-t-il avec douceur, tandis qu'un éclair de gaieté traversait encore son regard. Je puis guérir, après tout, et alors, Janet, vous serez ma femme...

Le lendemain, il partit, et je ne le revis jamais. Nul ne sait ce que je souffris. A quoi bon m'entendre dire :

“ Janet, vous n'êtes qu'une folle créature !... ”

Quand j'appris qu'il était mort, je ne fus pas plus malheureuse que le jour où j'avais vu pour la dernière fois son pâle visage. N'avais-je pas désormais l'espoir qu'il était heureux, et qu'il m'aiderait de là-haut à porter le fardeau de la vie ?... Depuis, le temps s'est passé... C'est en mémoire de lui que j'ai voué tant d'heures de mon existence aux malades de la famille d'abord, aux pauvres ensuite... Il faut bien que la peine nous rende meilleurs et plus dévoués à nos frères... De toutes les consolations, penser beaucoup aux autres est encore la plus douce... Maude le sait bien...

Miss Janet Lisle se tut.

Maude l'embrassa tendrement, et Réginald pressa chaudement sa main. Mais, se levant sans rien dire, elle sortit de la chambre, et l'instant d'après, on put la voir se promener lentement sur la pelouse à la clarté des étoiles.

Au bout de quelque temps, Marcelle alla la rejoindre. Leurs

ombres passèrent et repassèrent devant les fenêtres ouvertes, et Maud, après un silence, se tourna vers son frère :

—Je suis bien aise que Marcelle soit près d'elle ; elle sait si bien consoler !... Réginald, vous souvenez-vous de cette soirée de Venise, et de ces stances à la première primevère ? Alors, cette fleur me sembla personnifier Marcelle ; aujourd'hui c'est cousine Janet qui me la rappelle.

Il inclina la tête, et dit d'une voix harmonieuse et émue :

—“ Ainsi la vertu pousse ses fleurs au milieu des tempêtes de la froide adversité, dans quelque vallée isolée de la vie ; elle élève la tête, obscure, sans qu'on la remarque.

“ Tandis que chaque brise qui souffle sur elle purifie encore la blancheur immaculée de son sein, et la fortifie pour supporter, sereine, les maux de la vie.”

—Je suis bien aise que vous ayez retenu ces vers, Réginald.

Il ne répondit rien. Elle essaya de lire sur ses traits dans l'ombre toujours croissante, puis reprit presque bas :

—Réginald, avez-vous quelquefois cherché les premières primevères ?

—Non, mais j'en ai vu fleurir dans les “ vallées isolées ” où j'irais sans espérance ; et maintenant, Maud, sur ma vie, je crois qu'il y a un Dieu, une compensation pour nos souffrances, une récompense pour nos vertus !

Pauvre cousine Janet !... Si la brillante jeune fille au cœur chrétien et chaleureux qui vous parle en ce moment du passé, a sa part dans l'acte de foi de Réginald et dans les larmes de joie de sa sœur, c'est votre simple récit, c'est votre obscur dévouement qui ont fait jaillir l'un de ces lèvres sceptiques, les autres de ces doux yeux bleus !

XVI

—M. Réginald Beaufort ?

John prit les cartes qu'on lui présentait, introduisit les visiteurs dans le cabinet de son maître, puis courut à la recherche de celui-ci, qui, vêtu d'un costume de jardin, entouré de livres, et paresseusement étendu sous les cèdres, envoyait dans l'air transparent les longues bouffées bleuâtres d'un cigare exquis, tout en jetant fréquemment un regard vers les trois femmes qui, réunies un peu plus loin, jouissaient, en causant, de l'air frais et doux de cette splendide journée.

Il lut rapidement les noms inscrits sur les cartes, et ses sourcils se froncèrent.

—Encore ces gens-là ! Ne pensent-ils me laisser en repos ? Dites-leur que je n'y suis pas.

John s'en allait déjà, lorsque Maud, dont l'attention avait été attirée, appela son frère.

—Qui congédiez-vous donc ainsi, Réginald ?

—Ces importuns, ces Irlandais qui me poursuivent de leurs lettres et de leurs visites, et qui veulent absolument m'imposer la représentation de N... ; je n'y consentirai jamais !

—Au moins, recevez-les, dit-elle avec douceur. Vous leur devez une banale hospitalité, ils sont venus de loin pour vous parler... Si vous ne leur opposez qu'un refus, formulez-le vous-même.

Une certaine hésitation parut sur le visage du jeune homme ; puis, de l'air de quelqu'un qui prend soudain son parti et se résigne à remplir une ennuyeuse corvée :

—John ! cria-t-il.

Le vieux valet de chambre s'arrêta.

—Attendez !... Présentez mes compliments à ces gentlemen, et dites-leur que je suis à eux dans un moment.

Il jeta sur le gazon le livre qu'il tenait, et prit avec quelque lenteur le chemin de la maison.

Dans la petite pièce confortable qu'il avait appropriée à son usage personnel, trois hommes qui l'attendaient se levèrent vivement à son approche.

Leur stature, leurs mouvements vifs et aisés, leurs gestes abondants, leur physionomie expressive et naturellement enjouée offraient bien les traits caractéristiques de leur race. Deux d'entre eux avaient atteint l'âge mûr ; l'autre était un jeune homme d'une trentaine d'années, brun, élancé, à l'œil vif et mobile, semblant porter avec une certaine contrainte le classique vêtement noir, et dont les membres vigoureux paraissaient plutôt faits pour le costume dégagé et facile d'un chasseur.

Ses compagnons lui jetèrent un regard d'intelligence, et il répondit au salut cérémonieux de Réginald en s'avançant vers lui.

—C'est moi qui me nomme O'Kennedy, monsieur Beaufort, dit-il d'une voix nette et déterminée, Patrick O'Kennedy, de Dunsberry-Lane. Mes traits ne se sont probablement point fixés dans votre souvenir, quoique j'aie fait plusieurs parties de chasse avec vous et nos amis, du temps où vous faisiez un séjour annuel en Irlande. J'ai l'honneur de vous présenter mes compagnons, mon vieil ami Connaught, squire de Dwinnock, et M. Dudlegg, directeur de notre filature.

Réginald s'inclina froidement.

—Nos noms ne vous sont point étrangers, monsieur Beaufort,

reprit O'Kennedy, sans se laisser le moins du moins déconcerter par son silence et la raideur de son accueil. C'est nous qui, il y a environ un an, vous avons offert de nous représenter au Parlement. Le membre élu après votre refus vient de mourir ; le siège est donc vacant, et, vous sachant de retour dans notre pays, nous avons résolu d'insister de nouveau auprès de vous. Nous nous présentons au nom d'un comité dont les membres comptent parmi les plus honorables habitants du district.

—Je vous rends mille grâces, et je me considère comme très-honoré de vos suffrages ; mais les motifs qui m'ont jadis porté à décliner votre offre subsistent encore aujourd'hui.

L'Irlandais attacha sur lui son regard plein de vivacité et de finesse, et continua :

—Nous n'avons pas en ce moment d'homme capable de nous représenter avec assez de talent et de conviction. Non-seulement il est important de voir soutenir éloquemment nos droits politiques et religieux, mais encore la situation particulière de notre district, la misère qui y règne, la stagnation des affaires, l'exaltation même de la population exigent de la part du gouvernement une prompte initiative, des secours efficaces, une intervention judiciaire.

—Et puis-je demander comment vous avez été amenés à penser que je remplirais convenablement ce rôle, à coup sûr honorable, mais difficile ? demanda Réginald sans se départir de sa froideur.

Les yeux de l'Irlandais lancèrent un éclair d'enthousiasme.

—Vous avez habité l'Irlande, dit-il, vous y possédez un domaine important, vous connaissez et vous aimez ce pays qui est un peu le vôtre, au moins par les alliances, et vous avez affirmé vos sympathies de manière à émouvoir profondément tout ce qui porte un cœur irlandais...

Tout en parlant, il tira de sa poche trois ou quatre brochures, qu'il jeta sur la table d'un geste énergique.

—Le jour où j'ai lu ces pages convaincues et généreuses, reprit-il, j'ai voué à l'homme qui les avait écrites, une profonde estime et une reconnaissance sans bornes.

—De plus, on connaît l'attachement des Beaufort à la religion catholique romaine, dit à son tour le squire de Dwinnock. Sous ce rapport encore, nous vos confierons avec joie nos intérêts les plus sacrés.

O'Kennedy se tourna vers l'industriel.

—A vous, Dudlegg, dit-il gaiement ; vantez les théories économiques de M. Beaufort, et apprenez lui quelle impression a produite parmi nous la série d'articles qu'il a publiés, il ya trois ans, sur l'industrie et l'agriculture.

—C'est vrai, dit Dudlegg, avec un accent irlandais des plus prononcés ; nous croyons tous que le district prospérerait, si M. Beaufort voulait se charger de nos intérêts devant le Parlement.

Réginald tenait les yeux fixés sur les brochures qu'on venait de lui remettre en mémoire. Il les reconnaissait, quoique, en se reportant à l'époque où il les avait écrites, il éprouvât le même sentiment étrange que si des siècles se fussent écoulés depuis—comme si, entre ces pages et lui, il y eût désormais un abîme qu'il regrettait de voir si profond ? Il se souvenait du juvénile orgueil avec lequel il avait lancé par le monde, sous ces couvertures bleuâtres, les nobles pensées de son esprit, les généreux sentiments de son cœur. Alors, il se passionnait pour le bien, et l'ombre même de l'injustice révoltait tout son être et soulevait ses répulsions les plus vives ; alors, il croyait que l'individu, essentiellement perfectible, peut et doit contribuer à améliorer sa race, son peuple, les institutions de son pays ; alors son courage était électrisé par l'idée qu'une parole généreuse, même sans effets immédiats, peut, comme une semence tardive, produire son fruit et se propager au centuple, et que, fût-on vaincu en apparence dans cette lutte géante du bien contre le mal, du juste contre l'injuste, de la lumière contre les ténèbres, on n'en prépare peut-être pas moins la victoire, de même que le sang qui coule dans une bataille ranime l'ardeur des combattants, et que les cadavres des victimes servant à porter au faite ceux à qui il est réservé de planter leur drapeau sur le rempart ennemi,

Toutes ces idées se croisaient dans son esprit, tandis qu'on développait devant lui des arguments qu'il n'entendait pas... Oui, voilà ce qu'il était. Et maintenant ? La lumière radieuse est-elle donc éteinte ? Est-il à jamais plongé dans une désolante obscurité ?... Il ne peut répondre ; car dans la nuit à laquelle il se croit voué, filtre tout à coup un rayon encore vague et et pâle. Ce ne sont plus les feux enchantés de la jeunesse, mais quelque chose de plus noble et le plus divin... La lueur vient d'en haut... L'accueillera-t-il ? Lui ouvrira-t-il les fenêtres de son âme ?

Il secoue la tête. La doute apparît de nouveau, la lueur s'évanouit.

—Encore une fois, dit-il, sortant de sa rêverie, je suis reconnaissant de votre démarche, et flatté des appréciations que vous voulez bien émettre sur mon compte ; mais sont-elles encore justes, en admettant qu'elles l'aient jamais été ? Il y a trois ans et plus que j'ai écrit ce que vous évoquez aujourd'hui comme mes titres à votre confiance. Je m'occupais ardemment de ces questions, que, depuis, j'ai perdues de vue ; enfin, je me destinais à la vie

politique... Les années qui se sont écoulées ont modifié mes projets...

—Mais non vos convictions! Nous refuserions de le croire, reprit le jeune squire avec courtoisie; ou connaît la vieille devise des Beaufort, et ce n'est pas vous qui la feriez mentir: *Semper idem*.

L'ombre d'un sourire effleura les lèvres de Réginald à cette parole adroite.

—Les convictions sont restées les mêmes, M. O'Kennedy, mais des chagrins de famille, des devoirs sacrés m'enchaînent à mon foyer.

—Des devoirs privés?... Il en est peu qui soient de nature à éloigner complètement un homme du grand mouvement social, et à dispenser de faire valoir les dons que lui a confiés la Providence. Pardonnez-moi de vous le dire, M. Beaufort, mais nous nous devons tous à notre patrie, surtout quand nous sentons en nous le talent et l'énergie qui peuvent lui rendre de signalés services. Tel est votre cas. Votre origine et votre éducation vous attachent peut-être plus à l'Angleterre qu'à l'Irlande, mais n'est-il pas de la gloire de votre pays lui-même de rendre à notre chère et malheureuse contrée une prospérité qu'elle ne connaît plus, hélas! depuis si longtemps? Il y a cent ans que le chef de votre famille est pair d'Irlande... C'est un lien qui vous oblige.

—Je vous répète que je ne m'occuperai plus de politique. Je ne suis plus au courant de mon siècle, il a marché sans que j'aie songé à en suivre les progrès ou la décadence. Le talent même que vous me prêtez s'étiole s'il n'est nourri et exercé... Voici plus de deux ans que je vis à l'étranger, bannissant de ma vie la politique, ne m'occupant que d'art, en dehors de ces devoirs dont je vous parlais. Vous devez comprendre, d'après tout cela, que mon refus se base sur des impossibilités réelles. N'avez-vous point parmi vous un candidat généreux, convaincu? Vous, par exemple, M. O'Kennedy, pourquoi ne vous présenteriez-vous pas aux suffrages de vos compatriotes?

—D'abord, je ne suis pas assez riche pour supporter les frais d'une élection, répondit nettement le jeune homme.

—N'est-ce que cela? Vous n'ignorez pas qu'un parti peut intervenir... Pour ma part, je suis prêt à me joindre à vos amis pour faire triompher en votre personne des idées qui me sont chères.

L'Irlandais secoua la tête.

—Merci, M. Beaufort; mais là n'est point le seul obstacle. Si je possède le zèle, la conviction, la fidélité ardente, j'ai les défauts mêmes, ou si vous le voulez, l'exagération de ces qualités! Je

sens que l'éloquence, et surtout le tempérament d'un orateur me manquent totalement. Or, il nous faut un orateur ; mais nous autres Irlandais, nous sommes trop bouillants, et si parfois l'enthousiasme enlève les votes, souvent aussi il dépasse le but. Dans la situation présente, nous avons besoin d'un homme calme, modéré dans ses discours, autant qu'ardent dans ses sentiments. Vous êtes assez Irlandais pour accomplir la seconde partie de ce programme, assez Anglais pour satisfaire à la première de ses exigences.

—Vous en trouverez facilement d'autres que ne manquera pas de tenter l'honneur de vous représenter.

L'industriel se leva, et dit d'un ton décidé :

—Croyez-vous que nous en trouvions d'aussi *désintéressés* ? L'homme qui, pour des causes dont nous respectons le secret, est capable, en pleine jeunesse, en pleine activité, de renoncer à des succès presque certains, saura affermir son indépendance et soutenir ceux dont il aura accepté le mandat.

—Prenez garde, M. Dudlegg !... Si cet homme n'avait cédé qu'au découragement et à l'effet mortel d'une complète désillusion ?

—En ce cas, répliqua l'Irlandais avec fermeté, je le blâmerais, car l'on ne doit pas douter du bien, ni se fatiguer de la tâche commencée ; mais je maintiendrais, du moins, qu'il n'est point ambitieux ; et s'il se déclarait prêt à rentrer dans la lice, j'aurais confiance en lui, car il ne combattrait pas pour lui-même.

Réginald parut frappé de cet argument, et sourit en regardant attentivement la figure un peu commune, mais intelligente de son interlocuteur.

O'Kennedy frappa des mains.

—Vous souriez, donc vous êtes gagné ! dit-il joyusement.

—Non, encore une fois, non ! Je souffre, messieurs, de voir se prolonger une discussion qui ne peut aboutir. Épargnez-vous des instances inutiles, et à moi, le regret de vous renouveler un refus.

Les trois délégués se regardèrent un instant, et se levèrent enfin.

—Nous ne regardons pas votre réponse comme définitive, M. Beaufort, dit O'Kennedy. Nous serons à Londres jusqu'au vendredi de cette semaine ; permettez-moi de vous laisser notre adresse, car jusqu'au dernier moment nous espérons recevoir une communication favorable.

Réginald fit un geste de dénégation polie, mais n'ajouta pas une parole. Il reconduisit ses visiteurs jusqu'à la grille, après avoir vainement insisté pour leur faire accepter quelques rafraîchissements.

Il se promena sans relâche dans son cabinet, jusqu'à ce que la cloche du dîner vint l'arracher à sa solitude et à ses pensées. Pendant le repas, il fut silencieux et absorbé ; il rentra dans le salon presque immédiatement après sa sœur, et s'assit, soucieux, près de la fenêtre.

Maud ne sortait pas le soir ; on redoutait pour elle les brouillards perfides qui s'élevaient de la rivière. Cousine Janet se déclara prête à lui tenir compagnie, et Marcelle, qui avait souffert ce jour-là d'une légère migraine, sortit seule pour s'asseoir sous les cèdres.

—Prenez un chapeau, dit miss Lisle ; l'air du soir est malsain pour les personnes jeunes... Et ne vous ai-je pas entendue tousser hier?... Priez Ann de vous donner mon tartan, ma chère ; vous le pliez et l'étendez sur le banc de gazon.

Marcelle sourit, et, pour faire plaisir à l'excellente fille, elle décrocha dans le vestibule un large chapeau de jardin. Mais elle ne le garda pas longtemps ; aussitôt qu'elle fut sous les arbres, elle le laissa tomber à ses pieds, livrant à la brise sa tête brune, et s'abandonnant au charme mélancolique de cette heure paisible.

Oui, ce paysage anglais lui plaisait, et cette existence à demi solitaire lui était douce. Une trêve s'était-elle faite dans sa vie ? Pour combien de temps se trouvait-elle dans cette fraîche et modeste villa des bords de la Tamise ? Ah ! s'il lui était donné d'arrêter le temps !...

Maud était mieux et ne parlait plus de mourir ; — et quelle agréable compagne était cousine Janet !... Réginald lui-même était changé ; elle n'avait plus à redouter d'humiliations de sa part, ni à contraindre ses pensées, et surtout son affection pour Maud...

Il y avait dans la tranquillité présente de Marcelle quelque chose d'essentiellement éphémère qui n'aurait pas satisfait une personne plus exigeante ou plus accoutumée au bonheur. Le calme dont elle jouissait était subordonné à tant d'événements divers, et tenait à si peu de chose ! Cependant, c'était du calme, et elle fermait volontairement les yeux sur l'avenir pour s'absorber dans le présent, ce présent dût-il n'être qu'une halte sur le chemin du malheur.

... Est-ce le crépuscule, ou plutôt ce brouillard dont miss Lisle avait parlé ?... Oui, c'est bien de la rivière que monte cette vapeur humide, toujours plus épaisse, qui noie dans une buée grise le paysage environnant, et s'étend comme un rideau devant les grands bois de la rive opposée... Il n'y a qu'un instant, Marcelle suivait des yeux les eaux légèrement assombries jusque sur cette rive ; maintenant, elle ne l'aperçoit plus, et un air soudain rafraîchi frappe ses poumons...

Elle tressaille en voyant se profiler devant elle, sur le gazon, une ombre démesurément agrandie par les rayons obliques du soleil couchant... L'ombre s'approche, et ses contours deviennent tremblants et incertains en pénétrant dans la zone du brouillard... Presque aussitôt, la voix de Réginald se fait entendre ; il se dirige vers le batelet, à quelques pas de la jeune fille, et dit, presque sans la regarder ?

— Vous serait-il agréable de faire une promenade d'une demi-heure, si toutefois vous n'avez pas contre le brouillard les préjugés de cousine Janet ?

— Oh ! merci, je rentrerai bientôt ; miss Beaufort sera bien aise d'entendre un peu de musique.

Il laissa retomber le bout de la chaîne qu'il avait soulevée pour détacher le bateau, et se tint debout, tout près d'elle, les yeux fixés sur l'eau.

— Me permettez-vous une réflexion, Mademoiselle ?

— Sans doute, répondit-elle en souriant.

Il reporta son regard sur elle, — et vraiment elle n'était jamais plus jolie que lorsqu'un sourire fugitif prêtait sa lumière et sa grâce à des traits que la douleur avait marqués d'une ligne mélancolique.

— Je suis presque choqué de l'appellation cérémonieuse que vous employez toujours en parlant de ma sœur. Il n'est pas possible, avec le degré d'intimité auquel vous êtes parvenues et l'affection qu'elle vous porte, qu'elle ne vous ait jamais demandé de lui donner un nom plus familier.

Marcelle sourit de nouveau, en se rappelant quelle situation lui avait d'abord été faite par celui-là même qui lui parlait.

— Elle me l'a demandé, en effet, mais je n'ai pas cru devoir lui obéir.

— A cause de moi ? dit Réginald, d'une voix où perçait une légère émotion.

— Peut-être ; j'étais tenue à ne froisser les idées de personne.

— Et si je vous priais de ne plus jamais songer aux paroles dures et absurdes que vous avez surprises, consentiriez-vous à satisfaire ma sœur ?

Marcelle pâlit.

— Non, répondit-elle doucement. N'eussiez-vous jamais prononcé ces paroles, je n'aurais jamais cessé de maintenir, même dans de semblables détails, la différence de nos situations.

Il se mordit la lèvre, fit quelques pas dans la direction de la rivière, cueillit un glaieul, puis revint se placer en face d'elle.

— Maud vous aime beaucoup, dit-il d'un accent si étrange que

Marcelle leva involontairement les yeux. Savez-vous ce qu'elle m'a demandé à Venise ?

—Comment le saurais-je ? dit Marcelle, surprise.

Il la regarda attentivement sans pouvoir démêler une ombre de coquetterie dans ces clairs yeux bruns, sur ce front à la fois fier et candide, et reprit :

—Elle désirait ardemment que je sollicitasse votre main.

Une rougeur brûlante envahit le visage de la jeune fille, et elle se leva brusquement, sous le coup d'un étonnement impossible à exprimer.

—Restez, dit Réginald d'un ton presque impérieux. Il faut que je vous parle ce soir ; je touche à une crise solennelle de mon existence, et ma vie entière doit peut-être se jouer sur une parole de vos lèvres.

Elle ne répondit point, demeura un instant debout, anxieuse, incertaine, puis fit un mouvement pour retourner vers la maison.

—Pourquoi refusez-vous de m'entendre ? reprit-il avec plus de douceur. Vous ne dépendez pas de vous-même ; si les usages de votre pays rendent plus étrange que dans le mien l'absence d'intermédiaire dans une question de ce genre, il n'a pas dépendu de moi de ménager vos susceptibilités à cet égard ; Maud n'est pas en état de supporter une vive anxiété, et si ma démarche échoue ; il est de mon devoir de lui épargner un regret cuisant... Vous voyez que j'ai prévu même la pire des solutions, ajouta-t-il avec un sourire amer, quoique sa voix tremblât légèrement. Je ne m'aveugle pas sur mes mérites, et je sais tout ce que j'ai fait pour m'attirer votre antipathie. Tout mon espoir est qu'une chrétienne comme vous doit bannir assez sincèrement le souvenir des injures pour qu'il ne fasse pas pencher la balance...

Comme cela lui ressemblait bien, cette manière à la fois hautaine, émue et ironique d'adresser une demande en mariage !

Marcelle détourna la tête, et répondit faiblement :

—Si j'ai ressenti contre vous quelque amertume, j'ai eu tort ; il y a longtemps que tout est oublié... N'attribuez pas à une telle petitesse la nécessité où je suis de vous refuser...

—Je m'y attendais, interrompit-il, tordant brusquement entre ses mains la longue tige de glaïeul, tandis que son front se couvrait d'une pâleur moite ; mais je n'accepte pas si promptement une défaite : lors même qu'un criminel est condamné d'avance dans l'esprit de ses juges, on lui permet du moins de plaider sa cause.

—Cet entretien est pénible, Monsieur, dit-elle en essayant de raffermir sa voix ; je vous en supplie, ne le prolongez pas. Je res-

sens pour vous une sincère estime ; mais la réponse que je vous ai faite, je la ferais à tout autre : je ne veux pas me marier...

Il était appuyé en face d'elle, contre le tronc d'un cèdre, et tout à coup, malgré l'émotion où l'avait jetée la surprise, elle ne put s'empêcher de ressentir un certain dépit tout féminin en le voyant, si calme (elle ne connaissait pas bien encore la profondeur des joies et des douleurs silencieuses), convenir que l'initiative de sa démarche appartenait à sa sœur.

—J'espère que vous oublierez cette idée fugitive, ajouta-t-elle. Croyez-moi, si grand que soit votre dévouement à miss Beaufort, il ne faut prendre conseil que de soi dans le choix d'une femme.

Il sourit froidement. Peut-être un observateur moins troublé que la jeune fille aurait-il surpris quelque chose de convulsif dans le mouvement presque imperceptible de sa lèvre supérieure.

—Maud pourrait vous raconter comment j'ai tout d'abord accueilli l'idée qu'elle me suggérait. Je lui ai dit que j'étais trop sceptique, trop fantasque, trop malheureux, pour imposer jamais à une femme le fardeau de doutes, d'amertumes, de désillusions que je voulais porter seul... Mais ses paroles m'avaient profondément bouleversé ; et quand vous avez été partie, j'ai compris au vide subit qui se produisait dans ma vie quelle influence invisible, mais indéniable, vous aviez exercée sur moi. Vous m'avez rendu aux émotions puissantes de l'art ; vous m'avez fait croire au désintéressement, entrevoir ce qu'en égoïste je ne soupçonnais pas : que nos maux ne doivent pas rejaillir sur les autres, et que nous pouvons trouver dans l'oubli de nous-mêmes l'oubli de nos douleurs. Je vous ai vue, dévouée à tous, illuminer la vie désolée de ma sœur d'une lumière mystérieuse, accomplir partout où vous alliez une mission consolatrice (M. et madame de Ternes m'ont révélé ce que vous avez été pour eux), et l'idée, d'abord vague et combattue, m'est venue d'essayer à mon tour de votre puissance... Je suis arrivé à un de ces moments décisifs où l'on se sent aussi près de la lisière du bien que de celle du mal, aussi capable de s'élever d'un coup d'aile jusqu'aux hauteurs, que de se laisser glisser dans l'abîme. Aujourd'hui même, on est venu me proposer de servir de nouveau, et d'une manière plus active, des intérêts honorables, sacrés : ceux de la religion que j'ai toujours respectée lors même que je cessais d'y croire, ceux du malheur, de la pauvreté... J'ai d'abord refusé ; puis, honteux de penser que de faibles créatures comme vous, Maud, et la pauvre Janet, vous vouez au bien malgré vos souffrances, *parce que vous souffrez*, j'ai hésité... Si vous devenez ma femme, je dirai *oui*. Vous aurez encore à lutter en moi contre l'esprit mauvais qui n'abandonne pas si facilement sa proie ;

vous souffrirez peut-être du contre-coup de mes efforts sur moi-même ; mais aussi véritablement que vous avez éveillée moi une seconde jeunesse et un nouvel amour, vous triompherez !

Marcelle cacha sa tête dans ses mains, et songea aux paroles qu'elle venait d'entendre. Quelle tâche pleine de séductions ineffables pour un cœur généreux ! Quel orgueil de se voir appelée à rendre à la cause du bien un homme de cette trempe !...

—Je n'ai pas su vous inspirer d'affection, reprit-il voyant qu'elle ne parlait pas. Mais dites-moi seulement une parole d'espérance, et j'attendrais patiemment, m'efforçant de mériter votre cœur... Quoi ! vous ne répondez rien ? Ressentez-vous donc pour moi une si vive, une si insurmontable répulsion ?

Elle leva les yeux sur lui.

Jamais elle n'avait songé qu'il pût arriver un moment où il s'adresserait à elle en suppliant, où lui, noble, riche, considéré, solliciterait comme un trésor le cœur d'une pauvre fille isolée et dépendante. Il y a un jour, une heure, elle ne pensait pas à lui. Il y a un mois, elle se reprochait l'antipathie qu'elle éprouvait à son égard. Mais maintenant qu'elle le voyait si désintéressé, si généreux, se montrant à elle sous un nouveau jour et attachant à son amour un prix si élevé... oh ! elle sentait tout à coup qu'il serait facile de dire le mot qu'il demandait d'elle.

Un mot,—trois lettres,—et tout serait fini. Oui, finie, la vie d'angoisses, de pauvreté, d'isolement ; commencée, l'existence heureuse, aimée, entourée, respectée ?

Et cependant, dans ses yeux bruns, secs et fiévreux, il y a un désespoir intense, et sa main tremblante contient avec peine les battements de son cœur... Avant de lui dire ce *oui* bienheureux, il faudrait lui raconter une sombre histoire, celle qu'elle n'a pas eu le courage de verser dans le cœur compatissant de Maud, dans le cœur si chaud d'Alice... La croirait-il ?... Ah ! plutôt que de voir le doute dans ces yeux perçants, la défiance sur ce front si noble, plutôt que voir hésiter celui qui a donné sa tendresse, mieux vaut garder son secret et dire non. Il pourrait la flétrir d'un soupçon, et elle aime mieux souffrir à jamais, que d'être accusée par lui.

Oh ! quel combat se livrait en elle !... Il te croira, disait une voix insinuante.—Oui, répondait-elle, mais alors son amour impatient et révolté portera le trouble et la honte parmi ceux qui m'ont recueillie, puis dont l'injustice a brisé ma vie...

Elle se leva avec effort. Le brouillard était devenu si intense, les enserrant de son cercle toujours épais, qu'on eût dit qu'il n'avait plus au monde que le groupe de cèdres, elle et Réginald.

—C'est impossible, dit-elle d'une voix brisée. Je suis fière de

votre recherche, mais je ne *veux* pas me marier, je ne me marierai jamais, jamais, jamais !

Il tressaillit à cette accent à la fois ferme et désolé.

—Peut-être vous ai-je fait un trop sombre tableau de la vie que vous auriez menée à mes côté ? Croyez-moi, l'affection adoucit tous les angles ; comme le soleil radieux, elle pénètre partout, et inonde de clarté même les coins obscurs. Qui sait si les glaces qui restent dans les profondeurs de mon âme ne se fondraient pas au premier rayon de votre tendresse ? Je suis orgueilleux, mais pour vous je serai humble ; votre douceur fera taire ma violence, et mon égoïsme cédera devant votre générosité. Votre Dieu sera mon Dieu ; je ne me montrerai pas rebelle à votre pieuse influence, et vous me révélez le monde supérieur et éternel qui est seul digne de nos efforts, et où les affections pures et saintes se perpétuent au-delà du tombeau.

Un sanglot étouffé s'échapa de la poitrine de Marcelle.

—Je ne veux pas me marier, répéta-t-elle avec avec douleur.

Il essuya la sueur qui parlait sur son front.

—M'est-il permis de vous adresser une question ? dit-il d'un ton âpre, après un pénible silence.

—Laquelle ?

—Dois-je croire qu'un engagement antérieur ou une autre affection motive votre refus ?

—Non, oh ! non !

—Vous n'avez jamais songé à épouser votre cousin Maurice ?

Elle tressaillit, autant de l'émotion que ce nom éveillait en elle, que de la surprise de voir le jeune homme au courant de ses relations de famille.

—Non, répondit-elle avec effort. Je n'ai jamais aimé Maurice, et m'eût-il demandée en mariage que je lui eusse fait la même réponse qu'à vous.

Il se redressa ; son regard lança dans l'ombre un reflet froid et dur, tandis qu'il brisait avec violence la tige du glaieul et la rejetait loin de lui.

—Alors, dit-il, le sort en est jeté, cars je ne me sens pas de force à recommencer seul la vie !

Elle avait déjà fait quelques pas vers la maison ; elle s'arrêta vivement et se retourna vers lui.

—Ah ! dit-elle d'une voix tremblante, ne subordonnez pas à une créature une vie comme celle que vous pouvez mener ! Oubliez le chagrin que je vous cause en vous prodiguant à une cause sacrée. Jetez-vous dans la lutte, vous y trouverez l'apaisement.

—Pour qui voulez-vous que j'ai de l'ambition ? On aime rarement deux fois, mais jamais trois ;—du moins, je parle pour moi.

—De l'ambition ? Ai-je parlé d'ambition ? Il faut mieux pour rassasier un cœur comme le vôtre. Dieu seul remplit notre âme. Il y a en nous un abîme sans fond qui appelle l'infini... Tout l'amour d'un être humain ne saurait lui suffire, tandis que Dieu suffit et console de tout... Servir une grande cause, faire le bien malgré les ingratitude et sans acception de personne ; entrer dans la lutte, non pour la vaine satisfaction de vaincre le compétiteurs, mais pour triompher du mal, voilà ce qui vous est demandé. Acceptez ! Ne soyez pas assez cruel pour me rendre responsable d'une telle décision ; je ne m'en consolerais jamais !

Il la regarda longuement, tandis qu'elle se laissait aller à son émotion généreuse.

—Il y a peu de temps, une autre femme a essayé la tâche que vous entreprenez, et a voulu me ramener à la vie active... Mais pour soutien et pour fin, elle ne me présentait que... moi-même.

—Alors, elle ne vous connaissait pas, dit Marcelle, se détournant pour cacher une larme furtive.

Il garda un instant le silence, et reprit enfin :

—Adieu, mademoiselle ; je partirai demain pour dire à ces hommes que j'accepte... Je chercherai à calmer par le travail une douleur qui ne s'apaisera jamais entièrement. Avec vous, j'aurais pu devenir un homme heureux ; je m'efforcerai du moins d'être utile, et si je réussis, l'honneur vous en appartiendra...

Il s'éloigna rapidement, et disparut dans le brouillard.

Marcelle resta encore à la même place, plongée dans une douleur silencieuse, dont l'amertume lui semblait dépasser tout ce qu'elle avait souffert jusque-là... L'ombrage séculaire des grands cèdres avait peut être vu couler bien des larmes, mais jamais, cependant, de plus brûlantes que les siennes.

Lorsque, une heure plus tard, non consolée, mais fortifiée par une prière soumise, elle retourna près de Maud, celle-ci, transportée d'une joie qui tenait du délire, lui apprit que son cher Réginald, la trouvant mieux, céda enfin à ses instances, et acceptait la candidature qu'on lui offrait au Parlement.

XVII

Madame Arny était seule dans le salon de son petit château qui, situé sur la lisière de la forêt Saint-Germain, dominait la vallée riante où coule la Seine, et les bois en amphithéâtre qui s'entremêlent si pittoresquement de villages coquets et de gracieuses maisons de campagnes.

Ses yeux étaient vaguement fixés sur ce panorama bien connu, mais sa pensée était plus loin, et l'expression assombrie de son regard, la contradiction orgueilleuse, mais pénible de sa lèvre, et enfin le ravage exercé par ces dernières années sur des traits qui avaient longtemps conservé la fraîcheur de la jeunesse, tout disait qu'un chagrin secret rongeaient douloureusement ce cœur hautain et concentré.

Il y avait bien des mois qu'elle n'était venue à Saint-Germain, et surtout qu'elle n'y avait séjourné. Les étés précédents s'étaient passés en excursions lointaines ; et plus elle avait retardé le moment de revoir cette maison, plus les souvenirs qu'elle avait cru assoupir s'éveillaient en foule pour torturer sa mémoire inflexible... Sa fille y était née ; les cloches, dont la brise d'été lui apportait en ce moment le son argenté, avaient éclaté en joyeuses volées, pour célébrer sa bienvenue en ce monde. Peu après, c'est là qu'elle avait passé le temps d'un veuvage qui lui laissait, à vrai dire, peu de regrets, et dont les dernières larmes furent promptement séchées au soleil d'un amour vif et sincère. Les douceurs de la lune de miel étaient associées dans son esprit à ces arbres, à ces fleurs, à cette brillante rivière... Mais alors, sa fille était là...

Elle ferme les yeux pour la revoir, enfant, courir dans les allées sablées, jeune fille, courber sous sa robe blanche les brins d'herbe de la pelouse... Est-il possible que l'avenir ait démenti les promesses du passé?... Quoi ! tout cet amour auquel elle avait attaché sa vie s'est changé en ingratitude ! Le sourire d'un étranger a effacé en un instant toutes les larmes et tous les sourires ineffables qu'une mère prodigue à son enfant!...

Une autre vision apparaît dans l'ombre des souvenirs douloureux... Est-il possible que son Alice erre au loin, pauvre, triste, songeant peut-être au toit maternel?... Et près d'elle il y a un enfant... Comme elle doit être grande, la chère Jeanne ! Si l'œil plein de larmes de son aïeule pouvait en ce moment suivre ses pas joyeux sur la pelouse !

Madame Arny pleure. Elle regrette le temps où on lui apportait des lettres de sa fille, dont son regard ardent dévorait l'écriture, mais qu'elle laissait impitoyablement sans réponse. Ah ! si Alice écrivait encore ! Mais non, l'ingrate s'est vite lassée ; elle ne sent point le besoin de pardon, et jamais, non jamais, sa mère ne fera les premiers pas vers elle...

Tout à coup, elle tressaille. La porte s'est ouverte, et une femme vêtue d'une toilette à la fois seyante et étrange se montre sur le seuil.

Le regard de madame Arny s'attache avec surprise sur cette

longue robe de cachemire blanc, chiffonnée avec une grâce inimitable, puis remonte jusqu'au visage brun et rose qui ressort sous le petit chapeau de paille orné d'une touffe de fleurs blanches.

Des yeux brillants et des lèvres purpurines la saluent en même temps d'un séduisant sourire.

—Quoi ! est-ce possible ! donna Vittoria !

—Elle-même, qui vous a longtemps attendue, mais qui vous pardonnera d'avoir manqué à votre promesse, si vous lui accordez une hospitalité de deux ou trois jours.

—Montrez-vous généreuse, et faites chez moi un plus long séjour, dit madame Arny en souriant.

—Quel site délicieux et frais ! reprit la jeune femme, s'approchant de la fenêtre. C'est un paysage bien français,—on pourrait dire presque parisien... Oh ! mais !... avez-vous donc du monde ? Moi qui venais chercher la solitude près de vous !

Madame Arny se pencha à son tour.

—C'est mon mari qui rentre avec son fils, dit-elle. Ne les reconnaissez-vous pas ?

—Non, elle n'avait pas reconnu M. Arny. Si les deux années précédentes avaient changé le beau visage de sa femme, il avait, lui, subitement franchi la limite qui sépare l'âge mur de la vieillesse. Sa haute taille s'était courbée, ses cheveux étaient devenus rares et blancs, ses traits fins et harmonieux avaient revêtu une pâleur uniforme. A tout prendre, c'était encore une belle et douce figure ; la bonté semblait avoir élu domicile sur ce visage, et son regard attirait la confiance. Mais il y manquait ce quelque chose, indispensable surtout à la beauté masculine : la fermeté. L'indécision semblait inscrite dans les lignes molles de la bouche et du menton, la faiblesse dans le léger mouvement des sourcils et dans le regard lui-même. Il formait avec sa femme un contraste complet, car elle avait dans toute sa physionomie une résolution et une inflexibilité dont elle ne paraissait jamais se départir.

Maurice ressemblait à son père. A vingt-cinq ans de distance, c'étaient les mêmes traits finement ciselés la même beauté un peu féminine, la même expression irrésolue. Mais l'espèce d'inquiétude nerveuse répandue dans toute sa personne révélait simplement l'ennui, au lieu du chagrin secret qui semblait consumer son père.

Son visage s'éclaira en voyant donna Vittoria, dont l'esprit, l'entrain et le merveilleux talent de cantatrice lui promettait une diversion au séjour fastidieux de la campagne.

En effet, dès le soir même, une animation inaccoutumée régnait dans la maison. La comtesse avait su distraire et relever ces esprits

alanguis par la souffrance ou l'inaction ; les éclats de sa voix magnifique résonnaient dans le salon soudain rendu à la vie, et elle se montrait pour tous si affectueuse, si aimable, si pleine de charme, que madame Arny l'embrassa en lui souhaitant le bonsoir, tandis que son mari la suppliait avec une sorte d'attendrissement de prolonger sa visite.

Quand elle s'éveilla le lendemain matin, le soleil était levé depuis longtemps, et Maurice arpentait, en fumant un cigare, l'allée qui faisait face à ses fenêtres.

Elle revêtit un élégant costume du matin, puis, descendant l'escalier, se tint debout sur le perron.

En un instant, Maurice fut près d'elle, et, après s'être informé de sa santé, il se hâta de décrocher un des chapeaux de jardin suspendu dans le vestibule.

—Merci, fit-elle, le repoussant avec un sourire. Vous oubliez qu'un autre soleil que le vôtre a rendu mon teint insensible.

Tout en parlant, elle cueillit une rose-thé, et la planta dans les ondes brillantes de sa chevelure.

Ce qu'elle avait dit était vrai ; le soleil semblait n'avoir d'autre action sur elle que de prêter à sa beauté un plus vif éclat ; sa peau fine et rose restait douce et lisse, ses petites mains et son cou d'une mate blancheur.

Elle fit quelques pas en silence à côté du jeune homme, s'arrêtant çà et là pour respirer le parfum d'une fleur, puis attachant sur lui son beau regard caressant :

—J'ai vu ces temps derniers une personne de votre connaissance, dit-elle négligemment.

—Qui donc ? demanda-t-il, plutôt par politesse que par curiosité.

—Votre cousine mademoiselle Marcelle Arny.

Elle avait prononcé ces mots d'un ton naturel et aisé, mais ses yeux surveillaient l'impression qu'elle produisait.

Maurice s'arrêta brusquement.

—Vous avez vu Marcelle ? s'écria-t-il avec émotion. Où ? Que faisait-elle ? Que vous a-t-elle dit ?

—Je l'ai vu à Venise, elle était la dame de compagnie d'une jeune anglaise malade, miss Beaufort.

—Marcelle, dame de compagnie !...

Il y avait quelque chose de profondément douloureux dans le son de sa voix. La comtesse se tourna vers lui.

—J'ai été aussi étonné que vous, je vous l'assure, dit-elle, car je me rappelais l'avoir vue faire les honneurs du salon de madame votre mère... Quelle a donc été la cause de son départ, monsieur Maurice ? On m'avait dit qu'elle habitait avec vous depuis la mort de son père ?

Cette question était très directe, et en même temps, il y percevait un intérêt que Maurice ne put attribuer qu'à un sentiment bienveillant.

—Oui, répondit-il en secouant la tête, Marcelle demeurait chez mon père : mais quant au motif de son départ, je ne le connais pas.

La comtesse laissa échapper un geste d'incrédulité.

—Oh ! dit-elle avec un fin sourire, vous faites le mystérieux. Je ne croyais pas ma question indiscreète ; mais puisque vous refusez de me répondre, il ne m'est pas défendu d'essayer de deviner... Voyons... Un certain cousin de ma connaissance n'aurait-il pas adressé à mademoiselle Marcelle des hommages un peu trop significatifs, et ne cadrant pas avec les projets paternels ?

—C'est vrai, dit franchement Maurice, j'éprouvais pour ma cousine un sentiment éphémère, peut-être, mais à coup sûr très vif ; cependant, là n'est point le motif de la rupture, car j'aurais eu, dans ce cas, ma part de blâme, et mon père, qui en effet n'aime point les mariages entre proches parents, m'eût éloigné plutôt que Marcelle.

L'italienne resta un moment silencieuse.

—Vraiment, dit-elle enfin, je suis bien incrédule, mais je ne puis admettre de votre part une ignorance aussi complète... Comment cela s'est-il passé ?

Le front du jeune homme s'obscurcit soudain, et il sembla lutter contre un souvenir pénible... Quand il reprit la parole, ce fut d'une voix si altérée que donna Vittoria ne put réprimer un mouvement de surprise.

—Nous étions alors à Nice, madame Arny, Marcelle et moi, dit-il, parlant d'un ton bas et rapide. Je faisais de fréquentes excursions à Monaco... Mon père me rappela à Paris... Le jour de mon départ, rien n'était encore changé dans les rapports de ma belle-mère et de Marcelle... Ce fut la dernière fois que je vis ma cousine. Peu de temps après mon arrivée à Paris, madame Arny entra inopinément dans le cabinet de mon père, où je me trouvais, et m'exprima d'un ton bref le désir de rester seule avec lui. Quand je les revis, il y avait sur les traits de ma belle-mère une sorte de froide résolution et de colère concentrée ; mon père, lui, avait vieilli de dix ans. A mes questions répétées, on répondit que Marcelle était une ingratitude, qu'elle avait un caractère insoutenable, qu'elle avait annoncé sa résolution de se soustraire au patronage de ses parents, et qu'elle était partie, on ne savait pour où, après une scène violente.

—Et cette histoire vous parut-elle vraisemblable ? demanda vivement la comtesse ?

—Jusqu'à un certain point, oui. Marcelle est la plus douce des créatures, mais elle est fière ; depuis que madame Arny avait banni sa fille Alice, elle semblait animée contre ma cousine d'une sombre jalousie, et lui rendait souvent la vie insupportable. Marcelle était majeure, libre de vivre du travail de ses mains, si elle préférait la pauvreté avec la paix à une dépendance parfois humiliante. Je cherchai en vain à retrouver ses traces, et je dus renoncer à parler d'elle dans cette maison, son nom éveillant chez ma belle-mère une colère soudaine, chez mon père une douleur muette, mais vive.

—Oui, c'est étrange..., murmura la jeune femme, rêveuse.

Mais à ce moment madame Arny s'avançait vers elle, et elle chassa de son front toute trace de préoccupation pour l'accueillir avec son plus charmant sourire.

Ce ne fut qu'un peu avant le départ de l'Italienne, le surlendemain, que les deux femmes se trouvèrent seules. Donna Vittoria résolut de profiter de cette opportunité, vainement cherchée jusqu'alors, pour questionner madame Arny elle-même au sujet de sa jeune parente. Sa conversation avec Maurice lui avait laissé une sorte de désappointement : en effet, dans ses paroles, il n'y avait rien de précis contre Marcelle. Maintenant elle allait, si elle était adroite, entendre le son de l'autre cloche. Réussirait-elle à surprendre quelque chose de défavorable à la jeune fille, quelque chose qui pût prévenir Réginald contre elle, et empêcher une union redoutée ?...

Elle leva par hasard les yeux sur une glace, et frémit en rencontrant le rayon acéré de son propre regard.

—Est-ce que je n'accomplis pas un devoir ? se dit-elle.

Mensonge ! Le devoir n'est point animé de malveillance et de cruauté, ni accompagné de trames perfides.

Elle secoua la tête comme pour faire taire l'avertissement importun de sa conscience, et se déganta lentement. Sur sa main blanche, les yeux de madame Arny aperçurent soudain la bague de Marcelle.

—Quelle est cette bague ? dit-elle d'une voix agitée.

La comtesse la retira de son doigt, et la lui remit en jouant l'embarras.

—Vraiment, murmura-t-elle, je suis impardonnable, j'aurais dû l'ôter...

—D'où la tenez-vous, je vous prie ?

Une question aussi précise exigeait une prompte réponse. A l'émotion visible de madame Arny, la comtesse Presciani comprit que la bague ne lui servirait pas seulement d'entrée en matière,

mais que son instinct de jalousie l'avait bien servie en attribuant à ce bijou quelque origine mystérieuse.

—Je l'ai achetée à Vnise, chez mon bijoutier, qui la tenait de...

—De ?...

—De votre nièce, mademoiselle Arny. Je me trouvais là par hasard lorsqu'elle s'en est dé faite... Oh ! ajouta-t-elle vivement, je me serais fait un devoir de la lui rendre, si d'abord elle ne m'avait déclaré que cette bague lui rappelait un souvenir pénible, et en suite si elle n'avait cherché avec obstination à m'éviter, après s'être vue reconnue par moi.

—Voulez-vous me céder cet anneau au prix qu'il vous a coûté ? dit madame Arny avec effort. Il est depuis longtemps dans la famille de mon mari, et je serais bien aise de le voir de nouveau en notre possession.

—C'est une misère... Ne parlez pas de prix, vous m'offenseriez ; je suis trop heureuse de vous l'offrir...

Et donna Vittoria jeta la bague dans une coupe qui se trouvait à sa portée, tandis que madame Arny lui adressait un remerciement embarrassé...

—J'ai été étonné de voir votre nièce dans une situation dépendante, continua d'une voix insinuante la perfide créature, se renversant nonchalamment dans son fauteuil. Mais l'expression intraitable et orgueilleuse de sa physionomie révèle les drames intimes que sa présence a dû amener dans votre maison... On devine qu'une telle nature est ingrate...

Le visage sombre de madame Arny, son silence obstiné disaient clairement à quel point ce sujet lui était désagréable, mais la comtesse n'était pas femme à reculer pour si peu.

—Elle connaissait à Venise d'autres révoltés, continua-t-elle plus bas et avec une adroite hésitation. Je sais qu'elle y avait des... des parents, qu'elle entretenait sans doute dans une coupable résistance.

Madame Arny se redressa si violemment que donna Vittoria tressaillit. Quoi ! Alice était à Venise ? Celle qui lui parlait l'avait vue peut-être ? L'orgueil fermerait-il ses lèvres, ou bien demanderait-elle des nouvelles de l'enfant qui lui était toujours chère ?

Une lutte de quelques secondes se livra dans son cœur : ce fut la mère qui l'emporta.

—Est-ce à... à ma fille que vous faites allusion ? dit-elle avec effort.

La comtesse lui prit la main avec une confusion habilement simulée.

—Comment ai-je pu éveiller ainsi vos tristes souvenirs ! s'écria-

t-elle d'un ton désolé. Oui, madame de Ternès était à Venise ; je l'ai su par un homme influent qui s'intéressait à M. de Ternès ; il savait que je vous connaissais, et m'avait adressé quelques questions au sujet de vos enfants... Depuis, il a réussi à leur rendre service, et leur a procuré une situation.

—Quel est cet homme ! demanda madame Arny d'une voix étranglée.

—M. Beaufort, répondit la jeune femme après un peu d'hésitation.

Madame Arny sembla recueillir dans sa mémoire et inscrire dans son cœur le nom de celui qui avait eu compassion de sa fille, puis elle reprit :

—Et... il habite aussi Venise ?

—Non, il est actuellement aux environs de Londres. C'est le neveu d'un lord Witchester...

Oh ! ces mères !... Un reste d'orgueil l'empêchait de demander où étaient ses enfants, mais elle notait en elle-même les détails qui pouvaient l'aider à les retrouver.

Un silence prolongé régna dans le salon ; la comtesse le rompit la première.

—Je suis désolée, dit-elle d'un accent plein de larmes. Je ne voulais pas vous affliger... En vous parlant de votre nièce, j'avais à remplir une mission sacrée...

Madame Arny leva les yeux avec surprise, tandis que donna Vittoria, rejetant ses derniers scrupules, reprenait :

—J'ai lieu de croire qu'un homme honorable, auquel je m'intéresse vivement, songe à épouser mademoiselle Marcelle. Mais sa générosité ne doit point le rendre dupe ; si cette jeune fille n'est pas digne de lui, si elle est, comme je le crains, envieuse, ingrate, orgueilleuse, elle fera son malheur et celui d'une autre créature innocente... C'est ce que je veux empêcher. Voulez-vous vous fier à moi, et me dire, à moi seule, pourquoi votre nièce vous a quittés ?

Madame Arny se redressa avec hauteur.

—Ce sont là des faits intimes et des dissensions qui ne sortent pas d'une famille, dit-elle froidement. Je n'ai point sujet d'aimer Marcelle, mais je me désintéresse complètement de son avenir ; c'est elle qui a voulu nous quitter ; je ne me mêlerai de son mariage ni pour le faire conclure, ni pour y apporter un obstacle.

—Le fait même qu'elle s'est rendue indigne de votre affection est un grief contre elle, Madame ; mais c'est là une affirmation trop vague pour convaincre un homme épris, et vous serez peut-être responsable du malheur de votre nièce aussi bien que celui de Rénigald Beaufort.

Madame Arny pâlit. Quoi ! il s'agissait de celui qui avait secouru Alice, et pour qui elle éprouvait déjà une reconnaissance aussi passionnée que bizarre !

— Si son caractère est violent et orgueilleux, reprit la comtesse, si son cœur est dur, insensible, ses sentiments bas et incapables de reconnaissance, qui peut mieux que vous en donner des preuves irréfragables ?... Vous n'avez point confiance en moi, ajouta-t-elle, tandis que le silence de madame Arny excitait sa colère ; ah ! vous ménagez mademoiselle Marcelle plus qu'elle ne vous ménage !...

C'était un mensonge, mais elle était arrivée à ce point de haine, de jalousie, de fureur concentrée où un esprit faussé et un cœur agri tombent jusqu'à la bassesse. Elle s'arrêta cependant, n'osant en dire plus long ; mais le trait avait porté.

Non qu'il ne fut souverainement indifférent à madame Arny que sa nièce parlât d'elle avec ressentiment ; mais la comtesse avait nommé Alice : Marcelle la voyait, elle l'excitait peut-être dans sa révolte... C'était son influence, sans doute, qui avait fait cesser les lettres de la jeune femme... Un amer sentiment de vengeance s'empara de la mère inflexible qui souffrait de l'offense sans savoir la pardonner ; elle se persuada qu'elle remplissait un devoir envers le bienfaiteur d'Alice, et, trop heureuse de rejeter sur une autre les torts de sa fille, elle versa dans l'oreille perfide qui l'écoutait le secret qui devait rejaillir en une dernière amertume sur le cœur innocent de Marcelle.

XVIII

“ Cher monsieur Beaufort, je passe à Londres quelques heures trop courtes pour qu'il me soit possible d'aller voir votre charmante sœur. J'ai à vous adresser une communication de la plus haute importance. Seriez-vous assez bon pour venir demain matin à Morley's hotel ?... Un tendre souvenir à la chère Maud, que j'embrasserai, je l'espère, à mon retour du pays de Galles.

“ Croyez à mes meilleurs sentiments.

“ Vittoria LANCHETTI, comtesse PRESCIANI.”

Lorsque cette lettre arriva aux Cèdres, Réginald était à Londres. Mais comme elle portait le mot pressé, deux fois souligné, Maud l'envoya à son frère par un exprès.

Une heure après, donna Vittoria revoyait devant elle l'homme qu'elle aimait.

Quelle froideur dans ce regard impassible, quelle tranquillité dans ce bonjour poli, mais banal !

—Vous étiez à Londres ? dit-elle, l'étudiant avec une amère jalousie.

—Oui ; je viens de prendre une grande décision : j'ai résolu d'entrer au Parlement.

Le regard de la comtesse brilla.

—Ah ! vous reprenez à l'ambition ! s'écria-t-elle. C'est la vie, et avec elle reviendront la jeunesse et ses joies, M. Beaufort !

Il secoua la tête.

—Non, dit-il gravement, ce n'est point l'ambition. Plus que jamais mon sentier est tracé dans une sphère aride et desséchée, à l'écart des joies de ce monde. Du moins, j'accomplirai ma tâche et m'efforcerai d'être utile.

Elle oubliait, dans la vive déception qui la mordait au cœur, l'objet de cette entrevue.

—Vous avez désiré me voir, donna Vittoria ; puis-je savoir ce que vous aviez à me dire ?

—J'ai appris quelque chose de défavorable sur le compte d'une personne qui approche de très-près votre sœur, dit-elle, et, après bien des hésitations, j'ai cru devoir vous en faire part.

Réginald pâlit ; non qu'il crût possible de voir rabaisser celle qu'il aimait, et à laquelle il ne doutait pas qu'on ne fit en ce moment allusion, mais parce qu'il était incapable d'en entendre parler ainsi avec tranquillité.

—Mademoiselle Arny n'est pas digne de vivre près de miss Beaufort, ajouta la comtesse Presciani, sans attendre qu'il l'interrompît. Elle a commis un acte de..... d'indélicatesse, un acte que le code de l'honneur qualifie de honteux.

Il se leva comme si un ressort l'eût poussé, et attacha sur la jeune femme un regard flamboyant.

—Un homme n'aurait pas impunément prononcé ces paroles devant moi ! De quoi l'accuse-t-on ? Dites-le, hâtez-vous, pour qu'elle se défende !

—Se défendre ! Oh ! ce serait difficile ! répondit ironiquement l'Italienne, le regardant en face. Mais si c'est ainsi que vous reconnaissez le service que j'ai cru vous rendre, et si vous éprouvez pour cette personne un sentiment si vif que vous la croyiez au-dessus de tout blâme, j'en ai trop dit en effet, M. Beaufort, et vous pouvez vous retirer.

Il essuya la sueur qui couvrait son visage, et fit un effort sur lui-même.

—Pardonnez-moi, donna Vittoria, je n'ai pas été maître d'une

douloureuse indignation. J'ai trop de motifs d'admirer mademoiselle Arny pour admettre la possibilité d'un tort grave de sa part, quel qu'il soit... Mais dites-moi tout, et je vous convaincrâi qu'on vous a trompée, absolument trompée.

Il s'assit, et cacha sa tête dans ses mains, comme s'il eût été honteux et désolé de prêter l'oreille à ce qu'il allait entendre.

Donna Vittoria parla d'une voix mesurée, son regard étincelant épiait avec une joie cruelle les tressaillements qui agitaient Réginald.

—Mademoiselle Arny, dit-elle, vivait chez son oncle et sa tante. Au mois de janvier dernier, le premier était à Paris et elle se trouvait à Nice avec madame Arny et son cousin Maurice. Un soir qu'ils étaient réunis, sa tante, qui rangeait divers objets, prit dans un tiroir un écrin contenant une rivière de diamants, qu'elle exprima la fantaisie de faire remonter à son retour à Paris. Elle s'enquit auprès de son beau-fils du prix que coûterait ce travail, et montra trois billets de mille francs, pliés sous le velours de l'écrin, disant qu'elle réservait depuis longtemps cette somme pour faire ajouter des perles au fermoir... Peu de jours après, ayant une note assez considérable à solder et se trouvant en ce moment quelque peu dépourvue d'argent, elle voulu prendre un des billets enfermés dans l'écrin. Les diamants étaient intacts, l'argent avait été enlevé. Elle habitait un appartement meublé à ses frais, et était servie par ses propres domestiques. N'ayant jamais eu lieu de soupçonner leur fidélité, elle craignit de faire un éclat inutile, et résolut de surveiller leurs démarches, et d'attendre quarante-huit heures avant de porter une plainte. Le surlendemain, elle ouvrit machinalement l'écrin... Les billets avaient reparu ; le coupable avait sans doute été pris de remords ou de crainte, et dans le tiroir, d'ailleurs refermé, et où nulle clef n'avait été laissée, elle découvrit une preuve convaincante : c'était une bague impossible à méconnaître..., un large anneau sur lequel quatre lettres en diamants formaient le mot *spes*... Ce bijou de famille était depuis longtemps en possession de mademoiselle Arny ; il était trop large pour son doigt, et elle l'avait déjà plusieurs fois égaré ; mais elle refusait de le faire rétrécir pour ne point tronquer les dates inscrites à l'intérieur.

Réginald avait eu recours à une énergie surhumaine pour entendre jusqu'au bout cette histoire inouïe.

—Et que prouve tout cela ? s'écria-t-il. N'avait-on pu glisser par malveillance dans ce tiroir l'anneau de mademoiselle Arny ?

Un air de triomphe animait les traits de donna Vittoria, lorsqu'elle répondit en secouant la tête :

—Votre supposition est très-ingénieuse, mais malheureusement elle n'est pas soutenable. Marcelle resta muette et pâle comme une morte quand sa tante lui demanda des explications, et elle avoua qu'aucun domestique n'avait pris son anneau.

—Mais... mais elle n'avoua pas le vol ? dit Réginald d'une voix étranglée.

—Non, oh ! non ! Je dois d'ailleurs à la vérité de dire que sa tante ne l'accusait pas d'avoir pris l'argent pour elle-même, mais plutôt pour l'envoyer à sa cousine, madame de Ternès, qui était dans une situation fort précaire, comme vous le savez. Ainsi, cela réduit à une indélicatesse, réparée, il est vrai, presque aussitôt que commise ; mais un esprit ainsi faussé ne peut, vous l'avouerez, demeurer en contact avec miss Beaufort, surtout dans des termes aussi intimes. Le jour même de cette scène, tandis que madame Arny faisait une promenade en voiture, pour calmer l'agitation bien naturelle où elle se trouvait, sa nièce quitta sa maison, lui laissant un billet conçu à peu près en ces termes :

“ Je n'oublierai jamais vos bontés, mais je ne saurais vivre près de vous sous le poids d'un soupçon injuste que je ne puis réussir à dissiper. Ce que je souffre, Dieu seul le sait, mais je le prie aussi ardemment pour vous tous que pour moi, qui devrai désormais mais gagner ma vie. ”

Madame Arny fit courir au chemin de fer. Trois ou quatre personnes répondant à peu près au signalement de Marcelle étaient parties, les unes pour l'Italie, les autres pour Paris. Après avoir fait suivre une fausse piste, elle se décida à rejoindre son mari. Ils ne reçurent aucune nouvelle de leur nièce ; vous savez ce qu'elle devint. Ce que je vous confie aujourd'hui, je l'ai longtemps ignoré moi-même. M. et madame Arny ont poussé la réserve jusqu'à se taire vis-à-vis de leur fils, et leur conviction était que Marcelle avait rejoint madame de Ternès.

Réginald se leva, et donna Vittoria crut voir un fantôme.

—En dépit de votre récit, dit-il d'un ton solennel, en dépit de ce départ, qui peut avoir l'apparence d'un aveu, je nie que cette jeune fille ait pu, seulement pour une heure, et fût-ce pour venir au secours de sa meilleure amie, songer à s'emparer du bien d'autrui. Je ne sais quel sentiment vous a guidée en cette circonstance, donna Vittoria...

—Vous ne pouvez avoir de doute à ce sujet, répliqua-t-elle avec violence. Ayant appris un fait de cette nature, il me semblait choquant de vous le taire, et de voir de sang-froid une telle compagne auprès de votre sœur, que je vénère.

—Et comment, si je puis le demander, avez-vous surpris un secret si bien gardé, dites-vous, par cette famille ?

Le visage de la jeune femme s'empourpra, et elle resta interdite.

— Donna Vittoria, reprit Réginald d'une voix lente et vibrante, si, ce que je ne puis croire, vous aviez agi par malveillance, ou même par légèreté, vos remords vengeraient celle que vous dénoncez ainsi sans pitié. Car en admettant que tout cela fût vrai, ce qui ne peut être, l'erreur d'un instant eût dû vous sembler effacée par les vertus et le dévouement de cette pauvre fille.

Il s'inclina devant-elle et sortit, la laissant dans la stupeur, les yeux fixés sur sa place vide.

— Ah ! murmura-t-elle enfin avec envie, tandis qu'un flot de larmes inondaient ses joues, comme il l'aime !... Pourquoi n'est-ce pas moi ?... Maintenant tout est fini, et je dois recommencer la vie sans espoir, sans bonheur, et... en proie à la pauvreté !...

Deux heures après, Réginald arrivait aux Cèdres, couvert de poussière, pâle, hagard ; il avait marché sous le soleil de midi, insensible aux rayons brûlants qui dardaient sur sa tête, entendant malgré lui la voix perfide qui lui disait : Pourquoi ne serait-elle pas coupable ? Pourquoi douter contre l'évidence ? Tu l'as défendue devant une autre, mais seul avec toi-même, peux-tu t'abuser encore ? Comment interpréter son silence à l'égard de sa famille et de sa situation ? Ne te rappelles-tu pas son trouble en se voyant reconnue par la comtesse Presciani, son désir désespéré de la fuir ?... Plus tard, son émotion en revoyant sa bague au doigt d'une autre, et tout récemment enfin, ce refus étrange d'être ta femme ? Ce refus qui semblait lui coûter !... N'était-ce pas le sentiment d'une âme naturellement honnête qui la forçait à se reconnaître indigne de ton alliance avec cette tache dans son passé ?...

Mais le cœur généreux de Réginald imposait silence à la voix traîtresse, et répondait : Elle est la droiture même ; partout où elle a passé, elle a relevé les âmes abattues ; son influence purifie et reconforte, elle m'a rendu meilleur ; donc elle est pure, plus pure que l'hermine qui meurt d'une souillure.

En arrivant près de la grille de la maison, il se sentit défaillir et s'arrêta un instant, essayant d'apaiser le tumulte de ses pensées.

— Si elle a erré, je lui pardonnerai, murmura-t-il avec effort ; mais elle est innocente de ce dont on l'accuse, je le crois comme je crois que j'existe !

Il n'entra pas dans le salon, mais pénétra dans le parc, où il apercevait, parmi les massifs, le peignoir blanc de Marcelle. Il s'approcha... Sa vie était suspendue, il vivait un siècle en chaque seconde.

Elle tourna vers lui des yeux surpris, et en rencontrant ce regard clair et sincère, il respira lourdement.

—Qu'est-il arrivé ? demanda-t-elle de sa douce voix. Vous êtes pâle, défait ; .. miss Beaufort ne vous attendait pas aujourd'hui...

Mais lui, sans répondre :

—Supposez, dit-il d'un accent qui haletait, que votre amie, votre sœur, soit plongée dans une misère navrante, ... que vous ayez fait en vain appel à la pitié pour elle... Pourriez-vous croire un instant que l'acte que vous feriez en... prenant pour elle l'argent d'un autre soit un acte légitime ?

Marcelle le regarda avec stupeur.

—Répondez vite, dit-il d'une voix rauque ; je suis venu de Londres à pied, sous le soleil ardent, pour vous adresser cette question !

Elle le crut fou, et s'écria avec terreur :

—M. Beaufort, revenez à vous, calmez-vous !

—Répondez ! Pourriez-vous croire un instant que c'est un acte légitime ?

Elle pâlit tout à coup.

—Non, oh ! non ! dit-elle, joignant les mains.

Réginald s'appuya contre le tronc d'un arbre, la tête dans ses mains, et un sanglot souleva sa poitrine.

La jeune fille restait immobile, comme si la foudre l'eût fixé à la place où elle se tenait. Il lui semblait que la crainte, l'angoisse, la honte l'accablèrent à la fois de tourments indescriptibles.

Enfin, il écarta ses mains de son visage bouleversé, et lui dit avec douceur :

—Alors, Marcelle pourquoi m'avez-vous refusé ?

Elle poussa un cri de biche blessée et chercha à s'enfuir. Réginald retint sa main dans les siennes, et la força à s'asseoir près de lui.

—Je sais tout... J'ai pu craindre un instant que votre tendresse pour Alice n'ait égaré momentanément votre sens de droiture. Maintenant, je sais que, quelles que soient les apparences qui vous accusent, vous êtes la pureté, l'honneur même. Pourquoi vous êtes-vous laissé accabler sans vous défendre, ma pauvre enfant ?

Elle sanglotait aux accents pleins de douceur de cette voix si chère. Oh ! quelle ivresse d'être crue par lui, alors que tout était contre elle !

—Je ne pouvais me défendre qu'en accusant un autre...

—Et cet autre ?... Ne craignez pas, dites-moi votre secret, nous vous ferons rendre justice en pardonnant au coupable...

Elle fit un geste de désespoir.

—Non, jamais ! dit-elle avec égarement. Je soutiendrai jusqu'au bout mon sacrifice ! Je ne porterai pas le coup de la mort au frère de mon père !

Réginald la regarda longuement.

—Marcelle, dit-il d'une voix grave, je crois deviner d'étranges choses... Qu'il en soit ce que vous voudrez, je vous promets de garder intact le secret que je réclame de ma fiancée... C'est votre cousin Maurice qui a pris les billets ?

Elle inclina faiblement la tête.

—Il jouait, balbutia-t-elle. Je suppose qu'il les prit pour payer une de ces dettes auxquelles on accole si étrangement le mot d'honneur. Il craignait tant sa belle-mère qu'il n'osait plus lui rien demander, et son père était absent. Une chance favorable ou un emprunt lui permit sans doute de restituer les billets avant son départ pour Paris. Comme ma tante n'ouvrait que rarement son écrin, il pensa qu'on ne soupçonnerait pas ce qui s'était passé.

—Comment arrivâtes-vous à connaître tout cela ?

—Je ne m'en doutai pas, pas plus que du moyen qu'il employa pour ouvrir le tiroir, jusqu'au jour où ma tante, folle de colère, et me montrant cette bague fatale, m'accusa d'avoir pris, probablement pour Alice, ajoutait-elle, les billets qu'un sentiment de crainte ou de repentir m'aurait décidée ensuite à restituer.

Réginald pâlit.

—Je ne comprends pas, dit-il d'une voix altérée, comment cette bague vous révéla le nom du coupable. Vous la lui aviez donc donnée ?

—Oh ! non ! Mais quelques jours auparavant, comme il remarquait qu'elle était trop large pour mon doigt, il s'en empara en plaisantant, et refusa de me la rendre. J'en fus contrariée, et je me promis de la reprendre à la première occasion favorable... Il l'avait placée à son petit doigt, mais je me rappelle qu'elle y glissait facilement, et il la perdit sans doute en refermant précipitamment l'écrin.

—Madame Arny ne lui avait jamais vu ce bijou ?

—Non, il craignait qu'elle ne blâmât son enfantillage. Ils étaient dans des termes si froids !

—Et alors, comme une généreuse créature que vous êtes, vous vous laissâtes accuser pour ce garçon méprisable que vous n'aimez pas ?

Elle passa sur son front une main tremblante.

—J'étais folle de douleur et de honte, dit-elle d'un accent étouffé ; je songeai pourtant que son père mourrait de chagrin, que sa belle-mère le priverait impitoyablement de toute espérance de fortune... Et puis, dénoncer un autre, même pour me disculper, me répugnait... J'aimai mieux partir...

—Et qu'avez-vous pensé en voyant qu'on ne vous recherchait

pas, que votre cousin ne vous rendait pas l'honneur perdu ! Est-il donc si indigne ?

—Maurice, malgré ses défauts, n'a pas l'âme vile. J'ai pensé qu'on lui avait caché le motif de mon départ, et cela valait mieux, après tout, dit-elle simplement.

Quel respect, quelle tendresse il y avait sur le visage ému de Réginald !

—Vous êtes une enfant, Marcelle, dit-il avec un sourire heureux. C'était le fait d'une enfant, mais d'une enfant héroïque, de partir ainsi, au lieu d'attendre la justification qui se fût évidemment produite... N'importe, je bénis Dieu qui vous a menée vers nous, et qui a fécondé pour nous votre sacrifice... Et maintenant, ma bien-aimée, allez dire à Maud que je vous nommerai bientôt ma femme...

XIX

Le soir même du jour où la comtesse Presciani avait quitté Saint-Germain, Maurice Arny, qui l'avait accompagnée à la gare, s'assit d'un air ennuyé dans le salon où sa belle-mère, pensive et sombre, regardait vaguement le tranquille feuillage des arbres.

Il joua machinalement avec les objets qui encombraient la table carrée, puis poussa une soudaine exclamation.

—Ma bague ! s'écria-t-il étourdiment, saisissant l'anneau de Marcelle dans la coupe où l'avait placée la comtesse Presciani. Qui l'a retrouvée ? Où était-elle ? Moi qui l'ai tant cherchée !

Il s'interrompit en voyant madame Arny se dresser à son côté, muette d'horreur et de saisissement, et fixant sur lui des yeux ardents.

—Qu'as-tu dit ? s'écria-t-elle enfin, faisant un effort sur elle-même. Ta bague ? Tu veux dire celle de Marcelle ?

—Elle me l'avait donnée, ou pour mieux dire, je la lui avais prise, sous prétexte qu'elle était trop grande pour ses petits doigts... Mais elle a tout aussi bien glissé du mien, ajouta-t-il en riant, regardant d'un air de complaisance sa main fine et soignée.

Le cri que jeta madame Arny retentit à son oreille longtemps encore après ce jour, et fit à son cœur une blessure que les années seules devaient guérir.

—Alors, dit-elle, pâle comme un spectre, et d'une voix stridente, tu es un misérable, et c'est toi qui as pris les billets que j'ai accusé Marcelle d'avoir soustraits !...

Il resta comme frappé de la foudre.

Quoi, on avait accusé sa cousine de vol !

Cette vieille histoire de jeu, cette somme prise et rendue à l'aide d'une clef qui ouvrait par hasard le meuble de sa belle-mère, tout

ce passé enfin, qu'il avait cru enseveli dans le silence, avait poursuivi la généreuse créature qu'il avait aimée !

Madame Arny marchait dans le salon, agitée, pâle, répétant lentement :

—J'ai été injuste, *moi!*... Mais qui ne s'y serait trompé ? Et maintenant où est-elle ? Elle s'est enfuie, portant partout sa blessure, comment réparer mes torts !...

—Mais moi je saurai où elle est ! s'écria-t-il avec un accent rempli d'un espoir soudain. J'ai retenu le nom de la personne chez qui elle se trouve ; donna Vittoria m'a dit que c'est une miss Beaufort ; et dussions-nous fouiller le Royaume-Uni et même l'Europe entière, nous la retrouverons !

—Beaufort !... répéta en tressaillant madame Arny. C'est M. Beaufort qui a secouru Alice, et c'est lui qui...

Elle s'arrêta. Le mal était encore plus grand qu'elle ne l'avait cru. Elle avait livré à la comtesse le secret qui devait briser l'avenir de Marcelle, lui enlever l'amour d'un honnête homme, la chasser peut-être de la maison qui lui avait donné asile.

Elle joignit les mains avec désespoir.

—Maurice, s'écria-t-elle, vous avez attiré sur ma tête le chagrin le plus amer que j'aie jamais ressenti ! Vous êtes cause que j'ai commis une honteuse série d'injustices... Mais si vous retrouvez ces Beaufort, qui habitent près de Londres, — où ? je l'ignore ! je vous pardonnerai, et je vous ferai obtenir le pardon de votre père.

Le jeune homme la regarda ; une expression grave et recueillie animait ses traits.

—Je pars ce soir, dit-il.

—Préviens ton père que je t'accompagne, dit-elle brièvement, tirant, tout en parlant, le cordon de la sonnette.

.....
—Marcelle, il y a une visite pour vous dans le salon vert.

—Pour moi ! dit la jeune fille avec étonnement, posant sur la table le livre qu'elle lisait à Maud. Si c'était Alice !... Est-une dame jeune et jolie, miss Lisle ?

—J'ai aperçu une lady à cheveux gris et un vieux gentleman.

—C'est sans doute une erreur, murmura la jeune fille, très-surprise.

Elle descendit dans le salon vert et resta immobile sur le seuil, pâle et interdite, en reconnaissant son oncle et sa tante.

Comme ces quelques mois les avaient vieillis ! Le pas de M. Arny était faible et tremblant tandis qu'il s'avançait vers elle, les bras tendus.

—Marcelle, quelle injustice nous avons commise !...

L'émotion le suffoquait. La jeune fille l'embrassa tendrement,

le conduisit à un fauteuil, et se tourna vers sa tante, qui la regardait avec une expression de honte et de douleur.

—Grâce à Dieu, vous ne me croyez plus ni ingrate, ni indigne de votre affection, dit doucement Marcelle, s'agenouillant près d'elle, et prenant sa main avec une grâce caressante.

Mme Arny la serra dans ses bras avec un mouvement convulsif.

—Tu ne sais pas tout, dit-elle d'une voix étranglée. On m'avait dit que tu excitais contre moi la révolte de... de ma fille, et j'ai révélé...

—Assez, chère tante, ne parlons plus de cela ! Ne me dites rien qui vous soit cruel.

—Mais... quelqu'un t'aimait?... Ton mariage ?

Une expression radieuse anima le visage de Marcelle.

—Quand ce ne serait que pour la joie ineffable d'avoir été aimée et crue lorsque tout était contre moi, j'oublierais le passé, ma tante. Je suis fiancée au plus noble cœur qui soit sur la terre.

—Dieu soit loué ! s'écria M. Arny avec ferveur, nous n'aurons pas du moins ce chagrin d'avoir brisé ton avenir. Oh ! Marcelle, comme nous avons souffert ! Comme la maison est vide !

Il jeta un regard douloureux à sa femme, qui ne quittait pas Marcelle des yeux, comme si elle cherchait à lire sur son visage la trace des souffrances poussées.

Elle frissonna comme si elle eût eu la fièvre, et reprit, tenant toujours la jeune fille serrée contre sa poitrine :

—Dis-moi ce que je peux faire pour que tu me pardonnes. Comment te faire oublier tout cela ? Dis-le, Marcelle ; un cœur tel que le tien doit comprendre que j'ai soif de réparation.

Marcelle leva sur elle ses yeux tendres et suppliants :

—Chère tante, rappelez-les..., Alice vous aime tant !... Et si vous saviez comme Jeanne vous ressemble !

Une sorte de sanglot rauque et étouffé s'échappa de la poitrine de madame Arny, et elle cacha sa tête dans ses deux mains.

—Je t'en prie, Laure ! murmura son mari, tout ému.

Elle regarda Marcelle, et l'attirant de nouveau à elle, la couvrit de ses larmes : le cœur de cette mère s'était enfin fondu...

—Et Maurice ? dit la jeune fille quand elle ont reçu la promesse qu'elle demandait. Ne le verrai-je pas ?

—Il est resté sur le chemin, n'osant entrer avant de savoir si sa présence ne te causerait point trop de peine.

—C'est mal à lui, répliqua-t-elle en souriant, et il me connaît bien peu... Allons le chercher

.....
 Quelques jours après, madame Arny revit ses enfants. La sévère leçon du passé devait profiter à tous ; les uns y puisèrent plus d'in-

dulgence,—de cette indulgence qui prévient souvent les fautes, les autres plus de sagesse. Maurice lui-même jurait de devenir un homme sérieux, ce qui, disait en riant Alice, serait bien la plus étonnante des métamorphoses.

Quant à la comtesse Presciani, dont la méchanceté était devenue, entre les mains d'une miséricordieuse Providence, l'instrument du bonheur chèrement acheté de toute une famille, Réginald avait été prophète lorsqu'il avait dit que ses remords la puniraient. Elle avait de nombreux défauts, mais son orgueil même lui reprocha longtemps et cruellement cet acte de bassesse. Ruinée, elle du se retirer de la scène brillante où elle avait longtemps joué un rôle. Peut-être dans l'isolement où elle vit, une voix divine se fera-t-elle un jour entendre pour appeler au bien ses admirables facultés.

Deux mois s'écoulèrent, et Réginald mena à l'autel sa belle fiancée. Maud put assister à la cérémonie, et l'on revint fêter aux Cèdres, dans une joie recueillie, le grand et heureux événement qui venait de s'accomplir.

Vers le soir, quittant son mari et ses parents assemblés sous les arbres, Marcelle, encore vêtue de sa parure blanche, retourna près de Maud, qui, de la fenêtre du salon, les suivait d'un regard ému.

—Ma sœur, ma sœur Marcelle, dit-elle de sa voix musicale, que Dieu est bon de m'avoir donné ce jour !

—Il vous en donnera bien d'autres, Maud chérie. Vous verrez Réginald accomplir de grandes choses...

—Oh ! Marcelle, je croyais que, ma tâche finie, Dieu me rappellerait. J'ai souffert, j'ai prié, j'ai vu mon frère revenir à la foi et au bonheur parce qu'il a su découvrir dans froide vallée, ma chère et précieuse Primavera... Et pourtant je vais mieux ! Est-ce que mon innocente superstition deviendrait une réalité ? Est-ce que ma santé serait attachée au bonheur de Réginald ?

Elle riait doucement, et Marcelle l'embrassa avec effusion ?

—Oui, les pressentiments funèbres sont écartés, et Dieu vous laisse à nous pour que nous soyons aussi heureux qu'on peut l'être ici-bas... Qui sait ? Vous guérirez peut-être complètement, chère Maud ; vous marcherez bientôt !...

—Ne l'espérez pas. Contentez-vous que je vive pour vous rappeler les espérances qui sont mon seul partage, et demandez pour moi une tâche nouvelle et chère qui remplace celle que je vous cède aujourd'hui... Puisse Dieu, Marcelle, vous accorder de petits anges à qui cousine Janet et moi, nous nous efforcerons d'apprendre la grande leçon de la vie...

—Aimer et souffrir, acheva Marcelle, l'embrassant avec tendresse.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR MGR RAYMOND, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST.
HYACINTHE, A UNE PROFESSION RELIGIEUSE AU MONASTÈRE DU
PRÉCIEUX SANG, DE N. D. DE GRACE, LE 5 AOUT 1879.

*Audi, filia, inclina aurem tuam ;
obliscere domum Patris tui ; et
concupiscet Rex decorem tuum.
quoniam ipse est Dominus Deus
tuus. Ps. 44.*

“ Ecoute, ma fille, incline ton
oreille, oublie la maison de ton
père ; le Roi sera épris de ta beauté :
lui-même est le Seigneur ton Dieu.”

Ces paroles, le Roi Prophète les avait dites de Marie, qui écoutant la voix divine devait, étant encore toute petite enfant, quitter ses parents chéris pour se consacrer au Seigneur, et dont la beauté ravissait le Verbe divin, au point que, s'incarnant, il voulut naître d'elle. Mais le Psalmiste avait ajouté : *Adducentur regi virgines post eam : afferentur in lætitia et exultatione.* “ Des vierges seront amenées au Roi après elle : elles lui seront présentées dans la joie et dans l'allégresse.” Que de fois cette prédiction a été accomplie ! Vous en voyez encore la réalisation en ce moment. Voici qu'à la suite de Marie, dont elles veulent imiter la pureté, l'amour et le dévouement, ces vierges viennent s'offrir au Roi des Rois. Et cet acte doit être le sujet d'une grande allégresse au ciel et sur la terre, car il glorifie Dieu, il produira la sanctification de bien des âmes, et il va être pour celles qui l'accomplissent, le principe du plus grand bonheur pour le temps et pour l'éternité.

I.

Dieu a créé l'homme pour en tirer sa gloire par l'amour et l'obéissance qu'il en doit recevoir. Quand du haut de son trône, le Tout-Puissant voit l'homme tout rapporter à son créateur et ne

chercher qu'à lui plaire, parce qu'il le reconnaît pour le Souverain Bien, c'est un hommage dont il se sent glorifié. Mais les hommes en général accomplissent-ils bien cette fin de leur existence ? Hélas trop souvent le pur désir de la satisfaction personnelle anime les cœurs ; on ne cherche qu'à goûter les jouissances que la terre peut offrir, et Dieu, le bien suprême, se voit préférer les plus viles créatures. Sans doute il distingue dans le siècle un nombre d'âmes plus ou moins grand qui veulent l'aimer et le servir ; et de ce nombre, sont les personnes pieuses qui composent cet auditoire ; mais dans le monde, pris dans sa généralité, que de crimes insultent la majesté divine et font reconnaître qu'il est soumis, non à Dieu, mais au démon, de qui Jésus-Christ a dit lui-même qu'il était le Prince de ce siècle, *Princeps hujus sæculi*. (Joan 12.)

Eh bien, celles que vous voyez devant cet autel veulent dédommager Dieu de l'oubli et de l'outrage des hommes, en proclamant l'empire qu'il exerce sur elles, en attestant la préférence qu'il mérite sur tout ce qui peut plaire au cœur.

Elles quittent un monde qui est plein de fascinations propres à séduire ; il leur a promis une estime flatteuse, une attention, une affection qui doit satisfaire le penchant à la vanité et le désir d'attirer sur soi les regards et les sentiments des autres ; il a étalé devant elles ses plaisirs, ses fêtes, ses amusements qui donnent tant d'ivresse aux sens et au cœur. Elles méprisent tout cela, et elles vont dire avec l'Apôtre : *Mihi mundus crucifixus est et ego mundo*. Le monde est crucifié pour moi et je le suis au monde. (Gal. 6.)

Est-ce un sacrifice ? Qu'on le demande à ces victimes du siècle qui ne peuvent renoncer à un seul des plaisirs auxquels il les invite, qui n'hésitent pas à sacrifier leur conscience même à ses exigences, lorsqu'il s'agit d'une satisfaction de la vanité, d'une jouissance des sens, ou d'un objet offert aux inclinations du cœur !

Vous, mes chères filles, vous déclarez à ce monde que ce qu'il offre est de nul prix à vos yeux. Vous affirmez le souverain domaine de Dieu sur vous ; vous lui montrez en vous des cœurs qui savent renoncer à tout pour lui ; vous le glorifiez par ce sacrifice et par la leçon que vous donnez au monde.

Toutefois on peut vivre au milieu du siècle sans en prendre l'esprit ; on peut y goûter un certain bonheur dans de pures et légitimes affections. Or, vous avez aussi dit adieu à la famille et à ses tendresses. Vous avez quitté des parents, objet de l'amour le plus fort et le plus mérité. Il a fallu prendre le glaive pour détacher votre cœur de ce à quoi il tenait fortement : vous lui avez

fait une plaie cruelle ; mais vous avez entendu la parole divine : “ Ecoute, ma fille, oublie la maison de ton père. ” Et par ce renoncement si pénible vous avez montré jusqu’à quel point Dieu régnait sur vous.

Mais ce n’est pas assez de faire voir que vous l’aimez plus que le monde, plus que vos familles ; vous lui témoignez que vous l’aimez plus que vous-mêmes, et c’est ce que vous faites par les trois vœux que vous prononcez devant son autel.

Par le vœu de pauvreté, vous refusez la propriété du plus petit objet ; vous voulez répéter avec satisfaction : Je n’ai absolument rien à moi, rien. Vous vous condamnez aux plus pénibles privations. Ah ! au milieu de ces désirs effrénés des richesses, de cette recherche des jouissances terrestres qui font la sollicitude de tant de cœurs, Dieu jouit à vous voir le prendre pour votre unique partage, et vous abandonner entièrement à sa providence paternelle : Vous lui rendez gloire en imitant la pauvreté de son fils, et en croyant à sa parole : *Beati pauperes quoniam ipsorum est regnum celorum.* Bienheureux ceux qui sont pauvres, car le royaume des cieux est à eux. (Math. 5.)

Vous faites plus encore ; vous immolez votre esprit, votre jugement, votre volonté : vous faites vœu d’obéissance. Embrassant d’un coup d’œil ces désirs si variés, se portant sur tant d’objets, que le cœur peut former, vous dites : avec quelque force qu’ils me demandent une satisfaction, je consens à la leur refuser pour toujours ; quand même à chaque instant je trouverais une répugnance à ce qui me serait prescrit, je veux obéir ; et cela pendant une vie qui sera longue peut-être. Oui, je veux que se réalise en moi la demande la plus agréable que l’on puisse adresser à Dieu ; qu’il règne absolument sur moi, que par moi sur la terre sa volonté se fasse comme au ciel. — O Dieu, avec quel plaisir vous devez agréer cet hommage, vous qui avez dit qu’à toutes les victimes vous préféreriez l’obéissance !

Vous allez faire une autre offrande qui fera tressaillir le Seigneur de la plus vive allégresse ; vous allez lui consacrer votre virginité. Cette vertu, est-il dit aux livres saints, est ce qui rapproche le plus de la sainteté divine. *Incorruptio facit esse Deo proximum.* (Sap. 6.) Rien n’a la beauté, la valeur d’une âme pure. *Omnis ponderatio non est digna continentis animæ.* (Ecclé. 6.) Le fils de Dieu est descendu du ciel attiré par la virginité. Les vierges lui sont singulièrement chères parce qu’elles lui rappellent sa mère. Il prend à leur égard le titre d’époux, ce qui indique la tendresse portée au plus haut degré.

O vierges ! que vos cœurs s’exaltent ; qu’un saint orgueil les

anime. En ce moment vous n'allez pas vous jeter aux pieds de Dieu comme d'humbles créatures lui rendant l'hommage de la dépendance et de la soumission ; vous allez à l'autel présenter votre main à Jésus. Il va l'accepter et mettre à votre doigt, par son représentant, l'anneau signe de l'union indissoluble. Lui-même goûte les joies de l'époux plein d'affection qui s'unit à sa fiancée. Ce cœur dont il est si avide, pour la possession duquel il a tant fait, tant souffert, vous le lui donnez sans partage ; vous lui jurez que nulle affection humaine ne lui en ravira les sentiments..... Vous l'aimerez lui seul, vous l'aimerez toujours. Un cœur pur, un cœur généreux, un cœur rempli du plus ardent amour, oh ! voilà ce qui fait surtout les délices de Dieu. Avec quelle joie, ô vierges, le Roi du ciel va vous accueillir ! *Adducentur regi virgines, afferentur in lætitia et exultatione.*

Y aurait-il pour le cœur de Dieu une autre gloire en cette circonstance ? Voyez cette croix qui domine l'autel. Que nous rappelle-t-elle ? La croix du Calvaire. Le Verbe divin y était attaché, et le sang coulait au milieu des plus cruelles douleurs, de sa tête couronnée d'épines, de ses épaules meurtries par la flagellation, de ses mains et de ses pieds percés de clous, et après sa mort, de son côté ouvert par la lance.

Pourquoi ces larges et douloureuses effusions du sang de Jésus ? Pour démontrer son amour envers les hommes, lui qui a dit : Personne ne peut donner un témoignage d'amour plus grand que de mourir pour ceux que l'on aime (Jean 15.) ; pour laver les âmes de toutes les souillures du péché ; pour satisfaire à la justice de son père, et le réconcilier avec les hommes ; pour rendre les âmes participantes à ses mérites et leur assurer le droit à la félicité éternelle. Ce prix de leur salut, Jésus tient à ce que ceux pour qui il a été donné en connaissent la valeur et lui rendent hommage. Il veut que le souvenir en soit rappelé pour entretenir dans les hommes l'amour et la reconnaissance et leur faire obtenir les grâces qui en doivent être l'effet.

Or ce sang qui jaillit de la Croix du Calvaire et du calice de l'autel, en flammes d'amour et en torrents de bénédictions, ce sang reçoit-il la glorification qu'il mérite ? Il coule, et l'incrédulité le blasphème en niant sa valeur divine. Il coule, et l'hérésie qui méconnaît une partie de ses effets lui rend un culte qui ne saurait lui plaire. Il coule, et les pécheurs à qui il s'offre pour laver leurs iniquités le méprisent en se souillant de flétrissures nouvelles. Il coule, et des cœurs perfides s'en emparent pour lui faire subir les plus horribles profanations. Il coule, et combien de chrétiens qui savent lui devoir tout, en regardent les effusions avec indifférence

et ingratitude, ou ne lui rendent qu'un hommage passager et superficiel ? Jésus s'en plaint avec amertume. Quelle utilité y a-t-il eu dans mon sang ? *Quæ utilitatis in sanguine meo.* Ps. 29.

Consolez-vous, ô Jésus, et réjouissez-vous. Voyez ces vierges que vous avez appelées. Elles se nomment les Adoratrices du Très-Précieux Sang. Sans cesse elles en méditeront les effusions douloureuses pour lui offrir un hommage de compassion ; à cette expression de votre amour qu'il fait entendre, elles répondront par une affection qui se manifestera par tous les sacrifices ; chaque nuit elles interrompent leur sommeil pour venir le glorifier par la psalmodie de leurs lèvres et les sentiments de leur cœur ; souvent leurs mains s'armeront pour frapper leur corps de l'instrument qui a fait jaillir votre sang dans la flagellation, heureuses si quelques gouttes de leur sang pouvaient remonter vers vos plaies sacrées en jets d'amour et de reconnaissance.

Et de tous leurs travaux, de toutes leurs fatigues, de toutes leurs austérités, de tous leurs actes religieux, s'élèvera ce cri : Gloire au Sang du Calvaire et de l'autel. Elles vous donneront quelque chose de l'allégresse que vous ressentez en entendant l'éternelle acclamation des bienheureux : "Honneur, gloire et bénédiction à l'Agneau qui nous a rachetés de son Sang." Apoc. 5.)

II.

Si ce jour est glorieux pour le Seigneur, il est heureux pour un grand nombre d'âmes.

Peut-être est-il des personnes qui disent encore : A quoi servent ces religieuses solitaires qui n'apportent pas leur part au bonheur des autres ? L'héroïne de la charité, qui veille au chevet des malades, et se dévoue au soulagement de la misère ; la religieuse enseignante qui, avec tant de zèle et de sollicitude, forme dans la jeune fille confiée à ses soins la femme chrétienne qui fait le bonheur et l'ornement de la société, nous comprenons leur mission, nous admirons leurs œuvres, et nous bénissons la religion qui les a établies.—Certes, vous avez raison de rendre hommage à ces servantes de Dieu et des hommes par cette appréciation de leurs services et de leur dévouement, mais sachez aussi comprendre, sous l'influence de la foi, l'efficacité pour les autres d'une vie de prières et de sacrifices.

Voyez le Christ, en qui toute charité a son principe et son modèle. Il a passé en faisant le bien ; *pertransiit benefaciendo* (Act. 10.), guérissant les malades, soulageant toutes les infortunes. Il a donné ce sublime enseignement de l'Évangile qui a civilisé le monde.

Mais quand ses mains ont été liées par ses ennemis, quand il eut imposé le silence à sa bouche au jour de sa passion, est-ce qu'alors sa mission de bienfaisance, de charité, de sanctification était terminée ? Regardez-le dans ses divers supplices et particulièrement sur la croix, priant son Père et lui offrant pour les hommes le Sang qu'il a versé si douloureusement. Ah ! c'est alors qu'il devient notre Sauveur : il nous rachète par la mort qu'il subit ; il nous obtient toutes les grâces qui peuvent nous ouvrir le ciel.

Eh bien, ces religieuses, elles s'associent en quelque chose aux douleurs du Christ par une vie plus spécialement mortifiée ; et par des supplications incessantes, elles demandent que le Sang divin se répande en produisant ses fruits sur les âmes pour qui elles sollicitent ses effusions salutaires. Croyez-vous que cette compassion qu'elles apportent aux souffrances de Jésus crucifié, ce culte rendu au Sang divin et le jour et la nuit, en réparation de l'indifférence ou de la profanation dont il est l'objet, cette offrande de leurs travaux et de leurs mortifications subies dans le même but que le Christ a souffert sa passion, ces cris de grâce, en faveur des âmes, sortant avec l'accent de l'amour et de la confiance de celles que le Christ appelle ses épouses, et qu'il doit chérir comme telles, croyez-vous que tout cela sera sans efficacité pour le bien spirituel et même temporel de ceux pour qui elles élèvent vers Dieu leurs voix suppliantes ? Sans doute cette œuvre salutaire de la prière et du sacrifice ne leur est pas propre exclusivement : elle est celle de toute Communauté religieuse ; mais elle est spéciale pour elles ; elle fait leur continuelle occupation, et par conséquent elle doit avoir habituellement pour effet la diffusion des dons de Dieu, fruit du Sang du divin, sur ceux pour qui ils sont implorés.

N'a-t-on pas dit que les maisons religieuses sont des paratonnerres ? elles préservent des foudres de la colère divine. Qu'on se rappelle que dix justes auraient sauvé Sodome. Si le Sang de l'agneau pascal mis sur les portes des maisons des Israélites les a soustraites aux coups de l'ange exterminateur, ne pensez-vous pas qu'un monastère où le Sang de l'Agneau de Dieu reçoit un hommage continu d'adoration, de prières, et de sacrifices, pourra obtenir les grâces du ciel sur le lieu où il est établi ?...

Oh ! maintenant, n'ai-je pas raison de le dire : Réjouissez-vous, habitants de cette paroisse, de cette ville, au milieu desquels s'élève et le jour et la nuit une supplication au Sang, principe de toutes les grâces, préservatif de tous les maux.

Réjouissez-vous, parents, dont une séparation justement pénible à vos cœurs fait couler les larmes. Ah ! c'est vous, objets toujours chéris de leur tendresse filiale, qui aurez la première part aux

fruits de ces prières, de ces austérités, de cette immolation à la gloire du Sang divin, qui vont faire la vie de vos filles bien-aimées. Quand viendra l'heure suprême, quelle espérance vous donnera pour votre salut la pensée que les effusions du sang de Jésus auront été souvent dirigées vers vos âmes pour les sanctifier ? Ah ! la voix de la vierge qui dit à Dieu avec l'accent de l'amour et de la confiance : Mon époux, ayez pitié de mon père et de ma mère, ne saurait être entendue de lui sans une promesse de grâce et de miséricorde envers ceux pour qui elle est sollicitée.

Réjouissez-vous, malades, affligés, en proie à la douleur de l'âme et du corps, vous pourrez recevoir de ce sanctuaire, où vous l'aurez fait implorer, le soulagement à vos souffrances ou la grâce de les supporter, et comme d'autres l'ont déjà fait, vous viendrez peut-être rendre ici un hommage de reconnaissance au sang divin pour les faveurs que vous aurez reçues comme effet des supplications qui lui auront été adressées.

Et vous, dirais-je à un certain nombre d'âmes, vous, qui, rebelles aux lois de Dieu, tremblez à la pensée de ses châtiments, revenez à l'espérance, et réjouissez-vous. Ces religieuses ont pour but spécial d'invoquer la miséricorde divine en faveur des pécheurs. Sans cesse la voix de leurs prières et de leurs sacrifices monte vers Dieu pour obtenir leur conversion. Un jour, le repentir pénétrera dans votre âme ; il implorera la grâce d'un pardon qui ne lui sera pas refusé ; vous goûterez vous aussi les joies du service du Seigneur. Ce jour sera celui où, se terminera en ce lieu une neuvaine de prières faites pour obtenir votre retour à Dieu ; où dans une communion générale ces vierges auront demandé à Jésus, au nom de son amour de se montrer propice à votre égard ; où devant cet autel, au milieu de la nuit, elles auront offert pour vous leur veille pénible et leurs accents de louanges ; où le salut de votre âme aura été réclamé comme le prix d'une mortification plus pénible qu'elle se seront imposée.

Oh ! oui, il y a pour bien des âmes raison de se réjouir aujourd'hui, car le nombre de celles qui doivent prier, souffrir pour elles, s'augmente. A leur égard aussi, comme pour Dieu lui-même, il a été dit : " Des vierges seront présentées dans la joie et l'allégresse." *Afferentur virgines in lætitiâ et exultatione.*

III

Ces vierges donnent la joie à Dieu par l'hommage qu'elles lui rendent, et aux hommes par l'espérance des grâces qu'elles peuvent leur obtenir, mais elles, ce sont peut-être des victimes dont la vie ne sera que douleur et tristesse.

Oh ! s'il leur était permis de faire entendre leur voix en ce moment, avec quelle énergie elles vous diraient : " Nous tristes en ce jour ! Ah ! il n'y aura de jour plus joyeux pour nous què celui de notre entrée au ciel. Si vous saviez avec quelle ardeur nous avons désiré qu'il se levât pour nous ! comme il satisfait une attente qui depuis longtemps tourmentait nos cœurs ! "

Et d'où leur vient donc cette joie qui les anime ? Dans quelques moments vous les verrez se lever radieuses et regardant l'anneau mis à leur doigt, s'écrier avec une sainte fierté : " Je suis l'épouse de Celui que les Anges servent et dont les cieux admirent la beauté : comme un gage de foi il m'a donné son anneau. "

Ne croyez-vous donc pas qu'il y ait pour une jeune personne, dont le cœur est sous l'influence des idées et des sentiments de la foi la plus vive, une inénarrable jouissance à croire, à se dire, qu'elle vient de contracter avec son Dieu un engagement qui lui assure de sa part une protection et un amour tout spécial, et lui donne un titre qui la fait honorer du ciel même. Et cette pensée : j'étendrai l'empire de Dieu sur les cœurs ; je sauverai des âmes qui dans le ciel feront ma gloire et ma couronne ; dès ce moment, par l'acte que j'accomplis, j'obtiens peut-être la conversion d'un pécheur, la délivrance d'une victime du séjour des expiations, l'entrée au ciel d'une âme qui s'échappe de son enveloppe terrestre ; cette pensée, ne croyez-vous pas qu'elle puisse donner une joie plus vive que cette allégresse que les plaisirs du monde font éprouver ?

Et puis, sachez-le, il y a encore dans leur cœur en cet instant solennel, une satisfaction que chacun de nous ne peut connaître sans l'envier. Vous savez qu'un acte d'amour de Dieu parfait purifie complètement l'âme, remet toute peine due aux péchés, quelque énormes et nombreux qu'ils aient été ; et en un mot produit le même effet que le baptême. Or, si l'amour se manifeste par les œuvres, que peut-on faire de plus pour Dieu que de lui consacrer son corps, son esprit, son cœur, sa volonté, de renoncer à tout pour lui ? La profession religieuse est un acte de charité parfaite ; elle donne à l'âme la sainteté. " Je n'ai plus rien à craindre de la justice divine pour le passé, me voici parfaitement pure aux yeux du Dieu trois fois Saint ; que la mort en ce moment brise mes liens terrestres et mon âme s'envolera au ciel sur le sein de mon époux. " Ah ! le cœur qui a droit de s'exprimer ainsi, ne doit-il pas surabonder de joie ?

Pourquoi l'allégresse encore pour elles en ce moment ? Parce qu'elles savent, par l'expérience qu'elles en ont déjà faite, que vivre en ce séjour, c'est s'assurer cette paix qui, suivant la parole

de l'Apôtre, surpasse tout sentiment. *Pax Dei quæ exuperat omnem sensum* (Philp. 4.)—Oh ! de combien de sollicitudes et de soucis les religieuses sont préservées !

Je sors de cette enceinte, je prête l'oreille à ce qui s'entend dans bien des demeures du siècle. Ce sont des gémissements, des plaintes amères et continuelles qui accusent des revers de fortune, des divisions pénibles entre les membres d'une même famille, des désenchantements qu'expriment les larmes qu'ont produites ce qui avait fait sourire.—J'ai souvent entendu les accents qui s'élèvent des maisons religieuses ; c'est l'hymne de la reconnaissance pour le passé, le cantique de l'espérance pour l'avenir.

Les vœux monastiques exemptent des passions, source des plus grands malheurs de la vie ; ils laissent ignorer les orages du cœur si féconds en désastres, et ce brisement des désirs de l'ambition, de l'orgueil, des affections refoulées dans l'âme par les obstacles qu'ils rencontrent.

A cette paix que ne troublent pas les agitations du siècle se joint la joie causée par des jouissances positives d'une exquisite douceur.

Jésus a dit : Quiconque laisse pour moi son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, sa maison, recevra le centuple ici-bas et la vie éternelle dans le siècle futur. (Marc, 10). C'est le Dieu de toute vérité qui s'exprime ainsi : sa parole peut-elle tromper ? Ah ! chaque jour elle a dans les communautés religieuses une réalisation qui produit la joie et fait exprimer la reconnaissance.

Dieu a créé le cœur pour lui ; il doit faire son bonheur. Quand tout autre objet est enlevé à ses affections, Dieu y entre, et alors il fait sentir, comme il l'a exprimé lui-même, que les rapports intimes que l'on a avec lui produisent non l'ennui et l'amertume, mais l'allégresse et la joie (Sap. 8.)

Il faut du bonheur au cœur de l'homme. Celui qui fait la félicité des cieux peut le donner ici-bas et il doit le donner à celles qui ont tout quitté pour lui, et qui habituellement se font victimes pour sa gloire.

Le bonheur, ô vierges, vous le savez, il est pour vous dans la paix d'une conscience que ne déchire pas le remords, dans la contemplation des touchants témoignages de l'amour de votre Dieu, dans vos entretiens fréquents avec lui, dans la sainte et douce amitié qui vous unit les unes aux autres, dans vos fêtes si pleines d'une douce joie, et surtout dans ce sacrement d'amour qu'il vous est donné de recevoir si fréquemment. L'eucharistie, c'est le ciel de la terre, le pain qui fait vivre de la vie bienheureuse des anges ; c'est le vin qui produit les vierges. *Vinum germinans virgines.* (Zach. 9.)

Le sang eucharistique, qui peut dire ses douceurs, surtout pour celles qui ne vivent que pour lui ? C'est un bain rafraichissant qui ranime la vigueur au milieu des fatigues de la vie, c'est une source limpide qui étanche la soif de l'âme altérée d'amour et de bonheur ; c'est un breuvage mystérieux dont la douceur tempère l'ennui de l'exil, et dont la force donne une exaltation pleine de joie qui est un avant-goût du torrent des voluptés célestes. Ce calice du sang de Jésus dont vous goûtez la suavité dans la contemplation des plaies sacrées, expressions de l'amour de Dieu pour vous, et qui vous plonge dans une sainte et délicieuse ivresse au banquet eucharistique, oh ! que vous avez raison d'en exalter les charmes en vous écriant avec le Roi-Prophète : " Qu'il est beau, qu'il est excellent le calice qui m'enivre."—*Calix meus inebrians quam præclarus est !* (Bs. 22.)

Mais ce qui met le comble à l'allégresse de ce jour qui assure à ces épouses du Christ ces saintes jouissances, c'est la pensée d'un autre jour, objet pour elles d'une attente pleine d'un ravissant espoir. Elles songent à ce moment où il leur sera dit : *Ecce sponsus venit*. Voici l'Époux qui vient, (Math. 25,) et où elles iront au devant de lui pour lui présenter cette suite d'actes d'obéissance, de renoncement et d'amour qui aura fait leur vie ; elles sentent avec quelle joie elles seront accueillies de Celui qu'aujourd'hui elles prennent pour époux et à qui elles espèrent demeurer fidèles. Elles tressaillent d'allégresse à la pensée de ce jour suprême de la vie, où le souvenir de tous les sacrifices sera l'espérance de toutes les félicités, où leur âme purifiée, sanctifiée par le sang divin qu'elle aura souvent invoqué, aspiré, honoré, se sentira portée délicieusement sur ses flots vers le port de l'éternelle patrie.

Oui, vierges du Seigneur, votre cœur en ce moment est moins sur la terre qu'au ciel. Vous assistez d'avance à la fête solennelle qui sera le couronnement de celle de ce jour. Oh ! qu'elle sera vive votre allégresse quand vous serez introduites au Paradis comme les épouses du Roi de ce séjour de gloire ! Alors votre bouche condamnée au silence du cloître, s'ouvrira pour faire entendre en l'honneur de l'Agneau ce cantique qui ne s'échappe que des lèvres des vierges. (Apoc. 14) ; alors vos vêtements seront changés en ces robes lavées dans le Sang divin, dont l'Apôtre a redit l'éclatante blancheur ; alors vos fronts au lieu de l'humble voile qui les couvre, brilleront d'une auréole qui jettera un éclat particulier au milieu des splendeurs des cieux ; alors votre cœur fermé ici à toute affection humaine sera dilaté pour sentir la satisfaction d'un amour immense dans la possession de la beauté infinie.—Oh ! oui alors elle aura tout son accomplissement la parole

du Psalmiste : " Les vierges seront présentées au Roi avec des transports de joie et d'allégresse,"

Mais je retiens trop vos désirs ; il en est temps, prononcez ces vœux par lesquels vous allez dire à votre Dieu : Je vous prends pour l'époux de mon cœur, et mériter d'entendre en retour la parole qui vous sera dite au jour qui commencera l'éternelle vie, Viens, ô mon épouse, et tu seras couronnée. *Veni sponsa mea, et coronaberis* (Cant. 4.)

EXCURSION DANS LE MONDE DES LETTRES.

CONFÉRENCE FAITE A LA PREMIÈRE SOIRÉE LITTÉRAIRE DE
L'UNION CATHOLIQUE, LE 16 AVRIL 1879.

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

De nos jours on voyage beaucoup. L'homme semble ne pouvoir rester sur le coin de la terre, où la Providence l'a fait naître, mais veut absolument voir ce qu'on est convenu d'appeler le monde. Autrefois une personne ne quittait qu'à regret la maison paternelle, et quand elle était obligée de s'en absenter, elle se hâtait d'y revenir aussitôt que possible. Le temps n'est pas déjà si éloigné, où nos bons vieux Canadiens mettaient ordre à leurs affaires spirituelles et temporelles, avant d'entreprendre le grand voyage de Montréal à Québec, et plusieurs poussaient la prévoyance jusqu'à faire leur testament dans un moment si solennel. Aujourd'hui tout est changé; l'on croit sa vie manquée, si on n'étend pas ses courses au delà de son pays, et ni les dangers de la route, ni les périls de l'Océan, ne peuvent effrayer l'intrépide voyageur.

J'ai cru donc, mesdames et messieurs, que la proposition d'une petite excursion ne vous serait pas entièrement désagréable. Car vous pourrez la faire sans aucun risque, et même sans vous déranger; la seule peine que vous en aurez, sera de m'écouter pendant quelques instants. Cependant, pour faire un peu de variété, nous n'irons pas voir les merveilles de la nature, ni les grands monuments de l'industrie, que vous connaissez peut-être déjà; mais nous remonterons ensemble le cours des années, nous visiterons successivement tous les pays et tous les climats, et nous essayerons de signaler les hommes qui se sont fait remarquer dans le monde des lettres. Cette excursion, si elle n'est pas aussi

intéressante que vous l'auriez espéré, ne sera pas trop longue. La seule chose que je regrette, c'est que votre guide ne soit pas plus en état de vous représenter dignement toutes les beautés locales ; mais il sera trop heureux, soyez en convaincus, s'il réussit à vous donner une petite idée de ce qu'il a nommé le monde des lettres.

Mais avant de partir à l'aventure, pour visiter de lointaines plages, nous devons examiner, pendant quelques instants, l'état de la littérature et des littérateurs en notre pays. Faisons d'abord le portrait de l'écrivain Canadien. Il faut bien vous avouer que ce personnage est assez difficile à décrire. Il est si souvent obligé de changer de pose, ses fonctions sont si nombreuses et si variées, que vraiment je ne sais comment le fixer. Que je me hasarde à dire qu'il est poète, on me répondra, peut-être, qu'il passe sa journée à copier des titres, dans un bureau d'enregistrement. Si je le désigne comme un journaliste éminent, j'apprendrai qu'il consacre presque tout son temps à corriger des épreuves, ou à traduire des dépêches télégraphiques ; et si enfin je veux le faire passer pour un philosophe remarquable, ou un orateur distingué, on me dira qu'il est tout le contraire. L'homme de lettres, en effet, est presque un homme universel en ce pays. Il fait un peu de tout, et s'il peut, de temps en temps, gagner une piastre par ses écrits, il ne songe guère à se plaindre. Mais sérieusement, n'est-ce pas un vrai malheur que nos littérateurs ne soient pas plus encouragés ? Et ne peut-on pas dire que s'ils étaient exempts de toute inquiétude au sujet du temporel, ils pourraient imiter, sinon égaler, leurs émules de la France ? Avec tous les inconvénients qui sont inséparables d'une carrière littéraire en ce pays, ils ont écrit des pages immortelles, et mérité les louanges des plus grands écrivains de l'Europe. Espérons qu'ils feront tous les jours de nouveaux progrès, et pour leur encouragement, voyons, en quelques mots, la liste des auteurs, qui, malgré leurs malheurs, se sont acquis une gloire impérissable.

On sait qu'Homère ne fut guère favorisé des dons de la fortune. C'était un pauvre aveugle qui parcourait tristement les villes de la Grèce, et qui, pour gagner sa vie, entonnait les strophes de son poème incomparable. Un autre auteur Grec, imitant, sans le savoir probablement, l'exemple d'Esau, vendit ses notes sur Dion Cassius pour se procurer un repas. Cervantes, le grand romancier de l'Espagne, manquait souvent de nourriture. Le Camoëns, auteur immortel de la *Lusiade*, après une vie de malheurs, périt misérablement dans un hôpital de Lisbonne. Le Tasse était souvent obligé d'emprunter de l'argent pour soutenir sa vie ; il était

tellement pauvre, qu'il ne pouvait s'acheter une bougie pour éclairer ses travaux de nuit. Arioste, le grand rival du poète que je viens de nommer, demeurait dans une pauvre maison mal meublée qu'il devait à la libéralité de ses protecteurs. Du Ryer, poète français, habitait une humble maisonnette dans un pauvre village. Son éditeur lui achetait ses vers à la centaine ; quatre francs le cents les grands vers, et deux francs les petits ; c'est peut être tout ce qu'ils valaient ! Vaugelas, un des écrivains les plus remarquables du commencement du 17^e siècle, ne possédait que ses manuscrits à sa mort. Il vendit son corps aux médecins pour payer ses créanciers. Corneille mourant, était trop pauvre pour s'acheter un potage, et le célèbre Richard Brinsley Sheridan, poète, orateur et homme d'état, mourut tellement criblé de dettes, que quelques heures avant sa mort, des officiers de justice voulurent l'arrêter, et le jeter en prison. Deux ou trois jours après, toute la noblesse de l'Angleterre se pressait à ses funérailles. A cette occasion, le poète Moore écrivit ces vers :

Oh it sickens the heart to see bosoms so hollow,
 And friendships so false, in the great and high born ;
 To think what a long line of titles may follow
 The relics of him, who died friendless and lorn.

How proud they can press to the funeral array,
 Of him whom they shunned in his sickness and sorrow—
 How bailiffs may seize his last blanket to-day,
 Whose pall shall be held up by nobles to-morrow !

Enfin, pour donner un dernier exemple, je vous citerai l'épithaphe que se composa Lesage, poète qui n'était guère plus favorisé de la fortune :

“ Sous ce tombeau gît Lesage, abattu
 Par le ciseau de la Parque importune ;
 S'il ne fut pas ami de la fortune,
 Il fut toujours ami de la vertu.”

Voilà, sans doute, un tableau peu encourageant pour ceux que brûle le *furor scribendi*. Mais ce n'est pas tout ; plusieurs auteurs furent même persécutés par leurs concitoyens. On sait que Socrate, paya de sa vie ses opinions religieuses. Anaxagore, pour avoir essayé de combattre les superstitions ridicules du paganisme, fut jeté dans un cachot. Aristote, après de longues persécutions, périt par le poison. L'histoire nous raconte qu'Héraclite, las des troubles que lui suscitaient ses concitoyens, fuya la société des hommes, et Philippe de Comines, célèbre chroniqueur français, fut enfermé, pendant huit mois, dans une cage de fer.

Mais vous allez me dire : “ Assez de malheurs ! ” Et il faut bien avouer que vous avez raison, car je suis ici pour essayer de vous amuser, et non pour vous attrister ; continuons donc à étudier le caractère des grands littérateurs. Et d'abord, rapportons quelques cas où ils devinrent écrivains, comme, pour ainsi dire, par accident.

On raconte une anecdote assez piquante, concernant le début de Corneille. Un des amis de ce dernier eût un, jour, l'imprudence d'amener le poète voir une dame dont il était particulièrement épris. Curieusement il arriva que Corneille éclipsa complètement son ami, et eût la plus grande part de la conversation. La visite terminée, il conçut l'idée d'en faire une comédie, et bientôt après il publia sa *Mélite*. Sans cet incident, Corneille ne se serait peut-être jamais douté de son génie.

Newton, un jour d'été, s'amusait à lire à l'ombre d'un arbre. Au beau milieu de sa lecture, il reçut à la tête un assez fort coup, causé par la chute d'une pomme. Après s'être assuré qu'il n'avait aucune blessure grave, notre philosophe essaya de s'expliquer comment une si petite pomme, pouvait tomber avec tant de violence, et voilà l'origine du système de gravitation qui est maintenant universellement admis. Lafontaine, à l'âge de vingt-deux ans, n'avait encore choisi aucune profession ; un jour il vit par hasard quelques vers de Malherbe, et la lecture de ce poète lui plut tellement qu'il commença à l'imiter. Jean-Jacques Rousseau, ayant vu dans un journal, l'annonce d'un curieux sujet, pour le concours annuel de l'Académie de Dijon, écrivit presque immédiatement sa célèbre déclamation contre les arts et les sciences, et Gibbon, ayant entendu chanter les vêpres dans l'ancien temple de Jupiter à Rome, conçut l'idée d'écrire sur la décadence et la chute de cette ville.

D'autres auteurs, au contraire, commencèrent leurs travaux littéraires à un âge très avancé. Ainsi Socrate apprit la musique dans sa vieillesse, Caton étudia le Grec à quatre-vingt ans, et Théophraste écrivit sur le caractère des hommes dans sa quatre-vingt-dixième année. A soixante ans, Colbert recommença ses études de latin et de grec, le marquis de St. Aulaire débuta dans la poésie dans sa soixante-dixième année, et à l'âge presque fabuleux de cent quinze ans, Ludovico Monaldesco écrivit les mémoires de son temps, c'est-à-dire de son siècle. Joinville, à quatre-vingt-cinq ans commença ses chroniques, et pour ne pas sortir de notre pays, M. de Gaspé résolut d'écrire *Les anciens Canadiens* dans sa soixante-dixième année.

L'excentricité ou l'originalité s'est souvent fait remarquer chez

les grands hommes. Il serait peut-être assez difficile d'en assigner la raison véritable, mais on peut dire que les auteurs ont généralement l'esprit si plein de la composition de leurs ouvrages, qu'ils ne peuvent penser aux petits détails de la vie. Tout le monde connaît la fable de Lafontaine dans laquelle il représente un astrologue, tellement absorbé dans la contemplation des astres, qu'il tomba dans un puits, qui malheureusement se trouvait sur son chemin. Il faut dire que maintenant, cet accident ne se renouvellerait guère, car les astronomes ont coutume de s'enfermer dans une tour solitaire, pour observer la marche des astres, mais s'ils ne courent plus le risque de se noyer, du moins ils nous offrent, en commun avec les autres hommes célèbres, de plaisantes distractions pour notre amusement. Ainsi on raconte qu'un de nos astronomes modernes, ayant remarqué dans le ciel un phénomène insolite, passa toute la nuit à l'examiner. Quand on vint le trouver le matin, il annonça son intention de se retirer avant qu'il ne fût tard, car il croyait que quelques instants seulement s'étaient écoulés. Le Dante n'était pas plus exempt de ces distractions, que la plupart de ses confrères. Un jour de fête publique, il alla chez un libraire de sa connaissance, voir passer une procession. Là il trouva un livre qui l'intéressa à tel point, qu'il n'eût connaissance de rien, et ni la musique, ni les cris joyeux de la foule, ne purent le déranger. Lafontaine était un des caractères les plus excentriques de son temps. Il demeurait à Paris, où il pouvait se trouver à la Cour, tandis que sa famille restait à la campagne. Un jour il partit de Paris pour aller voir sa femme. Etant arrivé à sa résidence, on lui dit qu'elle se trouvait au salut, et lui, sans penser à l'attendre, s'en retourna à la ville, sans l'avoir vue. Une autre fois, il rencontre, dans une société, un jeune homme qu'il trouve si charmant, qu'il s'informe de son nom. " Mais, c'est votre fils," lui dit-on. " Ah," répond-t-il, " j'en suis bien aise." Une autre histoire fera ressortir ses habitudes de distraction. Un de ses amis étant mort, il assiste à ses funérailles. Quelques jours après, il voit sur la rue, un membre de la famille du défunt, et lui demande des nouvelles de son ami. Il est profondément étonné d'apprendre qu'il est mort, mais se ravisant tout à coup, il répond : " C'est vrai, je me rappelle avoir assisté à ses funérailles."

Le grand jurisconsulte Pothier était aussi un homme très original. On raconte de lui un grand nombre d'histoires plaisantes. D'abord ce n'était guère un homme d'affaires. Il remit, un jour, 1500 livres à un notaire, lui demandant de vouloir bien les placer à constitution. Le notaire trouva un emploi qu'il approuva, et lui fit signer le contrat. Quand il alla plus tard, lui remettre une

copie de l'obligation, Pothier n'en avait plus aucune idée. Il soutenait qu'il n'en avait pas fait le prêt, et qu'il n'en avait jamais fourni le montant. Pour l'en convaincre, le notaire fut obligé de lui montrer sa signature sur la minute. Si ce grand légiste fut si négligent à l'égard de ses affaires, on peut facilement s'imaginer quelle fut son insouciance à l'égard des autres détails de la vie. Quand il avait besoin d'un nouvel habillement, on le mettait dans sa chambre à la place de l'ancien, et il ne remarquait le changement, que lorsque ses amis l'en complimentaient.

S'il fallait relever toutes les excentricités qui se rencontrent chez les littérateurs, notre excursion se prolongerait indéfiniment. Cependant, je ne puis résister à la tentation de citer encore quelques exemples, qui sont assez curieux. Ainsi on raconte de Du Bartas, poète remarquable du 16^{me} siècle, l'histoire suivante que je trouve dans les *Coups d'Etat* de Gabriel Naudé. Ayant à donner une description du cheval, ce poète "s'enfermait quelquefois dans une chambre, et se mettant à quatre pattes, soufflait, hennissait, gambadait, tirait des ruades, allait l'amble, le trot, le galop, à courbette, et tâchait, par toutes sortes de moyens, à bien contre-faire le cheval." Un autre poète, Nicolas des Yveteaux, avait des amusements un peu moins violents. Il se retira dans une maison du faubourg St. Germain, et là, dit Vigneul Marville, "prenant l'air d'un *pastor fido* avec sa dame, la houlette à la main, la panetière au côté, le chapeau de paille, doublé de satin couleur de rose, sur la tête, il conduisait paisiblement, le long des allées de son jardin ses troupeaux imaginaires, leur disait des chansonsnettes et les gardait du loup." D'autres auteurs ont une curieuse manière de composer. Pour n'en donner qu'un seul exemple, je vous citerais le trop célèbre Eugène Sue, qui écrit toujours, dit-on, en habit de cérémonie, sans même oublier ses gants, et se fait apporter sa plume et son papier sur un plateau d'argent. Vraiment on ne le dirait pas à la lecture de ses romans !

Avant de quitter les auteurs excentriques, permettez-moi de vous raconter quelques anecdotes concernant Rabelais. Cet écrivain, comme vous le savez, prit d'abord l'habit des franciscains, puis passa à l'ordre de St. Benoit et enfin commença l'étude de la médecine à quarante-deux ans. Il s'appliqua avec tant de courage et tant de succès à cette science, que bientôt il prit rang parmi les plus savants professeurs de l'Université de Montpellier. Le chancelier Duprat," dit M. Saucié dans son histoire de la littérature française, "ayant apporté atteinte à quelques privilèges de cette université, ce fut Rabelais qu'on envoya comme ambassadeur auprès de lui, pour lui présenter des réclamations. N'ayant pu obtenir d'au-

“ dience, Rabelais imagina de s'affubler d'un costume grotesque
 “ composé d'une longue robe verte avec un bonnet arménien, des
 “ chausses pendantes, une énorme écriteau ou *galimard* à la cein-
 “ ture, et des lunettes attachées à son bonnet, tel qu'il a représenté
 “ Panurge. Ainsi accoutré il se mit à se promener magistrale-
 “ ment sous les fenêtres du chancelier. Celui-ci, attiré par le bruit
 “ de la foule, fit demander quel était ce personnage. Rabelais
 “ répondit : Je suis l'ecorcheur de veaux. La curiosité de Duprat
 “ en fut piquée ; il lui envoya un page ; Rabelais lui parla en
 “ latin ; le page alla chercher un gentilhomme qui comprenait le
 “ latin, Rabelais lui parla grec ; il continua ainsi, répondant suc-
 “ cessivement aux messagers en espagnol, en italien, en allemand,
 “ en anglais, en hébreu, tant qu'enfin le chancelier donna ordre
 “ de l'introduire. Il fit alors sa requête en bon français et avec
 “ tant d'adresse qu'il obtint le maintien des privilèges.”

On voit que Rabelais ne manquait pas d'expédients. Voici un
 autre incident qui vous donnera une bonne idée de son ingéniosité.
 Je l'emprunte au même auteur. En 1533 il accompagna à Rome
 Jean du Bellay, évêque de Paris, qui venait d'être chargé, par
 François 1^{er}, d'une ambassade à la Cour Pontificale. En revenant
 il manqua d'argent à Lyon, et fut forcé de descendre dans une
 hôtellerie. “ Il ne voulait pas se faire connaître de peur de com-
 “ promettre le succès de sa mission. Pour sortir de cet embarras,
 “ qui est devenu proverbial sous le nom de *quart d'heure de Rabe-*
 “ *lais*, il s'avisa du stratagème suivant. Il se présenta vêtu singu-
 “ lièrement, parla longtemps sur les questions les plus difficiles de
 “ la médecine, puis quand il fût parvenu à réunir autour de lui un
 “ nombreux auditoire, prenant un air mystérieux : Voici, dit-il,
 “ un poison très subtil que je suis allé chercher en Italie, pour
 “ vous délivrer du roi et de ses enfants. Oui, je le destine à ce
 “ tyran qui boit le sang du peuple, et qui dévore la France. L'au-
 “ ditoire effrayé se retira précipitamment ; les magistrats furent
 “ avertis ; on saisit Rabelais, et on le mit sous bonne escorte pour
 “ le conduire jusqu'à Paris. On le traita en voyage magnifique-
 “ ment, comme un prisonnier de distinction. Il arriva ainsi, frais
 “ et dispos devant François 1^{er}, qui remercia beaucoup les bons
 “ Lyonnais de leur sollicitude, et en rit bien avec Rabelais qu'il
 “ retint à souper.”

Il est curieux de remarquer les amusements choisis par les
 grands hommes, pour se reposer de leurs longues études. Petavius,
 auteur du *Dogmata Theologica*, s'amusait, après deux heures de
 travail, à faire tourner une chaise pendant cinq minutes.
 On dit que Spinosa se mêlait à la famille dans laquelle il résidait,

et prenait part à la conversation la plus triviale. Mais son grand plaisir était d'exciter deux araignées à se battre, et leurs efforts désespérés l'amusait tellement, qu'il se laissait aller aux plus grands éclats de rire. Tycho Brahe, le grand astronome, passait ses heures de récréation à polir les verres de lunettes. D'Andilly s'occupait de la culture des fleurs. Balzac faisait une collection de portraits au crayon. Rohaut errait de boutique en boutique, pour observer le travail des artisans. D'autres auteurs s'amusaient d'une manière toute littéraire, à écrire des essais sur de curieux sujets. Ainsi Sénèque, pour se reposer des travaux sérieux auxquels il se livrait, composa une narration burlesque de la mort de Claudius. Pierius Valerianus publia un éloge des barbes, et un auteur moderne l'a imité en écrivant celui des perruques. Holstein composa sérieusement un éloge du vent du Nord, (on voit bien qu'il ne demeurait pas en Canada) et Ménage écrivit, avec beaucoup de sel, la "Pétition des Dictionnaires."

On se figure souvent que les auteurs célèbres doivent tous paraître, au physique, comme des personnages remarquables. Pourtant il n'en est rien. On peut se rappeler ici l'histoire de la reine des Amazones, qui, étant venu de bien loin pour voir Alexandre, fut étonnée de voir que ce conquérant était de si petite taille. La même chose est arrivée dans le monde des lettres. Le génie se cache quelquefois sous les traits les plus ordinaires pour ne pas dire les plus communs, et souvent un grand homme peut très bien passer pour une personne insignifiante. Ainsi le grand Corneille avait l'air d'un gros campagnard, et rien n'indiquait son éminence dans la littérature. Sa conversation était fade et insipide, et il ne parlait même pas correctement la langue, dont il était un des grands fondateurs. Descartes était invariablement silencieux en société, et l'on pouvait passer des heures en sa compagnie, sans se douter de son mérite. Addison, l'un des plus grands écrivains de l'Angleterre, n'était guère plus loquace. L'exemple de Virgile peut aussi servir de consolation à ceux qui perdent, à la fois, la parole et les idées à l'entrée d'un salon. La Bruyère nous donne de Lafontaine, la description suivante, que vous me permettrez de rapporter :

"Un homme paraît grossier, lourd, stupide ; il ne sait pas parler, ni raconter ce qu'il vient de voir ; s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons contes ; il fait parler les animaux, les arbres, les pierres, tout ce qui ne parle point : ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beau naturel et que délicatesse, dans ses ouvrages." Assurément c'est là la description d'un génie déguisé ! La Bruyère, dont je viens de citer quelques lignes, n'échappa pas lui-même à la calomnie, quoique Saint Simon le représente comme

“ un fort honnête homme, de très bonne compagnie, simple sans rien de pédant, et fort désintéressé.” Les traits décochés si habilement dans ses *Caractères*, contre les ridicules célébrités de son siècle, lui attirèrent de nombreux ennemis, qui s’opposèrent bien longtemps à son admission à l’Académie Française. Quand enfin il parvint à franchir le seuil de cette auguste assemblée, ses adversaires composèrent cette épigramme, qui, bien que fausse et calomnieuse, ne manque pas de sel :

Quand La Bruyère se présente,
Pourquoi faut-il crier haro ?
Pour faire un nombre de quarante,
Ne fallait-il pas un zéro ?

Enfin pour compléter la liste des écrivains, qui ne montraient pas, à l’extérieur, les talents dont leur esprit était orné, je citerai La Rochefoucauld, le célèbre auteur des *Maximes*, qui, quoiqu’élumembre de l’Académie, ne put jamais se résoudre à prononcer le discours habituel de réception, et, pour cette raison, ne prit jamais son siège au milieu des immortels. Et pourtant c’était un lion sur le champ de bataille !

Une matière assez intéressante est la considération des fraudes littéraires. Ce mot a peut-être besoin d’explication.

On a une si bonne opinion des grands littérateurs, qu’on peut difficilement croire qu’ils fussent jamais coupables de telles fautes. Mais je me hâte de dire que ces fraudes littéraires ne consistaient pas du tout à tromper ses créanciers, (il faut dire que c’est l’acceptation générale du mot *fraude* de nos jours), mais seulement à induire ses lecteurs et le public en erreur. Ces fraudes sont quelquefois assez plaisantes, comme vous allez le voir. Je parlerai d’abord de Varillas, qui ne semblait pas croire que la vérité fut la première qualité de l’historien. Il écrivait l’histoire sans s’inquiéter guère de représenter les faits tels qu’ils étaient arrivés. Il se faisait passer pour une personne qui avait accès à tous les secrets de l’Etat, et à défaut d’autre preuve de ses assertions hasardées, il citait hardiment des lettres et des documents, dont l’original n’existait qu’en son imagination. Du Halde, qui n’avait jamais voyagé plus de dix lieues de Paris, écrivit un grand livre sur la Chine qu’il n’avait jamais vu ; il se basait uniquement sur les relations des missionnaires. Pascal, qui avait le titre d’historiographe de la France, pour ne pas perdre sa pension, annonçait de temps en temps, comme en voie de préparation, des titres d’ouvrages historiques imaginaires. A sa mort on découvrit qu’il n’avait pas écrit plus de six pages d’histoire.

Voici un dernier exemple des fraudes dont j'ai parlé. Sir John Hill, littérateur anglais d'un certain nom, contracta un jour l'obligation de traduire un livre hollandais, moyennant la somme de cinquante guinées. Malheureusement le marché était à peine conclu, quand il se souvint qu'il ne savait pas le premier mot de cette langue. Il avait pourtant espéré trouver une traduction française du livre en question, mais il dut y renoncer. Cependant, comme il ne pouvait manquer à ses engagements, il s'arrangea avec un autre littérateur, qui promit de traduire l'ouvrage pour vingt-cinq guinées. Curieusement il arriva que ce dernier n'était guère plus savant en hollandais que Hill, et il dut recourir au même stratagème. Finalement il trouva un pauvre diable qui consentit à faire la traduction pour douze guinées. Ainsi les deux premiers eurent tout le mérite et tout le profit, tandis que le pauvre traducteur gagna péniblement une modique et obscure récompense.

Quelquefois, les écrivains célèbres ont causé, sans le savoir, de plaisantes erreurs. Ainsi quand le Dante publia son *Inferno*, beaucoup de personnes crurent qu'il était réellement descendu dans le royaume de Pluton. Une autre erreur est encore plus curieuse. Quand Thomas Morus écrivit son *Utopie*, qui comme vous le savez, parle d'une république imaginaire située en Amérique, alors le pays des merveilles, le savant Budé et d'autres auteurs, prirent ce livre au sérieux, et suggérèrent d'envoyer des missionnaires pour convertir, à la vraie foi, un peuple si sage. Enfin par une méprise bien amusante, un compilateur de l'histoire de l'Eglise a rangé, parmi les écrivains ecclésiastiques, le poète italien Guarini, auteur d'un roman pastoral intitulé *il pastor fido*, mais que l'honnête compilateur s'imagina être la vie de quelque évêque ou prince de l'Eglise.

Disons maintenant quelques mots de la manière d'écrire de certains auteurs. On croit communément que les grands écrivains célèbres éprouvaient une grande facilité à composer, mais rien n'est moins exact. Même on peut dire que les auteurs médiocres ont bien moins de difficulté, que ceux qui savent vraiment écrire et penser. Ainsi Malherbe, un des pères de la littérature française, composait avec une lenteur presque inconcevable. Une fois il employa une demie rame de papier à corriger une seule stance. A une autre occasion, il prit la résolution d'adresser une ode au Président de Verdun, pour le consoler de la mort de sa femme. Il y travailla trois ans, et quand enfin il alla porter sa consolation, son ami avait pris un moyen bien plus efficace de se consoler de sa perte, car il était remarié. Il disait que quand on

avait fait cent vers et deux feuilles de prose, il fallait se reposer dix ans. A son point de vue il faut dire qu'il avait raison. Un autre grand littérateur, Balzac, si remarquable par la pureté de son style, passait quelquefois toute une semaine sur une seule page. Les manuscrits du Tasse sont illisibles et indéchiffrables, tant ils contiennent de ratures et de corrections. Pascal employait souvent vingt jours à la composition d'une seule de ses *Lettres provinciales* qu'il recommençait quelquefois sept ou huit fois. Vaugelas travailla pendant trente ans à la traduction de Quinte Curce, et Virgile, après onze ans d'une application constante, prononça son Eneid incomplet, et le condamna aux flammes. Heureusement on eût l'esprit de lui désobéir. Enfin tous ces écrivains ont parfaitement justifié le précepte de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Avant de terminer permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous donner quelques détails sur la mort de certains auteurs qui ont passé du temps à l'éternité, d'une manière vraiment poétique.

Adrien, l'un des plus grands empereurs de Rome, écrivit sur son lit de mort, son adresse à l'âme. Lucain quand ses veines furent ouvertes, par l'ordre de Néron, expira en récitant un passage de son Pharsale, dans lequel il avait décrit la mort d'un soldat. Petronius mourut d'une manière non moins poétique. Patris, un poète de Caën, quelques heures avant sa mort, composa un songe poétique dans lequel, se trouvant placé, dans l'autre monde, contre un pauvre tout couvert de haillons, il s'adressait à lui d'une manière hautaine et en recevait cette belle réponse :

Ici tous sont égaux ; je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien !

Après avoir reçu l'Extrême-Onction, Cervantes écrivit la dédicace de son *Persiles*. Klopstock, l'auteur immortel de la *Messiede* répéta, en mourant, les paroles qu'il prêtait, dans son poème, à Marie, sœur de Marthe et de Lazare, sur son lit de mort. Il s'exhorta ainsi à mourir, courageusement et saintement, par les accords de sa propre lyre.

Mais une des morts les plus tristes en même temps que les plus poétiques, fut celle d'André Chénier, poète remarquable du dernier siècle. Pour avoir osé protester contre les cruautés et les barbaries de la Révolution française, il fut condamné à mourir. En attendant son tour d'être traîné à la guillotine, il commença à écrire. Voici son poème :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphire,
 Anime la fin d'un beau jour ;
 Au pied de l'échafaud j'essaie encore ma lyre,
 Peut-être est-ce bientôt mon tour ;

Peut-être avant que l'heure, en cercle promenée,
 Ait posé sur l'émail brillant,
 Dans les soixante pieds où sa route est bornée
 Son pied sonore et vigilant,

Le sommeil du tombeau pressera ma paupière—

Ici le poète fut traîné hors de son cachot et poussé dans la fatale charette, qui devait le conduire à la mort. En chemin il se trouva à côté de Roucher, un autre poète malheureux, auquel on réservait le même sort. Ils se parlèrent de leurs anciennes espérances, évanouies maintenant en présence de la mort. André Chénier se frappa souvent le front en disant : Et pourtant, il y avait là quelque chose ! Puis les deux amis récitèrent entr'eux la première scène d'Andromaque :

“ Oui puisque je retrouve un ami fidèle,” etc.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent à l'échafaud.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, voilà peut-être trop longtemps que j'abuse de votre indulgence. J'ai promis de vous servir de guide dans une petite excursion, et vous pouvez déjà commencer à craindre que je veuille vous entraîner dans un long et pénible voyage. Aussi je me hâte de vous annoncer que nous touchons au terme de notre course, et qu'après vous avoir fait visiter toutes les contrées de l'Europe, je vais vous laisser sains et saufs sur les bords du St. Laurent. Mais en saluant encore les rivages de notre pays, nous ferons peut-être la réflexion que nous entendons si souvent dans la bouche de nos compatriotes, à leur retour de voyage. En effet de même que ceux-ci, s'étant naguère extasiés devant les chef-d'œuvres de l'art et de l'industrie, qu'on rencontre presque à chaque pas dans l'ancien monde, nous conseillent fortement d'en faire de semblables ici ; ainsi nous, au retour de notre excursion dans le monde littéraire, nous devons essayer d'imiter chez nous ce que nous avons admiré ailleurs. Or qu'avons-nous surtout remarqué dans le cours de notre voyage ? N'est-ce pas que plus on encourageait les écrivains, plus la littérature était florissante, et plus les bons auteurs étaient nombreux. Ainsi jamais la carrière du littérateur n'avait-elle été plus honorable et mieux honorée, que pendant le règne de Louis XIV, et c'est précisément pour cette raison que les lettres ont alors brillé d'un éclat sans exemple jus-

qu'à ce temps. Il nous faudra donc encourager, autant que nous le pourrons, le développement de la littérature au Canada, et pour cet objet le concours des dames ne sera pas d'un petit secours. Car, nous le savons, c'est à elles que le siècle de Louis XIV dut son auréole de gloire littéraire. Nous savons que c'est au sein de l'hôtel de Rambouillet, et de tant d'autres salons, que s'est formée cette phalange d'hommes illustres, dont les ouvrages vivront à tout jamais dans le souvenir de l'humanité. Eh bien mesdames, vous pouvez faire la même chose au Canada, et même il vous suffira de le vouloir sérieusement, car "ce que femme veut, Dieu le veut!"

Nous lisons dans le Talmud, qui, comme vous le savez, est le recueil des traditions du peuple juif, que la reine de Saba était venu de bien loin, pour contempler elle-même la sagesse tant vantée de Solomon. Pour l'éprouver, elle lui présente, un jour, deux couronnes ou guirlandes, l'une de fleurs naturelles, l'autre de fleurs artificielles, mais si artistiquement travaillées, que l'œil le plus expérimenté ne pouvait discerner entre l'art et la nature. Comme elle se trouve au bas des degrés du trône, elle se flatte de pouvoir tromper la sagesse et la science du grand roi et de le forcer d'avouer sa défaite. En effet, pendant assez longtemps, Solomon est dans la perplexité, et sa Cour, consterné de son hésitation, cranit de voir s'évanouir toute sa sagesse, devant les artifices d'une femme. Mais le triomphe de la reine, ainsi que le dépit des assistants, sont de courte durée, car Solomon apercevant quelques abeilles dans une des fenêtres du palais, ordonne de l'ouvrir et de les laisser pénétrer dans la salle. Immédiatement on voit la sagesse de cet expédient, vraiment digne d'un grand naturaliste, car les abeilles, méprisant la guirlande dans laquelle l'art avait si habilement contrefait la nature, vont s'attacher à la couronne de fleurs réelles, que l'œil exercé du grand monarque n'avait su distinguer.

Nous avons, mesdames et messieurs, un grand nombre de littérateurs en ce pays, mais il le faut dire, il y en a beaucoup qui ne méritent pas ce titre et qui, loin d'avancer la cause des lettres, sont un grand obstacle à leur développement. Eh bien mesdames, semblables aux abeilles dont je viens de parler, vous saurez distinguer le vrai mérite, du faux éclat dont se revêt souvent la médiocrité, et par votre encouragement et vos suffrages, vous aiderez puissamment au mouvement littéraire qui se fait au milieu de nous. Alors la Nouvelle France pourra enfin rivaliser avec son ancienne mère-patrie, et renouveler, sur ce continent, les victoires paisibles mais glorieuses qu'elle a toujours remportées dans le monde des lettres.

ETUDE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR

M. DE MAISONNEUVE, FONDATEUR DE VILLE-MARIE.

La découverte du Canada eut un motif tout à fait religieux. Les rois de France, François I, Henri IV et Louis XIII, en envoyant des navigateurs en Amérique, n'eurent d'autre but que d'agrandir le royaume de Dieu et de faire connaître son nom. Lescarbot lui-même, dont le témoignage, en pareille matière, n'est pas de peu d'importance, dit quelque part : " Nos rois, en se mettant en mouvement pour ces découvertes, ont eu une autre fin que nos voisins (les Anglais et les Hollandais) ; car je vois par leurs commissions qu'ils ne respirent que l'avancement de la religion chrétienne sans aucun profit présent. "

Jacques Cartier, partant sur l'ordre de François I pour aller découvrir ces contrées lointaines, n'avait d'autre but que de préparer les voies au Christianisme.

Plus tard, ce fut encore l'amour de Dieu et de la religion qui porta des gentilshommes distingués à fonder une colonie à Montréal. Les circonstances sous lesquelles ce projet fut conçu, les personnes qui prirent part à son succès, les dangers sans nombre qui accompagnèrent son exécution, sont autant de preuves de la protection extraordinaire de Dieu. Et Dieu pouvait-il refuser son secours à des personnes animées d'un si parfait amour de sa gloire et de celle de sa divine Mère ? Comme ces pieux fondateurs le disaient eux-mêmes, leur seul désir était " de faire célébrer les louanges de Dieu dans un désert où Jésus-Christ n'avait pas encore été nommé, et qui, auparavant, était le repaire des démons. "

Nous ne parlerons pas de la foi, du zèle des premiers colons, et de leur soumission à la parole divine. Nous ne dirons pas avec quel empressement ils abandonnent tout, famille, richesses, pour aller travailler à faire connaître le vrai Dieu, au péril de leur vie,

à des hordes barbares et cruelles. Nous ne rappellerons pas leur joie en abordant sur cette terre de Marie, ni la foi avec laquelle fut entendu le St. Sacrifice de la messe célébré pour la première fois à Montréal le dix-huit mai seize cent quarante deux Il y aurait des volumes à écrire sur la vie des colons de la Nouvelle-France et particulièrement de ceux de l'Île de Montréal. Nous ne taririons pas à parler de leur bravoure, de leur charité, de leur patience, de la foi qui fit gagner la couronne du martyre à quelques-uns d'eux. Je ne veux en nommer qu'un seul et, dans ce travail, exposer aux yeux du lecteur la vie remplie de vertus et de services du plus illustre de ces braves, et de celui qui doit nous être le plus cher. Inutile de vous cacher plus longtemps son nom ; vous avez tous nommé avant moi l'illustre Paul Chomedey de Maisonneuve, Fondateur et premier Gouverneur de Ville-Marie. S'il n'a pas le mérite d'avoir conçu le projet de fonder la colonie, il a celui, non moins grand, d'avoir mis ce dessein à exécution et jeté les bases solides de la Métropole du Canada.

Le cadre restreint imposé à ce travail ne me permet pas de traiter le sujet au long et me force d'omettre beaucoup de faits très-intéressants. Je me bornerai aux traits principanx de la vie de M. de Maisonneuve, et je le proposerai à la jeunesse comme un modèle de piété, de bravoure et de fermeté. Plus tard nous verrons la sagesse de sa conduite. Dans sa vieillesse nous admirerons ses vertus chrétiennes.

I

L'histoire nous donne peu de renseignements sur les premières années de M. de Maisonneuve. Les historiens s'accordent à fixer le lieu de sa naissance en Champagne. Sa famille était noble. On ne dit rien de son âge.

Paul de Chomedey était encore enfant lorsqu'il fit prévoir ce qu'il serait plus tard. On se plaisait à reconnaître en lui des qualités que l'on rencontre rarement chez les enfants de son âge. Il avait à peine treize ans lorsqu'il donna des preuves éclatantes de bravoure dans la guerre de Hollande à laquelle il prit part. Mais il était surtout d'une piété exemplaire et charmait par ses vertus, ceux qui avaient quelque rapport avec lui. Malgré les dangers sans nombre auxquels l'exposait le métier des armes, il sut conserver toujours son innocence. On se plait à rapporter qu'il apprit à pincer du luth afin de s'amuser seul lorsqu'il ne pouvait trouver de compagnie convenable. Cette crainte du mal lui fit souvent penser qu'il pourrait peut-être aller servir Dieu et son roi dans

quelque pays éloigné où il ne serait pas exposé aux séductions de la vie des villes.

Il s'entretenait depuis quelque temps dans ces pieux desseins lorsque, un jour, étant allé voir un de ses amis, ses yeux rencontrèrent par hasard un volume des relations des révérends Pères Jésuites, missionnaires au Canada, où l'on parlait de la Nouvelle-France. Il se sent alors saisi d'une noble pensée. Il se dit que là, sans doute, loin des plaisirs du monde il pourra servir Dieu et son pays sans être exposé à des détournements continuels. Il poursuit sa lecture et voit qu'on y fait mention du Révérend Père Lalemant, depuis quelque temps à Paris. Une sainte ardeur s'empare de lui. Il va de suite trouver le Révérend Père, et lui expose ses projets.

Quelques jours après, M. de la Dauversière, l'un des associés de Montréal, se plaignait au Révérend Père Lalemant qu'il était fort en peine de trouver un homme vertueux et plein de courage pour fonder une colonie à Montréal. Le Révérend Père lui parle alors de M. de Maisonneuve. "Je connais dit-il, un gentil-homme, issu d'une des premières familles de Champagne, qui pourrait peut-être bien convenir à votre dessein," et il lui indique l'hôtel où loge M. de Maisonneuve.

M. de la Dauversière reçoit cette nouvelle avec le plus grand plaisir. Cependant l'importance de la chose le force d'agir avec une grande prudence. Aussi avant de se faire connaître à M. de Maisonneuve, il veut voir par lui-même s'il est en état de remplir une mission aussi délicate que difficile. Il se rend donc à l'hôtel où se trouve M. de Maisonneuve et, sans se faire connaître, prend place à la table d'hôte. Pendant le repas, il fait adroitement tomber la conversation sur l'œuvre de Montréal. M. de Maisonneuve paraît vivement intéressé et s'informe des plus petits détails. Aussitôt sorti de table, il prend M. de la Dauversière à part, et le fait entrer chez lui. Il lui dit tout le plaisir qu'il a eu à l'entendre parler de cette œuvre. Il s'offre à conduire lui-même une recrue à Montréal. Il expose qu'il a quelque expérience dans le métier des armes, et qu'il n'a d'autre ambition que de servir Dieu et travailler pour sa gloire; que ses intentions sont tout à fait désintéressées; qu'il a amplement de quoi vivre et se suffire à lui-même, et qu'il n'entretient aucun espoir de gain. Enfin il offre sa fortune et sa personne, et les met au service de l'œuvre. M. de la Dauversière ne se contient plus de joie. Se sentant porté, par une force majeure, vers cet homme qu'il connaît à peine, mais que ses paroles et ses actions lui prouvent être un grand cœur, il l'embrasse avec tendresse et l'encourage dans sa résolution.

C'est ici, à proprement parler que commence la vie de M. de Maisonneuve. Nous allons voir si les espérances qu'ont fait naître les vertus de l'enfant seront déçues dans la suite.

De ce moment, la résolution de M. de Maisonneuve est prise. Il en fait part à son père. On conçoit sans peine la réponse de ce dernier. Paul était son fils unique, et c'était sur lui qu'il fondait toutes ses espérances. Il s'oppose d'abord fortement aux desseins de son fils. Celui-ci, cependant, ne perd pas courage. Sachant que son père était très avide de gloire, il lui représente que, dans ce pays lointain, il pourra bien en acquérir dans les armes, et arriver peut-être à un poste très important. M. de Maisonneuve, père, chez qui l'ambition et l'amour de la gloire parlaient plus haut que la religion, se rend enfin aux raisons qu'on lui donne, et consent à laisser partir son fils.

N'allons pas croire que Paul voulut tromper son père, en parlant de la sorte. Au contraire, ne voyons là qu'une marque de sa piété. Il se rappelait en ce moment les paroles du Sauveur promettant la gloire à ceux qui donnent leur vie pour son service. Le père y voyait la gloire du monde, tandis que le fils n'ambitionnait que la gloire céleste.

Cette nouvelle détermination de son père remplit Paul de joie. Il met aussitôt ordre à ses affaires et se prépare au départ. Après beaucoup de difficultés et de désagréments dont son courage et sa patience le font triompher, il s'embarque enfin avec une recrue composée de cinquante quatre hommes, et arrive à Québec le 20 août 1641.

La résolution prise par M. de Maisonneuve avait été agréable à Dieu. Mais suivant l'expression d'un Révérend Père Jésuite, "l'œuvre de Montréal devait être enfantée dans la douleur." Aussi de ce moment voyons nous commencer contre M. de Maisonneuve les persécutions qui feront briller avec éclat ses vertus chrétiennes.

Le premier échec ne se fit pas attendre. Aussitôt arrivé à Québec, M. de Maisonneuve alla saluer M. de Montmagny, alors gouverneur de la colonie, et lui exposa ses vues. Celui-ci lui représenta son dessein comme impossible, à cause des dangers sans nombre auxquels il s'exposait. L'île de Montréal, située à soixante lieues plus haut que Québec, était alors déserte et nullement protégée contre les invasions des iroquois. M. de Montmagny lui conseilla fortement, il le pressa même d'abandonner son projet d'aller fonder une colonie à Montréal, offrant de lui céder l'île d'Orléans, près de Québec. Mais M. de Maisonneuve n'était pas homme à se laisser intimider lorsque sa résolution était une fois prise. Aux instances que lui fait M. de Montmagny, il répond avec

respect, mais avec une fermeté admirable : “ Monsieur, ce que vous me dites serait bon si l'on m'avait envoyé en Canada pour délibérer sur le poste qu'il conviendrait de choisir ; mais la compagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon devoir et vous ne trouverez pas mauvais que j'y monte pour fonder une colonie.” Quelques jours plus tard, une assemblée ayant été convoquée, à l'insu de M. de Maisonneuve, pour discuter son dessein, il en fut averti et se rendit au lieu de la réunion ; là, se levant avec fierté, il dit qu'il était surpris que l'on se permit de discuter une question qui le regardait personnellement sans l'avoir, au préalable, consulté, qu'il était venu pour établir une colonie dans l'île de Montréal et qu'il exécuterait son dessein au prix de sa vie. “ Je ne suis pas venu pour délibérer, dit-il, mais pour exécuter, et tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y fonder une colonie.” Il consentit cependant, vu la saison avancée, à passer l'hiver à Québec.

M. de Maisonneuve avait témoigné le désir de prendre possession de l'île de Montréal dès l'automne de 1641. M. de Montmagny, gagné enfin par ses belles qualités voulut l'y accompagner. Ils arrivèrent à Montréal le 14 octobre et débarquèrent à l'endroit occupé plus tard par le fort. M. de Maisonneuve, aussitôt qu'il eut touché cette terre promise y fit dire des prières pour la consacrer à Dieu. Ces cérémonies accomplies, on se remit en route pour Québec où on passa l'hiver.

A ce moment encore, Dieu vint au secours de M. de Maisonneuve. Durant tout le trajet il était grandement en peine et songeait où il pourrait loger sa recrue pendant la saison mauvaise. La Providence voulut qu'il arrêtât à Ste. Foye, à quelques lieues de Québec, et y fit la rencontre de M. Pierre de Puiseaux, sieur de Montrenault, à qui la colonie fut redevable de tant de services signalés. Ravi du dessein de M. de Maisonneuve et touché de son embarras, il lui offrit sa maison de Ste. Foye, et une autre qu'il avait à St Michel, et témoigna de plus un grand désir de s'unir au succès de son entreprise. M. de Maisonneuve sut reconnaître dans ce fait l'action directe de la Providence, et accepta avec reconnaissance l'offre de M. de Puiseaux.

Dès le printemps de l'année 1642 on travailla à l'embarquement, et grâce à l'activité et au dévouement de M. de Maisonneuve on partit de Québec le 8 mai de cette même année. M. de Montmagny avait voulu honorer cette expédition de sa présence. Il conduisait lui-même la flottille portant plusieurs Pères Jésuites, M. de Puiseaux, Madame de la Pelterie et sa demoiselle de compagnie, et

toute la recrue. Le 17 mai, on aperçut l'Île de Montréal. Ce ne fut alors que cris de joie et actions de grâces. Au milieu des chants et des bénédictions, M. de Montmagny mit M. de Maisonneuve en possession de l'Île. Le lendemain, 18 mai 1642, on débarquait à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la belle ville de Montréal, la plus importante de toute l'Amérique anglaise, la métropole du Canada. Aussitôt à terre, M. de Maisonneuve se jeta à genoux, remercia Dieu et se voua à lui, lui et ses compagnons, puis il fit tout préparer pour la célébration du Saint Sacrifice. La messe fut dite par le Révérend Père Vimont, S. J., et toute cette journée le Saint Sacrement fut exposé à la vénération des fidèles.

J'ai dit que M. de Maisonneuve était d'une piété exemplaire. Cette piété était rehaussée et alimentée par une foi sincère et ferme. Le fait suivant nous en donnera un exemple.

M. de Maisonneuve, en choisissant le lieu de son établissement, n'avait pas remarqué que cet endroit était très-bas, et il n'avait pas songé au débordement probable du fleuve. Il fut bien bien près d'être puni de son imprévoyance. Au mois de décembre 1642, pendant la nuit de Noël, le fleuve, grossi par les pluies d'automne, se déborda, et bientôt tous les environs du fort furent submergés. Le danger imminent qui menace la colonie n'effraie pas M. de Maisonneuve. Il se confie à la Providence. Il demande à Dieu d'arrêter les eaux, si c'est sa sainte volonté ; il promet en même temps que, si sa prière est exaucée, il ira lui-même planter une croix sur le sommet du Mont-Royal. Le ciel paraît d'abord sourd à sa voix. Les vagues s'avancent toujours et paraissent vouloir tout emporter sur leur passage. M. de Maisonneuve ne perd pas confiance et continue ses prières. Sa foi fut récompensée. Les vagues s'avancent jusqu'au pied du fort, s'arrêtent tout-à-coup, puis se retirent peu à peu. M. de Maisonneuve plein de reconnaissance, met aussitôt ses hommes à l'œuvre ; les uns font un chemin qui conduise du fort à la montagne, les autres préparent le bois de la croix, laquelle fut bénie solennellement le jour de l'Épiphanie, 1642. Suivant sa promesse, il voulut la porter lui-même sur ses épaules jusqu'au sommet de la montagne, soit une distance de plus d'une lieue, dans des chemins très-difficiles. Arrivé au sommet, il la planta lui-même ; puis il fit célébrer le St. Sacrifice de la Messe.

Un homme de tant de foi ne pouvait rien désirer tant que la conversion des pauvres sauvages. Aussi le voyons-nous ne rien négliger pour inspirer aux colons un zèle ardent pour le service de Dieu. Il établit parmi eux à ce sujet plusieurs pratiques de dévotion, entre autres une confrérie dont le but était

de demander la conversion de ces pauvres âmes. Les dames elles-mêmes faisaient partie de cette confrérie. Les historiens du temps nous assurent qu'elle ne craignait pas de faire des neuvaines et des pèlerinages à la montagne.

M. de Maisonneuve témoigna toujours aux sauvages beaucoup de tendresse et d'affection ; il les comblait de faveurs. Nul doute qu'il en amena ainsi un grand nombre à demander le baptême. C'est ce qui fait dire au révérend Père Vimont, dans son journal : "La libéralité est sans doute la meilleure chaîne dont on puisse user pour gagner et attacher le cœur des sauvages."

A toutes ces qualités, M. de Maisonneuve joignait une bravoure à toute épreuve. Nous allons nous en convaincre de suite. Dès 1643, Ville-Marie, étant la frontière de la colonie, fut sans cesse en butte aux invasions des Iroquois. M. de Maisonneuve, ne voulant pas perdre son monde inutilement, et sachant le grand nombre d'iroquois qui les harcelaient sans cesse, évitait les combats le plus possible. Mais il ne put résister longtemps à l'impatience de ses gens qui commençaient à l'accuser de lâcheté. Un jour qu'il était fatigué de leurs demandes réitérées, il leur répondit : "Oui, vous verrez l'ennemi : qu'on se prépare donc à marcher tout l'heure ; mais, qu'on soit aussi brave qu'on le promet. Je vais moi-même à votre tête." Quelques instants après, M. de Maisonneuve sortait du fort à la tête de trente hommes. Les iroquois, au nombre de deux cents, les ayant aperçus, se divisent en plusieurs groupes, se mettent en embuscade et se préparent à se défendre. Le combat fut d'abord acharné de part et d'autre. Mais à la fin, les français succombèrent sous le nombre. S'étant aperçu du danger, M. de Maisonneuve ordonne la retraite. Il fait passer tous ses hommes et veut, le dernier, laisser le champ de bataille. Son courage faillit le perdre. Les iroquois le voyant seul et éloigné de ses gens, veulent le saisir. M. de Maisonneuve leur fait face et les attend de pied ferme, l'arme au poing. Se sentant enfin serré de trop près par le chef des sauvages, à qui ces derniers semblaient vouloir réserver l'honneur de la capture du gouverneur de Montréal, il se met en devoir de tirer sur lui. Mais l'iroquois, vif comme l'éclair, se baisse aussitôt et évite ainsi la balle qui lui était destinée. Se relevant, furieux, il se précipite sur M. de Maisonneuve et le saisit à la gorge. Il était sur le point de l'étouffer lorsque ce dernier, dans un effort suprême, passe adroitement la main pardessus l'épaule de son agresseur, le frappe et l'étend mort à ses pieds. Cet acte de bravoure ne contribua pas peu à rehausser M. de Maisonneuve dans l'estime de ses gens ; et ceux qui avaient cru

pouvoir condamner son refus de sortir du fort et son opiniâtreté à ne pas vouloir aller à l'ennemi, purent se convaincre qu'il ne le faisait pas par lâcheté, mais bien plutôt par une sage prudence. On a cherché à élever des doutes sur l'authenticité de ce fait, s'appuyant pour cela sur le fait que le Révérend Père Vimont ne le mentionne nulle part dans ses relations. N'est-il pas plus raisonnable de croire que le Révérend Père Vimont n'a pas raconté ce combat pour ne pas blesser la modestie de M. de Maisonneuve ? Cela me paraît d'autant plus vraisemblable que le même Rév. Père, dans une autre de ses relations, s'étant cru obligé de le nommer, comme chef de l'expédition de Montréal, dit : " Il me suffit de dire que c'est M. Chomedey de Maisonneuve " sa modestie ne me permettant pas d'en dire davantage." Ainsi, loin de vouloir profiter de cette omission pour enlever un mérite à M. de Maisonneuve, on devrait au contraire lui en donner crédit comme d'une marque de sa grande humilité. D'ailleurs, il ne me paraît pas raisonnable de dire qu'un fait n'existe pas parce que tel ou tel historien n'en fait pas mention, chacun d'eux n'étant pas censé entrer dans tous les détails de la vie d'un homme.

D'après les indications fournies par ceux qui rapportent ce fait, le combat aurait eu lieu sur un terrain occupé aujourd'hui par les banques de Montréal et Consolidée. Comme M. de Maisonneuve fit ce trait de courage en se retirant vers la pointe appelée plus tard Pointe à Callière (près de la maison de douane) il est très-probable qu'il aura frappé ce chef iroquois à l'endroit appelé aujourd'hui " Place d'Armes " nom bien mérité comme on le voit.

Qu'on me permette ici une courte digression. Par tout le monde, on se plaît à élever des monuments aux grands hommes pour perpétuer le souvenir de leurs œuvres et les faire admirer de la postérité. Dans toutes les grandes villes on a ainsi des monuments qui ornent les places publiques et font l'orgueil des citoyens. Montréal seul semble vouloir faire exception à cette règle. Cependant M. de Maisonneuve a des droits incontestables à notre reconnaissance. La " *Place d'Armes* " qui a été le théâtre d'un des plus brillants traits de sa bravoure ne devrait-elle pas porter un monument qui nous rappelât sa mémoire ?

Avec des qualités aussi brillantes, M. de Maisonneuve ne pouvait manquer de s'attacher les habitants de Ville-Marie. Ces derniers lui en donnèrent, en plusieurs occasions, des preuves sincères. Cette même année (1645) il reçut des lettres lui apprenant la mort de son père, et le pressant de repasser en France pour régler des affaires de famille. M. de Montmagny venait de faire la paix avec les iroquois ; M. de Maisonneuve crut devoir

profiter de cet instant de calme pour laisser la colonie. La nouvelle de son prochain départ jeta la douleur parmi les colons, et ce ne fut que sur la promesse formelle qu'il reviendrait bientôt qu'on le laissa partir. Après avoir mis ordre à ses affaires et laissé à M. d'Ailleboust le commandement de Ville-Marie, il descendit à Québec, d'où il mit à la voile pour la France, le 24 octobre 1645.

II.

Après trois longues années d'absence, M. de Maisonneuve reparut à Ville-Marie ; il y arriva durant l'été de 1648. Son retour, sous les circonstances, fut le salut de la colonie. Durant son séjour en France, les Iroquois, en violation de leurs traités et de leur conventions, avaient continué les hostilités contre Ville-Marie, et avaient fait éprouver à la colonie des pertes considérables. Les malheurs que l'on avait éprouvés, les pertes que l'on avait subies, avaient semé le découragement dans les âmes. La nouvelle de sa prochaine arrivée fit renaître l'espérance. La confiance que l'on avait dans sa bravoure était telle que sa présence seule suffisait pour donner du courage aux plus timides. Il en était ainsi dans les combats. On rapporte que les Iroquois, même au milieu de leurs triomphes, étaient saisis de frayeur au seul nom de M. de Maisonneuve.

Ce fut vers ce temps que M. de Montmagny fut rappelé en France. On a donné plusieurs raisons de son rappel ; mais cela nous importe peu. Je ne mentionne ce fait que parce qu'il nous donne une occasion d'admirer le désintéressement de M. de Maisonneuve. Connaissant sa prudence, sa sagesse, son expérience, on lui offrit de remplacer M. de Montmagny au poste de gouverneur de la colonie. C'était la place la plus importante du pays, c'était le plus haut degré de gloire qu'il pouvait y atteindre, et ça aurait été une récompense bien méritée par ses services. Mais M. de Maisonneuve avait du patriotisme et savait faire passer l'intérêt public avant le sien. Sachant que sa présence était nécessaire à Ville-Marie, il refusa l'offre qu'on lui faisait. On nomma à sa place son lieutenant, M. d'Ailleboust. M. de Maisonneuve lui annonça lui-même la nouvelle de sa nomination ; mais sa modestie l'empêcha de dire que cette même place lui avait été offerte d'abord.

De 1648 à 1651, les Iroquois se virent redoubler de fureur. Le danger devint si pressant que M. de Maisonneuve résolut de passer en France pour demander de nouveaux secours. Pour la première fois M. de Maisonneuve semble se laisser aller au découragement. Mademoiselle Mance dit à ce propos : " M. de Maisonneuve

“neuve, résolu de passer en France pour demander du secours,
 “me dit que s’il ne pouvait obtenir au moins cent hommes, il ne
 “reviendrait plus à Ville-Marie, et, dans ce cas, me manderait de
 “retourner en France avec tout ce que nous étions de monde, et
 “d’abandonner l’habitation.” Il faut avouer que la situation était
 de nature à décourager les plus fermes. Malgré tous les mal-
 heurs et les pertes que la colonie avait eu à subir depuis deux ans,
 la compagnie de Montréal semblait ne plus s’en occuper et n’en-
 voyait plus aucun secours. La Providence, cependant, n’aban-
 donna pas M. de Maisonneuve, et il retrouva bientôt dans la prière
 son ancien courage et la fermeté dont il avait besoin.

Ayant appris de mademoiselle Mance le nom de madame de
 Bullion, cette illustre bienfaitrice de la colonie, il résolut de
 s’adresser à elle pour obtenir ce qu’il voulait. La Providence le
 servit admirablement en cette occasion. Arrivé à Paris, il apprit
 d’une de ses sœurs qu’elle était en procès avec madame de Bul-
 lion. Il résolut donc, un jour qu’elle voulait la voir, de l’y accom-
 pagner. En arrivant il se fait annoncer comme le gouverneur de
 Montréal. Son stratagème lui réussit. De ce moment, il avait
 attiré sur lui l’attention de la Dame. Celle-ci s’informe aussitôt
 de l’état de la colonie. M. de Maisonneuve lui fait une vive pein-
 ture des souffrances du pays. et lui dit, entre autres choses qu’une
 généreuse fille, mademoiselle Mance, serait abandonnée s’il ne
 ramenait des secours. Madame de Bullion paraît prendre un vif
 intérêt à ce récit, elle en écoute les moindres détails avec la plus
 grande attention. Elle prie M. de Maisonneuve de revenir la voir
 souvent pour lui parler de la colonie. Elle lui donne en même
 temps environ quarante mille livres pour lever une recrue de
 cent quinze hommes que M. de Maisonneuve amène avec lui.

On l’attendait avec impatience à Ville-Marie; on commençait
 même à désespérer de son retour. Mademoiselle Mance était des-
 cendue jusqu’à Québec pour le recevoir. Voyant qu’il n’arrivait
 pas, on fit dans cette ville des prières publiques. Enfin le 22
 septembre 1653, M. de Maisonneuve débarqua à Québec avec les
sauveurs de la colonie.

En levant cette recrue, M. de Maisonneuve s’était appliqué à ne
 choisir que des hommes sains et robustes, et aussi d’une probité re-
 connue. Il avait besoin d’hommes forts pour le combat; d’un
 autre côté il ne voulait pas que la vie et la conduite des nouveaux
 venus fussent un objet de scandale pour les humbles et vertueux
 colons de Ville-Marie. La joie avec laquelle on reçut ces cent dé-
 fenseurs donne une idée de l’état de faiblesse où en était rendue
 non-seulement Ville-Marie, mais la colonie toute entière. Cette

faiblesse et ce besoin étaient si grands que M. de Maisonneuve dût employer toute la fermeté et l'énergie de son caractère pour amener toute sa recrue à Montréal, tant M. Lauzon, alors gouverneur-général de la colonie, voulait les retenir à Québec. On lui suscita à ce sujet mille difficultés ; on lui refusa même les barques nécessaires pour transporter ses gens à Montréal, quoiqu'on fut obligé de lui en fournir. On le retarda par tous les moyens possibles ; arrivé à Québec le 22 septembre 1653, il ne put en partir qu'au commencement du mois de novembre de la même année. A son arrivée à Ville-Marie, ce ne fut que joies et actions de grâces : partout on chantait les louanges de Marie, patronne de la ville et du pays, et à la protection de laquelle il était évident qu'une fois de plus on devait le salut de cette colonie fondée pour sa gloire.

Ce n'est à proprement parler que de cette année 1653 que Ville-Marie peut prendre le nom de colonie. Jusqu'à cette date, Montréal comme Québec, n'était considéré que comme un poste militaire. Toute la population demeurait dans le fort et était forcée d'en agir ainsi à cause des dangers qui la menaçaient sans cesse. Rien ne peint mieux l'état où se trouvait alors la colonie que la surprise qu'éprouva la sœur bourgeois en arrivant à Québec. " Il n'y avait alors à la Haute-Ville, dit-elle, que cinq ou six maisons, " et dans la Basse-Ville que le magasin des Révérends Pères " Jésuites et celui de Montréal. Les Hospitalières étaient habillés " de gris, et tout était si pauvre que cela faisait pitié."

M. de Maisonneuve, profitant du renfort qu'on lui avait donné, voulut changer cet état de choses. C'est alors qu'il fit preuve de sagesse.

Tous ces soldats, qu'il avait amenés de France, ne s'étaient engagés, la plupart, que pour quelques années, et dans l'intention de retourner ensuite dans leur patrie. M. de Maisonneuve sut d'abord se gagner leurs cœurs par sa grande bonté, puis, la même année, il fit annoncer partout qu'il donnerait de grands avantages à ceux qui voudraient se fixer pour toujours dans la colonie. Son appel fut entendu et plusieurs se présentèrent. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître les noms de ceux qui furent ainsi les piliers de la colonie de Montréal. La première personne que je trouve avoir ainsi souscrit aux arrangements proposés par M. de Maisonneuve est André Demers. Viennent ensuite les noms de Jean Des Carryes, Jean le Duc, Antoine Primot, Jacques Messier, Charles Le Moyne, etc. En recevant leurs noms, M. de Maisonneuve leur donnait un arpent de terre, au lieu même où devait être située la ville. pour y construire une maison, et des terres

pour cultiver. Il leur abandonnait de plus les sommes qui leur avaient été avancées lors de leur départ et les gratifiait en outre d'une certaine somme d'argent. De leur côté, les nouveaux colons s'engageaient à toujours demeurer dans l'Île de Montréal, et à remettre les sommes à eux avancées dans le cas où ils quitteraient l'Île ; excepté, toutefois, si les Français venaient à être obligés d'abandonner la colonie par force majeure. Ce plan eut un plein succès. Chacun se mit à bâtir ; et en 1655 on comptait déjà quarante maisons. On avait eu soin de les bâtir toutes isolées les unes des autres, et de pratiquer des meurtrières dans les murs de chacune d'elles. On en fit ainsi autant de redoutes, et, tout en assurant la vie de la colonie on ne perdait pas l'ennemi de vue, et l'on s'assurait autant de moyens de défense.

M. de Maisonneuve n'avait pas été moins sage dans le choix des sujets composant cette recrue. Pour former un noyau de population il faut, outre des militaires et des agriculteurs, des artisans de professions et de métiers divers. M. de Maisonneuve avait prévu cela. En effet, parmi les cent quinze hommes qu'il amena de France, on trouve des meuniers, des menuisiers, des tonneliers, des tisserands, des pâtisseries, des tailleurs, des cordonniers, etc., et c'est ce qui fait dire au Révérend Père Lemerrier, Jésuite, dans sa relation de 1653, en parlant de cette recrue : " Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre." Une louable émulation s'empara des colons, et chacun voulut mettre la main à l'œuvre. L'auteur de l' " Histoire de la Colonie Française en Canada " se plaît à faire à ce sujet, un charmant parallèle entre les peuples anciens et celui de la Nouvelle-France. Le travail était en honneur chez ces peuples ; il en était de même dans la nouvelle colonie. Ainsi voyons-nous M. d'Ailleboust faire les semences, et M. de Maisonneuve devenir défricheur et charpentier. Le major de la garnison, Lambert Glosse, et Charles LeMoyne, garde-magasin, ne dédaignent pas de mettre la main à la charrue.

Cette nécessité de se pourvoir soi-même de tous les objets nécessaires à la vie ne contribua pas peu à rendre les colons habiles et industriels. C'est là d'ailleurs, et nous le reconnaissons avec orgueil un des caractères distinctifs de la nation canadienne. Et Montréal ne serait peut-être pas ce qu'il est aujourd'hui, le centre du commerce, de l'industrie, du progrès, des sciences dans la puissance du Canada, si M. de Maisonneuve ne l'eût assis sur des bases aussi solides.

M. de Maisonneuve ne veillait pas seulement à l'intérêt public ;

sa sollicitude s'étendait à chacun des colons en particulier. Par leur engagement primitif, les personnes composant la recrue récemment arrivée s'étaient obligés de travailler leur métier respectif, pendant cinq ans, sous M. de Maisonneuve, et au profit de la Compagnie de Montréal. Par leur nouvel engagement, il leur était permis de travailler pour eux-mêmes et dans leur intérêt propre. Chaque fois que la compagnie les employait, elle devait leur payer un juste salaire. C'était là un sûr moyen d'encourager les colons et de leur donner le goût du travail.

C'est vers ce temps que M. de Maisonneuve mit à effet le projet, conçu depuis longtemps déjà, de bâtir une église paroissiale. Il voulut la bâtir par souscription. Cette nouvelle église, qui devait plus tard servir d'hôpital, fut appelée du nom de St. Joseph. Sous la première pierre on déposa l'inscription suivante gravée sur une plaque de plomb : " Cette première pierre a été posée en l'honneur de St. Joseph, l'an 1656, le 28 août : Jesus, Maria, Joseph." Cette église fut construite sur la première rue formée par la construction des maisons et appelée " rue St. Paul " en l'honneur du patron de M. de Maisonneuve. On ne connaît pas l'endroit précis où se trouvait cette église. M. Faillon dit bien qu'elle était située à l'angle d'une autre rue appelée rue St. Joseph ; mais évidemment ce ne peut être la rue St. Joseph d'aujourd'hui. D'après un plan de Montréal d'alors, on serait porté à croire que cette rue St. Joseph est la même que celle appelée aujourd'hui St. Sulpice. C'est donc au coin de cette rue et de la rue St. Paul qu'aurait été située la première église de Ville-Marie.

Jusqu'à cette date, M. de Maisonneuve s'était plutôt appliqué à prévenir les mariages qu'à les favoriser, (ne voulant pas charger la colonie de personnes impropres au métier des armes). A partir de cette époque, il songea à multiplier les ménages. En revenant de son voyage en France, en 1647, il avait amené avec lui plusieurs vertueuses filles pour les établir à Ville-Marie. Il fit tout en son pouvoir pour encourager ces mariages chrétiens. Avant 1654 il n'y avait eu que dix mariages à Ville-Marie. En 1654, on en célébra jusqu'à treize. Citons en passant le plus remarquable d'entre eux, celui de Charles LeMoyne avec Catherine Primot : " mariage, dit M. Faillon, qui fit beaucoup d'honneur à la colonie par les onze enfants qu'il lui donna, à la tête desquels on doit placer avec raison le célèbre d'Iberville comme ayant surpassé en gloire tous ses frères."

Tout en favorisant l'établissement de nouvelles familles à Ville-Marie, M. de Maisonneuve ne perdait pas de vue les orphelins, enfants des guerriers morts au combat. Sa sollicitude sût leur assurer un secours certain et une vie honorable.

Tant de vertu répandait une odeur de sainteté dans la colonie et les habitants se sentaient remplis malgré eux du zèle et de l'ardeur religieux qui l'animaient lui-même. " Ce brave et incomparable Gouverneur, dit M. Dollier de Casson, a fait paraître en sa personne un détachement universel et non pareil, un cœur exempt de toute autre crainte que de celle de son Dieu, et une prudence admirable. Mais entre autres rares qualités, on a vu en lui une générosité sans exemple à récompenser les bonnes actions de ses soldats. Plusieurs fois, pour leur donner des vivres il s'en est privé lui-même, leur distribuant jusqu'aux mets de sa propre table. Il n'épargnait rien pour leur procurer quelque petit bénéfice quand les Sauvages venaient en traite dans ce lieu. Je sais même qu'une fois, remarquant une extrême tristesse dans l'un de ses soldats, qui avait fait preuve de cœur dans plusieurs actions contre l'ennemi, il l'interrogea et apprit de lui que le sujet de sa tristesse était qu'il n'avait rien pour traiter avec les Outaouais, qui étaient alors ici. Là-dessus, il le conduisit dans sa chambre, et comme ce jeune homme était tailleur d'habits, il lui remet tout ce qu'il trouve d'étoffes, jusqu'aux rideaux de son lit, pour qu'il les mette en hardes, afin de les leur vendre, et ainsi il le renvoya content. Il en usait de la sorte non pour retirer aucun lucre, mais par une pure et cordiale générosité qui le rendait digne de louange et d'amour." " Il ne se souciait non plus d'argent que de fumier, ajoute la sœur Morin, ce qui a paru visiblement à tout le monde. S'il eut voulu négocier, il aurait amassé de grandes richesses par la traite des pelleteries, le castor valant, en ce temps-là, jusqu'à dix et douze livres ; et il aurait pu l'avoir facilement et à volonté par un commerce licite et honnête ; mais l'amour de la pauvreté évangélique, qui était dans son cœur, en fermait la porte à tout désir de posséder des biens périssables."

M. de Maisonneuve était, dans ses vêtements, d'une simplicité digne de remarque, quoique, cependant, lorsqu'il paraissait comme Gouverneur, il fut toujours vêtu selon son rang et sa position. Dans le cours ordinaire de la vie, il ne se distinguait pas des autres habitants, et durant tout son séjour à Ville-Marie, il porta un capot de serge grise, à la mode du pays. Le trait suivant est rapporté par la sœur Bourgeois : Lors de son dernier voyage en France, une sœur de M. de Maisonneuve, Madame de Chuly, lui avait préparé beaucoup de linge fin et de dentelles, tels qu'en portaient alors les Gentilshommes de sa position. Pendant la traversée, il arriva que ces effets tombèrent à la mer. La sœur Bourgeois, qui était la cause indirecte de cet accident, en ressentait beaucoup

de peine. M. de Maisonneuve, en apprenant cette nouvelle, fut presque joyeux et se crut très-heureux d'être délivré de ces objets inutiles.

La frugalité de sa table était extrême : on ne se rappelle pas qu'il ait jamais fait un reproche à son cuisinier, trouvant toujours bon ce qu'il lui servait.

M. de Maisonneuve avait fondé Ville-Marie ; il avait offert maintes fois sa vie pour sauver la colonie ; il avait bâti la première église ; il voulut encore y faire venir des prêtres, et c'est pour cette raison qu'en l'année 1655, vers le mois de Décembre, il repassa en France, où ses affaires le retinrent près de deux ans. Ce voyage eut les plus heureux résultats. M. de Maisonneuve obtint que les Hospitalières de St. Joseph de la Flèche vinssent s'établir à Ville-Marie et il décida M. Olier à y envoyer ses prêtres. Enfin, d'après ses instances, on s'occupa plus activement de la question de nommer un Evêque au Canada.

Sur ces entrefaites la paix fut rompue pour la quatrième fois par les perfides Iroquois ; et pendant trois ans, les mêmes scènes de cruautés et de trahisons se répétèrent. Ville-Marie eut encore beaucoup à souffrir ; mais sa glorieuse patronne ne pouvait l'abandonner. Aussi inspira-t-elle à son serviteur dévoué, M. de Maisonneuve, une prudence plus grande encore que celle qu'il avait eue jusqu'ici ; et cela fait dire à la sœur Bourgeois : " Les affaires de ce pays sont comme elles étaient avant que les Iroquois eussent fait la paix." Une chose digne de remarque c'est qu'à Montréal, pendant les trois années que dura cette guerre, on ne perdit qu'un seul homme. Mais la manière d'agir de M. de Maisonneuve nous prouveront sa prudence mieux que tous les témoignages les plus flatteurs. Lisons l'ordonnance suivante qu'il publia pour la conservation et la protection des habitants de Ville-Marie :

" Paul de Maisonneuve, Gouverneur de l'Ile de Montréal et des terres qui en dépendent :..... ordonnons ce qui suit :

" 1o. Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin. 2o. Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions ; et nous défendons d'en vendre ou d'en traiter aux Sauvages alliés à moins qu'au préalable chacun des colons n'en retienne ce qu'il sera nécessaire pour sa défense. 3o. Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant qu'il est possible, les travailleurs se joindront plusieurs de compagnie et ne travailleront que dans les lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité. 4o. De

“ plus, chacun regagnera le lieu de sa demeure, tous les soirs, lorsque la cloche du Fort sonnera la retraite et fermera ensuite sa porte, etc., etc... Fait au Fort de Ville-Marie, ce dix-huitième jour de Mars 1658.

“ PAUL DE CHOMEDEY. ”

M. de Maisonneuve était bon et brave, intrépide et prudent : il n'était pas moins ferme et sévère dans la punition des vices et des abus. Il était jaloux des bonnes mœurs des colons. S'étant aperçu que la passion du jeu et l'ivrognerie s'introduisaient à Ville-Marie et craignant que ces vices ne devinssent la ruine de la colonie, il ne voulut pas leur permettre de s'y développer. A cet effet, il publia, le 18 janvier 1658, l'ordonnance suivante : “ 1o. Nous défendons à toute personne, de quelque qualité ou condition qu'elle soit, habitant de ce lieu ou autre, d'y vendre ou débiter, en gros ou en détail, sous quelque prétexte que ce soit, sans un ordre de nous, exprès et par écrit, aucune boisson enivrante, sous peine d'amende arbitraire, à laquelle on sera contraint par corps. 2o. De plus, nous interdisons tous jeux de hasard. 3o. Nous cassons et annulons toute promesse, par écrit et verbale, directe ou indirecte, faite ou à faire, tant pour ce sujet que pour toute autre sorte de jeu, avec défense aux créanciers de faire aucune poursuite en justice pour le recouvrement de ces sortes de dettes, sous peine de vingt livres d'amende et de confiscation des sommes ainsi demandées. 4o. Quant à ceux qui seront convaincus d'avoir fait des excès de viu, d'eau-de-vie, ou d'autres boissons enivrantes, ou d'avoir juré ou blasphémé le Saint Nom de Dieu, ils seront chatiés, soit par amende arbitraire, soit par punition corporelle, suivant l'exigence des cas, ” etc.

M. de Maisonneuve ne se contenta pas de publier ces ordonnances ; ilsut aussi les faire respecter et exécuter. Autant il était bon, affable, généreux envers ceux qui s'en rendaient dignes, autant il montrait de fermeté dans la punition de ceux qui transgressaient ses ordres. Un soldat ayant été convaincu d'avoir blasphémé le St. Nom de Dieu, M de Maisonneuve condamna à vingt livres d'amende tant le blasphémateur que celui qui avait souffert une telle chose en sa présence.

Les habitants de Ville-Marie, admirant tant de belles qualités, tant de droiture et d'équité chez leur Gouverneur, le prenaient naturellement comme Juge, dans les différends qui survenaient entre eux. Les jugements qu'il rendit en ces occasions sont autant de chefs-d'œuvre de sagesse. Lorsque les droits étaient incertains

il conseillait fortement aux parties de s'entendre et de ne pas continuer le procès. De cette façon, la concorde régnait à Ville-Marie.

Lorsque une personne en injuriait une autre, il l'obligeait à faire amende honorable. Si, non content des injures, on en venait aux voies de fait, M. de Maisonneuve condamnait toujours l'agresseur à une amende pécuniaire. Ainsi il condamna une femme à une forte amende pour en avoir battu une autre. Vingt cinq louis d'amende fut la punition d'une autre femme qui avait battu un soldat. Pour la même offense, un particulier fut condamné à payer trente louis d'amende et les frais du Chirurgien. Lorsqu'il s'agissait de délits publics contre les bonnes mœurs, M. de Maisonneuve joignait à l'amende le bannissement perpétuel. Un de ses soldats, ayant été accusé d'avoir tenu des discours "fort messéants" en présence de femmes honnêtes, entendit prononcer contre lui la sentence suivante : " Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Ville-Marie, nous l'avons cassé de notre garnison et condamné à deux cent livres d'amende, applicables à des filles pauvres, pour les aider à se marier à Ville-Marie ; et afin d'éviter la continuation du scandale, nous l'avons banni pour toujours de toute l'étendue de notre Gouvernement. " On ne cite qu'une seule sentence de mort portée par M. de Maisonneuve et encore fut-elle commuée en une condamnation aux galèses. Ses hautes vertus lui dictaient une grande impartialité dans ses jugements, et il était bien le Juge tel que le définit M. Olier : " L'impartialité est l'un des attributs divins qui devraient reluire dans les Juges de la terre. Dieu, *dit-il*, ne considère point si la personne est grande ou petite, pour lui faire bon droit, si elle est pauvre ou riche. Il regarde à l'équité et à rendre à chacun ce qui lui appartient, ne voyant goutte pour faire acception de personne. *Non est personarum acceptor Deus.* Ainsi le vrai Juge doit être aveugle à toute condition. "

Les Iroquois, cependant, continuaient d'infester le pays et la culture des terres devint si difficile, que cette année là les champs furent presque abandonnés à Ville-Marie. On dût avoir recours à Québec et demander du blé ; mais on ne put en obtenir que cent minots. Ce fait éveilla l'attention de M. de Maisonneuve et lui fit voir que la culture des terres était essentielle à la conservation de Ville-Marie. Il prit à ce sujet de sages mesures, et, d'après ses conseils, on s'y livra avec une nouvelle ardeur.

Depuis longtemps déjà M. de Maisonneuve avait formé le projet de bâtir, sur la montagne de Ville-Marie, une chapelle en l'honneur de celle qui avait donné à la colonie tant de marques éclatantes de sa protection spéciale. Comme c'était un tribut de recon-

naissance, il voulut que chacun y contribuât et résolut de la construire avec les rentes seigneuriales dues à la Compagnie de Montréal, et qu'on n'avait pas cru devoir exiger depuis l'établissement de la colonie. Il publia à cet effet l'ordonnance suivante :

“ Ayant une entière connaissance du zèle et de l'affection du
 “ Sieur de Saint-André pour l'établissement de la foi en ce pays ;
 “ nous, en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés par MM. les
 “ associés, Seigneurs de cette Ile, lui avons donné commission de
 “ recevoir toutes les censives qui leur sont dues, avec pouvoir de
 “ faire profiter l'argent qui proviendra de cette recette, pour être
 “ employé, suivant nos ordres, à la construction d'une chapelle
 “ sur la montagne de cette Ile, en l'honneur de la Très-Sainte
 “ Vierge, le tout sous le bon plaisir de M. l'Evêque de Pétrée.”

III.

Cependant, le danger allait croissant ; et malgré des demandes répétées, on ne recevait aucun secours de France. M. de Maisonneuve dut prendre, pour la défense de la colonie, des mesures nouvelles qui lui furent suggérées par sa foi ardente en la Providence divine. Déjà il avait établi une confrérie militante : il voulut en former une autre sous le patronage de la Ste. Famille. Son projet réussit à merveille et cent cinquante colons vinrent donner leurs noms, parmi lesquels plusieurs de nos meilleures familles pourraient reconnaître un des leurs. La colonie fut donc encore une fois sauvée. Mais à côté de ces dangers temporels grandissait un mal moral qui devait faire verser des larmes bien amères au vertueux Gouverneur de Ville-Marie. L'*ivrognerie* que, par une ordonnance précédente, M. de Maisonneuve avait voulu conjurer, fit tout-à-coup des progrès alarmants parmi les Sauvages, favorisée qu'elle était par la traite de l'eau-de-vie. Ces désordres avaient commencé durant l'absence de M. de Maisonneuve, pendant son voyage en France en 1657. En 1659, ils étaient si grands qu'il crut devoir faire publier la défense du roi de vendre des boissons aux Sauvages.

M. d'Avaugour, alors gouverneur-général de la Nouvelle-France, avait déjà défendu ce commerce, dangereux pour la colonie. Mais, à la suite d'une difficulté qu'il eut avec le révérend P. Lalement, il révoqua ses ordonnances, et permit la traite de l'eau de vie. M. de Maisonneuve se trouva ainsi dans une position bien fautive. D'un côté, sa conscience lui ordonnait de défendre la traite de l'eau de vie ; de l'autre il n'ignorait pas qu'il s'attirerait par là les colères et les ressentiments du gouverneur. Il savait de

plus que son autorité en souffrirait, car on ne manquerait pas d'appeler de ses jugements à M. d'Avangour. Mais M. de Maisonneuve était un homme trop vertueux pour sacrifier sa conscience à un intérêt temporel. Il résolut de remplir son devoir, et protesta contre la permission donnée par M. d'Avangour. Sur ces entre-faites, un meurtre ayant été commis par des sauvages enivrés, il publia un ordonnance défendant absolument à qui que ce soit, de vendre des boissons enivrantes aux sauvages, dans l'étendue de son gouvernement.

De ce moment commence une ère de persécutions et de misères pour M. de Maisonneuve. Depuis son arrivée au Canada, M. d'Avangour ne s'était jamais conduit, vis-à-vis lui, selon que l'exigeaient ses éminentes qualités. Peut-être la bravoure, le courage, l'habileté de M. de Maisonneuve et l'autorité dont il jouissait dans toute la colonie lui portaient-ils ombrage?... Dans ces dispositions, la dernière ordonnance de M. de Maisonneuve, quelque sage et méritée qu'elle fut, n'était pas de nature à ramener M. d'Avangour à de meilleurs sentiments. Il en fut très-irrité. Le fait que M. de Maisonneuve disait agir d'après les pouvoirs à lui donnés par le roi l'indisposa beaucoup contre lui. Il crut voir là une condamnation de sa propre conduite. Etant monté à Ville-Marie, il prit tous les moyens et profita de toutes les occasions possibles pour humilier M. de Maisonneuve. Il alla même un jour jusqu'à lui dire qu'il doutait de ses pouvoirs, quoiqu'on l'assurât qu'ils étaient en bonne et dûe forme et signés par le roi. Il fit faire des publications à son insu, et dans un sens qu'il savait être opposé aux vues de M. de Maisonneuve, voulant ainsi le mettre en contradiction avec lui-même, et l'humilier aux yeux de toute la colonie. A toutes ces persécutions, M. de Maisonneuve ne répondait que par une assiduité plus grande à rendre ses devoirs à M. d'Avangour et à lui donner tout ce qu'il souhaitait sans jamais le contrarier. "M. de Maisonneuve, dit la sœur Morin, ne fit jamais aucune plainte de procédés si offensants, et les reçut toujours avec les sentiments d'une humilité vraiment chrétienne. Cette persécution dura deux ans pendant lesquels il ne perdit rien de sa belle humeur et souffrit tout cela comme aurait pu le faire un fervent novice."

En 1662, M. de Maisonneuve voulut passer en France pour exposer aux associés les besoins de la colonie et demander au roi l'envoi des troupes promises. Il partit donc de Montréal, en compagnie de mademoiselle Mance, et débarqua à Québec le seize septembre. Mais arrivé là, M. d'Avangour lui défendit de passer outre et lui ordonna de retourner à Ville-Marie, et cela sous un

prétexte qui porte à croire qu'il n'en agissait ainsi que par pure animosité contre M. de Maisonneuve. Celui-ci cependant obéit sans murmurer, et mademoiselle Mance s'embarqua seule pour la France.

En 1663, M. d'Avangour fut rappelé ; mais les peines de M. de Maisonneuve ne cessèrent pas avec son rappel. M. de Mezy, qui lui succéda, continua les procédés injustes de son prédécesseur. M. de Maisonneuve tenait ses pouvoirs directement du roi : M. de Mezy voulut s'arroger le droit de nommer le gouverneur de Ville-Marie. Il écrivit à ce sujet à M. de Maisonneuve et lui dit qu'il le maintenait dans sa charge. Cette manière d'agir du gouverneur, vis-à-vis un homme qui avait servi la colonie pendant vingt ans, n'était rien moins qu'outrageante, et dut blesser beaucoup l'amour propre de M. de Maisonneuve. Cependant, il reçut cette nouvelle injure en vrai chrétien et ne crut pas devoir s'en plaindre.

M. de Mezy n'en resta pas là. Il ne sut pas apprécier la soumission et l'humilité de M. de Maisonneuve et usa toujours, envers lui, de procédés que je me garde de qualifier, mais que l'on a peine à comprendre. Ainsi, au mois de juin 1664, il le fit mander à Québec et nomma à sa place, comme gouverneur de Ville-Marie, le sieur Etienne Pezard de la Touche. Mais grâce aux troubles semés dans Québec, par les actes arbitraires de M. de Mezy, et au peu de respect que commandait sa manière d'agir, cette nomination n'eut pas de suite. Notre vertueux gouverneur de Ville-Marie dévora ce nouvel affront sans se plaindre. Il était entièrement soumis à la volonté de Dieu et recevait tout de sa main. Mais une dernière et plus forte épreuve l'attendait encore.

M. de Maisonneuve avait été nommé par la compagnie de Montréal, pour fonder l'œuvre sainte de Ville-Marie. En 1663, Louis XIV s'étant mis à la tête de l'œuvre de la Nouvelle-France, cette compagnie fut dissoute par là même. La mission de M. de Maisonneuve finissait de ce moment-là. Cependant le roi n'ayant pu envoyer alors les secours nécessaires, M. de Maisonneuve fut continué dans ses pouvoirs jusqu'à l'arrivée des troupes qui n'eut lieu que deux ans plus tard.

En 1665, le renfort demandé arriva. Louis XIV en avait donné le commandement à M. de Tracy. Il nous paraît étonnant et inexplicable que le roi, qui voulait humilier et exterminer les iroquois, n'eut pas chargé M. de Maisonneuve du commandement des troupes. Cette position lui revenait de droit, après ses vingt années de service, et nul, mieux que lui, était en état de la remplir. M. de Tracy ne connaissait ni la situation du pays, ni la tactique militaire des iroquois, ni les exigences du climat. M. de Maisonneuve

neuve, lui, les avait étudiées pendant plus de vingt ans. Nous ne pouvons voir dans cet évènement que l'action de Dieu voulant rappeler à lui un serviteur fidèle dont les bonnes actions étaient assez nombreuses pour lui avoir mérité une couronne.

Le roi avait chargé M. de Tracy, à son départ pour la Nouvelle-France, de faire des investigations sur les difficultés survenues récemment à Québec. Dès avant son arrivée en Canada, cet officier avait été prévenu contre M. de Maisonneuve; du moins sa manière d'agir le fait présumer. Il était à peine depuis quatre mois dans la colonie lorsqu'il lui ordonna de repasser en France "comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenait ici." Ce rappel était aussi humiliant qu'injuste. M. de Maisonneuve s'y conforma sans se recrier. "Il prit ce commandement comme un ordre de la volonté de Dieu, dit la sœur Morin, et repassa en France non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait, mais pour y vivre petit et humble, comme un homme du commun."

Ce rappel jeta le deuil dans Ville Marie; on déplora surtout la manière injuste dont il fut fait, et chacun se rappela les belles qualités de M. de Maisonneuve. La douleur de sa perte se fit sentir jusqu'à Québec. "Ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s'était engagé par vœu, dit la Mère Juchereau, vécut à Montréal comme le père et le protecteur du peuple qu'il gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui n'avaient point d'asile, et les aidant au-delà de ce qu'ils osaient attendre de lui. Son désintéressement était si parfait qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des présents considérables que les sauvages lui faisaient: il distribuait tout aux soldats de sa garnison et aux habitants de la ville. Pendant près de vingt-quatre ans qu'il demeura dans le pays, il s'acquit l'estime de tout le monde, dans les temps les plus fâcheux de la guerre des iroquois où il signala sa valeur, et où sa conduite le fit souvent admirer; et, quoiqu'il remplît parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappelé de son gouvernement, et retourna en France. Il continua d'y vivre chrétiennement, comme il avait fait en Canada, et son humilité l'empêcha de témoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas,"... et M. Dollier de Casson dit, dans son *Histoire du Montréal*: "Cette année 1665, le roi envoya des troupes en Canada. La joie fut grande; mais Montréal fut dans le deuil par le départ de M. de Maisonneuve qui nous quitta pour toujours."

M. de Maisonneuve n'avait acquis aucun bien au Canada et ne

voulut rien reprendre de ce qu'il avait apporté. Il fit même don à l'Hôtel-Dieu de ce que lui devait le magasin, soit une somme d'à-peu-près six mille livres. Il se retira à Paris où il continua à vivre dans la plus grande humilité. Il aurait pu écrire des mémoires sur ses vingt années de services en Canada, mais il n'en voulut rien faire, tant par charité pour ceux dont il aurait été obligé de dévoiler la conduite que par oubli de lui-même. La seule récompense qu'il ambitionnait, elle devait lui venir de Dieu.

Malgré la manière indigne dont on l'avait traité, et peut-être pour cette raison-là même, il conserva toujours beaucoup d'intérêt au Canada. C'était avec une grande joie qu'il voyait quelqu'un et entendait parler de ce pays. La sœur Bourgeois, étant allée à Paris, voulut lui faire une visite. "J'allai, dit-elle, au séminaire de St. Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maison-neuve. Il était logé au Fossé-Saint-Victor, proche des P.P. de la Doctrine Chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte. et lui-même descendit pour m'ouvrir; car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur, et il m'ouvrit la porte avec une très-grande joie."

M. de Maisonneuve employa les onze années qui suivirent son rappel à se préparer à la mort. Il n'eut pas la joie de voir le succès de ses entreprises, ni d'entendre reconnaître les services nombreux qu'il rendit au Canada. L'un des plus signalés fut sans doute d'y conduire, en 1653, cette recrue des cent braves qui sauvèrent la colonie. Dans la somme de soixante-et-quinze mille livres que ces cent hommes avaient coûté à la compagnie de Montréal, il avait fait entrer vingt-deux mille livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, que mademoiselle Mance avait échangées contre cent arpents de terres défrichées du domaine des seigneurs. Dans ces derniers moments on voulut inquiéter sa conscience à ce sujet; on demanda même à mademoiselle Mance de restituer cette somme. Mais M. de Maisonneuve, sur son lit de mort, fit une déclaration par écrit constatant que ni mademoiselle Mance, ni le séminaire n'étaient tenus à aucune restitution. On voit par là que jusqu'à son dernier soupir, il conserva cet esprit de droiture et d'équité qui l'avait animé pendant toute sa vie. Dieu, qui lui avait donné des marques sensibles de sa protection ne l'abandonna pas à ce moment solennel. Il s'endormit dans le Seigneur avec d'autant plus de confiance que n'ayant reçu aucune récompense de ses

nombreux services, il ne l'attendait que des mains de Dieu. Il mourut à Paris, dans son domicile ordinaire, situé sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, entre les portes Saint-Marcel et Saint-Victor, le 9 du mois de septembre 1676.

Tel est, en peu de mots, l'exposé simple mais fidèle de la vie remplie de vertus du fondateur de Ville-Marie, d'un homme de bien, d'un saint. " Puisse ce petit travail, en le faisant connaître, le faire aimer et admirer, et en le faisant aimer et admirer, le faire imiter, surtout par les habitants de cette ville dont il est la gloire. Qu'il soit leur modèle à tous, et que tous le reproduisent et le reflètent dans leurs mœurs, *Sit exemplum virtutis.*"

J. BOUTILLIER-TRUDEL.

LE CONGRES CATHOLIQUE D'ANGERS.

CONFÉRENCE LUE DEVANT L'UNION CATHOLIQUE DE MONTRÉAL, A LA
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1879, PAR M. JOSEPH DESROSIERS.

Messieurs,

La lutte qui se poursuit actuellement dans les pays catholiques de l'Europe entre l'Eglise et la Révolution n'est sans doute un sujet nouveau pour aucun de vous. Depuis longtemps nous suivons avec un douloureux intérêt les péripéties de ce combat où le mal, hélas, semble tous les jours faire de nouveaux progrès, obtenir de nouveaux succès. Nous savons ce qui se passe en Italie, où le Pape est dépouillé de ses Etats et prisonnier dans son palais ; où Rome, la ville éternelle, est entre les mains d'un conquérant sacrilège. Nous savons ce qui se passe en France, où les révolutionnaires semblent aujourd'hui maîtres de la situation, où l'impiété se déchaîne contre la religion avec une rage toujours croissante.

Mais ce que nous ne connaissons peut-être pas aussi bien, c'est la résistance courageuse que les catholiques opposent aux attaques de leurs ennemis ; ce sont les efforts énergiques des amis de la vérité et du bien pour combattre l'erreur et le mal ; c'est le travail immense et persévérant qui se fait pour détruire l'effet des mauvaises doctrines et ramener la société aux principes de vérité et de justice qui seules peuvent la sauver.

Or les principes révolutionnaires se sont glissés partout. La littérature et les sciences en sont infectées. L'enseignement public, les journaux, les productions de toutes sortes les propagent, les sèment aux quatre vents du ciel. Enfin, et c'est là le grand mal, ces principes se retrouvent au fond des institutions et des lois d'après lesquelles la France se gouverne aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la constitution politique qui est basée sur ces principes. Si tel était le cas, le mal serait moins grand ; une constitu-

tion politique est une chose qui passe et dont on peut voir bientôt la fin. Mais c'est le corps entier des lois que nous voyons pénétré de l'esprit révolutionnaire ; ce sont les notions fondamentales du droit qui sont faussées et perversées.

Les catholiques zélés qui ont entrepris la réorganisation sociale de la France ont compris qu'il importait avant tout de rendre à la France une législation chrétienne ; qu'il fallait régénérer la science du droit, en la rappelant à ses véritables principes, qui sont les principes catholiques.

C'est dans ce but qu'a été fondée il y a quelques années la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*. Rédigée par des hommes éminents, approuvée par les évêques, et deux fois honorée d'un bref apostolique, la *Revue* a déjà produit un très grand bien.

Toutes les questions de droit et de science social qui se débattent aujourd'hui en France ont été traitées dans ses pages avec un talent et une solidité de doctrine admirables. Elle a contribué puissamment à l'établissement et au succès des universités catholiques.

Les jurisconsultes qui dirigent la *Revue* ont voulu donner encore plus d'extension et d'efficacité à l'œuvre de régénération qu'ils ont entreprise. Ils ont fondé, depuis quelques années, des comités contentieux qui s'imposent le devoir de signer des consultations, de suivre et de diriger des procédures pour la défense des intérêts catholiques.

Enfin pour consolider leur œuvre, pour la répandre et lui donner un caractère profond d'unité et d'universalité, ils ont décidé de se réunir chaque année dans un congrès, auquel sont invités les jurisconsultes et les théologiens non-seulement de la France, mais des pays étrangers.

Les trois premières de ces réunions ont obtenu tout le succès qu'on pouvait désirer ; mais le congrès qui s'est tenu cette année a été le plus remarquable, tant par l'importance des travaux qu'on y a faits, que par l'éclatante manifestation de foi catholique à laquelle il a donné lieu. C'est de ce dernier congrès que je viens aujourd'hui vous entretenir. Il est du devoir de notre société d'être au courant du mouvement catholique qui s'opère ainsi en France. Il y a là pour nous à la fois un beau sujet d'admiration, et un puissant motif d'émulation.

La *Revue Catholique des Institutions et du Droit* a publié le compte-rendu de ce congrès, les discours qui y ont été prononcés et les différents rapports qu'on y a lus et adoptés. La présente étude ne sera guère, je dois vous en prévenir, qu'une reproduction abrégée de ce compte rendu.

Le quatrième congrès des jurisconsultes catholiques, tenu à

Angers les 1er et 2 octobre 1879, était présidé par Sa Grandeur Mgr. Freppel, évêque d'Angers. La renommée de cet illustre prélat est depuis longtemps venue jusqu'à nous. Nous connaissons le zèle avec lequel il a travaillé pour obtenir la liberté de l'enseignement supérieur et la fondation des Universités catholiques en France.

“Mgr. Marmillod, dit la Revue, avait eu aussi la bonté de répondre à l'appel des jurisconsultes catholiques, accoutumés à le voir à leur tête dans les précédents congrès et toujours heureux de saluer en lui l'entraînant orateur et le glorieux représentant du droit et de la liberté violés.”

Plus de soixante jurisconsultes venus des différentes villes de France, étaient présents, ayant à leur tête M. Lucien Brun, sénateur, président de l'œuvre. Un avocat de Barcelone (Espagne) avait voulu, malgré la distance se joindre à ses confrères de France. Les jurisconsultes italiens, qui avaient pris part aux réunions des années précédentes n'ont pu se rendre cette année à l'invitation qu'on leur avait faite, parce qu'ils se réunissaient eux-mêmes, dans le cours du mois d'octobre, dans un congrès à Modène. Mais ils se sont fait un devoir d'envoyer des lettres très sympathiques, exprimant leur adhésion au congrès d'Angers.

Le congrès a aussi reçu des lettres d'un grand nombre de jurisconsultes français qui exprimaient leur regret de ne pouvoir se rendre à la réunion, et déclaraient s'associer de cœur aux décisions qui y seraient prises.

Le congrès a duré deux jours. Il y a eu cinq séances générales, à part les séances particulières consacrées aux travaux des commissions. C'est dire déjà qu'on a bien employé le temps.

I

L'œuvre du congrès peut se diviser en deux parties. La première est la démonstration publique, éclatante, par laquelle on affirmait, une fois de plus, les principes catholiques, pour les opposer aux négations et aux sophismes de l'erreur ; la seconde partie, qu'on pourrait appeler la partie pratique, consiste dans les rapports des commissions qui ont été présentés et adoptés.

A la première partie se rattachent les admirables discours prononcés à la séance d'ouverture par Mgr. Freppel, et par M. Lucien Brun. Ces deux orateurs éminents ont exprimé des considérations de l'ordre le plus élevé sur l'importante question que le congrès avait mis en tête de son programme : LES DROITS DE L'ÉTAT.

Mgr. d'Angers a d'abord constaté l'utilité et les avantages de ces réunions de jurisconsultes. Il a fait voir que l'œuvre entreprise ainsi pour la défense de la vérité et de la justice est une nécessité des temps actuels.

En ce moment, ce ne sont pas seulement les droits de l'individu, de la famille, de l'Etat, de l'Eglise, qui donnent matière aux contestations les plus les plus vives— : c'est l'idée même du droit que l'on attaque.

Jetant un coup d'œil sur les principales nations de l'Europe, Mgr. Freppel montre que partout l'on s'efforce de fausser et de détruire la notion du droit.

En Angleterre, c'est l'école utilitaire, dirigée par Bentham, ayant à sa suite les Stuart Mill, les Herbert Spencer, les Austin, les Sumner Maine, les Grote. Pour eux, plus de loi naturelle, plus de droit naturel. "Pesez les peines, pesez les plaisirs, et selon que les bassins de la balance inclineront de l'un ou de l'autre côté, la question du tort ou du droit devra être décidée."

En Allemagne, ce n'est pas l'idée de l'intérêt qui absorbe l'idée du droit : c'est l'idée de la force. On y suit les maximes d'Hegel. "Que m'importe le droit, écrivait Max Stirner, je n'en ai pas besoin. Ce que je puis acquérir par la force, je le possède et j'en jouis ; ce dont je ne puis m'emparer j'y renonce." "Le droit, dit un autre, n'est que la mesure de la puissance de chacun."

On n'est pas encore prêt, en France, à adopter ces doctrines extrêmes. Mais Monseigneur Freppel constate que le matérialisme et le positivisme ont déjà porté de graves atteintes à la notion du droit. L'illustre évêque voit d'une part que le droit naturel et le droit canonique n'ont aucune place dans l'enseignement de la plupart des écoles officielles. D'autre part, il voit une foule d'esprits adopter la théorie du *contrat social* de Rousseau, qui fait du droit une pure création de la volonté humaine, au lieu d'y voir l'expression de la raison et de la volonté divines. Or, la théorie de Rousseau aboutit, comme celle d'Hégel, à l'absorption de l'individu dans la nation ou dans l'état, à l'exagération des droits de l'Etat au détriment de la personne humaine. Mgr. Freppel dévoile les manœuvres hypocrites de la Révolution, qui après avoir fait profession de défendre et de sauvegarder les droits de l'individu, les sacrifie maintenant aux droits de l'Etat. Jamais on n'a défini avec plus de vérité le caractère et les tendances de cette grande erreur des sociétés modernes, le Césarisme ou l'exagération des droits de l'Etat.

"Chose étrange, dit-il, à la fin du siècle dernier, l'on paraissait se préoccuper avant tout des droits de l'homme, de sa

liberté et de sa dignité personnelles ; et à l'heure présente, de quelque côté que je me tourne, je n'entends plus parler que des droits de l'Etat. Serait-ce donc le terme d'un mouvement d'idées qui semblait affecter à son origine un tout autre caractère ? On voudrait ne pas le croire ; mais les faits sont là pour nous enlever jusqu'à l'ombre d'un doute.

“ Oui, l'Etat, c'est-à-dire en définitive un petit nombre d'hommes qui le représentent ou le personnifient, l'Etat, réduit à de telles proportions et imposant à chaque citoyen ses opinions, ses haines et ses antipathies, sous peine de l'exclure de toute participation à la vie et aux fonctions publiques ; l'Etat se substituant à la famille dans l'instruction et dans l'éducation des enfants, quels que puissent être à cet égard les vœux et les préférences du père et de la mère ; l'Etat aspirant à chasser l'Eglise de la société extérieure, pour la refouler dans l'intérieur du temple, où ses prescriptions ne tarderaient pas à la suivre pour l'entraver et l'asservir ; l'Etat remplaçant son droit naturel de surveillance et de police par la direction universelle et unique de tous les établissements de bienfaisance et de charité ; en un mot l'Etat maître absolu des intelligences et des volontés, en attendant que, par une conséquence logique, fatale, il devienne l'unique propriétaire du sol et le possesseur exclusif de tous les biens ; voilà l'idéal que l'on nous propose, et que nos adversaires s'efforcent de réaliser, les uns sachant bien ce qu'ils font, les autres ne se doutant pas de ce qu'ils préparent.

“ On appelle cela l'Etat moderne ; non, mille fois non ; ce que l'on ramènerait par là, c'est l'Etat antique, l'Etat païen dans ce qu'il avait de plus despotique et de plus abaissé, un Etat où il pouvait y avoir place pour tout, excepté pour le droit, la justice et la liberté.

“ Eh bien, messieurs, ce sera l'honneur comme le mérite des jurisconsultes catholiques de s'être jetés en travers de pareilles théories, au nom des droits imprescriptibles de la personne humaine, de la famille et de l'Eglise.

“ C'est un consolant spectacle, poursuit Mgr. Freppel, de voir une réunion d'éminents jurisconsultes aborder ces questions avec le désir sincère de rendre à l'Eglise la justice qui lui est due. Trop souvent dans le cours des trois derniers siècles, l'on avait vu des légistes n'employer leur talents qu'à imaginer des entraves pour la puissance ecclésiastique, croyant servir les intérêts de la puissance civile par leurs défiances jalouses et leurs attaques passionnées. De terribles expériences sont venues prouver, il y a 90 ans qu'en sapant l'autorité de l'Eglise, on détruit du même coup celle

de l'Etat, et que l'effondrement des pouvoirs publics suit de près la ruine des institutions religieuses. Aujourd'hui encore, et malgré de si cruelles leçons, l'on persiste à emprunter aux légistes du temps passé les armes qu'ils s'étaient forgées pour combattre l'Eglise, et qui avaient fini par se tourner contre eux."

Nous pourrions, je crois, faire notre édification et notre profit de ces dernières remarques de Mgr. d'Angers. Il nous est arrivé à nous aussi d'entendre citer dans nos cours de justice les opinions de ces jurisconsultes, courtisans du pouvoir civil et adversaires de l'Eglise.

II

M. Lucien Brun, sénateur, a pris la parole à la suite de Mgr. Freppel. Le nom de M. Lucien Brun n'est pas moins connu dans le monde catholique que celui de Mgr. d'Angers. Ses écrits nous l'ont fait connaître comme un savant jurisconsulte, et ses discours au Sénat comme un homme d'Etat éminent. M. Lucien Brun est aujourd'hui l'un des principaux chefs du parti catholique en France.

Dans le discours qu'il a prononcé au Congrès, il s'est appliqué particulièrement à exposer sous son véritable jour le caractère de la lutte engagée entre l'Eglise et la Révolution. C'est le général d'armée, examinant le terrain, faisant connaître la position et les forces de l'ennemi, et assignant aux siens leur poste de combat. Il constate tout d'abord que le parti au pouvoir renonce à feindre plus longtemps, et déclare ouvertement la guerre au catholicisme. "Le cléricalisme, voilà l'ennemi!" Les organes révolutionnaires se prononcent très clairement là-dessus.

"Il faut, disait le *Rappel*, que tout le monde en prenne son parti! c'est sur la question cléricale que les républicains se compteront... *Il est évident que, depuis quatre-vingt-dix ans, la véritable lutte en France n'est ni une guerre de classes, ni une rivalité des formes diverses de gouvernement, mais bien celle de la Révolution et de l'Eglise* qui seule apporte à la défense du passé des traditions durables et une organisation puissante."

L'orateur définit en quelques mots pleins de justesse et de clarté, les principes posés contradictoirement par l'Eglise et par l'Etat.

L'Eglise affirme que le pouvoir social est d'origine divine, comme l'homme lui-même et la société humaine, mais qu'avant d'appartenir à la société civile l'homme appartient à la société primitive, la famille, et à la société des âmes, l'Eglise. De là découle la limitation par l'autorité divine du pouvoir de l'Etat qui ne peut rien entreprendre contre les libertés nécessaires à l'Eglise et à la famille pour atteindre la fin que Dieu leur a marquée.

La Révolution affirme au contraire que la société civile et politique est un fait purement humain, résultant d'un contrat; que l'autorité n'a d'autre origine que la volonté des hommes, et qu'elle ne dépend que d'eux seuls. "L'Etat ne reconnaît aucune autorité supérieure ou égale à la sienne, il n'admet pas la pré-existence du droit aux formules législatives, car la loi n'est autre chose que la manifestation actuelle de la volonté générale, seule source infaillible, dans sa mobilité, du droit et de la justice. Aussi le pouvoir de la majorité ne connaît-il ni limites ni obstacles. Le *Syllabus* a donné la formule exacte de la doctrine révolutionnaire dans cette proposition condamnée : "*Auctoritas nihil aliud est nisi numeri et materialium virium summa.*" L'autorité n'est rien que la somme du nombre et des forces matérielles."

Malheureusement, il faut le dire, cette doctrine révolutionnaire n'est que trop répandue aujourd'hui par le monde. C'est un des mauvais effets du système politique qui fait dépendre l'autorité de la volonté du peuple. Sous un gouvernement représentatif, on est naturellement porté à s'imaginer que cela seulement est le droit qui a été admis et décrété par la majorité. Le droit, au lieu d'être l'émanation de l'éternelle justice n'est plus qu'un pur effet de la volonté humaine. On décerne à la majorité un brevet d'infailibilité, et le pouvoir judiciaire est forcé d'appliquer, sans les discuter, toutes les lois qu'elle décrète.

Il est facile de voir à quelle tyrannie de pareils principes soumettent et l'individu et l'Eglise. M. Lucien Brun, pour mieux faire comprendre cette question des droits de l'Etat, cite la manière dont elle a été envisagée par le trop fameux Proud'hon. Il trouve avec raison ce passage instructif. Je le citerai à mon tour :

"Une critique supérieure, dit Proud'hon, nous conduit à reconnaître d'un côté que hors de l'Eglise chrétienne et catholique il n'y a ni Dieu, ni théologie, ni religion, ni foi ; d'autre part, que la société doit être fondée sur la justice pure, raison pratique du genre humain dont l'analyse et l'expérience s'accordent à démontrer l'incompatibilité, dans l'ordre social, avec la conception d'un monde surnaturel, avec la religion. *L'Eglise croit en Dieu ; elle y croit mieux qu'aucune autre secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache l'adorer.* Au point de vue religieux, le catholicisme latin est resté, et de beaucoup, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet ; l'Eglise de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est la seule légitime. D'où vient alors qu'elle souffre de toutes parts contradiction ? Oh ! c'est que l'âme humaine, bien qu'elle se dise religieuse, ne croit en réalité qu'à

son propre arbitre ; c'est qu'au fond elle estime sa justice plus exacte et plus sûre que la justice de Dieu ; c'est qu'elle aspire à se gouverner elle-même par sa propre vertu ; c'est qu'elle répugne à toute institution d'Eglise, et que sa dévorante ambition est de marcher dans son autonomie. La Révolution affirme la justice ; elle croit à l'humanité, c'est pour cela qu'elle est invincible et qu'elle avance toujours. ”

Vous voyez qu'en effet ces paroles sont dignes d'attention. Elles renferment d'une part un témoignage, à coup sûr impartial, en faveur de l'Eglise romaine, et un hommage éclatant rendu à ses vertus et à son caractère divin ; d'autre part, ces paroles nous offrent l'aveu, presque cynique, des véritables raisons qui portent l'homme à embrasser la cause de la Révolution.

Mais la dernière phrase de cette citation manque encore de franchise. Au lieu de dire que la *Révolution affirme la justice ; qu'elle croit à l'humanité*, il fallait dire : la Révolution *affecte la justice, elle flatte l'humanité ; c'est pour cela qu'elle est victorieuse*. Après une pareille déclaration, on comprend, ainsi que le dit M. Lucien Brun, le sens de ce mot : “ le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ”

“ Eh bien, dit l'éloquent orateur, cela est vrai, et nous aussi nous le crierons à tous les vents : la Révolution c'est l'ennemi, l'ennemi de l'Eglise, l'ennemi de la liberté. Oui, quiconque au profit de l'Etat nie les droits de Dieu et de l'Eglise et touche aux libertés nécessaires, au droit essentiel de l'homme d'accomplir la loi divine, est un révolutionnaire. Les légistes, les parlements, les ministres qui, depuis le règne néfaste de Philippe-le-Bel ont constamment travaillé à faire prévaloir l'idée césarienne de l'Omnipotence de l'Etat, et ont ainsi faussé la nation et perverti la pratique de la monarchie chrétienne, tous ceux là préparaient l'éclosion des fureurs révolutionnaires et les périls qui sont aujourd'hui la trop juste cause de l'universelle angoisse de l'humanité. ”

M. Lucien Brun termine son discours en exhortant les membres du congrès à redoubler de courage dans la lutte qu'ils ont engagée.

“ Nous, Messieurs, nous sommes les adversaires de ce que Proudhon appelle la Révolution. Chaque jour et pied à pied nous combattons les empiètements de l'arbitraire sur les droits garantis aux catholiques par la légalité actuelle.

“ Et comme les agresseurs ne s'en tiennent pas aux querelles de procédure, aux illégalités et aux violences administratives, nous les suivrons sur le terrain des doctrines et des principes ; à l'audace de leurs négations nous opposerons l'éclatante affirmation

“ de la vérité souveraine ; par la plume, par la parole, par l'exemple, dans le silence du cabinet et dans le bruit des foules, dans les assemblées, à la tribune, à la barre nous essaierons de res-taurer dans les intelligences la notion du droit chrétien, et à la place spéciale que Dieu nous a marquée, soldats du droit, nous combattons pour la justice, pour l'Eglise et pour la liberté.”

On me pardonnera facilement, je crois, ces nombreuses et longues citations. Veuillez y voir le désir ardent que j'éprouvais de vous faire admirer avec moi ces deux discours, à la fois pleins d'éloquence et de science, dans lesquels chaque mot porte, chaque phrase contient une vérité, et où nous trouvons si clairement définie cette saine et véritable notion du droit que la Révolution s'efforce aujourd'hui de détruire.

Le Congrès d'Angers a eu aussi l'avantage d'entendre un discours de Mgr Mermillod. La *Revue* ne donne qu'une très brève analyse de ce discours qui a été improvisé. Mgr l'évêque d'Hébron a exposé les principaux caractères de l'œuvre des jurisconsultes catholiques. C'est une œuvre de vigilance, de défense et de protection, de redressement, et enfin de doctrine. Il a dit avec quelle admiration il voyait ces jurisconsultes soutenant et proclamant les droits de l'Eglise, revenant à la source, s'inspirant de la théologie, la reine des sciences, invoquant le *Syllabus* et le citant comme une autorité juridique. Qui aurait pu, il y a vingt ans, croire à un pareil spectacle ? et ne doit-on pas y voir le présage d'un triomphe prochain ?

III

Nous arrivons maintenant à la seconde partie du Congrès, à ce que j'ai appelé la partie pratique. J'ai déjà dit que la société des jurisconsultes catholiques avait fixé comme programme du congrès de cette année l'étude *des droits de l'Etat*. Ce programme, dit la *Revue*, était dicté par une triste actualité, puisque c'est sous le prétexte de la revendication *des droits de l'Etat* que l'on attaque aujourd'hui toutes les libertés chères aux catholiques.

Les membres du Congrès ont formé quatre commissions qui se sont divisé entre elles le programme de la manière suivante :

- 1ère Commission.—Des droits de l'Etat sur la personne humaine et sur le mariage.
- 2e Commission.—Des droits de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise.
- 3e Commission.—Des droits de l'Etat sur l'enseignement.
- 4e Commission.—Des la législation de la presse.

La première commission a présenté deux rapports. Le premier dû à Mgr de Kernaeret, professeur à l'Université Catholique d'Angers, traite des droits de l'Etat sur la personne humaine, en considérant l'individu comme homme, comme citoyen, comme chrétien, comme propriétaire, comme contribuable, comme fonctionnaire. Le rapporteur rappelle en commençant un principe général qui domine toute la matière, et que les législateurs et les jurisconsultes ne devraient jamais perdre de vue : le principe de la *corrélation du droit et du devoir*.

“ Tout être libre individuel et toute collection organisée d'êtres libres sont investis d'une mission providentielle dont l'accomplissement constitue le Devoir ; on appelle Droits les prérogatives sans lesquelles le devoir ne saurait être accompli. Toute question de Droit supposant une question de Devoir, ces deux éléments ne sauraient être séparés dans le présent sujet.”

Nous voyons ainsi la différence qu'il y a entre le langage de la Révolution et celui de l'Eglise. L'Eglise ne nous parle jamais de nos droits sans nous rappeler en même temps nos devoirs. L'Etat, lui, parle continuellement de nos droits. Quand parle-t-il des devoirs ? Mais s'il veut ainsi détruire la notion du devoir chez l'individu, ne sera-t-il pas le premier à en souffrir.

En considérant la question des droits de l'Etat sur l'individu comme homme, la commission rappelle cet autre principe : que l'Etat est fait pour les individus, et non les individus pour l'Etat. L'homme, dit le rapport, est antérieur à l'Etat dans l'ordre logique ; puisque l'Etat suppose l'existence des hommes. Les hommes viennent au monde pour connaître, aimer et servir Dieu ; cette fin principale ne saurait être atteinte en dehors de certaines conditions dont tout homme peut légitimement revendiquer la réalisation. De là les véritables *Droits de l'homme*. L'Etat a pour mission de garantir aux individus l'exercice de ces droits.”

De cette mission, ou de ce *devoir*, découle pour l'Etat le droit de répression, c'est-à-dire le droit de s'opposer à tout homme qui tenterait d'entraver l'exercice des droits naturels de ses semblables.

Le droit au mariage est un des premiers droits naturels de l'homme. Si l'Etat peut y apporter des entraves, ce n'est que dans un cas de nécessité. Ceci trouve son application, en France, en ce qui concerne les lois militaires sur la conscription.

Après le droit au mariage, vient le droit du père de famille, droit antérieur à celui de l'Etat, dont la mission à cet égard consiste à venir au secours de l'autorité paternelle, et non à la remplacer. “ La prérogative principale de cette autorité est le droit.

“ de diriger l'éducation des enfants, et l'Etat ne peut intervenir
 “ en pareilles matières que pour offrir au père les moyens de s'ac-
 “ quitter de son devoir à cet égard. Encore, fait observer la
 “ commission, cette intervention de l'Etat a-t-elle peu de raison
 “ chez un peuple chrétien, en présence de l'Eglise, autorité bien
 “ plus compétente que lui en matière d'éducation.”

Le *droit d'association* résulte aussi de la nature même de l'homme. Le devoir de l'Etat est de protéger toutes les institutions dont le but est bon, ou même indifférent.

Le rapport résume enfin, en quelques mots, tous les droits naturels de l'homme. “ Dieu a donné à l'homme la liberté, c'est-à-dire le pouvoir et le droit de se mouvoir à son gré dans *la sphère du bien*. Cette liberté peut être restreinte pour des motifs sérieux, mais, dans cette sphère du bien, *la liberté est la thèse, la réglementation est l'antithèse.* Le domaine du mal est interdit à l'homme. L'Etat est dans la volonté de Dieu lorsqu'il joint la force dont il jouit aux autres sanctions de la loi morale, et il en sort, lorsqu'il accorde au mal autre chose qu'une tolérance parfois inévitable.”

2^o *Droits de l'Etat sur l'individu comme citoyen.*

De la protection constante qu'il reçoit de l'Etat (si celui-ci accomplit sa mission) naît pour le citoyen l'obligation de contribuer au maintien d'une constitution aussi nécessaire que bienfaisante. L'Etat peut exiger de lui le sacrifice partiel de sa liberté, autant que le bon ordre l'exige, le sacrifice même de sa vie, en cas de juste guerre. En un mot, l'Etat peut exiger les plus grands sacrifices des citoyens qu'il protège, sauf le respect dû à toute loi supérieure, la loi morale, par exemple. Mais ces droits si étendus doivent se justifier par la nécessité.

3^o *Droits de l'Etat sur l'individu comme chrétien.*

Sur ce point la commission rappelle le principe catholique que le chrétien, par le baptême, devient membre de l'Eglise, qui est une société parfaite comme l'Etat, indépendante de l'Etat et supérieure à l'Etat. L'obéissance à l'Etat est un des principaux devoirs du chrétien, mais, en ce qui concerne la vie chrétienne, le chrétien ne doit obéissance qu'à l'Eglise.

Cette question implique celle des droits de l'Eglise et de l'Etat, qui faisait le sujet des travaux de la deuxième commission, et qui a été l'objet d'un rapport spécial dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure.

4^o *Droits de l'Etat sur l'individu comme propriétaire.*

Ici encore l'Etat se trouve en présence d'un droit antérieur aux siens, et qu'il doit, par conséquent respecter et protéger. Le droit

de propriété n'existe pas par l'effet de la volonté des hommes, en vertu d'un contrat social ; ce n'est pas une concession faite par l'Etat aux individus ou aux corporations : " C'est, dit le congrès, un droit naturel résultant de la volonté de Dieu même, qui a investi l'homme d'un pouvoir absolu sur toutes les créatures inférieures en vue de l'accomplissement de sa mission."

" D'autre part, les devoirs de l'Etat donnent naissance à certains droits qui peuvent restreindre ceux des propriétaires : " par exemple, le droit de confiscation, d'expropriation pour utilité publique ; de là aussi le droit de lever des impôts.

En traitant des droits de l'Etat sur l'individu comme contribuable, le congrès a signalé la plaie des gros budgets, destinés trop souvent à des dépenses non-seulement inutiles mais nuisibles.

La commission examine enfin les droits de l'Etat sur l'individu comme fonctionnaire, et en particulier le droit de révocation. Faisant ses réserves sur le mérite du système administratif tel que suivi actuellement en France, le congrès pense que la question doit être ainsi posée : Ou les tendances du gouvernement sont justes et bonnes, et alors il a raison de sacrifier les agents qui le serviraient mal ; ou le gouvernement poursuit un but mauvais, et alors, en destituant des fonctionnaires honnêtes, il ajoute à sa faute.

IV

La première commission du congrès avait aussi à étudier l'importante question des *droits de l'Etat sur le mariage*. Deux rapports ont été soumis, l'un par M. Gairal, avocat, et professeur à l'Université Catholique de Lyon, l'autre par M. Gustave Théry, avocat à Lille. Ces deux rapports proclament d'abord la nécessité de réformer la législation française sur le mariage, en faisant disparaître l'institution si malheureuse du mariage civil. Ils y voient avec raison une atteinte grave aux droits de Dieu, une cause incessante de trouble et d'oppression pour les consciences, de conflit entre les pouvoirs spirituel et temporel. Dans le but de rectifier la notion des droits de l'Etat sur le mariage, ils exposent la doctrine du droit naturel et du droit chrétien à ce sujet.

Cette doctrine peut se résumer à deux grands principes.

Le premier principe est que le mariage ayant été institué par Dieu, et étant de la nature un acte religieux pour tous les hommes, l'Etat ne possède aucunement le pouvoir législatif sur la formation même du droit matrimonial, sur les conditions requises pour la validité du mariage.

En vain, disent les rapporteurs, chercherait-on encore comme on l'a fait tant de fois, en marchant sur les traces de Pothier, à justifier les usurpations du pouvoir civil en cette matière en distinguant subtilement dans le mariage le *contrat* et le *sacrement*, pour attribuer à l'Etat le règlement du contrat. L'Eglise a décidé là-dessus en condamnant dans le *syllabus*, la soixante-sixième proposition ainsi conçue : " Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat, et qui peut en être séparé."

Les auteurs du rapport prouvent, du reste, que le raisonnement nous conduit au même résultat que la foi, et nous montre que le sacrement et le contrat sont indivisibles. Le mariage ne pouvant exister sans qu'il y ait sacrement, il résulte que l'Etat est incompétent pour régler la formation du lien matrimonial qui dépend du sacrement, et pour créer des empêchements ou retrancher quelques-uns de ceux reconnus par l'Eglise.

Mais si l'Eglise seule a juridiction quant au lien du mariage, l'Etat aura seul dans ses attributions les effets civils de ce contrat, spécialement quant aux devoirs de famille des époux, quant à leurs intérêts pécuniaires, quant à la condition légale des enfants. Il a le droit d'imposer certaines formalités destinées à constater l'existence d'un mariage et à fixer l'état civil des époux.

On avait aussi demandé à la commission ce qu'il y avait à faire en vue des projets de loi sur le divorce. " La réponse, a dit le rapport, est des plus simples pour les catholiques. Ils n'ont qu'à s'opposer de toutes leurs forces à de pareils projets. "

V

La deuxième commission du congrès avait à étudier la question si difficile et si délicate des *Rapports de l'Eglise et de l'Etat*.

Elle a affirmé dans ses travaux quatre points principaux de doctrine. Chacun de ces points mériterait d'être coulé à fond, mais le temps nous fait défaut. Je me contenterai donc de les énoncer brièvement.

1^o L'Eglise est une société complètement indépendante, spirituelle dans sa fin, mais ayant droit aux moyens naturels.

2^o Par conséquent, l'Eglise a droit par elle-même, et non par concession, à tous les objets et à tous les actes nécessaires à sa fin, et cela, en vertu de son institution divine ; elle a ainsi, dans un état vraiment chrétien, la propriété entière et la libre administration de ses édifices religieux et de tous les objets destinés à sa fin, comme aussi la liberté de se procurer tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin ; et si des conflits s'élèvent dans des matières mixtes

entre l'Etat qui est la force, et l'Eglise qui est l'autorité morale, celle-ci doit prononcer.

3^o Si l'Eglise vient à s'entendre avec les pouvoirs civils et séculiers, pour l'usage de ses droits, par des concordats, ces concordats sont des traités obligatoires pour les pouvoirs séculiers ; ceux-ci ne peuvent les rompre sans injustice pour l'Eglise, et l'Eglise, de son côté, ne peut les rompre qu'au cas où les concessions qu'elle aurait faites en face de la nécessité, porteraient sur des droits essentiels et inhérents à son caractère de société complète et indépendante, et ne sauraient être considérées comme une abdication définitive.

4^o En ce qui concerne les articles organiques la deuxième commission du Congrès a protesté, une fois de plus, contre les usurpations du pouvoir civil qui, dans ces lois, porte une atteinte aussi grave que manifeste à la liberté de l'Eglise ; par exemple, en décidant qu'il y aura un seul catéchisme pour toute la France, en mettant des entraves à la publication des actes pontificaux, etc. Le rapport examine quel recours on pourrait avoir contre ces abus du pouvoir.

Je suis forcé d'indiquer seulement en passant deux autres rapports particuliers présentés à la demande de Mgr. d'Angers : l'un sur les *bureaux de Bienfaisance libres* : l'autre sur les *hôpitaux libres*.

La troisième commission du Congrès était chargée d'étudier la question qui a cette année le plus d'actualité en France : celle des droits de l'Etat sur l'enseignement. La commission a adopté le rapport de Mgr. Sauvé, recteur de l'Université Catholique d'Angers. Mais ce rapport très étendu n'a pu être inséré dans ce numéro de la *Revue*. Elle contient seulement la réponse donnée à certaines questions pratiques au sujet des mesures à prendre pour combattre les projets de loi Ferry, et pour en atténuer les tristes effets, au cas où ces lois seraient adoptées.

La *Revue* publie l'énergique protestation rédigée par M. Taillet, bâtonnier de l'ordre des avocats à Rouen. Cette protestation, résumant les griefs des pères de famille contre les lois Ferry, a reçu l'adhésion de tous les membres du Congrès.

Enfin, la quatrième commission du Congrès d'Angers s'est occupée de la *législation de la presse*. Le rapport suggère d'abord certains moyens de défense contre la mauvaise presse (entre autres l'action privée en dommages-intérêts, qui du reste, est peut-être la seule possible en France, sous le régime actuel). Mais il examine surtout cette question : Quelles seraient les bases d'une bonne législation en matière de presse ? Là-dessus, il considère un projet de

loi qui vient d'être déposé à la Chambre, et qui constitue un code de la presse. Ce projet de loi est contraire à tous les principes de la morale et de la justice. Son adoption laisserait champ libre à la mauvaise presse, et ne baillonnerait que la presse catholique.

Ainsi, on maintiendrait les délits suivants : Publication des bulles pontificales, impression de livres d'Eglise, impression des manuscrits de l'Etat, attaques émanées des ministres des cultes, etc. Au contraire on supprimerait des délits tels que ceux-ci : Outrage à la morale publique et religieuse ; outrage *aux religions* reconnues par l'Etat, attaques contre la liberté des cultes, le principe de la propriété et des droits de la famille, etc. Il va sans dire que le congrès proteste d'avance contre ce projet de loi. Le rapport présente ensuite quelques idées générales qui pourraient servir de base à une bonne législation de la presse. Il croit utile de maintenir le cautionnement exigé de tout journal, en France, et qui assure l'efficacité des condamnations pécuniaires. Il suggère de rendre sommaire la procédure qui a pour but l'exécution des condamnations portées contre les mauvais journaux. On devrait graduer les peines, de manière à frapper plus sévèrement le vrai coupable, c'est-à-dire l'auteur de l'article, ou, si l'article n'est pas signé, le rédacteur en chef, plutôt que l'imprimeur et le gérant. Le Congrès condamne enfin en cette matière, la juridiction du *jury*, et recommande celle des tribunaux correctionnels.

Il a été aussi présenté au Congrès un rapport spécial sur la *Revue catholique des Institutions et du Droit*. Ce rapport constate les succès que cette publication a obtenus, le bien immense qu'elle a fait, les encouragements précieux qu'elle a reçus. Fidèle à son programme, la *Revue* a défendu vaillamment et constamment les principes du droit chrétien contre les attaques de la révolution et les empiètements et la tyrannie de l'Etat. Elle se déclare prête à continuer cette œuvre. Elle ne veut pas se borner à signaler le mal ; elle veut aussi appliquer le remède. "*La France, dit le rapport, est à refaire comme société et comme Etat ; ses lois de famille, de succession, d'enseignement, de conscription sont à refaires.*" Il faut donc étudier avec soin, et préparer ce qui devra être mis à la place de ce qui est, ou à la place laissée vide.

Dans ce but, la *Revue* se propose de ne rien épargner pour répandre partout les principes régénérateurs que le Congrès vient d'affirmer si solennellement.

Enfin, et je signale particulièrement ce point à votre attention, le rapport démontre l'utilité de la *Revue*, d'abord, aux collaborateurs, dont les travaux ont été bénis par le chef de l'Eglise ; puis à tous les lecteurs, qui, absorbés par leur labeur de chaque jour

trouveront dans leur *Revue* les résultats de travaux et de recherches qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes.

Le rapport cite l'hommage qu'un adversaire n'a pu s'empêcher de rendre à la *Revue* ! *Cette Revue, a-t-on dit, est passionnée sans doute, mais en définitive c'est encore notre meilleure revue juridique.*

VI

Tels ont été, messieurs, les travaux du Congrès catholique d'Angers. Je trouve dans le discours de Mgr. Freppel, un passage qui résume très bien ce que le Congrès avait en vue et ce qu'il a accompli :

“ En vous laissant guider par les principes de la raison et par les vérités de la foi, disait l'éloquent évêque, vous n'aurez pas de peine à établir dans vos conférences que le droit ne se confond ni avec l'intérêt ni avec la force ; qu'il n'est pas une pure création de la volonté humaine, soit particulière soit collective ; qu'il pré-existe aux lois, dont la fonction se borne à le constater, à le formuler et à le sanctionner ; que les princes sont faits pour les peuples, et non pas les peuples pour les princes ; que la société domestique est antérieure logiquement et historiquement à la société civile, dont elle forme l'élément essentiel et primordial ; que l'Eglise, ayant une mission et une fin supérieures à celles de l'Etat, ne saurait lui être subordonnée ni dans la doctrine, ni dans le culte, ni dans la discipline ; qu'en matière d'enseignement et d'éducation l'Etat n'a par lui-même que son rôle naturel d'encouragement, de surveillance et de protection, mais nullement une prétendue charge d'âmes qui ne rentre à aucun titre dans aucune de ses attributions ; que s'il a le droit de n'être entravé par personne dans la sphère d'activité qui lui est propre, il a encore, il a surtout le devoir de protéger la personne humaine, la famille et l'Eglise dans la poursuite de leurs fins, soit naturelles, soit surnaturelles, et qu'enfin la vraie formule de ces rapports est celle-ci : distinction et harmonie partout, absorption et hostilité nulle part.”

Ces travaux du Congrès d'Angers nous intéressent à plus d'un titre. D'abord, parce qu'ils nous montrent avec quel courage et quelle fermeté nos frères catholiques de France combattent pour la défense de l'Eglise et de la société, menacées par la Révolution. Et ensuite, et surtout parce que nous devons bénéficier de ces travaux. Le Congrès d'Angers a proclamé les principes qui doivent se trouver à la base de toute bonne législation : les principes qui seuls peuvent et doivent faire le salut des nations, quelque soit la

forme du gouvernement qui les régit. Disons-nous que nous n'avons pas besoin d'étudier ces principes ? Sans doute il n'y a pas ici cette lutte ouverte entre l'Eglise et la Révolution. Mais qui peut dire combien de temps cela durera ? Et si le fléau révolutionnaire ne s'est pas encore déchainé contre nous, pouvons-nous nous dire que nous n'avons pas déjà senti ses atteintes funestes ? Les mauvais principes, les mauvaises doctrines se propagent plus vite et plus facilement que la peste ou le choléra. Plus d'un triste symptôme nous a déjà signalé l'existence du mal dans notre société. Le régime parlementaire, il faut le dire, tient la porte ouverte aux principes révolutionnaires. Ainsi, nous aurons le naturalisme, qui viendra nous affirmer que la religion n'a rien à faire avec la politique, n'a rien à faire dans le choix de nos législateurs, et par conséquent, n'aura rien à faire avec les lois qu'ils édicteront. N'est-ce pas là nous préparer une législation sans Dieu, c'est-à-dire révolutionnaire dans toute la force du mot ? Nous aurons le privilège de la toute-puissance des majorités. Nous aurons ces doctrines utilitaires que Mgr Freppel nous montre comme admises par un grand nombre de jurisconsultes en Angleterre, et qui remplacent l'idée du droit par l'idée de l'intérêt. Nous aurons le positivisme, qui veut faire disparaître la notion du droit du domaine politique, et n'admettre autre chose que les textes de la loi positive, etc. Toutes ces erreurs sont peut-être plus répandues que nous ne le croyons dans notre pays. Soyons donc sur nos gardes et veillons afin de ne pas être surpris. Etudions les principes du droit catholique ; qu'ils soient pour nous une lumière infailible qui nous fasse découvrir les pièges et les ruses de l'erreur. C'est ainsi que nous devons bénéficier des travaux du Congrès d'Angers. Or, tout bienfait appelle la reconnaissance. Nous devons donc être reconnaissants aux jurisconsultes catholiques de France d'avoir défini et affirmé hautement les véritables principes de la justice et du droit. Nous devons surtout encourager leurs efforts et nous associer à leurs travaux, en leur faisant connaître que nous adhérons pleinement et de tout cœur à la doctrine dont ils se sont fait les interprètes et qui n'est autre que la doctrine reconnue et approuvée par l'Eglise. Disons-leur que nos vœux les accompagnent au milieu de la lutte, et que nous prions pour le succès de leur œuvre, c'est-à-dire pour le triomphe de la religion et le salut de la France.

LES CLOCHES DE LIMERICK.

PROLOGUE.

Transportons-nous pour un moment dans les bois de Saint-Cloud. Certes le voyage ne sera pas sans charmes, car la nature y règne dans toute sa splendeur.

Voyez-vous cet homme qui nous y a précédé ? les mains derrière le dos, il erre par les sentiers et semble préoccupé. C'est sans doute quelque grand personnage, car tous ceux qui le rencontrent, s'arrêtent et ôtent respectueusement leur chapeau. Mais il cesse de marcher : voyez comme il écoute, on dirait qu'il craint que le bruit de ses pas ne l'empêche d'entendre. Qu'est-ce donc qui le captive ainsi ? C'est sans doute le doux murmure du ruisseau qui coule sous ces grands chênes... ou peut-être, un chant lointain dont l'harmonie le charme a-t-il frappé son oreille.

Le temps fuit et tout change. N'est-ce pas notre inconnu que nous retrouvons sur ce rocher solitaire, battu de tout côté par les vagues de l'océan ? Comme il est triste et rêveur ! Il médite tout haut ! écoutons :

“Le son de l'Angelus me manque à Ste. Hélène, je ne puis m'accoutumer à ne plus l'entendre. Jamais le son des cloches n'a frappé mon oreille sans reporter ma pensée vers les sensations de mon enfance ; l'Angelus me ramenait à de douces rêveries quand je l'entendais sous les bois de Saint-Cloud ; souvent on me croyait rêvant un plan de campagne ou une loi de l'empire, mais tout simplement je reposais ma pensée en me laissant aller aux premières impressions de ma vie.”

C'était en effet au moment où sonnait l'angelus du soir, que nous l'avons rencontré pour la première fois, sous les beaux arbres du parc de Saint-Cloud.

Entrons maintenant dans le cabinet de ce savant. Il a épuisé, pour ainsi dire, toutes les sciences connues et cependant il n'a pu

trouver le bonheur, loin de là, car il veut en finir avec la vie. Tout à coup les cloches se font entendre, elles chantent l'alleluia de Pâques :

“ Cantiques célestes puissants et doux ! s'écrie Faust, pourquoi me cherchez-vous dans la poussière ? Résonnez aux oreilles de ceux que vous pourrez consoler. J'entends bien le message que vous m'apportez ; mais la foi me manque pour y croire ! Le miracle n'existe que pour la foi. Je ne puis m'élever vers ces sphères d'où la bonne nouvelle retentit ; et cependant, accoutumé d'enfance à cette voix, elle me rappelle à la vie. Autrefois, un baiser du divin amour descendait sur moi, dans ce recueillement solennel du dimanche ; le bruit des cloches remplissait mon âme de pressentiments, et ma prière était une voluptueuse extase ; une ardeur sereine, ineffable me poussait à travers les bois et les champs, et là, seul, je fondais en larmes et je sentais comme éclore en moi tout un monde. Ce souvenir vivifie mon cœur rajeuni et me détourne de la mort ! O chantez ! Sonnez, chantez encore, anges et cloches ! Une larme a coulé, la terre m'a reconquis ! ”

D'où vient donc cette puissance de la voix des cloches ? Oh ! c'est que le christianisme en apparaissant sur la terre a transformé son chant, comme il a transformé le monde entier et lui a donné un langage, une poésie, une expression touchante qui résume la vie entière.

Écoutez un peu ce langage si plein de charme ! Entendez-vous cette cloche qui sonne ? Que nous dit-elle ? Elle sourit sur un berceau où vient de naître un bel enfant, elle nous dit qu'il va naître aussi à la grâce ; elle chante la sainte allégresse de son père, les douleurs et les joies plus ineffables de sa mère. Écoutez : elle sonne encore, elle est joyeuse, c'est au lever d'un beau jour : Venez dit-elle, venez enfants bénis, accourez au festin du Seigneur venez vous asseoir au banquet des anges.

Entendez-vous ces brillantes volées ? que nous annoncent-elles ? O ! c'est le bonheur, la joie de deux cœurs qui s'aimaient, qu'elles célèbrent ! Ils s'avancent aux pieds des autels où Dieu doit bénir leur union.

Elle sonne encore : mais comme elle tinte lentement, comme sa voix est devenu triste. Ah ! c'est qu'elle pleure maintenant ! La mort de sa faux meurtrière vient de frapper quelque part et elle pleure. Elle pleure un père, unique soutien peut-être d'une nombreuse famille : une mère tendrement aimée ou bien l'enfant, la joie, le bonheur de la famille qui s'est envolé au ciel.

C'est encore vous, cloches saintes, qui de cette voix solennelle qui réjouit nos cœurs, nous annoncez les belles fêtes de notre

sainte religion, et chaque jour vous nous rappelez le doux souvenir de notre mère bien aimée. Avec nous vous lui dites :

Oh ! non, pas un seul de mes jours
 Ne fut veuf de votre pensée,
 Mon âme en vous s'est reposée
 Et son aile y revient toujours.

Ce beau langage des cloches, hélas ! faut-il l'avouer, dans notre siècle de progrès, nous le comprenons à peine, ou plutôt nous ne l'entendons plus, tant le bruit de la matière nous absorbe. Il n'en était pas ainsi au Moyen Age. Cet instrument pieux était pour nos pères une voix sans égale, pleine de touchants mystères, qui pleurait et chantait avec eux. Il présidait à toutes leurs fêtes et à tous leurs deuils ; il célébrait les triomphes de la patrie et signalait toutes ses grandes douleurs ; il était, en un mot, le génie bienfaisant du pays qu'il berçait de ses ondes sonores. Aussi ils ne l'oubliaient jamais, et quand, après une longue absence, le guerrier, ou le voyageur revenait sous le ciel natal, cette voix connue, qu'il entendait de loin, faisait tressaillir son cœur et remplissait ses yeux de douces larmes.

Le progrès ! O ! le progrès ! comme ce mot flatte agréablement notre vanité ! Et certes, le fondeur de cloches de nos jours, peut le répéter avec un certain orgueil, lui qui a pu couler les dix cloches du nouvel opéra, avec une telle précision, qu'une seule a dû être soumise à l'opération secondaire du burinage pour lui donner la note voulue ; mais aussi, combien de douce poésie n'enlève-t-il pas à son œuvre, qui n'a plus, comme ses sœurs aînées, une charmante histoire à raconter au voyageur.

LEGENDE.

C'était par un beau soir du Mai : l'air était pur et frais, les rives couvertes d'une verdure comme l'Irlande seule en possède. Nous descendions le Shannon, après avoir visité les ruines pittoresques du " Castle Connell, " lorsque soudain retentit au loin, le carillon de la Cathédrale de Limerick, qui sonnait l'angelus du soir :

Those evening bells ! Those evening bells
 How many a tale their music tells ;
 Of youth, and home, and that sweet time
 When last I heard their soothing chime.

Those joyous hours are passed away ;
 And many a heart, that then was gay,
 Within the tomb now darkly dwells,
 And hears no more those evening bells.

And so t'will be when I am gone ;
 That tunefull peal will still ring on,
 While other bards shall walk these dells,
 And sing your praise, sweet evening bells. (1)

Oh ! ces cloches du soir ! Dans leur douce musique
 J'entends de longs récits de l'antique manoir
 De mon village aimé, de mon toit domestique,
 De tous mes heureux jours de jeunesse et d'espoir.

Près d'elles je reviens terminer ma carrière.
 Plus d'un ancien ami que je voudrais revoir,
 Déjà depuis longtemps dort sous la froide pierre
 Et n'entend plus le son de ces cloches du soir.

Ainsi je dormirai dans la tombe muette.
 L'airain comme à présent au haut du dôme noir,
 Vibrera chaque jour, et quelque'autre poëte
 Chantera les accents de ces cloches du soir.

Ces beaux vers de Moore, qui a chanté avec une grâce si admirable et une harmonie si enchanteresse, les tristesses et les beautés de la verte Erin, se présentèrent à notre mémoire et nous nous plaisions à les redire en ce moment où, cloches et manoir de sa patrie bien-aimée, nous les rappelaient si à propos. Elles se turent et notre batelier nous raconta ainsi l'origine de ces belles cloches.

Elles furent l'œuvre d'un jeune Italien, qui y consacra de longues années d'un travail pénible et patient. Le jeune artiste fier de son œuvre que l'on se disputait, finit par la céder au prier d'un monastère situé sur les bords du lac Como. Du produit de sa vente il acquit une modeste villa, sur la rive opposé, d'où matin, midi et soir il put entendre la douce voix de ses cloches, invitant les moines à saluer la reine du ciel. Qu'elle était belle cette musique céleste qui trois fois le jour traversaient les ondes

(1) Ces beaux vers ont tenté beaucoup de poëtes français, qui ont essayé de les rendre dans leur langue. Voici, pour le lecteur exigeant, un essai de traduction ; la meilleure que nous avons pu trouver ; elle est de M. X. Marmier.

du lac et portait dans son âme la sérénité et le bonheur ! Oh ! jamais il ne pourrait s'éloigner de cet endroit béni, là il voulait vivre et mourir. Les jours succédaient aux jours et son bonheur semblait inaltérable, car son carillon chéri lui faisait trouver douces toutes les peines et les fatigues.

Mais hélas ! il était encore sur la terre. Vint la guerre, avec tous les maux qui lui font cortège et lorsqu'elle eût passé, il se trouva sans toit, sans famille, sans amis et réduit à la mendicité.

Le couvent avait été rasé et son chef-d'œuvre, ce carillon tant aimé, avait disparu aussi, emporté sans doute en quelque lointaine contrée. Et lui, pauvre, misérable, il erre maintenant de ville en ville sans trouver où reposer sa tête.

De longues années se passent ; ses cheveux blanchissent ; son pauvre cœur, ce cœur d'artiste autrefois si ardent et si passionné est triste, abattu et brisé. Cependant au milieu de ses peines, quelque chose ne l'a pas quitté ; c'est le souvenir du doux son de ses cloches, qu'il croit entendre toujours : il résonne dans la forêt silencieuse, au milieu du tumulte des villes, sur les flots de la mer, comme au bord du paisible ruisseau qui coule lentement à travers la prairie ; il croit l'entendre le jour et lorsque la nuit lui apporte un sommeil agité, il lui souffle encore des rêves de paix et de bonheur.

Traversant un jour le port de Gênes, il rencontre un marin étranger qui lui dit des merveilles de cloches, au son incomparable, qu'il a entendues en Irlande. Un pressentiment dit à l'artiste que ce sont ses cloches et il veut partir. Faible et souffrant il mendie son passage, qu'on lui fait gagner. Enfin, après un long voyage, le vaisseau qui le porte, remonte le Shannon et jette l'ancre dans le port de Limerick. Il prend place dans une petite barque, pour arriver à la ville.

Devant lui se dressent les hautes tours de la cathédrale dédiée à Marie ; elles dominent le brouillard qui enveloppe l'antique cité. Il se sent épuisé et peut à peine se soutenir, mais la joie brille dans ses yeux et il appuie sa pauvre tête pour les mieux contempler, car l'espérance, cette fée bienfaisante, lui dit, " tes cloches sont là. " Sonnez, sonnez enfin, O ! sonnez, cloches chéries, sonnez, que je puisse vous entendre encore ! Un chant de bienvenu, un seul son, O ! mon œuvre bien-aimée ! et mon pèlerinage sur cette terre sera terminé, j'aurai assez vécu.

Le printemps régnait dans toute sa splendeur ; le soleil descendait à l'horizon et l'air était embaumé comme il l'est en Italie, sa patrie, pendant cette douce saison. On n'entendait que le léger bruit des rames, lorsque soudain, du haut des tours de Ste. Marie

s'échappe un torrent d'harmonie. Les bateliers s'appuyant sur leurs rames s'arrêtent pour mieux écouter et notre vieil Italien, les bras croisés sur la poitrine fixe sur les tours des yeux pleins de larmes. Ce chant de ces cloches, si longtemps perdu pour lui, réveille dans son âme les souvenirs d'un heureux passé, de son humble maison, de ses amis, de tout ce qui lui fut cher. Enfin le bonheur lui sourit encore, il se sent heureux, trop heureux pour y croire ; il reste là immobile et n'ose parler, pas même respirer dans la crainte de le voir s'envoler.

Les cloches se turent et les bateliers le voyant toujours dans la même position, voulurent le rappeler de son extase, mais ses yeux s'étaient fermés et il avait rendu le dernier soupir : Ses cloches avaient sonné ses glas.

ALPHONSE LECLAIRE.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE.

Pasteur est un des plus grands savants microscopistes que possède le monde scientifique ; j'ai déjà parlé de lui au sujet de la *théorie des germes*, dont il est un des plus zélés propagateurs, s'il n'en est pas le père. C'est par cette théorie que ce savant veut expliquer la formation des maladies. Or, Pasteur, cherchant à expliquer la nature de la *bacteridie*, ou *charbon*, a fait des recherches considérables, et a constaté que l'inhumation des animaux morts du charbon ne détruit pas les germes qui ont causé leur mort, que ces germes s'échappent du sol ou ils peuvent conserver leur vie, tout renfermés qu'ils soient, pendant longtemps, développent de nouvelles épidémies charbonneuses, qu'en conséquence l'inhumation est insuffisante pour faire disparaître ce fléau qui foudroie promptement la bête de somme et son maître, et que la crémation seule, cet agent purificateur comme le feu, peut être assez puissante pour le détruire complètement et sans retour.

L'épidémie de fièvre jaune, qui depuis plusieurs années fait ses ravages dans le sud de l'Amérique,—qui est même venue jusqu'à nos portes, comme pour nous dire qu'elle pourrait bien les franchir—l'épidémie de fièvre jaune, dis-je, revenant annuellement, a fait penser à la théorie de Pasteur, au résultat de ses travaux, et on est à se demander, si pour éteindre à jamais cette maladie, ou du moins pour empêcher le développement de ses *germes*, on ne devait pas substituer la crémation à l'inhumation.

Conséquemment, raisonnant toujours d'après le même point de départ, c'est-à-dire supposant que la théorie de Pasteur est acceptable et doit être acceptée, le monde savant agite la question de la crémation dans toutes les épidémies de maladies infectieuses, et nous savons qu'elles sont nombreuses.

La bactérie est un animalcule qui disparaît à la mort et se transforme en corpuscule brillant, dernière expression du *germe*, qui n'en conserve pas moins la puissance infernale de donner naissance à la même maladie, c'est-à-dire au charbon, aussitôt que par l'air ou par l'eau elle devient en contact avec certains organismes vivants.

Les autres maladies infectieuses ont, chacune, leur bactérie particulière qui leur donnerait naissance de la même manière.

Les tranchées souvent répétées que l'on fait à la terre des morts,

le mouvement qu'on lui imprime, la possibilité du transport par l'eau des germes qu'elle renferme avec ses cadavres, ces différentes raisons pourraient faire comprendre le développement de certaines épidémies, dont l'origine est toujours demeurée inexplicable et inexpiquée. La science vient donc ici fournir un argument de plus en faveur de la crémation ! Byron brûlant sur un bucher élevé sur le rivage de la mer, le cadavre de son ami qu'une vague était venue lui apporter, aura-t-il des imitateurs fréquents dans l'avenir, et dois-je dire avec Coletti : " l'utopie du matin devient souvent la découverte du soir, l'application pratique du lendemain, la vie de l'avenir ? "

Quoiqu'il en puisse être, la crémation se généralise et menace de revenir en faveur comme jamais ; je vois que l'Allemagne réclame le droit partout, le droit de crémation accordé depuis quelques années au territoire de Gottra. On sait en effet qu'à Gottra la destruction des corps par le feu est permise sous certaines conditions néanmoins. Il faut que le défunt ait d'une manière formelle exprimé le vœu que son corps soit soumis à la crémation ; en outre le médecin doit certifier que la mort n'est pas due à un crime : la crémation dans ce dernier cas pouvant faire disparaître la preuve du crime.

Lorsque l'opération a eu lieu on recueille les cendres dans une urne qui est remise à qui de droit : l'urne est laissée au cimetière ou emportée à domicile. Si elle est laissée au cimetière on la conserve numérotée, et si au bout de vingt années elle n'est pas réclamée, on confie les cendres à la terre, où poussières se confondent.

Les frais de la crémation sont de vingt dollars.

Sir Henry Thompson a fait construire en Angleterre une chapelle modeste, qui est destinée à être une *chapelle crématoire*, si les protestations que sa construction a soulevées ne triomphent à la fin. En effet, la chapelle Thompson, ou de la société de crémation de Londres, a été cause d'une guerre violente contre le nouveau système, et l'Angleterre semble repousser ce qu'on désire tant en Allemagne. Le Tunis a recueilli les mille et une protestations, arguments et sentiments qu'on lui a confiés, et les a livrés à la publicité : cela n'a pourtant pas empêché la dernière pierre d'être posée à l'édifice, parce que la loi anglaise n'a aucune disposition contre un tel projet.

S'il est des choses, comme celle à qui j'ai consacré les lignes précédentes, qui attirent l'attention du monde entier, du monde savant surtout, il est des hommes dont le génie s'impose, tant il possède de grandeur et de puissance, et devant lesquels nous de-

vous nous arrêter avec recueillement et respect ! Si j'étais citoyen de la république voisine, et partisan du célèbre et illustre ex-président des Etats-Unis, je consacrerai ici avec tout le zèle du parti une place à l'Ulysse des temps modernes, et j'essaierais de prouver que la science ne peut marcher sans lui et que si nous possédons Edison, Grant y est pour quelque chose. Mais les élections présidentielles du pays voisin ne m'intéressent guère, et je crois intéressent bien peu la science.

Cependant le nom de Grant est tellement accolé de ce temps-ci à celui de Lesseps, que je ne puis parler de ce dernier sans tirer une révérence au premier. C'est la plus grande alliance du jour entre la matière et l'intelligence. On sait en effet que Lesseps court de grands risques de voyager à Panama pour rien si Grant ne lui prête pas le concours de son influence ; pour parler plus clairement, Lesseps n'aura pas l'argent, les millions qu'il lui faut pour le percement de l'isthme si Grant n'endosse son billet, s'il ne se met pas lui-même à la tête de la société qu'il faut former pour conduire une entreprise aussi immense.

Lesseps, voilà bien le grand homme vers lequel se dirigent tous les regards, comme vers celui qui apporte une grande nouvelle. Lesseps, voilà bien l'intelligence merveilleuse, la conception grandiose, qui perce les isthmes sans plus d'efforts que n'en fait le fossoyeur pour pratiquer une tranchée à la terre, Lesseps, voilà bien la puissance du jour qui en se penchant va confondre les deux Océans en un seul, et bouleverse ainsi la face du monde, Lesseps, voilà bien la plus grande personnification de la science que nous puissions contempler ! Saluons son départ pour Panama avec enthousiasme ! Sa femme et ses enfants l'accompagnent : l'intelligence se retrempe et se fortifie dans le cœur !

J'ai sous les yeux une étude que dans le cours de cette année publia Lesseps sur l'Afrique Centrale, j'en extrais le résumé suivant :

L'Afrique, qui n'occupe sur la carte qu'une place blanche à peu près, est trois fois plus grande que l'Europe entière, et nous devons aux Portugais les notions les plus précises de géographie que nous possédons d'elles : après la découverte du cap de Bonne Espérance, ils ont poussé de ce côté leurs plus incessantes explorations.

Le gouvernement Portugais sacrifie 40 millions en ce moment pour ses établissements sur la côte orientale et sur la côte occidentale de l'Afrique, dans le but d'étendre ses relations de bateaux à vapeur qui remontent les grands fleuves dont il possède l'embouchure.

Parti d'Égypte, qui traverse le Nil, le plus grand cours d'eau du monde, Lesseps nous montre ses conquêtes, depuis Mehemet-Ali, puis il traverse la Tripolitaine, soumise à un Pacha turc pour entrer dans la Tunisie. "Il ne faut pas, nous dit-il, considérer comme inhabité ce grand désert que l'on voit inhabité entre l'Algérie et le Niger. J'ai voyagé pendant 350 lieues dans le prétendu désert de Baionda désigné sur les cartes comme une région de sable mobile. et j'y ai traversé des herbes aussi hautes que mon dromadaire ; j'y ai trouvé aussi des ruisseaux de tous côtés, des oasis fertiles, des villages et des forêts."

En contournant l'Afrique il nous conduit au Sénégal. C'est en 1827 que René Caillé réussit à entrer dans Tombouctou par le Niger. Il avait appris l'arabe, s'était fait passer pour musulman et habillé en derviche, il avait suivi une caravane.

Le Niger est un des plus grands fleuves de l'Afrique partant à l'Ouest des mêmes montagnes qui à l'Est donnent naissance au Sénégal et à la Gambie, ce fleuve remonte le Nord et arrive à Tombouctou.

De Tombouctou, Lesseps nous conduit à Congo, puis au Zambèze dont l'origine est encore inconnue, et dont plus de 150 lieues sont navigables. C'est sur ce fleuve que Livingston, après avoir longtemps séjourné à Lisbonne et recueilli les informations qui lui ont été communiquées aux archives, a commencé ses premières explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Lesseps termine son étude par de hautes considérations sur le rôle de la France en Afrique, dont la superficie conquise à la géographie dernièrement sur son domaine absolument inconnue jusqu'ici, équivaut à celle de bien des Etats européens.

C'est bien de Lesseps que devait s'inspirer Victor Hugo dans son fameux discours du 19 mai dernier sur l'abolition de l'esclavage. Ecoutez-le :

"L'Afrique importe à l'univers... la marche humaine ne peut s'accommoder plus longtemps d'un cinquième du globe paralysé. Les hardis pionniers se sont risqués, et dès leurs premiers pas, ce sol étrange est apparu réel ; ces paysages lunaires deviennent des paysages terrestres ; les lieux réputés inhabitables sont des climats possibles : on trouve partout des fleuves navigables ; des forêts se dressent, de vastes branchages encombrant çà et là l'horizon ; quelle sera l'attitude de la civilisation devant cette faune et cette flore inconnues ? Des lacs sont aperçus : qui sait ? peut-être cette mer Nagain dont parle la Bible. De gigantesques appareils hydrauliques sont préparés par la nature et attendent l'homme ; on voit les points où germeront des villes ; on devine les commu-

nications ; des chaînes de montagnes se dessinent ; des passages de détroits sont praticables ; cet univers qui effrayait les Romains attire les Français.

“ Refaire une Afrique nouvelle, rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation, tel est le problème : l'Europe le résoudra. Allez, peuples, emparez-vous de cette terre. Prenez-la. A qui ? à personne. Dieu donne la terre aux hommes. Dieu offre l'Afrique à l'Europe.”

Avec Lesseps revient bien également sous ma plume le nom d'Edison, comme une des illustrations scientifiques du jour, un de ces météores lumineux que les temps futurs regarderont avec étonnement, comme nous le contemplons avec admiration. Edison, cependant, après avoir remporté victoire sur victoire semble avoir rencontré son Waterloo, et comme après une défaite qui éteint tout enthousiasme le silence se fait un peu autour de lui. On sait que ce grand travailleur nous avait promis une grande découverte, nous avait fait espérer la solution d'une difficulté invincible jusqu'aujourd'hui, celle de mesurer la puissance illuminante de l'électricité en la réduisant en force de cheval-vapeur. Or il paraît que le cheval n'est pas encore prêt, et que la diffusibilité de la lumière électrique est également encore à l'état de problème non résolu, ce qui fait qu'on lève les épaules de dépit, qu'on doute de la capacité scientifique d'Edison et que le gaz triomphe toujours à la grande satisfaction... des actionnaires, bien entendu !

Cela n'empêche pas qu'en faisant ses recherches qui tendent toutes au seul et même but, que nous venons de mentionner, Edison vient de faire une découverte précieuse, à l'égal peut-être de la subdivision de la lumière électrique, à l'égal du dynamomètre le moins puissant : c'est celle du platine vierge, et à prix très réduit. Le platine venait principalement de l'Oural, en Russie, et coûtait très cher, et Edison en avait besoin comme d'un élément indispensable de ses appareils ; or le platine empêchait jusqu'ici le bon marché de ses appareils, le bon marché auquel doit tendre toujours tout inventeur. Notre savant américain comprenant qu'il fallait de toute nécessité avoir un platine moins dispendieux se mit à le chercher, et le trouva, en effet, chez lui. Le platine est mêlé aux minerais aurifères, et il s'extrait facilement, c'est là qu'Edison alla le chercher, et aujourd'hui il peut le procurer à une piastre l'once : la science et l'industrie vont s'agenouiller reconnaissantes devant lui : évidemment Edison est bien un peu “ le sorcier de Menlo Park.”

SÉVERIN LACHAPPELLE.

Ville Saint-Henri.

CHRONIQUE.

Parlons d'abord de choses consolantes : c'est du nouveau.

Après cinq années de dépression commerciale et de crise financière qui n'est content de voir revivre le commerce et reflourir l'industrie ? Qui ne se réjouit de l'abondante moisson dont nous a gratifiés une saison propice ? Le bonheur rend égoïste, a-t-on dit depuis longtemps ; nous le sommes devenus tellement que nos cousins d'Europe, avec leur mauvaise récolte, ont dû se passer de nos condoléances et de nos sympathies.

La reprise des affaires est un fait maintenant évident et indéniable ; les journaux des deux écoles économistes opposées le proclament tous les jours et appuient leurs dires de chiffres indiscutables. Cette activité du commerce marche de pair avec un mouvement industriel très prononcé. Des manufactures surgissent de toutes parts ; les capitaux apparaissent comme par enchantement ; nous ne nous serions pas douté qu'il y en eut autant à l'état latent. La confiance renaît graduellement et maintenant peu de branches d'industrie restent inexploitées. Le consommateur commence à s'habituer aux produits de fabrication canadienne, et il est juste de dire que, généralement, ces produits ne le cèdent en rien à ceux des manufactures étrangères. L'ouvrier et l'artisan dont le sort pénible a excité tant de sympathies durant la crise, trouvent maintenant un peu d'ouvrage là où ils végétaient auparavant. Plusieurs villes et villages ont accordé l'exemption de taxes ou d'autres privilèges spéciaux aux industries naissantes, tant pour développer les ressources du lieu que pour obvier à la question ouvrière qui s'impose forcément à l'attention dans tous les centres considérables de population.

Il est à espérer que nous n'aurons plus à subir ces désastres financiers qui jettent la perturbation dans les cercles commerciaux et ébranlent la confiance. Les institutions monétaires qui ont pu traverser la crise se sentent fortes désormais ; leurs actions sont plus fermes et ont généralement subi une hausse à la Bourse.

Toutes ces bonnes nouvelles suivent les changements apportés à notre tarif douanier. Simple coïncidence, prétend une école économiste, pendant que l'autre veut y voir plus, veut y voir au moins quelques unes des relations qui existent entre l'effet et la cause. Cette question, trop délicate pour nous, sera le sujet de vives discussions à la session du parlement fédéral annoncée pour le 12 février prochain.

Le nouveau tarif a donné une forte impulsion aux industries manufacturières, et déterminé par là un mouvement prononcé dans le commerce. Nier ces deux faits serait absurde. L'école libre-échangiste ne le tentera pas; elle prendra un autre champ de bataille. Dans notre siècle, il n'y a qu'un bon levier pour soulever les masses: l'intérêt et l'intérêt matériel. Il s'agira donc pour le parti libre-échangiste de toucher cette corde si sensible. Il y tentera en criant contre le favoritisme manufacturier et en soulevant le consommateur contre le producteur. C'est là la grande lutte qui divise le monde économiste; on oppose le consommateur au producteur, bien que leurs intérêts soient au fond intimement solidaires. On ne peut toucher à l'un sans affectuer l'autre, et vouloir discuter leurs intérêts séparément est une hérésie en économie politique. Il s'agit pour ceux qui gouvernent de prendre un juste-milieu entre la protection au producteur et la protection au consommateur, de déterminer le point précis où leurs intérêts se rencontrent, s'unissent et se complètent naturellement et harmonieusement. Mais ce point se déplace; les circonstances l'affectent tellement qu'il est quelquefois fort difficile d'en relever la position exacte. Il faut que l'homme d'état soit attentif comme l'astronome à sa lunette, qu'aucune cause de perturbation ne lui échappe et qu'il se tienne prêt à changer et modifier sans attendre que l'harmonie entre les intérêts divers soit brisée. Cela n'est pas à la portée du premier hableur venu. Les fortes têtes politiques seules qui ont une connaissance approfondie de l'état et des besoins du pays qu'ils gouvernent, peuvent résoudre ce point avec assurance et certitude satisfaisantes. Le peuple ne le peut judicieusement, malgré qu'on en dise. Il peut dire qu'il souffre, constater un malaise général, mais non en indiquer sûrement la cause, et encore moins trouver le remède adéquat. Le médecin doit le lui présenter et souvent le lui imposer; heureux encore si son œuvre n'est pas détruite par le premier charlatan venu.

Une fois l'impulsion donnée, tout va bien. C'est ce que l'on serait tenté de dire en voyant nos hommes d'affaires s'occuper activement de projets grandioses et d'améliorations considérables auxquels on n'osait presque pas songer auparavant. Une ligue de

vapeurs régulières va s'établir bientôt entre le Canada et le Brésil. Ce n'est pas tout de produire de belles choses ; il faut les faire admirer au reste du monde et surtout les lui vendre. C'est dans ce but que notre gouvernement central travaille à négocier des traités commerciaux avec la France et l'Espagne. On parle plus que jamais de la navigation de la Baie d'Hudson, du creusement de la rivière Trent et de la canalisation de l'Outaouais. Ces deux derniers projets, dont la réalisation serait très dispendieuse, raccourciraient considérablement la voie de l'Ouest. On dirait que le Révd M. Labelle a juré d'envahir tout le nord de la vallée de l'Outaouais, et, avec le zèle et l'activité qu'on lui connaît, il pousse ses colons dans des contrées inconnues avant lui. Bref, jusqu'à nos concitoyens de la Colombie qui, sous l'influence d'une meilleure perspective, semblent abandonner leurs noirs projets *chinoisophobes* et n'envient rien tant que d'établir des relations suivies avec leurs bons amis de la Chine.

Et les Etats-Unis qui du haut de leur grandeur ne nous jetaient que des regards de mépris ou d'indifférence, nous tendent maintenant les bras avec assez de grâce. Avec la prospérité nous viennent des amitiés, mais celle de nos puissants voisins paraît trop intéressée.

Il ne faudrait pas croire cependant que nous n'ayons plus rien à envier et que notre bonheur soit complet. Nous n'avons qu'un commencement de prospérité. Le pays se ressent encore de la crise et s'en ressent profondément. Il existe encore de la souffrance. Nous n'avons fait que commencer à réédifier et à faire disparaître les débris et les ruines qui jonchaient notre sol. Le malheur instruit, et l'adversité nous aura rendus prudents ; nous édifierons moins rapidement mais plus solidement.

Il y a cependant un point noir à l'horizon, et il a pris des proportions dans ces derniers temps. Nous sommes menacés de perdre les fruits de notre grande entreprise du chemin de fer du Pacifique, entreprise qui coûtera des sommes comparativement énormes. C'est un bon tour que veulent nous jouer nos astucieux voisins. Par la construction d'un pont sur le St. Laurent, à l'endroit appelé Coteau Landing, ils veulent accaparer à leur profit le commerce de transit que nous irons chercher dans l'ouest. C'est là un projet qui soulève des protestations sur toute l'étendue du pays et qui affecte surtout à un haut degré les intérêts de la province de Québec.

Hors cette question que les journaux discutent, notre politique chôme. Notre province de Québec même a vu succéder un calme presque parfait aux agitations politiques passionnées dont elle a été le théâtre pendant dix-huit mois. L'attention publique fortement surexcitée par les scènes mouvementées qui ont mis fin au grand drame commencé par ce que l'on a appelé le coup d'Etat du 2 mars 1878, est maintenant tombée et se repose.

La dernière session de la législature de Québec a été l'une des moins importantes au point de vue de la législation. Le ministère appuyé par une majorité assez indécise de trois ou quatre voix a été forcé d'abandonner les plus importantes de ses mesures. Les discussions ont été longues et ardentes. La province se trouvait de nouveau en face d'un déficit ; on sentait l'urgence de mesures promptes et énergiques, et la députation était trop divisée pour en adopter.

En retour, la session a été féconde en événements. Révocation du lieut.-gouverneur Letellier, abandon successif des principales mesures annoncées dans le discours du trône, enquêtes diverses, désunion dans le camp libéral, refus du Conseil législatif de légaliser certaines dépenses non-autorisées, refus des subsides par le même Corps, ajournement de deux mois de l'Assemblée législative, résignation de l'un des ministres, et finalement reprise des séances le 28 octobre et défaite du ministère le lendemain ; il n'en fallait pas davantage pour rendre une session intéressante et tenir l'attention du public sans cesse en éveil.

Pendant l'ajournement de deux mois, les ministres et leurs partisans ont tenu en divers endroits des assemblées publiques dans lesquelles ils ont dénoncé en termes violents le refus des subsides par le Conseil Législatif. On ne s'est pas contenté d'attaquer cet acte en lui-même ; on est allé jusqu'à prôner l'abolition du Corps et attaquer même le principe sur lequel repose de semblables institutions. Ce principe a reçu la sanction des siècles ; les nations les plus démocratiques dans ce siècle de démocratie en font l'application ; il ne faut pas l'attaquer à la légère, et se croire plus sage que le genre humain tout entier. La passion politique rend aveugle ; on veut briser l'obstacle sans considérer s'il n'est pas l'une des colonnes nécessaires au soutien de l'édifice. Samson a ébranlé les piliers du temple de Gaza et il est resté enseveli sous les débris ; mais Samson savait ce qu'il faisait, et les démolisseurs politiques ne le savent pas toujours.

L'honorable M. T. Robitaille, lieutenant-gouverneur de la province de Québec depuis la révocation de l'hon. M. Letellier, a chargé l'hon. M. Chapleau de former une nouvelle administration.

Ce dernier a accepté et a effectué ce que l'on appelle une " coalition " en faisant entrer dans le ministère deux libéraux modérés. Les élections des ministres ont eu lieu dans le mois de novembre ; trois ont été réélus avec de fortes majorités et les autres n'ont pas eu d'adversaires.

Tous les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont heureux de voir le calme succéder à l'effervescence politique. Le coup d'Etat,—principale cause des luttes acrimonieuses dont nous avons été témoins depuis près de deux ans,—appartient maintenant à l'histoire. Le dernier écho des luttes qu'il a soulevées va se faire entendre à la prochaine session fédérale, et le silence se fera sur cette question virulente.

* * *

Si l'atmosphère politique de la province de Québec a été fort tourmentée pendant ces derniers temps, celle des autres provinces de la Confédération canadienne est demeurée comparativement calme et sereine, si on en excepte cependant Manitoba.

Chose singulière au premier abord, les législatures des provinces anglaises paraissent avoir peine à éviter l'insignifiance, tandis que les regards se tournent naturellement vers celle de Québec. Les travaux des premières excitent peu d'intérêt même chez ceux qu'ils concernent directement, et les débats de la seconde ont un retentissement général et forcent l'attention. C'est que la province de Québec est le cœur et le pivot de notre système fédératif ; c'est pour elle que ce système a été créé, c'est pour elle qu'il existe. C'est qu'elle seule a un intérêt vital à le maintenir et qu'il tombera de lui-même lorsqu'elle n'en voudra plus. Nous seuls avons une langue à conserver, un code de lois à sauvegarder et un système d'éducation spéciale à défendre. Les autres provinces surveillent avec curiosité l'expérience que nous faisons de la Confédération ; elles en suivent avec intérêt toutes les phases. Si nous n'y trouvons pas notre compte ou si par notre faute et par notre imprévoyance nous nous rendons ce système impossible, la grande œuvre de Sir G. E. Cartier n'aura plus sa raison d'être, et les craintes des petites provinces ne seront pas un obstacle sérieux à l'Union Législative.

La législature d'Ontario est en session ; rien ne fait prévoir qu'elle sortira de sa routine habituelle et qu'elle s'élèvera au-dessus des questions secondaires. Dans cette province, tout se réduit à une question de chiffres. Que le livre des recettes et dépenses montre un résultat satisfaisant et tout est au mieux dans le meilleur des mondes.

Les provinces maritimes sont également tranquilles. Manitoba seul est passablement agité. Des élections viennent d'y avoir lieu et le cabinet Norquay en est sorti avec une majorité. Une session de la législature va s'ouvrir le 22 janvier ; on peut s'attendre à des débats animés et acrimonieux. Il n'en peut être autrement quand les luttes politiques dégénèrent en luttes de races. La minorité française de cette province jadis toute française a été menacée dans ses droits les plus chers. On lui a enlevé une partie de son influence, et, pendant un temps, on lui a refusé dans le cabinet la représentation à laquelle elle avait légitimement droit. Le nombre des canadiens-français élus est plus grand que ne s'y attendaient les persécuteurs, et, finalement, on a dû leur donner deux portefeuilles. Les luttes du Manitoba ont de la similitude avec celles dont la province de Québec a été le théâtre lorsqu'on lui refusait pleine justice ; aussi les suivons-nous avec beaucoup d'intérêt.

..*

La grande préoccupation du jour chez nos voisins est de conjecturer si Grant sera ou non, en novembre prochain, élu pour la troisième fois à la présidence des Etats-Unis. Grant est le personnage du moment ; il est le centre d'attraction. Il vient de parcourir le monde, accueilli avec grande distinction par les cours souveraines. Il arrive tout couvert d'honneurs et bien humblement se déclare prêt à monter une troisième fois au fauteuil présidentiel. On lui attribue même le secret désir de changer le fauteuil en trône et de ceindre un jour une couronne d'Empereur. Les Etats-Unis seraient-ils rassasiés des institutions démocratiques et seraient-ils tentés de faire l'essai d'un autre système de gouvernement ? Beaucoup attendent la solution de ce problème dans un avenir peu éloigné.

Une chose universellement admise, c'est que le monde politique aux Etats-Unis est profondément corrompu. L'immoralité politique s'étale au grand jour, la corruption a pris des proportions énormes, le service civil est gangrené dans toutes ses parties, bref, l'on est rendu au point de se demander avec inquiétude s'il n'y a pas un vice radical dans le système. Un tel état de chose ne présage rien de bon à la République ; il n'y a qu'un remède violent qui pourrait enrayer le mal.

C'est pendant les deux administrations consécutives de Grant que le mal social a fait des progrès inquiétants, et la République va peut-être retomber entre les mains du même homme. Le parti républicain qui le supporte et veut l'élever paraît en ce moment le

plus fort. L'Ohio a échappé aux démocrates, et ce parti, par suite de ses divisions, a encore perdu New-York le plus peuplé et le plus influent des Etats de l'Union. Si l'Ouest et le Nord restent unis comme ils le sont, le Sud sera de nouveau écrasé.

En attendant l'élection présidentielle, une fraude gigantesque s'est commise au grand jour dans l'Etat du Maine. En annulant un certain nombre d'élections, le président d'Etat, Garcelon, a fait tomber le pouvoir entre les mains de la minorité démocrate. On n'a pas cherché à cacher la fraude. On a simplement rétorqué aux adversaires irrités : " Vous avez fait la même chose quand vous l'avez pu ; à notre tour maintenant. Le pouvoir appartient " désormais aux plus audacieux." Et l'argument passe ; bien plus la moitié des citoyens de l'Etat du Maine est prête à prendre les armes pour le faire valoir. S'il n'y a pas là l'indice d'une démoralisation sociale profonde, nous n'y connaissons rien.

* * *

Le canon gronde dans l'Amérique du sud. Les républiques espagnoles sœurs par le sang, par l'origine et par les intérêts, ne peuvent demeurer en repos. Quand elles n'ont pas de guerre civile dans leur sein, elles tournent leurs armes les unes contre les autres. Le Chili est le pays qui a été le moins tourmenté par les dissensions intestines. Sous une forte et vigoureuse administration, il a progressé rapidement. Ses succès ont excité la jalousie de son voisin septentrional, le Pérou, et la guerre s'est déclarée. La Bolivie a pris part à la lutte en s'alliant au Pérou. Malgré cette union, le Chili est victorieux sur toute la ligne. Le seul vaisseau cuirassé que possédait le Pérou a été capturé, et l'invasion a commencé aussitôt par terre et par mer. Les troupes chiliennes montrent une supériorité évidente ; elles sont mieux organisées, mieux disciplinées et mieux commandées. Aux dernières nouvelles les présidents des républiques alliées étaient disparus, fuyant le ressentiment populaire.

* * *

La guerre des Zoulous, après diverses péripéties, s'est terminée par la capture de Cetewayo et par la prise du village où ce roi nègre tenait ses quartiers généraux. Le public anglais commençait à se réjouir lorsqu'une révolte éclata soudain à Caboul. Le major Cavagnari fut massacré avec le corps de troupe qui l'accompagnait. L'Emir fut détrôné. Les colonnes anglaises furent

forcées de se mettre en défense et de laisser la capitale au pouvoir des insurgés. Les tribus nomades, soulevées par ces nouvelles, se mirent en armes. On éprouva des craintes sérieuses, et pendant un temps, on crut que les sanglantes épisodes de la première invasion de l'Afghanistan allaient se renouveler. Les dernières nouvelles sont plus favorables ; cependant la position des corps d'armée assiégés dans ce pays de montagnes, est assez critique.

Plusieurs causes ont déterminé cette insurrection. Il est certain que l'arrogance des vainqueurs, accrue encore par les succès de la dernière guerre, a dû y contribuer dans une bonne proportion. Les journaux anglais accusent la Russie de l'avoir fomentée en sous-mains. Il n'y aurait à cela rien de bien étonnant. L'ambition de la Russie, dans ces endroits, n'a d'égale que celle de l'Angleterre. Toutes deux envahissent chaque année des contrées immenses ; les frontières de leurs possessions respectives, jadis si éloignées, sont tellement rapprochées aujourd'hui qu'un simple pas en avant peut devenir un *casus belli*. L'Afghanistan les sépare et ce pays se trouve l'objet des convoitises rivales. L'Angleterre veut le soumettre à ses lois parce qu'il est le rempart naturel de ses domaines de l'Inde ; la Russie le convoite parce qu'il est la voie naturelle qui conduit à l'Inde. La possession de l'Hindoustan est pour la commerciale Albion une question de vie et de mort ; aussi n'est-ce pas sans effroi qu'elle voit la puissance envahissante de la Russie s'y diriger à pas de géant. La ville de Hérat par sa position stratégique est la clef de tout. La puissance qui possédera Hérat commandera à l'Inde, de même que celle qui prendra Constantinople réglera les destinées de l'Europe. La Russie est également près des deux points ; leur possession, pour elle, ne forme qu'une seule et même question, fait partie d'un seul et même plan. Elle y va rapidement, et sûrement, et quand elle aura atteint son but, quand elle possédera le double objet de ses ardentes convoitises, ce que l'on appelle l'équilibre européen sera à jamais rompu.

Pour le moment la Russie a ajourné ses projets contre Constantinople. Elle dirige ses ambitions vers le centre de l'Asie, vers Hérat. La ville de Merv est la porte, ou pour mieux dire le fort avancé de Hérat. Une première expédition russe contre Merv a échoué, et l'Angleterre proteste d'avance contre une nouvelle tentative qui se prépare. Les deux ennemies se surveillent ; pas un de leurs mouvements n'échappe ; ils sont comptés, pesés et discutés. Il faut peu de chose pour donner lieu à protestations ; mais il est évident qu'avant longtemps les notes diplomatiques ne suffiront plus. Les deux forces formidables qui se cherchent depuis

longtemps à travers les montagnes et les déserts finiront par s'étreindre, et le conflit sanglant qui en résultera changera probablement la face de l'Asie.

* * *

L'Angleterre n'a pas ce seul sujet d'inquiétude. Au sein même du Royaume-Uni gronde un mécontentement qui devient menaçant. L'Irlande, esclave persécutée, agite de nouveau ses chaînes, et le bruit en est entendu de tout le monde civilisé. Que l'Angleterre qui a la prétention d'être la tête de la civilisation et la promotrice des réformes humanitaires, tienne le peuple irlandais dans un tel état d'abjection, c'est là un fait dont l'explication ne se trouve que dans l'égoïsme profond qui a toujours signalé sa politique. Le peu de libertés que possède l'Irlande, elle a dû l'arracher par morceaux. Il fallut le génie d'un O'Connell et une agitation longue et soutenue pour obtenir aux catholiques le droit de siéger dans le parlement. Dernièrement encore, ce n'est qu'après pétitions sur pétitions et à la suite de discussions animées que l'Université catholique de Dublin a pu avoir quelques droits et privilèges légitimes.

L'agitation commencée il y a quelques mois a pris en peu de temps un caractère général. On demande des réformes agraires. Il faut connaître l'état malheureux de ces populations pour comprendre jusqu'à quel point ces réformes sont nécessaires. Lors de la conquête, le territoire de l'Irlande fut donné en récompense aux officiers marquants des armées victorieuses et aux principaux personnages politiques de la Grande-Bretagne. Ces seigneurs se sont taillé dans les endroits les plus fertiles de magnifiques apanages. Force fut aux irlandais qui voulaient ne pas mourir de faim de cultiver à titre de fermiers les champs dont ils étaient auparavant propriétaires. La seule ambition des *landlords* est de faire produire à leurs domaines le plus d'argent possible. Ils exigent des rentes extrêmement élevées. Les fermiers, dans les bonnes années, peuvent à peine récolter assez pour payer la rente de fermage. Le produit de la moisson toute entière y passe. Des millions d'irlandais, dit un touriste, n'ont pas goûté un seul morceau de pain. Ils sont forcés de tout vendre et il ne leur reste pour se nourrir que les produits du champ de pommes de terre. On ne se fait pas d'idée de l'état misérable des résidences des fermiers. Ce ne sont que de pauvres cabanes étroites, à pièce unique ; les enfants, les vieillards, le porc et les volailles y sont entassés pêle-mêle. Tous les membres de la famille n'ont pas de quoi se vêtir décentement.

Et ces êtres misérables travaillent en mercenaires, certains qu'ils sont d'être chassés si leur rente n'est pas payée à l'échéance.

Depuis longtemps la question agraire en Irlande s'impose à la sérieuse attention du gouvernement anglais. Pas un ministère n'a encore osé l'effleurer et le premier qui y touchera volontairement soulèvera les unanimes protestations des lords propriétaires. Les réformes demandées ne seront accordées que lorsqu'il n'y aura plus moyen de les éviter. Jusqu'à ce moment, on temporisera et on continuera l'exploitation barbare du travail irlandais. On le sait en Irlande ; on en a fait une dure expérience. On compte peu sur la justice de la cause en elle-même ; on attend tout de la pression populaire et du concours des circonstances. O'Connell a tracé la voie ; il a prouvé qu'on pouvait faire une agitation formidable tout en restant dans les bornes de la légalité. C'est l'exemple que l'on veut suivre. Les agitateurs du jour ne se sont pas, jusqu'à présent, écartés des moyens constitutionnels. Mais auront-ils la force et le génie nécessaires pour contenir les flots tumultueux d'une populace éminemment impressionnable dont les passions mauvaises sont rendues plus violentes par une mauvaise récolte ? Tous les chefs ont du talent et de l'éloquence ; mais aucun d'eux ne paraît digne de revêtir le manteau d'O'Connell. Deux d'entr'eux, Parnell et Dillon, sont aux Etats-Unis ; ils parcourent les principales villes, tiennent des assemblées, exposent la condition malheureuse du peuple irlandais et demandent des sympathies et des secours. Cette agitation incessante et croissante commence à préoccuper la politique anglaise. Des élections générales doivent avoir lieu bientôt et il importe de ne pas trop s'aliéner le vote irlandais. On parle de faire entreprendre des travaux publics, des améliorations dont l'Irlande a été fort dépourvue jusqu'à ce jour. Ces attermoiments ne seront pas suffisants. Il y a bien aussi les *workhouses* pour les pauvres ; mais on ne peut emprisonner tout un peuple dans ces maisons. D'ailleurs ces institutions qui séparent le mari et la femme, les enfants et les parents, répugnent au peuple irlandais chez lequel les liens de famille sont si forts.

L'Irlande serait sans cesse en révolte, si ses habitants n'étaient aussi fermement religieux. Le clergé est aimé, respecté et vénéré ; il a une influence immense sur la population. Il s'en sert pour modérer l'effervescence populaire et pour empêcher les excès. L'Angleterre sera tôt ou tard obligée de céder et de faire des réformes. Pour une nation qui a fait des guerres dans le but ostensible d'empêcher les nègres de se vendre les uns les autres, une telle opiniâtreté à refuser justice a lieu de surprendre.

Paris possède de nouveau dans son enceinte la représentation française. Il la désirait depuis longtemps ; à Versailles elle était trop loin de lui. Désormais il n'y a plus de chambres françaises, il n'y a que des chambres parisiennes. Paris les tient et les domine. Tant qu'elles ne cédaient pas à l'attraction révolutionnaire qui les attirait vers la capitale on pouvait leur supposer quelque force morale, quelques sentiments de modération. On pouvait croire que la volonté de la majorité n'était pas fatalement gangrenée et qu'elle était encore capable de résistance. Maintenant la valeur de ces chambres est pesée. Elles ne s'appartiennent plus ; elles appartiennent à la populace et à la populace la plus révolutionnaire du monde. Elles auront beau s'entourer d'un triple rang de canons, d'un triple réseau de soldats, Paris les fera trembler et les gouvernera. Elles ont décrété leur propre esclavage, elles sont sous le joug, il n'est plus temps de regimber. Le radicalisme a la voie libre.

Le cabinet Waddington prenait trop de ménagements aux yeux de l'extrême gauche ; il affectait trop d'être modéré. En France, quant on admet un principe, il faut en accepter toutes les conséquences. Les radicaux ne pardonnaient pas au ministère de se montrer illogique en pratique ; ils ne l'acceptaient que comme transition. Aussitôt les chambres à Paris, le ministère Waddington a dû se retirer pour faire place à une administration plus radicale présidé par M. de Freycinet. Les radicaux ne s'arrêteront pas à ce nouveau triomphe. Avec un cabinet dévoué et des chambres dociles, ils bouleverseront tout ce qui ne l'a pas été. La magistrature rend justice trop égale ; le clergé et les communautés religieuses ont trop de liberté. Il faudra écraser tous les obstacles. On sait comment finissent ces règnes ; la Terreur et la Commune en sont des exemples. Quand le plus pur sang de la France sera répandu par des mains fratricides, les français comprendront peut-être.

Le parti légitimiste montre une ardeur et une énergie qu'on ne lui connaissait pas. On sent qu'il y a de la force et de la vie dans ses rangs. Les démonstrations qu'il organise éveillent l'attention ; on ne pensait pas que des rangs du peuple lui viendraient autant de sympathies. Dernièrement la France s'est couverte de banquets légitimistes où sont accourus des milliers de convives. Le plus grand enthousiasme y a régné ; on se prépare à une espèce de guerre sainte. La cause légitimiste ne se sépare pas de la cause catholique. La loi Ferry suspendue comme une menace continue rend cette union plus forte et plus complète. Peu d'espoir se fonde maintenant sur le parti bonapartiste. La mort soudaine

du fils de Napoléon III a mis le désarroi et la confusion dans le camp. On n'a pas encore pu s'entendre sur le choix d'un chef; le prince Napoléon reçoit peu d'adhésions. Le comte de Chambord auquel s'est rallié le parti orléaniste est désormais le seul homme sous l'étendard duquel peuvent se ranger les amis de l'ordre et de la paix en politique et en religion. Les radicaux le savent; aussi leur haine s'est-elle manifestée par la révocation des maires qui ont assisté aux banquets légitimistes.

Ce fut, avec le rappel des communistes, l'un des derniers actes du cabinet Waddington qui laissera une trace peu saillante et peu glorieuse dans une histoire qui s'intitule : *Gesta Dei per Francos*.

Bismarck est malade. L'univers s'en préoccupe. Cet homme est d'un tel poids de nos jours que sa mort affecterait considérablement l'équilibre européen. Le passé a prouvé et le présent prouve que l'Europe ne peut se passer d'un dictateur. Ses destinées sont toujours liées à la volonté ou au caprice d'un homme. Après Napoléon III, c'est Bismarck qui commande et règne en despote dans la diplomatie. L'Europe s'est émancipée de la tutelle du Pape, elle en subit une autre plus sévère; elle n'était soumise qu'à la loi de la justice, elle est régie maintenant par la loi du plus fort. A la houlette a succédé une verge de fer.

Bismarck a élevé la Prusse à un haut degré de puissance. Il a préparé et effectué l'écrasement successif du Danemark, de l'Autriche et de la France. Par l'habileté de son jeu diplomatique, il s'est assuré le concours de l'Autriche contre le Danemark, la neutralité de la France dans sa guerre contre l'Autriche, et celle de la Russie dans sa guerre contre la France. La Prusse est devenue Empire d'Allemagne et puissance prépondérante. Dernièrement Bismarck a conclu un traité secret avec son ancienne adversaire et sa rivale en Allemagne, avec l'Autriche. On se demande avec inquiétude ce que présage cette évolution et quel peut être le plan caché du malade de Varzin. La puissance de la Russie l'offusquerait-elle ?

Les relations diplomatiques entre Berlin et St. Pétersbourg semblent être devenues plus froides. La Russie remplit ses arsenaux, approvisionne ses places de guerre et double les régiments stationnés sur sa frontière occidentale. On dit de plus qu'elle se propose d'accorder quelque justice aux polonais. Ce ne sont pas là des indices de paix.

L'Italie se trouve isolée depuis que la Prusse s'entend avec

l'Autriche. Du reste, elle pèse peu dans la balance des destinées de l'Europe. Les journaux de ce pays ne nous apportent que l'écho des agissements des radicaux et la nouvelle des fréquents changements de ministère. L'esprit public fermente incessamment. L'Italie roule vers la révolution. La dynastie de Sardaigne s'affaisse ; le prestige royal disparaît à côté de la majesté du Pape. Le séjour de Rome va tuer la royauté.

La catholique Espagne travaille également à résoudre le grand problème d'une monarchie démocratique. Toutes les nations de race latine l'ont tenté ; aucune n'a réussi. La souveraineté du peuple n'a produit que des désastres ; ce grand mot ne cache qu'un principe faux. Maintenant que les populations latines ont goûté à ce breuvage, elles y retourneront ; la passion les y conduira, elles y puiseront à coupes pleines et ne s'arrêteront que lorsqu'elles en seront gravement malades. Alors peut-être reconnaîtront-elles que ce breuvage excitant n'est qu'un poison.

La race latine ne peut supporter sans convulsions le virus d'un seul mauvais principe. Elle s'agite, et, sophistiquée comme elle l'est, elle veut trouver le remède dans le principe même du mal. Tout représentant de l'autorité lui devient odieux. Dans sa rage de démocratie, il ne lui faut ni frein ni loi.

Malheureusement elle donne ses passions à l'Europe entière. Les attentats contre les souverains se succèdent avec une fréquence inouïe. Les rues de Madrid portaient encore des traces de brillantes décorations, l'air retentissait encore des chants de joie et d'allégresse occasionnés par l'alliance des descendants de deux antiques maisons royales, qu'une balle sifflait à l'oreille du jeune roi d'Espagne assis aux côtés de la nouvelle reine Marie-Christine d'Autriche. Peu auparavant et à l'autre extrémité de l'Europe, un convoi de chemin de fer qui était censé porter le Czar des Russies était mis en pièces par l'explosion d'une mine préparée par des mains criminelles.

Radicaux, socialistes, nihilistes, tous n'ont qu'un but ; tous travaillent à la même œuvre : destruction de toute autorité. Un enseignement sophistiqué et les sociétés secrètes leur ont fait voir le bonheur dans la réalisation de cette utopie.

GUSTAVE LAMOTHE.

TABLE DES MATIERES

DU

TOME SEIZIEME DE LA "REVUE CANADIENNE"

JANVIER.

	PAGES.
Chronique trifluvienne, par Sulte	1
Sir William Ph'pps, l'abbé N Caron.....	11
Nos prisons communes et nos pénitenciers, L.....	18
Un livre et ses renseignements, Gustave Lamothe	24
Le mariage en poste, Paul Perret	34
Gauserie scientifique, Sévérin Lachapelle	60
Chronique parisienne, Th Barbot	67
Chronique, A de B	75
Revue bibliographique, R O P... ..	84

FÉVRIER.

Chronique trifluvienne, par Benjamin Sulte	86
Les petits cailloux de M. le Curé, R H	97
L'administration de la justice, P B Mignault	103
Le jardinier de Noisy, le Sec.....	120
Gauserie scientifique, Sévérin Lachapelle	145
Chronique parisienne, Th Barbot	148
Chronique, A de B	157
Revue bibliographique, Joseph Desrosiers	169

MARS.

Nos prisons communes et nos pénitenciers, L.....	168
L'Aiguilleur (Nouvelle) Camille Debans	178
Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte	182
La robe de Chambre de M. Isidore.....	192
L'Eglise et l'Etat, par le R P Liberatore, S J	204
Gauserie scientifique, Sévérin Lachapelle.....	215
Chronique parisienne, Th Barbot	228
Chronique, A de B.....	235
Le bonheur du pauvre	241
Revue bibliographique	244

II TABLE DES MATIÈRES

AVRIL.

Chronique trifluvienne, par Benjamin Sulte	245
L'astrolobe de Champlain. D'où vient le mot porcelaine. Les grands hivers en Europe, A de B.....	258
Du droit de propriété, Chs C de Lorimier.....	264
Primavera.....	286
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle	308
Chronique parisienne, Th Barbot	312
Chronique, A de B	319

MAL.

Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	325
Le luxe, principe d'avitissement et de décadence, J Desrosiers.....	337
Nos prisons communes et nos pénitenciers, (Suite) L.....	349
Primavera.....	355
Causerie scientifique Séverin Lachapelle	385
Chronique parisienne, Th Barbot	391
Chronique, A de B.....	399
Bibliographie.....	404

JUIN

Aux Français du Canada, Marquise de Lafray	406
Chronique trifluvienne, Benjamin Sulte.....	410
Phénomènes volcaniques	421
Primavera, (Suite).....	425
Le village sous l'ancien régime, A de B	455
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle.....	464
Chronique, A de B.....	469
Chronique parisienne, Th Barbot	478

JUILLET, AOUT SEPTEMBRE.

Chronique trifluvienne, (Fin) Benjamin Sulte.....	485
Primavera. (Fin) M Maryan	511
Discours prononcé par Mgr Raymond, supérieur du séminaire de St-Hyacinthe.....	564
Excursion dans le monde des lettres, P B Mignault.....	575
Etude biographique et historique sur M. de Maisonneuve, fondateur de Ville-Marie par J Bouthillier-Trudel	588
Le Congrès catholique d'Angers, J Desrosiers.....	611
Les cloches de Limerick, Alp Leclair	628
Causerie scientifique, Séverin Lachapelle.....	634
Chronique, Gustave Lamothe.....	639

AVERTISSEMENT :—La publication de la *Revue canadienne* a été suspendue pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1879 et toute l'année 1880.